Edition de 5 H.

LE SOLEIL

MEMBRE DE L'A. B. C.

LISEZ L'ANNONCE DE LA COMPAGNIE PAQUET LIMITEE

EN PAGE 5

51e ANNEE—No 19 EDITION QUOTIDIENNE QUEBEC, MERCREDI 20 JANVIER 1932 CIRCULATION EN DECEMBRE 52,108 — PRIX: DEUX CENTINS

Faits divers de partout

INCENDIE EN FORET

Cauterets, France, 20. (A.P.) — Un incendie en forêt sévit dans les Pyrénées, près de la frontière d'Espagne, depuis deux jours, et la situation ne fait qu'empirer, annonce-t-on aujourd'hui. On n'a encore à déplorer aucune perte de vie.

INTERCOMMUNION

Londres, 20. (A.P.) — Une résolution proposant l'intercommunion entre l'église anglicane et les églises vieilles catholiques d'Europe a été votée à l'unanimité aujourd'hui par la chambre haute de la convocation de Canterbury.

DES SECOURS

Régina, 20, (P. C.) — A.-E. Wilson, de la commission des secours de Saskatchewan, parlant aujourd'hui du rapport de Calgary d'après lequel l'Alberta fournirait à la province voisine un million et demi de boisseaux d'avoine pour les semailles, a déclaré que la Saskatchewan devrait acheter de deux millions et demi à trois millions de boisseaux de cette céréale pour fins de semence dans les régions de cette province affectées par la sécheresse. Elle les achètera de préférence chez elle, après quoi elle se pourvoira au pays de la Rivière-à-la-Paix, où les grains de semence sont plus nettes.

UNE RANDONNEE

Londres, 20. (P.C.) — A l'heure prévue l'avion géant d'Imperial Airways qui porte le nom d'"Helen", a décollé de Croydon aujourd'hui, pour inaugurer un service postal hebdomadaire avec Cape Town. A part ses trois passagers l'avion emportait un courrier de 20,000 lettres et de 150 colis, y compris une grosse caisse d'oeufs. Le service postal Londres-Cape Town emprunte un parcours établi d'avance jusqu'en Egypte. A partir de là il s'enfonce dans le continent noir en suivant une route déjà frayée par des avions de la Royal Air Force, ces années dernières.

JUIFS ET RUSSES

Odessa, U.R.S.S., 20. (A.P.) — Quatre ouvriers russes, accusés d'avoir torturé un Juif, ont été condamnés aujourd'hui par le tribunal de leur usine à subir leur procès sous une accusation d'antisémitisme. Le Juif, un nommé Shakhtman, prétend avoir été torturé pendant. et après les heures de travail par les accusés, qui l'auraient marqué avec des fers brûlants et l'auraient même menacé de mort parce qu'il s'était plaint au comité de l'usine. Cet incident a donné lieu à plusieurs meetings où les tourmenteurs furent dénoncés comme ennemis de classe méritant le renvoi.

LA POLOGNE

Varsovie, 20. (A.P.) — M. Zaleski, ministre des affaires étrangères de la Pologne, a déclaré à la commission des affaires étrangères de la Diète aujourd'hui que le pacte russo-polonais de non agression serait modelé sur le pacte Briand-Kellogg et signé dans quelques jours. Il a ajouté que la plupart des étrangers se méprenaient sur les termes de ce traité, où il ne sera nullement fait mention des frontières occidentales de la Pologne non plus que du district de Vilna. On s'attend à ce qu'un traité de conciliation avec la Russie vienne ensuite.

ANGLAIS ET LATIN

Londres, 20. — (Par Thos-T. Champion, de la C.P.)—L'une des rares occasions où les dignitaires de l'Eglise d'Angleterre officient uniquement en latin s'est présentée à la cathédrale St-Paul aujourd'hui. Il s'agissait de l'ouverture de la nouvelle "convocation" de la province ecclésiastique de Canterbury. On appelle convocation l'antique corps dirigeant de l'église anglicane.

Le psaume chanté durant la procession et la litanie étaient en latin ; le très rév. E.-G. Selwyn, doyen de Winchester, prêcha en latin, et l'archevêque de Canterbury donna sa bénédiction dans cette langue.

SOMMAIRE

Deuxième page
Feuilleton
Dans nos paroisses
Troisième page
Nouvelles de Québec
Quatrième page
Editorial
Cinquième page
Nouvelles de Lévis
Sixième page
Radio
Dans nos théâtres
Septième page
Nouvelles diverses
Huitième page
Chez les ouvriers
Neuvième page
Un moratoire en Ontario
Dixième page
Finance
Onzième page
Nouvelles diverses
Douzième page
La vie sociale
Treizième page
Propos féminins
Quatorzième et 15e pages
Sports
Seizième et 17e pages
Petites annonces classées
Dix-huitième page
Page des enfants
Dix-neuvième page
Naissances et décès
Vingtième page
Nouvelles générales

LA DISCUSSION DU BILL DE QUEBEC AU PARLEMENT

Un ancien forçat aurait provoqué une évasion d'anciens compagnons de bagne

Windsor, Ont., 20. — (P.C.) — Harold Fontaine, accusé par les autorités américaines d'avoir fourni les revolvers et munitions dont étaient munis les sept évadés du bagne fédéral de Leavenworth, Kansas, le 11 décembre dernier, est détenu aujourd'hui par la police ontarienne. Il a été arrêté à Windsor, hier, mais cette nouvelle n'a été connue qu'aujourd'hui. Lui-même est un ancien forçat de Leavenworth, où il fut incarcéré après avoir été condamné, à Détroit, pour introduction en fraude d'étrangers en territoire américain. Il sortit du bagne un mois avant l'évasion des sept.

HOPITAL DE DIX MILLIONS DE PIASTRES A MONTREAL

Un journal de la métropole annonce que l'on veut construire à Montréal, un hôpital gigantesque qui aurait au moins un millier de chambres.

Montréal, 20, (D.N.C.)—Le Montreal Herald annonce aujourd'hui que les plans pour un hôpital gigantesque, le plus grand et le plus somptueux du continent, sont maintenant prêts, et que les travaux doivent commencer incessamment. Ce journal ajoute que cette institution qui doit être ; édifiée sur l'emplacement actuel de l'école Aberdeen et des propriétés avoisinantes sur le carré Saint-Louis et la rue Saint-Denis, comprendra 1,000 chambres, toutes pour l'hospitalisation et que le coût de l'entreprise sera à peu près dix millions de dollars. Cette institution sera connue sous le nom de Metropolitan Hospital, et elle égalera en importance, si elle ne le surpasse pas le fameux hôpital des frères Mayo à Rochester.

Elle sera pourvue d'un personnel médical et de laboratoires de recherches à ce point perfectionnés, tant au point de vue médecine que chirurgie, qu'il ne serait plus besoin d'envoyer soit en France soit en tout autre centre de perfectionnement, les jeunes médecins du pays.

Quelques-unes des plus célèbres sommités du monde médical seront attachés au service de cet hôpital.

Les chambres publiques contiendront de un à quatre lits de sorte que tous les patients seront installés dans un local semi-privé.

Le personnel de garde-malades sera entraîné d'une manière toute spéciale et chacune d'entre elles sera spécialisée dans un service à part.

Tous les appartements seront consacrés soit aux malades, soit aux laboratoires, aux salles d'opérations, aux cliniques, aux dispensaires, aux rayons X ou aux autres départements, et les gardes-malades devront résider dans un autre local en dehors de l'établissement.

Cet hôpital sera bilingue en autant que le personnel qui y sera employé est concerné, et tous les patients y seront admis sans distinction de race, de croyance ou de religion.

Une réunion des directeurs de cette future institution a été tenue hier, sous la présidence de M. Joseph-Jean C. de C., et les plans du futur hôpital furent soigneusement étudiés. On décida de les retourner à l'architecte qui les a dressés avec certaines recommandations demandant des modifications et des changements de détail.

La charte a été accordée par le Gouvernement Provincial, et on espère pouvoir obtenir sans trop de difficultés et dans un avenir rap-

(Suite à la page 7, 1ère col.)

CIMETIERES SECULARISES EN ESPAGNE

L'Assemblée Nationale espagnole approuve un projet de loi interdisant l'inhumation religieuse si le défunt ne l'a pas demandée dans son testament.

Madrid, 20. (A.P.)—L'assemblée Nationale a formellement approuvé aujourd'hui le dernier article d'un projet de loi tendant à séculariser tous les cimetières et interdisant l'inhumation religieuse, si le défunt ne l'a pas demandée dans son testament. Il appartiendra aux parents de décider si les mineurs auront des funérailles religieuses. Le projet de loi dans son entier reste encore à ratifier.

Madrid, 20. (A.P.)—Un groupe de leaders républicains radicaux a déclaré aujourd'hui que l'Assemblée Nationale ne remplissait pas son devoir, parce qu'elle n'a pas discuté des émeutes de Bilbao, Valence et autres villes à sa séance de mardi.

Le ministre de l'intérieur a fermé aujourd'hui un monastère à Bilbao sur le rapport du gouverneur de la province que des coups de feu auraient été tirés de l'édifice durant les manifestations de dimanche. Il a également imposé une amende de $10,000 au directeur d'une école catholique, le gouverneur ayant fait rapport que la police avait trouvé là quantité d'armes et de munitions avec nombre de jeunes hommes n'appartenant pas à l'école.

UN VISITEUR NOCTURNE SE FAIT BLESSER

Voulant entrer chez une femme, tard dans la nuit, il se fait recevoir par le protecteur de cette dernière — Une bataille de fleurs et de pots — Le bonhomme blessé poursuit ses assaillants.

Un homme est, à l'hôpital, et la cour va prendre des renseignements sur son état. Il ne semble pas que les blessures soient dangereuses.

Deux personnes sont accusées d'avoir assailli cet hospitalisé. Elles ont comparu, cet avant-midi, devant M. le juge Hugues Fortier.

On voyait, devant le juge, une femme d'âge moyen, grande, de belle apparence. Cette femme est accusée, conjointement avec un homme, d'avoir frappé le plaignant avec une force à nécessiter pour la victime de tels sévices des traitements médicaux.

Le plaignant, par hasard, porte le nom d'un des illustres maîtres de la musique moderne.

Cette affaire de cour correctionnelle, par-dessus le marché, fait évoquer, sur son fond même de relative gravité, l'amusante parodie d'un passage fameux du plus populaire peut-être des grands opéras. Le larbin qui se l'était permise, cette parodie, avait mis, comme légende, au bas du dessin, où nous voyons un homme tomber, sous le coup d'un pot lancé par une vigoureuse et furieuse Carmen des halles, ces mots : "La fleur que tu m'avais jetée .. et le pot avec."

La femme qui a comparu, cet avant-midi, aurait lancé un pot à l'éclopé de l'hôpital où l'aurait frappé, avec ce pot-là.

Cela serait survenu, vers les trois heures du matin.

Une version de l'affaire est que la femme, qui était à sa maison ou à son appartement, entendit, sur les 3 heures du matin, un pas pesant et les sons inharmonieux ou bruits asymétriques d'une démarche titubante sur son perron ou son escalier.

Peureuse, elle avait alors, chez elle, pour la protéger, quelqu'un.

Le survenant si bruyant frappa, insista longtemps pour qu'on lui ouvrit. Il défonça enfin ou, tout au moins, brisa une ample vitre.

On lui ouvrit ou, de toute manière, il entra et se mit à "se colletailler" avec le protecteur de la femme.

C'est alors qu'entra en scène le pot de fleurs ou d'autre chose.

En Cour, cet avant-midi, la femme disait : "J'ai pas dû le frapper si fort que ça, parce que le pot a pas cassé."

Une enquête s'en vient sur tout cela.

Le colonel Robitaille aux Voltigeurs ce soir

Le colonel C.-J. Robitaille, V.D., commandant de la 15ième brigade d'infanterie fera, ce soir, au Manège Militaire, l'inspection du Bataillon des Voltigeurs de Québec.

Après l'inspection, il y aura réception intime au mess des officiers de ce régiment.

Giguère acquitté

Arthur Giguère, récemment accusé de vol, fut honorablement acquitté par M. le juge Hugues Fortier.

Giguère est un ex-directeur de l'ex-club conservateur Maurice Dupré. Celui qui l'accusa de vol, récemment est un ex-camarade de Giguère, dans l'ex-conseil d'administration de l'ex-club Maurice Dupré. L'ex-co-directeur de l'ex-club Maurice Dupré ou l'ex-camarade de Giguère, un nommé Félix Parent, est revenu à la charge, ces derniers jours avec deux autres accusations de vol coutre Arthur Giguère. Félix Parent, en somme, accusait Arthur Giguère d'avoir été un infidèle gérant des fonds dont il (Giguère) s'était constitué le trésorier et avec lesquels il (Giguère) devait rémunérer le travail des membres du Club Maurice Dupré, au lendemain du 24 août dernier.

Le procès, sous les deux nouvelles accusations, a été présidé par M. le juge Arthur Fitzpatrick : Comme l'avait fait son collègue, M. le juge Fitzpatrick a aussi acquitté honorablement, aujourd'hui Arthur Giguère.

Plusieurs membres du Comité des Bills Privés posent des questions à l'honorable M. Lucien Cannon, C.R., et à Mtre L. St-Laurent, C.R., qui plaident en faveur du Quebec Power dont ils sont les procureurs — Longue argumentation de l'ancien Solliciteur-Général sur la situation de l'électricité à Québec.

L'étude du bill de la Cité de Québec spécialement de la clause concernant la municipalisation de l'électricité, commencée hier au comité des bills privés de la Législature, s'est continuée jusqu'à 1 heure, aujourd'hui. Aucun vote, aucune décision n'a encore été prise et le débat reprendra demain matin à 10 heures.

L'hon. Lucien Cannon a terminé son argumentation à midi et demi et Me Louis St-Laurent lui a succédé, pour la compagnie.

Voici la suite des remarques de M. Cannon:

M. Duplessis : "Que pensez-vous, M. Cannon, du système municipalisé de Sherbrooke ?"

L'hon. M. Cannon : "C'est un cas d'espèce".

M. Duplessis : "Le cas de Québec aussi est un cas d'espèce "

L'honorable M. Cannon continue son argumentation : "Le deuxième principe posé c'est celui de l'autonomie municipale qu'il faut respecter, suivant l'argument de mon savant ami. Ma réponse à cet argument sera double :

1. — L'autonomie municipale doit être entendue dans le sens de la coopération ;

2. — L'autonomie municipale, qui est aussi la liberté municipale, ne peut s'exercer que dans l'ordre, et, messieurs du comité, c'est vous qui devez maintenir l'ordre dans la province. La Législature est la Cour Suprême, elle a des devoirs à exercer et les revendications des municipalités doivent être soumises à certains principes.

Le troisième argument invoqué par mon savant ami est basé sur la loi générale. Cette dernière s'applique aux municipalités de cités et de villes mais elle ne s'applique pas à Québec ni à Montréal.

Considérons maintenant les demandes de la ville. Cette dernière veut municipaliser l'éclairage et acquérir du dehors le pouvoir dont elle aura besoin pour assurer ce service. M. le maire et M. Lapointe ont restreint le champ de l'amendement en disant qu'il était peu probable que la ville se serve du droit qu'elle demande.

Partant de ce principe, l'hon. Lucien Cannon déclara: "Je tiens à déclarer que la compagnie n'a aucunement l'intention d'empêcher la cité d'user de son droit de municipaliser ni intervenir dans l'exercice des droits légitimes et légaux de la ville, mais elle considère que si la municipalisation se fait, elle devrait l'être dans les conditions équitables. Le problème, aujourd'hui, se résume à une question de taux simplement, La compagnie est prête à déclarer que si c'est la seule question qui la sépare avec la ville, elle est prête à aller, dès demain, débattre la chose devant les corps légalement constitués par les gouvernements et mettre à la disposition de la Cité tous les renseignements qu'elle a besoin.

M. Duplessis. —Vous n'ignorez pas M. Cannon qu'en 1929, le gouvernement passait une loi donnant à la province le droit de dépenser $200,000 et de bâtir un poste de radio. En Chambre, à la suite d'une question que je posais, le gouvernement répondait que ce n'était pas son intention de bâtir, mais simplement d'obtenir de meilleures conditions.

Après avoir fait remarquer à M. Duplessis qu'il devrait s'adresser au gouvernement, l'hon Lucien Cannon poursuivit ses observations en affirmant que la seule solution raisonnable, c'est que cette question devrait être ajournée devant la Commission des Services Publics.

Me Cannon.—La ville est elle sérieuse et désire-t-elle municipaliser ? C'est une autre question que l'on doit se poser. Si la municipalisation se fait, devons nous exclure l'expropriation des systèmes existants ?

Me Cannon référa aux pouvoirs que possède la ville dans lesquels il est toujours fait mention de la protection des droits acquis. C'est la position prise par la compagnie et la responsabilité de municipaliser incombe à la ville, mais la compagnie a le droit de venir devant le comité et d'être traitée avec justice. Le problème qui se pose, aujourd'hui, doit être réglé à des conditions équitables L'on a parlé des trustes, mais il est facile de soulever les passions populaires. Ce n'est pas le préjugé qui doit guider les membres de la Législature, mais le devoir. Les droits acquis, l'amendement de la ville les mentionne et le principe de l'expropriation ne doit pas effrayer la ville si elle doit municipaliser. En 1925 lorsque le maire signait le contrat avec la compagnie, il était entendu que si la cité décidait de municipaliser l'éclaraige de ses rues, elle devait exproprier le système. Ce principe, il fut reconnu par la ville lorsqu'elle signait des enaagements solennels que je soumets aujourd'hui, principe qu'elle reconnut également lors du renouvellement de son contrat pour le tramway.

L'hon. M. Cannon, parlant ensuite des intérêts des petits épargnants dans la compagnie qu'il faut protéger et du capital investi dans l'entreprise du Quebec Power qui est de $30,000-000, ajouta : "La compagnie pourra donner des détails sur la finance, si le comité le désire," et il rappela en passant que c'est elle-même qui a diminué le capital du Quebec Railway de $10,000,000 à $2,500,000 afin qu'il n'y ait pas de stock de mouillé, puis il démontra qu'elle avait dépensé $9,000,000 en amélioration, qu'en définitive son capital est représenté par une valeur réelle.

L'hon. M. Cannon.—Le terrain pratique et utile dans l'esprit d'un homme raisonnable qui habite la ville, est de discuter la question en se demandant : est-il possible d'avoir deux système efficaces ? Personne, même à l'hôtel de ville, ne prétendra cela. Nous avons eu déjà deux systèmes. Qu'en est-il résulté ? Le Public a été mal servi et la population a été enchantée lorsque le Quebec Power a été établi. Est-ce en ayant deux systèmes que l'on réussira à faire baisser les taux ?

M. Guertin (Hull).—Que dites-vous d'Ottawa où il y a deux systèmes et où les taux sont bas, M. Cannon ?

M. Cannon.—Les conditions ne sont pas les mêmes, les pouvoirs d'eau sont à proximité de la ville. Mais prenez Winnipeg comme exemple.

L'hon. M. Lapointe.—Les taux sont bon marché.

L'hon. M. Cannon.—Mon ami, M. Lapointe, parle de Winnipeg, mais il oublie de dire que si les taux sont bon marché, en retour les contribuables payent des taxes et l'on ne doit pas ignorer que l'ingénieur en chef de l'Hydro dans le Manitoba, a fait rapport au gouvernement disant de confier cette entreprise à une compagnie privée.

L'hon. M. Cannon.—Je dis donc que s'il y a impossibilité d'avoir deux systèmes dans la ville de Québec, à cause des conditions locales, logiquement le comité devra en venir à la conclusion suivante:—quelle sera la condition créée? La ville devra ou bien acheter la propriété de la compagnie existante (par expropriation) ou bien l'actif de la compagnie serait mis au rancar et la ville se trouverait dans l'alternative de s'organiser. Ce serait une dépense de $20,000,000. La ville est-elle bien état, aujourd'ui de tenter pareille entreprise? Les propriétaires et contribuables sont-ils en position d'assumer une responsabilité comme celle-là, quand le maire nous dit que c'est simplement une question de taux qui doit être glée devant la Commission des Services Publics. Il est du devoir des administrateurs et du droit du comité de voir à ce que la situation financière de la ville soit mise à nu afin que l'on sache quelle serait la conséquence, de savoir la véritable situation de la ville et de savoir si la municipalisation peut être faite sans entraîner la ruine de Québec et faire disparaître le crédit qui lui reste. Le peuple se demande ce que nous réserve l'avenir. Est-ce le temps pour des hommes publics de venir devant le comité demander ce pouvoir quand le budget de la ville est déjà obéré d'une façon extraordinaire? Si nous voulons avoir des capitaux étrangers pour aider au développement de notre province, est-ce le temps de déchirer les contrats intervenus, surtout quand le maire nous dit que cette demande n'est pas sérieuse et que la ville ne se servira probablement jamais du pouvoir de municipaliser?

M. Oscar Drouin.—(Québec-Est) M. Cannon, l'on applaudit à votre éloquence.

M. Ed. Fortin (Beauce)— Et à votre bon sens.

Le maire.—M. Cannon a dit que nous étions venus devant le comité l'an dernier avec un bill et que nous n'avons pas demandé la chose. La chose est bien simple, c'est que nous étions en pourparlers avec la compagnie et que nous espérions nous entendre. M. Cannon a parlé de mon absence en Europe. Avant mon départ j'avais formé le comité des amendements à la charte pour étudier tous les pouvcirs que nous voulions demander à la Législature, mais en mon absence, j'ignore les raisons qui ont fait agir certains échevins, le comité a été dissous. A mon retour j'ai ressuscité le comité et ceux des échevins qui avaient voté pour le dissoudre ont voté cette fois pour le faire renaître.

L'hon. M. Francoeur.—M. Cannon a mentionné que les négociations avaient été interrompues avec le Quebec Power. Est-ce un fait?

Le maire: Non, à mon retour, j'ai fait des démarches, j'ai voulu rencontrer M. Julian Smith, président de la compagnie, mais ça été remis de semaine en semaine. En novembre j'ai fait de nouvelles instances. A plusieurs reprises, nous avons eu des entrevues avec la compagnie, avec des directeurs qui n'approuvaient l'agitation faite contre moi.

L'hon. M. Taschereau: M. le maire, quand la compagnie a offert à la ville d'aller devant la Commission des Services Publics, avez-vous dit oui?

Le maire: Nous avons dit non, nous n'avions pas confiance dans la Commission des Services Publics.

L'échevin Tremblay voulut prendre la parole pour relever certaines déclarations du maire, mais il se produisit un mouvement parmi les députés et la foule. L'échevin Tremblay réussit à se faire entendre pour déclarer que c'était le maire lui-même qui avait proposé au comité administratif d'aller devant la Commission des Services Publics. "Comment, aujourd'hui, peut-il venir dire le contraire?"

Le maire nia, mais l'échevin Tremblay s'en rapporta aux journaux du temps.

Le maire.—Vous ne marchez que par les journaux.

L'échevin Tremblay reprenant la parole, parla de l'absence du maire en Europe et expliqua que si le comité des amendements avait été dissout, c'est qu'il avait obtenu $1,200,-000 pour des travaux de chômage et qu'il ne considérait pas nécessaire, dans ces conditions, de faire d'autres demandes d'emprunt au gouvernement.

Dans la foule. — Parlez-nous de l'électricité !

Le maire. — "Il n'est pas question de chômage.

Le président du comité, M. Cohen dut intervenir pour rétablir l'ordre. Tout le monde parlait ensemble.

M. Oscar Drouin (Québec-Est) M. Tremblay a le droit de parler.

L'échevin Tremblay.—C'est la gang de M. Lavigueur.

Le maire.—La vôtre n'est pas considérable.

L'échevin Tremblay.—Jamais devant le comité administratif, avant le retour du maire, il a été question de municipalisation. C'est le maire qui voulait en faire un cheval de bataille pour les élections

L'hon. M. Francoeur.—C'est un nouveau poulin.....

L'hon. M. Taschereau.—Monsieur le maire, avez-vousde l'argent en caisse pour municipaliser ou si vous allez être obliger de faire un emprunt?

Le maire.—Ce que nous demandons c'est le pouvoir d'étudier les dépenses qu'il faudra faire.

L'hon. M. Taschereau.—Mais avec le bill que vous présentez pourrez-vous municipaliser ?

L'hon. M. Lapointe.—Nous ferons comme les gouvernements, nous émettrons des débentures.

L'hon. M. Taschereau.—J'ai peur que ce soit un fusil à plaque.

Le maire.—Nous étudierons la question et quand nous aurons décidé, nous la soumettrons aux électeurs contribuables et après cela, si

(Suite à la page 7, 7e col.)

L'Irlande subit une série de graves inondations depuis quelques jours

Dublin, Irlande, 20. — (P. A.) — L'Irlande subit actuellement la série d'inondations la plus considérable qui se soit vue depuis 30 ans, à la suite des pluies continuelles qui sévissent depuis plusieurs jours. Des milliers d'acres de terres cultivées ont été envahies par l'eau, forçant un grand nombre de famille à chercher refuge ailleurs.

La rivière Shannon, dans la région de Banagher, est plus haute que lors des inondations de l'automne dernier et les terres qu'elle draine sont envahies sur un parcours de 20 milles.

DEUX PERSONNES TUEES PAR UN CHEF DE POLICE

Archie MacDonald et son amie, Mlle Geneviève Nolan, sont froidement abattus par le chef Murdock, d'Okanagan — On arrête l'officier et il sera accusé de meurtre.

Kelowna, B. C., 20.— (Spécial). — Comme résultats de plusieurs coups de revolver, tirés tard au cours de l'après-midi d'hier, dans la petite ville d'Okanagan, un homme et une femme gisent sans vie, ce matin, et le chef de police de la municipalité a été écroué à la prison locale sous une double accusation de meurtre.

Les morts sont : Archie Macdonald, 28 ans, ancien membre de la force constabulaire de cette ville, et Geneviève Nolan, 24 ans, aussi connue sous le nom de Marie Lalonde, autrefois résidente de Vancouver et de Calgary. Tous deux furent tirés à bout portant, Mlle Nolan alors qu'elle entrait dans son hôtel et Macdonald à sa maison qui se trouvait être située à quelques pas de là.

Mlle Nolan s'en retournait à sa chambre vers 5 h. 30 quand elle fut accostée à la porte de l'hôtel par Murdock. C'est en vain qu'elle chercha à l'éviter.

L'assassin déchargea son arme sur la jeune fille, qui fut atteinte de cinq balles, dont l'une lui traversa le coeur. Quand on la ramassa elle avait fini de vivre.

Macdonald se trouvait seul chez lui quand il fut attaqué, il fut tiré quelque temps après.

Vers cinq heures, Murdock avertit le constable en devoir à la station de police qu'il sortait pour se promener et prendre l'air ; quelques minutes après on entendit les détonations qui furent fatales à Mlle Nolan.

Moins d'une heure après, le constable W.-S. Sands procéda à l'arrestation du chef Murdock, qui s'était rendu chez lui comme d'habitude. Plus tard dans la nuit était formulée l'accusation de meurtre qui pèse sur lui.

Quand on vint l'arrêter, Murdock ne fit aucune résistance. Avant d'être nomme chef de police de Okanagan il avait été employé comme constable dans la ville de Chilliwack.

Mlle Nolan était à l'emploi du département de la police. Macdonald qui était aussi constable dans le même corps fut renvoyé par Murdock trois mois auparavant ; il s'était plaint que Macdonald l'avait assailli. Mais au procès qui suivit cettte charge du chef contre son employé, celui-ci avait été acquitté par la cour d'assises.

On peut s'imaginer de l'émoi qu'a causé cette tragédie dans la petite ville d'Okanagan. Une enquête sera ouverte sous peu.

LE TUMULTE CONTINUE A WASHINGTON

Les membres de la ligue Anti-saloon sont estomaqués par la proposition de diviser le pays en zones sèches et en zones humides—"Alfalfa Bill" tient bon.

Washington, 20—(Par Ken Clark, de la C. P.) — Le tumulte et les vociférations de l'Anti Saloon League réunie en convention dans un hôtel du haut de la ville, tandis qu'une commission du Sénat enquêtait des propriétés d'une bière du titre de 4 p.c., ont pris fin aujourd'hui. Rien n'indique qu'on doive agir avant longtemps au sujet de la prohibition. Le Congrès actuel, malgré les gains faits par les "wets" en 1930, est encore sec à raison de deux contre un ; et l'Anti-Saloon League est toujours une puissance. Ses membres ont applaudi à outrance le vieux chant prohibitionniste "Les gros chevaux du brasseur ne me passeront pas sur le dos"; ils ont aussi acclamé le nom du président Hoover, désigné comme un sec convaincu et sincère.

Mais les "wets" ont peut-être raison d'être optimistes eux aussi; et l'une de ces raisons paraît être la manœuvre du gouverneur Murray, de l'Oklahoma, conseillant à la Ligue de se faire une bonne ligne de repli en mettant à l'étude la création de zones sèches et de zones humides dans le pays.

Cette suggestion estomaqua littéralement les ligueurs; et, bien que le gouverneur n'ait été l'objet d'aucune réprimande, on lui fit bien comprendre que la Ligue ne voulait rien entendre de son projet. Fait significatif, le gouverneur Murray, "Alfalfa Bill" comme on l'appelle, aspire notoirement à la candidature démocrate pour la présidence des Etats-Unis; et, bien que ses manières d'homme de l'Ouest aient le don de mettre en gaieté les gens bien élevés, il a toujours fait preuve d'un flair extraordinaire chaque fois qu'il s'est agi de discerner les courants de l'opinion publique.

Les différends industriels

Le ministre du Travail, l'hon. C.-J. Arcand, vient de faire inscrire en appendice au feuilleton de la Chambre un projet de loi se rapportant aux enquête en matière de différends industriels et un autre au sujet des bureaux de placement.

M. Hector Authier, député de l'Abitibi, donne avis qu'il soulèvera un débat au sujet des taux de transport par chemin de fer dans la province de Québec, en présentant une motion pour la production de toute la correspondance entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer, au sujet de ces taux.

Union Commerciale

Les membres de ce club sont priés de se rendre nombreux pour la parade aux flambeaux qui se fera ce soir. Le rassemblement du club ce fera à la place St-Pierre, à 8 heures. Tous sont priés d'être présents.

Contrairement à ce qu'annonce le programme de la saison, il n'y aura pas de marche en raquette, demain soir faute de neige. Par contre, il y aura une soirée aux salles cu club sous la présidence du directeur Laval Bernier.

Action maintenue

Le premier juillet dernier, au chemin Gomin, dans une courbe, à deux heures de l'après-midi, par un beau temps, deux automobiles se frappèrent. L'une des autos allait vers le Pont de Québec et l'autre, en sens contraire.

'La prépondérance de la preuve", déclare l'honorable juge en chef Sir François Lemieux, "est à l'effet que la collision s'est produite par le fait que le défendeur tenait trop sa gauche et que l'automobile du défendeur a frappé l'arrière-partie de celle du demandeur, ce qui indiquerait que l'automobile du défendeur a dévié sa course dans la courbe."

Cette cause était celle de Gauvreau contre Rouleau, dans laquelle n'était pas contesté le quartum des dommages causés à l'automobile de Gauvreau. Ce quantum était de $290 et sir François Lemieux a maintenu l'action pour $290, avec intérêts et les dépens.

UN RAPPORT FINANCIER DE STE-ANNE

Les recettes de l'année 1931 au village de Ste-Anne-de-Beaupré se sont élevées à $13,491.44 alors que les déboursés furent de $16,421.12 — Compte spécial pour les chômeurs.

Nous recevons des autorités municipales de Ste-Anne-de-Beaupré un rapport détaillé des opérations financières de la municipalité pour l'année 1931.

Ce rapport qui est présenté avec l'autorisation de son Honneur le Maire Raoul Fortier et du sec-trés. Eug-Bolduc comporte les chiffres suivants : —

RECETTES

Taxes foncières	$ 2,578.68
Taxes locataires	702.78
Licences de commerce	1,031.00
Echange de billet (aqueduc)	500.00
Emprunt temporaire Re: trottoirs en ciment faits avec l'aide du Gouvernement Provincial seul	1,000.00
Emprunt temporaire Re: Cadastre	1,000.00
Reçu du Gouvernement Provincial	1,000.00
Reçu par l'entremise du Comité du Chômage	
Gouvernement Fédéral	294.50
Gouvernement Provincial	294.50
Reçu de sources diverses	395.43
Revenu de l'Aqueduc 1931	4,694.55
TOTAL	$13,491.44

DEBOURSES

TROTTOIRS :	
Réparations ordinaires	$ 135.32
Trottoirs en Ciment (déposé au Compte spécial)	2,074.53

(Suite à la page 7, 1ère col.)

LE SUFFRAGE FEMININ

GROUPE DE DAMES DE MONTREAL venues de la Métropole pour assister au débat sur le bill du vote des femmes qui sera discuté ce soir à la Législature, à leur arrivée à la Gare du Palais cet après-midi.

DANS NOS PAROISSES

Saint-Joseph

Jeudi
6 h. 15 pour feu Mme G. Lafrance, par les emp. de Guardian Shoe.
7 h., pour les âmes.
7 h. 45, pour feu Thomas Lippé, par des emp. de Tramways.
Vendredi
6 h. 30, pour les âmes.
7 h., pour feu Thomas Lévesque par la Fraternité des Employés du Tramway.
7 h. 45, pour feu Elzéar Bédard par son épouse.
Samedi
6 h. 15, pour feu Thomas Lévesque, par son épouse.
7 h., pour les âmes.
7 h. 45, aux intentions des employés de la Rock City.
Souper
Le souper annuel de la paroisse aura lieu mardi, le 2 février au lieu du 29 janvier, tel qu'annoncé déjà.
Séance dramatique
Une séance dramatique et musicale sera donnée par le Cercle de la paroisse les 25 et 26 janvier. On jouera: "La prière des Naufragés" pièce en cinq actes.

Saint-Malo

Jeudi :
7 heures, pour feu Alb. Faucher, par Cyrille Bussières.
8 heures, pour feu Mme Gustave Rousseau, par Tél. Martin.
Vendredi :
7 heures, pour feu Mme Lortie, par D. Lortie.
7 heures 30, pour feu Mme Narcisse Tremblay, par Sam. Fleury.
8 heures, pour feu Mme Gustave Rousseau, par la Cie Locas, de Montréal.
7 heures 30 p.m., demi-heure d'adoration et confessions.
Samedi :
7 heures, à la Ste-Vierge.
8 heures, à la Ste-Vierge.

Jacques-Cartier

Communion générale
Dimanche prochain à la messe de 8 h. 15 communion générale des Enfants de Marie.
Services
Jeudi à 7 h. 15 service de congrégation de Alexandre Lachance, époux de Obéline Giroux.
Grand'Messes
JEUDI à 6 hres, pour les âmes, aumônes du trone.
A 6.30 hres, pour l'âme de Nathalie Chartré, épouse de Francis Moisan.
A 8 hres, pour l'âme d'Hector Lépine.
VENDREDI à 6 hres pour les âmes, aumônes du trone.
A 6.30 hres, pour l'âme d'Elise Lépine, épouse de Napoléon Poulin.
A 7.15, pour l'âme de Marie Lacombe, épouse de Dominique Fortier.
A 8 hres, pour l'âme de Roland Noreau.
SAMEDI à 8 hres, pour les âmes, aumônes du trone.
A 6.30, pour l'âme de Philippe Bertrand.
A 7.15 pour l'âme de F.-X. Lessard.
A 8 hres, pour les âmes, aumônes du trone.

St-Jean-Baptiste

Anniversaire
Le service anniversaire de M. Joseph Charland, époux de dame Virginie Delisle, sera chanté à 8 heures, jeudi matin, à Saint-Augustin.
Des cours
Les cours de coupe de vêtements, de couture et d'aménagement de maisons s'ouvriront, ce soir, à 7 h. 30, à l'Ecole Technique, Boulevard Langelier. Ces cours seront gratuits ; ils se continueront, dans l'après-midi et le soir, tous les mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, pendant deux mois.
Une Conférence
Il y aura, jeudi soir, à la Salle des Promotions de l'Université Laval, une conférence par M. l'abbé Douville, à l'Ecole Apostolique, sur "La Liturgie et la vie chrétienne". Ces conférences se continueront sur des sujets divers, tels que l'art, le chant, les décorations pieuses dans nos églises, une fois par mois, par divers conférenciers. Conférences à la fois instructives et intéressantes. Le public est invité à y assister.

Saint-Roch

Ouverture des cours
Ce soir, à 7 h. 30, ouverture des cours d'enseignement ménager, à l'Ecole Technique.
Remerciements
Remerciements aux généreux donateurs des verrières de l'ég se paroissiale.
Grande'msses
Jeudi
6 h. Pour l'âme de feu F.-X. Laroche, recommandée par W. Brunet Cie Ltée.
6 h. 30 Pour l'âme de feu Odilon Gagnon, recommandée par la famille Albert Laberge.
7 h. Pour l'âme de feu Alphonse Breton, recommandée par son épouse.
8 h. Service Ste-Famille Mme Alph. Roussin.
Vendredi
6 h. Pour les membres défunts de la famille Pierre Bédard de la rue St-Vallier, recommandée par la famille.
6 h. 30 Pour l'âme de feue Mme Napoléon Minguy, recommandée par ses enfants.
7 h. Pour l'âme de feu Alphonse Breton, recommandée par son épouse.
8 h. Pour l'âme de feu Emile Giguère, recommandée par M. et Mme Sylvio Giguère.
Samedi
6 h. En l'honneur de St-Joseph, recommandée par M. Gérard Gingras.
6 h. 30 Pour l'âme de feue Mme P.-E. Falardeau, recommandée par les Enfants de Marie du couvent.
7 h. Pour l'âme de feu Alphonse Breton, recommandée par son épouse.
8 h. Pour l'âme de feu Joseph Saucier, recommandée par Alvina et Roméo Pageau.

Belvédère

Jeudi, 21— 6.30 pour le repos de l'âme de feu L.-A. Roy recommandée par son épouse ; 7.15 En l'honneur des SS. Martyr Canadiens, recommandée par M. Jos. Morel.
Vendredi 22— 7.15 En l'honneur des SS. Martyrs Canadiens, en action de grâces recommandée par L'Association des Voyageurs Catholiques du Belvédère.
Samedi, 23 — 7.15 pour le repos de l'âme de feue dame Norbert Cauchon, recommandée par M. et Mme Jos. Cauchon.

Saint-Sauveur

Au bazar
Une foule nombreuse se pressait hier soir, dans la salle St-Pierre, où se tient actuellement un grand bazar en faveur des pauvres et il y avait beaucoup d'animation partout. Les tables de lingeries et les autres tables, celles des "Fleurs de la Charité", St-Antoine (Rafraîchissements) et St-Stanislas de Kostka (parfumerie), sont aussi en mesure de satisfaire les plus difficiles.
Le bureau de poste, le bingo, les roues de fortune et les autres amusements reçoivent beaucoup d'encouragement.
Les visiteurs de ce bazar ont eu aussi le plaisir d'entendre, hier soir, un très joli programme musical, exécuté au cours de la soirée par l'orchestre Ste-Cécile, sous la direction de Mlle Florida Drolet.
Nous espérons que le même entrain règnera au moins le soir dans la salle du bazar et que les visiteurs seront toujours de plus en plus nombreux.

Feu Odina Gilbert
Ce soir, à 7 h. 30, les congréganistes iront réciter l'office des morts auprès de la dépouille mortelle de leur confrère, M. Odina Gilbert, à la maison mortuaire, No 59 rue Boisseau. Immédiatement après, les membres de la Société de Tempérance et les tertiaires réciteront aussi les prières d'usage.

La Propagation de la Foi
L'année dernière, notre paroisse a donné la somme de $997 pour la Propagation de la Foi, et ce montant a été collecté comme suit : les zélatrices, $628.15; la Ste-Enfance, aux écoles : collège, $193.68; couvent, $115.17 ; Durocher, $26.50; St-Luc, $25.25.

A l'église paroissiale
Demain : 5 h. 30, grand'messe du jour, en l'honneur du Sacré-Coeur, recommandée par un particulier.
6 h. 15, grand'messe du jour, pour dame veuve François Labrecque, recommandée par sa fille, Mme Jean Gauthier.
7 heures, grand'messe du jour, pour Philippe Bertrand, recommandée par M. et madame Léon Bertrand.
7h. 45, service d'Union de Prières le dame Damase Lajeunesse.

N.-D. de Québec

Grand'messes
Jeudi: à 6 h. 15 grand'messe pour feu M. Alfred Grenier, recommandée par sa famille; à 7 heures grand'messe pour feu M. Hubert Bélanger, recommandée par son épouse.
Vendredi: à 6 heures, grand'messe en l'honneur du Sacré-Cœur, en actions de grâces, recommandée par une famille de la Basse-Ville; à 7 heures, pour les âmes.
Samedi: à 6 h. 15 pour les âmes; à 7 heures, pour les âmes.

Funérailles de M. Florian St-Pierre

Princeville, (D. N. C.)— Dernièrement avaient lieu en l'église de Princeville, les imposantes funérailles de M. Florian St-Pierre, décédé à l'âge de 43 ans.
Il laisse dans le deuil son épouse Mme St-Pierre, née Victoria Brunelle, et onze filles ; Mlles Marie-Rose, Thérèse, Jeannette, Marie-Marthe, Madeleine, Berthe, Lucille, Rachel, Laurianne, Georgette, Monique, son père et sa mère M. et Mme Joseph St-Pierre de Princeville un frère M. Arthur St-Pierre de St-Norbert, deux sœurs Mme Noel Baril (Elise) De St-Norbert, Mme Léonide Chartier (Hélène) de Sherbrooke.
Le service fut chanté par M. le Chanoine Poirier curé.
La chorale de Princeville exécuta la messe harmonisée des morts. Mlle Marchand était à l'orgue.
Portait la croix son beau-frère M. Ernest Brunelle.
Les porteurs étaient ses beaux-frères : MM. Georges Poirier de de Ste-Sophie, Léonide Chartier de Sherbrooke, Eugène Sévigny, Joseph Brunelle de St-Norbert. Suivaient le deuil ; Ses filles Mlles Marie-Rose, Thérèse, Jeannette, Marie-Marthe Madeleine, Berthe, Lucille, son père et sa mère, M. et Mme Joseph St-Pierre, son frère M. Arthur St-Pierre ses sœurs Mme Léonide Chartier de Sherbrooke, Mme Noel Baril de St-Norbert, son beau-père M. Télesphore Brunelle, ses beaux-frères MM Ernest, Philippe, Josaphat, Joseph Brunelle, Eugène Sévigny (St-Norbert), Georges Poirier (Ste-Sophie), sa belle-sœur ; Mme Arthur St-Pierre, (St-Norbert), ses oncles ; MM Chrysostôme St-Pierre de (St-Jean Port-Joli), Germain et René St-Pierre, Odilon et Deus Houle, (Victoriaville), Joseph Noel (Manchester N.-H.), ses tantes ; Mme François Brunelle, (Ste-Sophie), Mme Louis Boulanger (Victoriaville) ses cousins et cousines ; MM. et Mmes Gérard Camiré, Alphonse Houle, M. Patrick Belleau (Victoriaville), MM. et Mmes Gérard Moreault, Rosaire Houle, (St-Rosaire), MM. Willie et Henri Allard, (St-Valère) MM. et Mmes Calix Pellerin, Elphège Rousseau, Henry Prince, (Princeville, Lionel Gosselin, (Ste-Sophie), Louis Provencher, de Princeville, MM. Roger Brunelle (St-Norbert) Arthur Brunelle (Plessisville), Mlles Irène Brunelle, Cécile, Yvonne, Armand et et Ant. Sévigny, Mlles Cécile Noël, Aldéa Rolande et Jean-Paul Brunelle (St-Norbert), Yvonne, Gérard, Sylvio, Irène Poirier (Ste-Sophie).
Dans la nombreuse assistance on remarquait : MM. et Mmes Eugène Poirier, Ludger Bergeron, Henri Therrien, Jules Baril, Joseph Provencher (Ste-Sophie), René Nadeau, J.-E. Bélanger, Amédée Laroche, (Princeville) Napoléon Rheault (Plessisville), Paul, Validor Baril, Omer Lavigne, Levite Houle, Joseph Marcotte, Henri Labonté, (St-Norbert,) MM. Delphis Girouard, Auguste Lehoux, Dr. Nadeau, Auguste Beaudet, Raoul Hébert, Omer Baril, Alex Lachance, A. Fréchette, Antoine Hébert, Wilfrid Roy, G.-E. Nadeau, les élèves du Pensionnat et de l'externat, Trefflé Brisson, Donat Roberge, Rémi Daigle, Eugène Brissette, André Lanneville, Joseph Rousseau, Notaire Feeney, Donat Pelchat Arthur Coulombe, Ludger Lambert, Jean-Paul, Mathieu, Lionel Bernier, Eugène Mathieu, Octave Croteau, Dr Brassard, Alfred Bergeron, Philippe Lachance, Odilon Plante, Johnny Roux, Arthur Hébert et autres.

Bouquets spirituels: M. Ernest Brunelle, Mlle Irène Brunelle, les familles Lucien Mathieu, Télesphore Brunelle, Chrysostome St-Pierre, Dr Fréchette, MM. et Mmes Léonide Chartier, de Sherbrooke, Joseph Brunelle, Alex. Lachance, George Poirier, Germain St-Pierre, Josaphat Brunelle.
Sympathies: Les familles Amédée Laroche, Alcide Pépin, Arthur Boucher, Dr Brassard, Noel Baril, Paul-Emile Houle, Ernest Gagné, Jules Baril, Léon Samson Arthur Brunelle, Donat Pelchat, Eugène Sévigny, Omer Roy, Mme François Brunelle, MM. et Mmes Wilfrid Roy, Alfred Boisclair, Arthur Coulombe, Omer Baril, Antonio Allard, Joseph Martel, Faida Brunelle, Télesphore Brunelle, François Camiré Arthur Morissette Albert Côté Wilfrid Vallière, Auguste Beaudet, Philippe Lachance.

A Madame St-Pierre et à la famille nos sincères sympathies.

Obsèques de M. A.-C. Roy

Campbellton, N.-B., (D. N. C. B.) La mort est venue enlever à l'affection de sa famille et à l'estime de ses nombreux amis, un des citoyens les mieux connus de cette ville dans la personne de M. A.-C. Roy, décédé samedi dernier à 5 A.M. à l'âge de 68 ans. Le défunt vit la mort approcher avec résignation et courage durant les quelques mois qu'il souffrit. Né au Petit Rocher, il suivit le Chemin de fer de la Baie des Chaleurs durant sa construction sur la côte de Gaspé. Il voyagea ensuite pour la Cie J.-E. Morrisson de Halifax jusqu'à ce qu'il vint s'établir à Campbellton où il commença ce qui était dans le temps la première manufacture de Ginger Ale du nord du Nouveau - Brunswick. La Campbellton Ginger Ale Works continua à vendre ses produits dans le Nouveau-Brunswick et dans la Gaspésie jusqu'à Rimouski mais le mauvais état de sa santé força M. Roy à louer sa manufacture quelques années passées.
Le grand nombre de personnes qui se pressaient dans l'église de Notre-Dame des Neiges pour dire une prière pour le repos de son âme et qui suivirent sa dépouille mortelle au lieu de son dernier repos, témoignèrent hautement de l'estime que le défunt s'était acquis dans son contact avec les gens. Une messe solennelle de Requiem fut chantée par Mgr A. Melanson, P.A., V.G., assisté du Rév. Père Boucher comme Diacre et du Rév. Père Cyr comme Sous-diacre. L'Eglise drapée de noir et les hymnes funèbres rendus par le Chœur de Chant de Notre-Dame des Neiges sous la direction de M. Rosaire Turgeon, donnaient à la cérémonie une caractère à la fois touchant et impressionnant. Les solistes étaient MM. P.-T. Faubert, Jean Boudreau et J.-F. Champoux. Portaient le corps : MM. Edward Alexander, Auguste Belanger, J.-B. Leger,e Napoléon Boulay, A.-C Belle-Isle et George St-Onge.
Il laisse pour le pleurer en outre de son épouse, née Marguerite Marie Madigan, quatre filles : René Lavoie Mme William Boulay Mme Adjutor Bernier et Mlle Lily, toutes de Campbellton. Quatre fils : Charles, Dr Arthur, Francis et Lionel, de Campbellton. Il était le frère de Mme Jos Fournier, Pointe-Verte, Mme Alfred Boudreau et Mme Vve Jean-J. Lejeune de Petit Rocher, Frank du Petit Rocher, Alphonse de Cross Point, Joseph de Shawinigan Falls, Qué., et Adélard de Sault Ste-Marie, Ont.

Les offrandes de messes furent reçues des personnes suivantes: Mgr A. Melanson, P.A., V.G., Campbellton; M. Raphael Melanson, Campbellton; Rév. Père Pacifique, Montréal; MM. J.-B. Leger et famille, Dr Théo. Godin, M. et Mme D.-A. Harquail, M. et Mme C.-A Champoux, famille de J. Harquail, M. et Mme J.-T. Hébert, M. et Mme J. Boudreau, Maurice Harquail, M. et Mme B. Hello, M. et Mme W.-P. Burns, M. et Mme Wilfred Comeau, M. Georges Vermette et famille, Mme A.-J. McIntyre, Dr et Mme L.-G. Pinault, M. et Mme J.-W. Howard, M. et Mme N. Boulet, chœur des dames de Notre-Dame des Neiges; M. et Mme W. Comeau, M. J.-O. Pichette et famille, Mlle Veronica Murray, M. et Mme Frank Champoux, Drs Charles et Georges Dumont, M. et Mme F.-d. Bujol, tous de Campbellton; M. et Mme H.-A. Boudreau, Rivière-du-Loup; M. H.-A. Boudreau, Rivière-du-Loup; M. et Mme E. Bernier, St-David, P. Q.; MM. W.-P. et W.-J. Sheridan, S.-W. Firlotte, et famille, Mme N. Bernatchez, Mme A. Harbour, M. et Mme Edoord Michaud, de Montréal; M. et Mme J.-H. Blouin, M. F. Tremblay, Québec; M. et Mme W.-S. Montgomery, Dalhousie; Mme P.-L. Michaud, Rivière-du-Loup, P. Q.; juge A.-T. LeBlanc, Mme A.-C. Roy et famille, Moncton, N.-B.
Offrandes de fleurs: Cercle brisé: La famille, Couronnes: M. et Mme Jos. Beauchamp, personnel du bureau de télégraphe Canadien National, Mme A.-O. Connel et famille, M. et Mme P. Gagné, M. C.-F. Rogers et famille.
Bouquets spirituels: Sœurs de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph, Sœurs de l'Académie, Sœurs de la maison Mère des Petites Sœurs de l'Assomption, Orphelinat de St-Antoine, Mlle Graziella Boudreau, Mlle Alma Roy, M. Leofred Bélanger et famille, Mme Thomas Roy et famille, Mme Léon Cantin et famille, M. Auguste Bélanger et famille, M. Ambroise Allain e famille, Miles Béatrice Roy, Jeanne Roy, Thérèse Roy, Gabrielle Roy, Corinne Roy, Rose-Marie Comeau, Violette Cmeau, Amédée Comeau, M. et Mme J. Boudreau, M. et Mme Josie Boudreau, Campbellton; M. et Mme J.-B. Martin, de Montréal.
Un grand nombre de messages de sympathies furent aussi reçus de Québec, Montréal et ailleurs, qu'il serait trop long d'énumérer ici.
Nous nous joignons au grand nombre d'amis pour offrir à la famille nos plus sincères sympathies.

Saint-Vallier

Decès
A St-Vallier, le 9 janvier 1932 à l'âge de 26 ans, est décédé M. Ernest Bolduc, fils de feu Cyrille Bolduc, de St-François de Montmagny, et fils adoptif de Stanislas Latulippe, de St-Vallier.
Les funérailles ont eu lieu à St-François de Montmagny. Un libéra a été chanté à 8 heures dans la nouvelle sale paroissiale de St-Vallier.
Vie sociale
Le 26 décembre la famille de Mme Vve Jacques Roy, recevait la visite de son frère, M. Alex. Lemieux, avec ses deux filles et leurs amis. Ils sont venus faire leurs souhaits de Noël, encore cette année en machine.
—Nous présentons nos meilleures sympathies à la famille Stanislas Latulippe, Philippe Bolduc et Mlle A. Roy, par la mort de son ami, M. Ernest Bolduc.
—M. L.-Philippe Bolduc, de Montréal, était de passage à St-Vallier, chez son oncle Stanislas Latulippe pour assister aux funérailles de son frère Ernest Bolduc.
—Mlle Bertha Tanguay, institutrice du Lac St-Jean, Gertrude et Thérèse Tanguay, de Québec, sont venus passer le temps des fêtes parmi nous.

Baie St-Paul

M. Aimé Lavoie, de Chicoutimi, est venu passer une vacance de quelques jours ici chez son père M. Charles Lavoie.
—M. et Mme Alcide Bergeron, de la Pointe-au-Pic, sont venus passer les fêtes chez leur père M. Xavier Cimon.
—M. et Mme Henri Belly, de Québec, était ici chez leur père M. le notaire Paré à l'occasion du Jour de l'an.
—M. et Mme Joseph Gagnon, de Limoilou, était ici, pour le temps des fêtes chez leur père M. Paul Bissonnette.
—M. Edouard Lavoie, de Chicoutimi, est venu rendre visite à sa mère Mme Vve Edith Lavoie.

"Je pars de bonne heure pour avoir les meilleures occasions"

Je vais vous dire--- Laver au Chipso prend si peu de temps !

C'est CHOSE MERVEILLEUSE que de finir son LAVAGE de BONNE HEURE pour se rendre aux VENTES avant 11 HEURES !

Je ne me VANTE pas, car je serais PERDUE sans LE NOUVEAU CHIPSO. Qui donne la PLUS GROSSE et la MEILLEURE SAVONNURE que j'aie JAMAIS VUE !

VOUS devriez voir comment la SALETE prend la fuite SANS qu'on ait à FROTTER !

SI VOUS voulez avoir du LINGE BLANC comme NEIGE et lavé de BONNE HEURE, je vous prie d'ESSAYER les FLOCONS du NOUVEAU CHIPSO — vous verrez comme il se TRANSFORME VITE en BELLE SAVONNURE !

"Je me suis ravisée—"

Je sais le tour de laver à mon aise et avoir les mains belles !

Je haissais le MENAGE du temps que j'avais les MAINS AFFREUSES à VOIR ! Mais AUJOURD'HUI que j'ai essayé les FLOCONS du NOUVEAU CHIPSO, je ne FROTTE PLUS à M'ECHINER et je n'ai plus MAL aux MAINS !

On dirait que le CHIPSO mange la SALETE avec sa SAVONNURE PLUS GROSSE et MEILLEURE !

DEPUIS que j'ai adopté le CHIPSO, j'ai les MAINS tout à fait BELLES. Oui, le CHIPSO est tellement INOFENSIF que je lui confie mes SOIES maintenant. Et elles en sortent si JOLIES, aussi.

J'espère que VOUS allez essayer les FLOCONS du NOUVEAU CHIPSO. Dans l'EAU TIEDE ils se changent TOUT DE SUITE en BELLE SAVONNURE.

"C'est pas qu'un petit—"

mais grâce au Chipso la saleté prend la fuite

MALPROPRE ! Je vous crois, Pitre s'imagine que les SERVIETTES sont FAITES pour essuyer la SALETE !

Mes GROS LAVAGES m'EREINTERAIENT si ce n'était des FLOCONS du NOUVEAU CHIPSO.

Plus de FROTTAGE ni de MAL aux MAINS quand les BLOUSES et les SERVIETTES TREMPENT dans cette MERVEILLEUSE SAVONNURE du CHIPSO.

Qui fait paraitre BIEN TRISTE la SAVONNURE des AUTRES SAVONS !

Si vous voulez LAVER à votre AISE — essayez, je vous prie, les FLOCONS du NOUVEAU CHIPSO qui donnent une belle SAVONNURE RICHE et RAPIDE !

MARQUE DE VICHY ETAT GARANTIE

ACIDITÉ de l'estomac
Pastilles VICHY-ETAT
Aux aromes d'anis, citron, menthe et sans arome
Boites de 15c, 25c, 45c, 90c, $1.25
En vente dans toutes les pharmacies
AGENCE VICHY-CELESTINS 2027 Ave. McGill College - - Montreal

On enverra, franco, un échantillon de pastilles VICHY-ETAT sur réception de ce coupon, à 2027 Ave. McGill College.
Nom ....
Adresse ....
Ville .... "B"

CREMEX
Le Lait Comme la Vache le Donne

CREMEX est partout accueilli avec grand enthousiasme, car CREMEX est appelé à révolutionner la question de l'alimentation des enfants, et de tout le monde, en leur permettant de se procurer enfin du lait comme les vaches le donnent ; c'est-à-dire du lait complet, avec sa crème et exactement comme il est immédiatement après la traite, c'est-à-dire, bon, riche et crémeux depuis la première jusqu'à la dernière goutte.

CREMEX ira chez vous
CREMEX ira partout
CREMEX sera aimé de tous
CREMEX est un bienfaiteur
CREMEX vous le prouvera
CREMEX est à votre disposition.

APPELEZ 6165

Brookside Dairy, Inc.
LA SEULE LAITERIE QUI PEUT VOUS FOURNIR "CREMEX"
Echantillon gratis envoyé sur demande.

FEUILLETON DU "SOLEIL"

UN JOUR ET UNE NUIT

Par Marguerite d'Escola

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un contrat avec la Société des Gens de Lettres

No 10

"Cette boucle fut donc recueillie par le garou ; mais il se trouva que des êtres malicieux, instruits de sa valeur, la convoitèrent. C'est ainsi que le pauvre garou . . .

— Senor Caballero, dit le conco en ouvrant la porte, la servante dont vous parliez descend le chemin. On dirait qu'elle poursuit quelqu'un !"

Ils se précipitèrent sur le seuil de la porte. Le vent décoiffait les maisons. Sous ses coups, Andorra tremblait tout entière. Les tartères du Puig D'Anclar s'effondraient et une pluie d'ardoises volait et venait se briser sur les cailloux de la Valira.

A droite de l'auberge, la "Casa de la Vale" dresse, sur l'escarpement du rocher, sa lourde masse à demi-barbare. Les soubassements plongent à pic dans la Valira.

"La voyez-vous ?" dit le conco.

La servante courait en effet, tête et pieds nus sur le sentier. Elle avait jeté son bagage, abandonné ses alpargatas déchirées, laissé son mouchoir rouge aux broussailles. Elle courait, souple et enragée comme une louve, et paraissant et disparaissant aux détours du sentier, soudain elle atteignit le village. C'est alors que débouchant du coin d'une ruelle, se montra le "garou".

Il marchait avec peine et trainait le pied. Sa silhouette sombre et fine glissait lentement le long des maisons. Sous la forme humaine qu'un sort cruel lui avait imposée, tous le reconnurent. Il arrivait au terme de l'épreuve et ses forces allaient le trahir. Mais on sentait qu'il ne voulait point s'accorder de répit avant d'avoir atteint le but de son pèlerinage. Il se dirigeait péniblement, obstinément vers la Casa de la Vale, ce coeur de l'Andorre, où se réunit le Conseil Général des Vallées. Déjà, il atteignait la place, d'où l'on apercoit la porte basse surmontée des armoiries de l'Andorre : la crosse et le mitre de l'évêque d'Urgel, les vaches du Béarn et les pais du comte de Foix; et, au - dessus d'elles, l'inscription d'or :

"Regarde : ce sont les insignes d'une vallée neutre, et les royaumes par lesquels les plus nobles se louent d'être protégés. Andorre, si ces puissances isolées ont rendu d'autres peuples heureux, comment leur union ne te donnerait-elle pas des siècles d'or."

Le garou chancela, épuisé et à bout de voie.

Et, du seuil de la porte, tous les autres s'avançaient prêts à le secourir ; mais, soudain, traversant la rue et la place comme une furie, la servante bondit et tomba sauvagement sur sa proie. L'attaque fut si brusque que les deux corps roulèrent ensemble et, se débattant, atteignirent l'escarpement du rocher.

"Madona ! s'écria la senora, il va la tuer !

— Avanti ! Monteclares !" clama le Danois.

Mais déjà le Péruvien courait, atinstant, penché sur elle, essayant teignait la place et saisissait la servante à bras le corps. On le vit un d'ouvrir de force les deux poings fermés, comme pour lui arracher un objet qu'elle défendait furieusement. Elle lutta un instant, avec une passion de bêtes sauvage, les yeux fixés sur ceux de l'homme, mais quand il l'eut vaincue et que, s'appropriant le talisman, il la rejeta et la repoussa loin de lui, elle voulut finir comme une Espagnole. On la vit soudain se relever, atteindre d'un bond l'escarpement du rocher, prendre son élan, se précipiter et se briser les os sur le lit profond et caillouteux de la Valira.

* * *

La pièce principale de la "Casa de la Vale" est celle où se réunissent les "Corts". Le long de ses murs pendent, en tout temps, les "gambettos" et les tricornes, insignes de la dignité consulaire. Un bahut à cinq serrures contient les archives des cinq paroisses. Au fond de la salle, on distingue deux portes, qui ouvrent sur l'oratoire où un prêtre célèbre la messe, aux jours solennels.

Avant d'atteindre cette salle, on doit en traverser une autre, grossièrement pavée d'une mosaïque de cailloux. Son seul ornement est un vieux coffre, assez semblable aux anciens pétrins qui se trouvent dans nos provinces :

"Dieu me pardonne, Senora! s'écria Julius, nous voici dans la chambre de torture !"

Il désigna le fond du coffre et murmura : "La machine à étrangler !".

C'était bien la "garotta", exposée à la curiosité des touristes et dont un guide, moitié gêné, moitié souriant, voulut bien leur faire les honneurs. Elle n'a pas servi depuis soixante ans; désormais, les condamnés à mort andorrans vont se faire guillotiner en France.

Aurora détourna la tête :

"Est-ce donc ici Julius, que nous attendrons nos deux amoureux ?

—Ici ou ailleurs, senora. Que leur importe ? Heureux et unis désormais, comme à la dernière page d'un roman, liés pour le meilleur et pour le pire, le trône royal ou la garrota sont pour eux des objets indifférents !

—Quelle aventure ! murmura-t-elle.

—Une idylle, répliqua le Danois, qui aurait pu tourner à la tragédie, s'il n'y avait pas un Dieu pour protéger la folie des femmes !

—Il ne les protège pas toujours, ni toutes... Le corps de la servante n'a pu être retrouvé, vous le savez ?

—Je vous l'avais bien dit que la rivière l'emporterait en enfer ! Au surplus, elle est morte, que Dieu ait son âme ! C'est de l'autre femme que je parle, de celle que vous avez dépistée et reconnue sous son déguisement, tandis que nous battions inrecemment la montagne, Monteclares et moi, à la rechreche d'un bandit problématique ; de celle qui a imploré votre silence, obtenu votre complicité. Je parle, enfin, de votre garou, de la fiancée abandonnée de Monteclares qui, sa mission dans la Chine rouge terminée, son devoir professionnel brillamment rempli, a prétendu plaider contre le destin ; du boyscout aux jambes de chèvre, qui nous a suivis à pied dans la montagne, qui s'est diverti à nous intriguer, à nous émouvoir et, connaissant la puissance du romanesque sur l'esprit d'un Péruvien amoureux, a su jouer, avec tant de grâce et d'habileté, du fusil et de la guitare jusqu'au moment..."

Aurora se mit à rire. Elle portait toujours sa robe blanche et noire, sa robe florentine. Son visage avait les délicates couleurs des roses remontantes :

"Convenez du moins, Julius, que le destin lui fut clément au moins une fois ; quand elle trouva et ramassa ma boucle de brillants, au pied du col, la boucle qu'elle voulait me rendre, que je lui ai laissée en gage.

—Oui, grommela le Danois, la boucle fée, qui apporte l'amour et la mort !"

Ils se turent un moment, arrêtés devant le coffre; mais Aurora abaissa le couvercle d'un geste résolu de ses petites mains :

"Quoi qu'il en soit, la comédie est jouée.. Puisque le rideau va tomber sur le bonheur des amoureux, ne me chicanez pas sur la mise en oeuvre. Songez que nous voyagions, par une nuit romantique de septembre, à travers des montagnes lunaires. Il nous est arrivé d'étranges aventures. Avons-nous rêvé ? Avons-nous vécu ? Comme il vous plaira ! Si les effets ont été bien ménagés, les spectateurs seront avec nous, et la pièce rebondira dans la salle.

—Les spectateurs ! les spectateurs! grommela le Danois en frappant avec impatience sur le coffre, il vous plait à dire ! Senora Aurora Coronata, vous êtes un grand poète, je le sais bien, et les deux continents se sont intéressés à vos recherches dramatiques ; mais tout de même... tout de même... La vie a ses lois. L'art a les siennes. Pour plaire au public, votre comédie manque d'un élément essentiel : l'héroïne, le dénouement arrivé, n'a pas encore prononcé une parole !

—L'héroïne... l'héroïne; mais vous allez l'entendre ! Elle va, tout à l'heure, ouvrir cette porte !

— Ouvrir cette porte ! Allons, senora ! Vous n'allez pas la recevoir dans cette salle pavée de cailloux, en face de ce coffre sinistre ! Que voulez-vous que cette jeune femme amoureuse vienne faire ici ?

— Mais son métier, Julius ! Son dur métier, qui lui a permis de devenir la créature libre et forte dont votre ami s'est épris d'abord, dont il ne s'est éloigné que par dépit amoureux, et pour un temps ; ce métier qui lui a permis de se glisser bravement, témérairement à travers la Chine rouge, l'Irlande en révolte, l'Andorre en sommeil. Ce dur et terrible métier grâce auquel elle a pu reconquérir l'homme qu'elle aimait sans rien abdiquer d'elle-même.

— Et, d'ailleurs, vous allez la voir. Elle entrera ici, dans un instant. Elle tient à me remettre elle-même ma boucle de brillants, cette boucle qu'elle a retrouvée dans la montagne, qu'elle a si vaillamment défendue et que je lui donnerai en cadeau de mariage".

Aurora se tut. La voix du guide leur arrivait à travers la porte fermée. Deux autres voix, une voix de femme, une voix virile l'interrogeaient :

"Ici, annonçait le guide d'un ton doctoral, nous entrons dans la première salle, la salle où l'on voit la garrota. Cet instrument de supplice n'a pas servi depuis soixante ans . ..

— Madame vient sans doute pour se promener ?

— Madame vient ici pour son travail, répondit la voix virile, d'un ton de bonheur.

— Pour son travail ? reprit l'Andorran. Madame est artiste, sans doute ? Nous avons là-haut, dans la salle d'école, des peintures anciennes.

— Nous les verrons tout à l'heure, reprit la voix d'homme. Allons, ouvrez la porte ; deux amis nous attendent !"

"Je suis sûr, dit-il en baissant la voix, que Madame et Monsieur sont en voyage de noces ?"

Un éclat de rire lui répondit :

"Beaucoup de gens viennent se marier chez nous. Le mariage religieux y est seul valable. Les prêtres andorrans ne demandent pas de papiers !

— Mais nous en avons ! s'écria la voix de femme, songez-donc, Monsieur, je suis journaliste ! C'est mon journal qui m'envoie d'urgence, dans l'Andorre. J'ai même vingt-quatre heures de retard ! Pourvu qu'aucun confrère ne m'ait devancée !

— Eh ! bien, murmura Aurora penchée vers Julius, que vous avais-je dit ?"

La porte s'ouvrit, poussée par un poing vif et joyeux :

"Oui, Monsieur, je suis envoyée par le **Journal du Soir.** On m'a chargée d'une enquête sur les contrebandiers andorrans. Pour mieux me renseigner, j'ai moi-même "passé" un bijou, une boucle de brillants en contrebande "

FIN

Saint-Casimir

Vie sociale
— M. le curé Raymond Lamontagne ainsi que M. Albert Giroux sont allés à Québec, samedi, afin d'assister aux funérailles de M. l'abbé J.-E. Grandbois.
— M. et Mme Albert Alarie, de Québec, et leurs enfants, ont passé le Jour de l'An en visite chez leurs parents, M. et Mme Nap.-Côme Tessier.
— M. et Mme Vincent Guertin, de Québec, MM. Pierre et Paul Bédard, de Drummondville, ainsi que M. Lauréat Garneau, de Québec, étaient les hôtes de M. Gaudiose Bédard, ces jours derniers.
— M. et Mme Noel Trottier, de Sillery, étaient en visite chez M. Jos.-L. Trottier, à l'occasion des fêtes.
— Mlle Suzanne Laquerre, de Québec, passe une quinzaine dans sa famille.
— Mlle Cécile Dusablon, de Montréal, est actuellement chez son père, M. Johnny Dusablon.
— M. Maurice Mongrain ainsi que Mlles Cécile et Alice Mongrain, de Québec, étaient chez leur père, M. Henri Mongrain, cette semaine.
— M. et Mme René Carbonneau, de Montréal, ont passé quelques jours chez M. Théode-Amable Lebœuf.
— M. et Mme Massicotte, de Montréal, étaient les hôtes de M. et Mme Johnny Dusablon, ces jours derniers.
— M. l'abbé Martial Dumas, vicaire de St-Léon de Standon, passe la semaine chez sa mère, Mme J.-B. Dumas.
— De passage au presbytère, ces jours derniers, M. l'abbé Savard, du Séminaire d'Ottawa.

Accident
Georges Lebœuf, 18 ans, fils de M. Rodolphe Lebœuf faillit se noyer dans la rivière Ste-Anne, ces jours derniers, alors qu'il s'aventura à traverser sur une lisière de glace très mince qui reliait les bordages des deux rives. Cette glace, prise de la veille seulement, enfonça sous ses pieds et il disparut sous les yeux de plusieurs personnes qui patinaient près de cet endroit.
Revenant à la surface, il fut assez heureux pour pouvoir saisir une perche que lui tendit M. Arthur Douville. De sorte qu'il en fut quitte pour un bain glacé et une bonne peur.

Statistiques pour 1931
Voici quelques statistiques relevées du régistre paroissial pour l'année qui vient de s'écouler : naissances, 67 ; décès, 35 ; adultes, 23, enfants, 12 ; mariages, 11.

Sépulture
Le 8 janvier a eu lieu la sépulture de Lucien Guertin, fils de M. Armand Guertin et de Mme Guertin, décédés. Il était âgé de 1 mois et 17 jours.

Baptême
Le 6 janvier a été baptisée Marie-Juliette-Aline, fille de M. Ernest Gendron, cultivateur, et de Mme Gendron, née Marie-Ange Trottier. Parrain et marraine, M. et Mme Philéas Trottier.

Le TIRAGE du "Soleil" *quotidien dépasse, dans la ville comme dans la campagne, celui de TOUS les autres journaux français et anglais du soir et du matin réunis.*

LE SOLEIL

Le sentiment n'y fait rien
Si vous annonces dans le journal qui est lr, vos marchandises se vendront.
A Québec, tout le monde lit "Le SOLEIL", il va de soi que vous devez y annoncer ce que vous avez à vendre

51e ANNEE—No 19 QUEBEC, MERCREDI 20 JANVIER 1932 EDITION QUOTIDIENNE — PRIX : DEUX CENTINS

Chez Nous

On aura remarqué qu'il ne se passe guère de jour où plusieurs citoyens qui s'intéressent à la chose publique, dans des domaines divers, ne viennent, en nos colonnes, faire bénéficier le public de leurs lumières en exposant librement leur point de vue particulier. C'est là une preuve nouvelle de la popularité de notre journal, et de la largeur de vue qui préside à sa direction.

Nous remercions cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu, jusqu'ici, nous faire confiance en nous donnant ainsi la mission de faire voir à nos lecteurs certains points de vue nouveaux et intéressants, et nous mettons de nouveau nos colonnes à leur disposition, en souhaitant que d'autres imitent leur exemple de civisme et de patriotisme.

Si tous ceux-là qui ont des connaissances particulières voulaient utiliser de ce moyen pour en faire profiter la population, bien des discussions ou des critiques inutiles seraient souvent évitées. La moindre suggestion, la moindre critique constructive, peuvent être d'un grand secours.

Les seules conditons exigées pour la publicaton des Lettres que nous recevons, sont, d'abord, qu'elles évitent de faire des personnalités qu'elles exposent sincèrement des questions susceptibles d'intéresser nos lecteurs, et qu'elles soient signées par leur auteur. Pour faciliter le travail de composition, nous préférons, en outre, qu'elles soient écrites en autant que possible, au clavigraphe et sur un seul côté de la feuille.

Anniversaire

Il y a 23 ans aujourd'hui, l'honorable Charles Marcil, député du comté de Bonaventure, était choisi comme Orateur de la Chambre des Communes. L'Honorable Marcil, qui est encore député de Bonaventure, est le plus ancien député de la Chambre. Il y siège depuis 1900.

Architectes

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Association des Architectes de la Province de Québec aura lieu dans les salles de l'Association au No 627 ouest, rue Dorchester à Montréal, le samedi 30 janvier 1932, à 6 h. p m.

Le dîner annuel suivra immédiatement cette assemblée.

La Société nationale

Il y aura réunion du conseil général de la Société St-Jean-Baptiste de Québec le 21 janvier à 8 heures du soir, à l'hôtel de ville de Québec.

A N.-D. du Chemin

Ce soir, à 8 heures, à la salle paroissiale Notre-Dame du Chemin, aura lieu une assemblée générale de la Société Saint-Jean-Baptiste, section de la paroisse.

Prière à tous les membres d'être présents.

Le "Saurel"

Le brise-glace du gouvernement, le "Saurel", fait actuellement un travail considérable à l'Anse-au-Foulon, s'employant à couper la glace aux endroits où elle est plus mince de manière à ce qu'elle puisse se reformer uniformément. Les marchands de glace qui prennent ce dont ils ont besoin sur le fleuve, se sont plaints des mauvaises conditions de la glace. De plus, à certains endroits elle était si mince qu'il aurait été dangereux de s'aventurer à aller en tirer du fleuve.

En brisant la glace aux endroits où elle est la plus faible, on espère qu'elle reprendra et se reformera plus solidement.

Le "Sable I"

Un fait probablement unique dans les annales maritimes s'est produit hier alors que le Sable I a pu accoster à Havre Saint-Pierre. Inutile de rappeler qu'à partir du début de novembre, habituellement toute communication maritime devient impossible sur la Côte-Nord. Parfois il est vrai, des brise-glace sont parvenus à se rendre à proximité des côtes, mais ils ne pouvaient aborder et les habitants devaient établir, sur la glace des communications avec le navire. Hier, le Sable I après un voyage effectué sans incident et sans trop de difficultés put aborder au Havre-Saint-Pierre et y décharger une forte cargaison de marchandises à destination des pêcheurs de la côte.

Chez les Comptables

A cause des prières des Quarante-Heures qui ont lieu ce soir à l'Académie Commerciale, l'assemblée mensuelle des Comptables, — dont la salle de réunion est à proximité de la Chapelle — est remise à mercredi prochain.

(Comm).

A Amqui

Les élections municipales à Amqui, comté de Matane, ont donné le résultat suivant: Maire, M. J.-E. Beaulieu, conseillers, MM. J.-E. Gagnon et Alcide Harvey.

TEMPERATURE

"Toronto, 20. (P. C.) — Pronostics: Ottawa et Haut St-Laurent : — Beau et un peu plus froid ce soir et jeudi.

Bas St-Laurent : — Neige. Jeudi vent du nord, beau et un peu plus froid.

Golfe et Côte Nord : — Neige. Maritimes : — Même.

INTERESSANTES DISCUSSIONS HIER AU PARLEMENT

Le Dr Pierre Gauthier, député de Portneuf, et M. J.-W. Morel, député de Témiscouata, ont terminé le débat provoqué par une motion de M. Charbonneau sur l'Agriculture — Renseignements importants donnés à la Chambre par l'honorable M. Mercier sur l'industrie forestière—Le suffrage féminin.

(Par Georges Léveillé)

En attendant l'envahissement de l'Assemblée Législative par les féministes qui viendront réclamer aujourd'hui le droit de suffrage et les droits à la représentation populaire qu'il comporte, la députation a travaillé ferme hier pour disposer de plusieurs projets de loi, sans très grande importance d'ailleurs, et des crédits de l'honorable Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts.

Au début de l'après-midi, le Dr Pierre Gauthier, député de Portneuf et M. J.-W. Morel, député de Témiscouata, ont profité d'une motion de M. J.-Euclide Charbonneau, député de Laprairie-Napierville, pour dire tout le bien qu'ils pensent de la politique agricole du gouvernement et féliciter le jeune ministre de l'Agriculture, M. J.-A. Godbout, de la direction donnée à cette branche importante de l'administration depuis qu'il en a été nommé titulaire.

L'étude du crédit de $475,000 demandé par le ministre des Terres pour le service forestier et l'arpentage dans la province au cours du prochain exercice a donné à l'hon. Honoré Mercier l'occasion de couper les ailes à plusieurs légendes que l'Opposition se fait un plaisir de lancer de temps à autres au sujet des compagnies qui font le commerce du bois dans la province. On sait que l'Opposition a toujours dit que la province de Québec est contrôlé par l'"International Paper" et que cette puissante compagnie possède 60,000 mille carrés des 80,000 milles carrés de réserves forestières concédées à bail par le gouvernement. Chiffres en main, M. Mercier a prouvé à ces dénigreurs que l'"International Paper" ne contrôle que 18,000 milles carrés de concessions forestières, soit moins d'un cinquième des limites à bois que nous possédons. M. Mercier a fait remarquer, incidemment, que si les compagnies américaines n'étaient pas venues exploiter nos limites, de concert avec nos compagnies domestiques, des milliers de Canadiens n'auraient pas trouvé de travail dans ce temps de crise.

Sur le chapitre de l'utilisation de nos essences forestières, le ministre des Terres a aussi prouvé à l'Opposition, qui lui reprochait de ne pas assez encourager la fabrication des meubles chez-nous, que cette industrie est très florissante dans certaines villes. M. Mercier a mentionné la fabrique Kilgour, à Beauharnois, tout près de chez lui, qui produit une forte quantité de meubles fabriqués uniquement d'essences forestières trouvées dans la province.

M. Alexandre Chouinard, député de Gaspé-Sud et M. C.-A. Paquet, député de Montmagny, ont dit aussi jusqu'à quel point l'industrie des meubles est florissante à Montmagny. La fabrique locale travaille actuellement nuit et jour et tourne des meubles de luxe avec de l'érable piqué et merisier de nos forêts. Les meubles qui sortent de cette fabrique sont très en demande et on se les arrache dans la plupart des grandes villes du Canada. La fabrique a en main des commandes qui lui viennent de Winnipeg et de Régina et les deux députés que nous venons de nommer ont défié n'importe qui de dire, à la comparaison que ces meubles sont inférieurs aux produits importés de l'étranger.

Le ministre a profité du débat pour faire un bel éloge de nos techniciens forestiers dans la province. Nous possédons des hommes de toute première valeur que les étrangers viennent nous chercher. Ils sont égaux en capacité, sinon supérieurs, à tous les techniciens étrangers.

Comme l'Opposition avait greffé, sur cette question du service forestier, celle de la radiodiffusion de l'heure provinciale, M. Mercier a fait remarquer, que, bien qu'il ait gardé pleine responsabilité des actes accomplis par son département en matière de T. S. F. il a confié à une autorité comme M. Montpetit la direction des programmes et à M. Henri Letondal le choix des artistes. L'irradiation de l'heure provinciale du gouvernement se fait deux fois la semaine, en dehors de toute politique et la population accueille ce service avec beaucoup de sympathie et de satisfaction.

Le ministre s'est ensuite fait voter son crédit de $475,000, le seul qui restait à voter pour son département.

Le bill du suffrage féminin qui sera étudié cet après-midi, aura pour parrain, le Dr Anatole Plante, député de Montréal-Mercier et le débat, de la part de ceux qui ne sont pas favorables au projet, sera ouvert par le député de Lévis, M. Arthur Bélanger.

A part les dames qui pressentent les députés, depuis une semaine, sur la façon dont ils donneront leur votes, on nous dit qu'une délégation de plus de 100 femmes viendra de Montréal aujourd'hui pour supporter de sa présence le bill qui lui tient tant à coeur. Toutefois, il n'est pas difficile de prévoir l'issue du débat et ce n'est pas encore cette année que ces dames retourneront chez-elles emportant dans leur sac à main, à coté du bâton de rouge et du mouchoir de dentelle parfumé, le petit papier qui leur permettra de se présenter aux polls pour enregistrer leur vote en faveur des candidats à la Législature de Québec:

LA SEANCE

La séance est ouverte à 3 heures 30 par le président I.-D. Bouchard.

Les rapports des comités sont lus et reçus ainsi que plusieurs pétitions dont l'une de l'A. C. J. C. demandant certains amendements à sa charte.

Le gouvernement répond ensuite à quelques interpellations de l'Opposi-

(Suite à la page 11, 3e col.)

L'AFFAIRE DES BILLETS FALSIFIES

Plusieurs autres témoins ont été entendus, hier après-midi, en Cour de Police, dans la cause de Michel Bender accusé d'avoir en sa possession des billets de banque forgés.

A l'enquête préliminaire, dans la cause du Roi contre Michel Bender, accusé d'avoir eu, en sa possession, des billets de banque forgés ou falsifiés, il y eut notamment, hier, le témoignage de M. Henri Langlois, épicier, 24, côte de la Montagne.

—"Le 29 décembre dernier, au début de l'après-midi", raconta au tribunal M. Langlois, "l'accusé est arrivé à mon magasin et il a acheté une livre de chocolats à 35 sous. Pour payer, il m'a donné un billet de banque de dix dollars. Ce billet me paraissait curieux et je le dis à l'accusé. Mais enfin, je le changeai".

Me Laetare Roy, C.R., procureur de la Couronne: "Avez-vous demandé auparavant à l'accusé si ce billet était bon?"

Le témoin Langlois: "Oui, et je me souviens pas s'il m'a dit quelque chose ou s'il m'a fait simplement un geste affirmatif. En tous cas il m'a fait comprendre que, d'après lui, ce billet était bon".

Me Roy: "A-t-il insisté pour que vous preniez ce billet?"

Le témoin Langlois: "Non. Je lui ai dit que j'allais l'envoyer changer, à la banque, et il m'a répondu que c'était correct".

M. Langlois dit qu'il remit son change à Bender, qu'il envoya son commis, le jeune Arthur Boucher, à la Banque Royale et que le jeune Boucher revint et apprit à M. Langlois que la banque avait refusé de changer ce billet.

Me Laetare Roy montre à M. Langlois un billet produit comme pièce et M. Langlois répond que ce billet est celui que lui a remis Bender ou un semblable.

Me Fernand Choquette, C. R. défendeur de Bender, demande à M. Langlois si l'accusé avait l'air de vouloir le tromper et M. Langlois répond que non.

—"Est-ce que l'accusé a attendu pendant que votre commis est allé à la banque?", demande Me Choquette.

Le témoin Langlois : "Oui. Il a attendu, un bout de temps, mais, comme mon commis tardait à arriver, il est parti".

Témoigne ensuite le jeune Boucher qui corrobore le témoignage de M. Langlois. Témoigne également M. Lennox Martel, l'employé de la Banque Royale auquel le jeune Boucher s'est adressé pour faire changer le billet concerné.

M. Martel alla consulter son gérant. Il y eut refus de changer ! billet que la Banque Royale garda et remit à M. Georges Beaudry, de la Banque Canadienne Nationale. Ce M. Beaudry témoigne. Il a examiné le billet concerné.

—"Pour moi, ce billet était faux", déclare M. Beaudry.

Me Laetare Roy —: "Qu'est-ce que vous en avez fait ?"

—"Je l'ai envoyé à M. Russell".

M. Georges Russell, assistant-gérant de la Banque Canadienne Nationale, à son tour, envoya ce billet à M. Frederic Lavis, gérant de la Banque, à Montréal.

M. Frederic Lavis témoigne, après M. Russell. M. Lavis, employé à la Banque, depuis 25 ans, eut, maintes fois, l'occasion d'examiner des billets de banque falsifiés.

—"Le billet de banque dont il s'agit, ici, est falsifié et il n'y a pas d'erreur possible", déclare M. Lavis.

Vient ensuite témoigner, comme expert, M. Edward Herbert Clayton, surintendant de la Canadian Bank Notes. Il a soigneusement examiné les deux billets de banque de dix dollars, chacun, produits, comme pièces, en cette cause. Il les déclare faux et il explique pourquoi : il y a une différence dans le grain ou la qualité du papier dont sont faits ces deux billets et le papier dont est fait un billet de banque authentique. Le papier des billets falsifiés est plus épais. Le contour des lettres imprimées sur les billets falsifiés est trop sombre. L'encre employée pour les faux billets n'a pas les caractéristiques de l'encre employée par la Canadian Bank Notes.

Le témoin suivant est M. Paul Lemieux, gérant du magasin de la Commission des Liqueurs de la rue de la Couronne. Une personne, — et M. Lemieux ne sait pas laquelle, — remit à ce magasin un faux billet, dans l'après-midi du 29 décembre. Il ne se souvient pas avoir vu l'accusé Bender, ce jour-là, audit magasin de la Commission.

Un employé du magasin, René Godbout, alla à la banque, avec ce dix piastres. M. Joseph Pratte, gérant de la succursale du Merger, refusa de le changer. Il le remit à M. Maurice Gervais, assistant-surintendant, qui l'envoya à M. Clayton.

Le dernier témoin est le détective Mitchell, de la Police Provinciale, qui reçut de M. Russell le billet concerné et alla le porter à M. Lavis à Montréal.

Comme "Le Soleil" l'annonçait, hier, cette enquête est ajournée à mardi prochain. Ce sera alors la preuve de la Défense.

EPOUX SEPARES

Cet homme et cette femme sont mariés, depuis quinze ans. Les querelles détruisirent tout à fait leur petite cité domestique, il y a cinq ans. Le mari habite à Montréal. La femme a continué de vivre, à Québec, avec les enfants. De là-bas, le mari a toujours envoyé de l'argent à la femme jusqu'à septembre dernier. La dureté des temps probablement fut cause de la cessation des envois d'argent. La femme fit assigner en Justice son mari pour refus de pourvoir.

Présentement, le mari, par son avocat, propose à sa femme de reprendre avec lui la vie commune. Il fait savoir à sa femme qu'il est allé à confesse, qu'il veut être un bon père de famille, un chef de foyer exemplaire. La femme a écouté cette proposition, sans enthousiasme.

Cette cause a été prise en délibéré par M. le juge Demers.

CONTESTATIONS REJETEES

L'honorable juge Gibsone, de la Cour Supérieure, a rejeté les contestations électorales dans Lévis, Montmorency et Québec-Comté. Il a déclaré qu'en vertu de la nouvelle loi Dillon le dépôt fourni, dans ces causes, est irrégulier. Il a rejeté les pétitions, sans frais.

PROTESTATION ENERGIQUE DES FRANCAIS

Les membres de la Société Française de Bienfaisance enregistrent une protestation officielle contre l'article paru dans le journal français "Vu" au sujet du Canada français.

Récemment une revue française, "Vu", publiait un article sur le Canada sous la signature d'un français qui serait venu, paraît-il, en Amérique, spécialement dans la province de Québec, où il aurait vu de droles de choses.

Cette description était tellement cocasse, et si peu conforme à la vérité, que les Français de Québec ont crû devoir protester et ils nous communiquent le texte de la résolution adoptée par les membres de la Société Française de Bienfaisance :

Article insultant pour les Canadiens-Français, désavoué par la Société Française de Bienfaisance de Québec

La Société Française de Bienfaisance de Québec, ayant pris connaissance d'un article paru le 16 décembre dernier dans une revue française, et signé par un prétendu Français de passage au Canada, proteste énergiquement contre les allégués du dit article concernant les Canadiens-Français. Tout est faux dans cette appréciation et semble inspiré par un sectarisme inqualifiable.

Les Français qui ont étudié sans parti-pris les régions canadiennes et tout spécialement la province de Québec, soit qu'ils fussent en voyage d'études, soit qu'ils fussent appelés à y résider, ont pu se rendre compte que ce pays ne mérite pas les malveillantes critiques contenues dans l'article que nous désavouons.

La situation matérielle des villes et des campagnes est loin de répondre au tableau grotesque qu'a tracé

(Suite à la page 11, 3e col.)

Rendons à César ce qui est à César

Un journal de Québec, annonçait, il y a deux jours, que le Dr Emile Fortin, député de Lévis à Ottawa, avait obtenu d'importants travaux de Voirie dans St-Romuald et que les ouvriers avaient commencé le travail au Pont Garneau et dans le Sault.

La partie de la nouvelle qui concerne les travaux est exacte mais celle qui attribue le mérite de ces travaux au Dr Fortin ne l'est pas.

C'est M. Arthur Bélanger, C.R., député de Lévis à l'Assemblée Législative, qui a fait les démarches nécessaires pour obtenir ces travaux de l'honorable M. Perrault, ministre de la Voirie. Rendons à César ce qui est à César.

CONFERENCE DU DOCTEUR ELPH. BOIS

Ce professeur de l'Ecole de Chimie a fort intéressé un auditoire choisi en parlant de l'érable canadien et de ses divers produits.

Le Dr Elphège Bois, professeur de chimie, a donné à l'Ecole Normale Supérieure, hier soir, une conférence très élaborée sur l'érable canadien, les particularités qui permettent de le reconnaître, l'historique de l'utilisation de sa sève pour la fabrication du sucre, ainsi que les diverses réactions chimiques qui se produisent dans la croissance de l'arbre, dans la naissance de la sève, dans la transformation de l'eau en sirop et dans la combustion des bûches employées de temps immémorial pour réchauffer les foyers.

Dans la première partie de sa conférence, M. Bois a un peu ridiculisé et avec raison, le peu de connaissances que nous avons, en général, de notre arbre-emblème. C'est au point que nous employons très souvent, pour ne pas dire la plupart du temps, comme emblème, une vulgaire feuille de "plaine" ou d'érable japonais. Ainsi il nous fait remarquer que la feuille d'érable que la Commission des Liqueurs a mis dans son écusson réclame, n'est pas une feuille d'érable à sucre, et personne ne semble s'en être aperçu. Il en est de même pour la Société St-Jean-Baptiste.

Pourtant, il y a longtemps que des naturalistes se sont intéressés à l'érable canadien. Les premiers explorateurs en ont fait la description et pas plus tard qu'au milieu du 18ième siècle, Gauthier, médecin du roi bien connu dans la Colonie, prit le temps et la peine d'étudier notre arbre national dans tous les détails susceptibles de nous intéresser, même aujourd'hui. Il faut noter, cependant qu'involontairement ou non, Gauthier met la "plaine" dans la même catégorie que l'érable, peut-être parce qu'il en a trouvé en aussi grand nombre l'un et l'autre, et employés indifféremment par les sauvages et les colons pour faire le sucre.

La première utilisation de l'érable s'est faite, vraisemblablement pour réchauffer les habitants du pays. Cela se fait encore, naturellement, et il n'y a rien d'aussi poétique qu'un bon feu d'érable, un matin de Noël. On

(Suite à la page 19, 4e col.)

Au Conseil législatif

Il y a eu, hier après-midi, une très courte séance du Conseil Législatif qui s'est ajourné à trois heures cet après-midi. Immédiatement après la séance le comité des Bills privés s'est réuni pour étudier quelques bills sans beaucoup d'importance qui lui étaient soumis. Ce matin, le Comité a continué l'étude du Bill de Montréal.

A sa séance d'hier après-midi, le Conseil Législatif a passé en deuxième et en troisième lecture les deux bills suivants :

Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Metis dans la division d'enregistrement de Matane ;

Loi modifiant la loi des dettes et des emprunts municipaux.

Les bills suivants ont été passés en première lecture :

Loi concernant la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal ;

Loi concernant la paroisse de Sainte-Claire ;

Loi concernant certains territoires à annexer à la municipalité de Ste-Monique dans le comté du Lac Saint-Jean.

TRAVAIL DES FEMMES ET LE CHOMAGE

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques proteste contre l'emploi des jeunes filles qui ne sont pas des soutiens de famille — Une résolution au premier ministre.

L'angoissante question du chômage et l'emploi des jeunes filles au détriment des pères de familles et de jeunes gens qualifiés dans les différents départements du gouvernement provincial, dans l'industrie et le commerce ont fait le sujet d'intéressantes délibérations, hier soir, au cours de l'assemblée des membres du Conseil Central des Syndicats Catholiques. Les délégués ont adopté une résolution priant le Premier Ministre de la province de remplacer toutes les jeunes filles qui ne sont pas soutiens de familles par des hommes et de préférence des pères de familles. M. le chevalier Beaulé a aussi tiré au clair l'imbroglio ouvrier survenu à Lauzon, l'année dernière, et nié toutes les accusations portées contre les officiers de l'Union Nationale de la Rive-Sud.

Traitant de la question du chômage, M. le chevalier Pierre Beaulé déclara que la crise les forçaient à faire des démarches qui, souvent, étaient sans résultat. Il fit remarquer qu'à l'occasion de Noël et du Jour de l'An les syndicats avaient donné au-delà de trois cents piastres en secours. Il affirma que si le gouvernement provincial n'accordait pas d'autres octrois à la ville pour de nouveaux travaux, le chômage sera encore plus intense dans quelques jours et que la Saint-Vincent-de-Paul ne tardera pas à être débordée. "On ne cesse pas de donner dit M. Beaulé. La société ressemble au système de "dole" britannique alors qu'il serait préférable de faire travailler tous ceux qui peuvent le faire en exécutant des travaux de toutes sortes."

Un délégué fit aussi connaître les résultats d'une enquête faite dans les différents départements du gouvernement provincial afin de découvrir le nombre de jeunes filles qui y travaillent. D'après certains chiffres tirés des Comptes Publics, le nombre des filles employées s'élèverait à 788, sans mentionner les jeunes filles qui travaillent dans les palais de justice et les femmes de peine. Avant l'adoption de la résolution M. l'abbé Maxime Fortin fit connaître les dangers de cet état de chose au point dé vue familial, social, moral et religieux. Un délégué fit aussi remarquer qu'au département du Procureur-Général, M. L.-A. Taschereau, aucune jeune fille ne travaillait et que le premier ministre n'était pas en faveur du travail de la jeune fille.

Voici le texte de la résolution :

CONSIDERANT qu'un très grand nombre de jeunes filles sont actuellement employées dans les divers départements du gouvernement provincial ;

CONSIDERANT qu'une très grande partie de ces jeunes filles ne travaillent que pour leur luxe, n'étant aucunement soutien de familles et que leurs pères occupent des positions dont les revenus sont très rémunérateurs et de ce fait ils peuvent très aisément pourvoir aux besoins de ces jeunes filles ;

CONSIDERANT qu'un très grand nombre de pères de familles et jeunes gens sont actuellement sans emploi et possèdent toutes les qualifications nécessaires pour remplir les positions occupées par ces jeunes filles ;

CONSIDERANT que c'est une injustice envers la société que l'emploi de ces jeunes filles qui n'ont aucun besoin de ces revenus pour vivre, au détriment des hommes, surtout des pères de familles ;

CONSIDERANT que l'adoption et la mise en pratique de la présente résolution aideraient beaucoup à régler l'angoissante question du chômage ;

QU'IL SOIT RESOLU :

(a) Que ce présent conseil fasse toutes les pressions nécessaires auprès du premier ministre de la province pour remplacer toutes les jeunes filles actuellement à l'emploi du gouvernement, (moins toutefois les soutiens de famille), par des hommes, de préférence des pères de familles ;

(b) Que des copies de la présente soient envoyées aux principales organisations ouvrières de la province et les invitant à faire un travail dans le même sens dans leurs centres respectifs ;

(c) Que ce conseil fasse aussi pression auprès de toutes autres autorités gouvernementales qu'il jugera nécessaire.

Voici maintenant le tableau mentionnant le nombre de jeunes filles employées dans chacun des départements :

ADMINISTRATION GENERALE

Conseil Législatif et Assemblée Législative	18
Bibliothèque	3
Gouvernement Civil :	
Vérification et Comptabilité	1
Affaires Municipales	13
Secrétaire Provincial	86
Trésorier Provincial :	
Assurance	1
Revenu	1
Auditeur	2
Terres et Forêts :	
Administration générale	3
Voirie :	
Administration générale	17
Travaux Publics :	
Administration générale	7
Instruction Publique	6
Enseignement technique, Coupe, Hygiène et ménagères	37

Voici le nombre de jeunes filles employées dans chaque département administré par le ministre des Travaux Publics :

(Suite à la page 11, 6e col.)

UN SUPREME HOMMAGE A UN PASTEUR

Mgr D.-A. Morissette, dort maintenant son dernier sommeil dans la crypte de l'église de St-Joseph. — Une foule émue assiste au service funèbre — Personnages ecclésiastiques.

St-Joseph, Beauce, 20 — (D.N.C.) —Mgr B.-A. Morissette n'est plus, il dort maintenant son dernier sommeil dans la crypte de l'église, au milieu de ceux pour lesquels il s'est dévoué pendant de si nombreuses années.

"Je me suis consumé pour vos âmes, voilà pourquoi je meurs": cette inscription que l'on pouvait lire sur une des banderolles qui ornaient le temple magnifiquement décoré pour la circonstance résume bien toute la vie de celui que tout le diocèse et toute la Beauce pleurent dans ce moment.

Le nombreux clergé et les milliers de citoyens qui ont assisté ce matin au service solennel célébré dans l'église de St-Joseph témoignent de l'estime et de la vénération qu'on portait au prêtre éminent qu'était feu Mgr Morissette.

Il était dix heures et quart lorsque le service commença. Mgr Omer Plante officiait assisté de Mgr Fillion, recteur de l'Université Laval comme diacre d'honneur, M. W. Dallaire, du diocèse de Valleyfield et l'abbé P. Auguste Légaré, tous deux enfants de la paroisse, comme diacre et sous-diacre, MM. les abbés Paul Bernier et Savard agissaient comme maîtres des cérémonies.

Des messes basses furent dites aux autels latéraux par MM. le chanoine Bernier, directeur du Séminaire des vocations tardives de St-Victor de Tring, M. l'abbé Boulet, curé de St-Ferdiand d'Halifax, M. l'abbé Labrecque, curé de St-Lambert, M. l'abbé Evariste Boucher, curé de St-Samuel, tous quatre anciens vi-

(Suite à la page 11, 6e col.)

Le Comité des Bills Privés de l'Assemblée Législative continue l'étude du bill de Québec — Débat sur la question des assurances sur le feu et sur celle de l'électricité — L'hon. M. Lapointe défend le point de vue de la cité — M. Antoine Rivard s'oppose à la municipalisation.

L'étude du bill de la cité de Québec s'est continuée ce matin, devant le comité des bills privés de la Législature. Hier, dans notre édition de 5 heures, nous avons donné la majeure partie de la discussion qui s'est faite autour de la dernière clause de ce bill, comme nous avons donné, dans notre édition de 1 heure, les quelques autres clauses qui avaient été adoptées sans discussion, celles particulièrement se rapportant à la contribution de la ville à la basilique nationale de Gaspé et à la création d'une Ecole des Hautes Etudes à l'Académie Commerciale de cette ville, puis celle autorisant la cité à changer son mode de paiement à la Commission Scolaire, des taxes qui lui reviennent.

Le comité a laissé en suspend la clause concernant le droit que Québec demande de forcer les compagnies d'assurances contre le feu à lui faire rapport annuellement des montants payés par elles, pour pertes occasionnées par les incendies, et un état des montants perçus en primes dans la cité.

Me J.-E. Chapleau, l'un des avisers légaux de la ville a expliqué la raison de cet amendement à la charte qui est basé sur un pouvoir que possède déjà la ville de Montréal.

L'hon. M. Taschereau a posé la question pour savoir s'il était bien opportun d'obliger les compagnies d'assurances à faire cela, le premier ministre ajoutant que ça ne se faisait nulle part. "Pourquoi une loi d'exception pour Québec? " a-t-il déclaré.

Me Chapleau a fait remarquer qu'à Montréal, la chose existe, mais les compagnies ne doivent faire rapport cependant que sur leur chiffre d'affaires.

L'hon. M. Taschereau ne voit pas la nécessité de cet amendement, surtout lorsque l'on sait que les compagnies font rapport aux gouvernements fédérale et provincial où l'on peut parfaitement se renseigner.

Le maire Lavigueur a fait observer que cette clause a été intercallée dans le bill de la Cité, à la demande de tous les corps publics, la Chambre de Commerce principalement, parceque l'on est pressuré par les compagnies, malgré les millions que la ville a dépensés pour améliorer son système d'aqueduc et sa brigade du feu. "la ville, dit le maire, s'est toujours rendue aux exigences des compagnies qui lui ont promis à maintes reprises une réduction des taux, mais jamais ces promesses n'ont été remplies."

Dans la cité de Québec, il se paye pour au delà de $3,000,000 en primes d'assurances. "L'an dernier", poursuivit-il" nous avons demandé cela, l'on n'a pas réussi. Si, cette année, nous ne l'obtenons pas, nous reviendrons encore à la charge, mais cette fois avec des délégations de toute la ville."

M. Jos. Cohen, président du comité a fait remarquer que si on accorde ce pouvoir à la cité de Québec, il faudra le donner à toutes les autres municipalités.

L'échevin Tremblay concourt entièrement dans les remarques du maire, mais comme il venait de dire que si Québec continuait d'être exploitée, la ville en viendrait nécessairement à la municipalisation des assurances, le président du comité lui répondit : "C'est le plus faible argument que vous pouvez apporter."

Le maire, sur ce point, ne fut pas de l'avis de son collègue du Conseil et déclara que ce n'était pas l'intention de la ville de municipaliser les assurances. La chose, du reste, a été proposée à maintes reprises, mais le comité administratif a toujours refusé.

Finalement, à la suggestion de l'hon. M. Taschereau, la clause du bill fut laissée en suspend avec l'entente qu'une autre sera préparée par Me Chapleau ponr qu'elle soit identique à celle que possède la ville de Montréal dans sa charte.

La dernière partie du débat sur la clause concernant l'électricité a été assez mouvementée. Nous avons dit, hier, que l'ajournement s'était fait à 1 heure, sur une déclaration de l'hon. M. Lapointe, avocat conseil de la Cité à l'effet qu'il s'agissait surtout de consacrer un principe d'autonomie pour la ville, parce que, dans le pouvoir qu'elle possède déjà pour la municipalisation de l'éclairage, elle est soumise à une restriction qui l'oblige à s'en rapporter à la majorité en nombre et en valeur des électeurs propriétaires, dans un referendum, avant de décréter la municipalisation par règlement.

L'hon. M. Lapointe : "Le commerce de l'électricité n'en est pas un ordinaire. L'électricité sert tous les buts d'utilité publique et c'est un devoir primordial pour une municipalité de voir à ce que cette première nécessité soit donnée à un prix qui ne soit pas prohibitif. En matière d'électricité comme pour l'eau, c'est **service** et non **profit** qui doit être à la base de cette question".

"C'est une matière qui relève des électeurs. Ce sont eux qui doivent décider".

L'hon. M. Taschereau : "Les électeurs se trompent quelques fois".

L'hon. M. Lapointe : "Pas dans la ville de Québec et ils ne se sont pas trompés dans votre cas, M. Taschereau.

Cette déclaration souleva des applaudissements.

L'hon. M. Taschereau : "Je connais un cas (il regardait M. Pierre Bertrand) où ils se sont trompés"

Cette réponse de l'hon. M. Taschereau mit tout le monde en belle humeur et l'on vit l'échevin Bertrand se lever comme pour remercier.

Me Antoine Rivard, avocat de la Ligue des propriétaires : "J'ai 2,800 signatures s'opposant à la municipalisation, premièrement parce que l'on ne nous dit pas comment ça va coûter et de combien vont être grévées les propriétés avec cette municipalisation. L'on a des exemples, comme l'Exposition, la neige et deuxièmement, nous croyons que c'est un mauvais système que de mettre une entreprise comme celle de l'électricité entre les mains d'une administration qui est exposée de changer tous les deux ans. Enfin, nous considérons qu'il vaudrait mieux, plutôt, avoir une révision des taux.

L'hon. M. Francoeur rappela que dans le pouvoir demandé par la ville, le referendum est prévu.

M. Gault . — Quelle est la valeur de la propriété imposable à Québec ?

M. Rivard. — $117,000,000.

Me Chapleau. — "Avec $47,000,000 de propriétés non imposables".

Me Rivard. — Ceux que je représente ne veulent pas de ce pouvoir sans qu'on leur donne une idée de ce que l'entreprise coûtera. Ils ne sont pas suffisamnent renseignés.

M. Cohen. — Quand vos élections ont-elles lieu ?

Me Rivard. — "Je n'en connais pas la date, car je ne suis pas candidat.

L'hon. M. Lapointe. — "Il est trop fin pour cela.

M. Oscar Drouin. — Le conseil a été unanime sur cette question. Ses treize membres se sont prononcés en faveur de la municipalisation.

M. Maurice Duplessis. — Cela démontre, c'est évident, que la majorité des citoyens de Québec est en faveur, car nous ne sommes pas loin des élections municipales.

M. Cohen. — Ne croyez-vous pas, M. Rivard, que cette question pourrait être soumise aux électeurs en même temps que les élections ?

Me Rivard. — Le mandat qui m'a été confié, est de m'opposer à cela. Ceux que je représente (2,800) ont une valeur de $30,000,000.

Me Oscar Drouin. — Les citoyens de Québec sont aussi jaloux de leur autonomie que ceux des autres villes.

M. Cohen. — "Une loi populaire n'en est pas nécessairement une bonne. Vous nous le dites souvent. M. Duplessis et je doute fort que ce soit une bonne chose de créer ce système pour Québec.

M. Samson. — "Pour ma part, j'ai en propriété, pour une valeur d'un million et je ne crains pas de dire que les contribuables sont contre la municipalisation. Le bill du Quebec Power nous demande trop de pouvoirs et je suis en faveur du renouvellement du contrat de la compagnie pour une période de dix ans dans les conditions actuelles.

Vous pouvez voter la clause si vous le voulez, mais je le repète, les contribuables y sont opposés à la municipalisation.

Me Drouin répète que les citoyens tiennent à leur autonomie et qu'il est de l'avis de l'hon M. Lapointe, "mais ajoute-t-il, quant à soumettre la question à la Commission des Services Publics, je reste convaincu

(Suite à la page 19, 3e col.)

Fais ce que dois

LE SOLEIL

Organe du parti libéral

QUEBEC, 20 JANVIER 1932

Beau geste des Français

Il faut savoir gré à la Société Française de Bienfaisance d'avoir protesté, hier soir, contre un article d'une revue parisienne dans laquelle les Canadiens français n'étaient pas précisément peints en beauté. L'auteur de cette sorte de libelle, après avoir traversé rapidement, peut-être, la province de Québec, a décrit la prétendue insalubrité des maisons de Québec, montré l'Est de Montréal comme peuplé de loqueteux et taxé d'ignorance notre race. C'était une charge, une caricature.

Contre ces affirmations et insinuations, les Français de Québec, attachés à notre sol et à nos concitoyens, avec lesquels ils vivent dans l'entente la plus parfaite, ont élevé leurs protestations. C'est un beau geste de leur part. Le texte de leurs recriminations sera communiqué à la presse française, qui le publiera sans doute avec empressement. Il convient que tout le monde sache, chez nos cousins d'outre-mer, qu'il ne suffit pas de rester quelques jours ou même quelques heures dans la province de Québec pour la connaître.

Mais les Canadiens français ne sont pas aussi susceptibles qu'on le croit. Ils se contenteront de sourire à la pensée qu'un Français isolé, parti de notre pays sous une mauvaise impression, fasse des déclarations qui le couvrent lui-même de ridicule. Ils savent qu'il existe en France, un grand nombre d'hommes remarquables qui ont su voir plus juste, en passant chez nous, et qui ont fait du Canada une peinture intéressante et avantageuse. Depuis qu'il existe, entre notre province et la France, des relations plus suivies et que la traversée de l'Atlantique se fait dans les deux sens, bien des préjugés français sont tombés. La légende des arpents de neige n'y existe plus, et l'on y sait même distinguer entre le lopin du père Chapdelaine et les hauteurs du Cap Diamant. On peut dire que toute l'élite de France sait à quoi s'en tenir sur notre race. Nous sommes bien tranquilles là-dessus, et ce n'est pas l'opinion isolée d'un individu qui a mal vu qui nous empêchera de dormir.

Au reste, nous n'avons pas la prétention d'être parfaits. Nous avons nos défauts, et nous ne sommes pas froissés outre mesure quand on nous les montre. Mais il y a la manière. Etant de race française, nous voulons bien nous dire nos vérités en famille, mais nous n'aimons guère qu'un étranger vienne nous les chanter. Nous avons, là-dessus, l'attitude de Cyrano, qui, ayant un vilain nez, ne permettait à personne de le lui dire, mais faisait lui-même la ballade des nez.

Que l'incident soit maintenant clos et qu'on n'en parle plus. Un article de revue sera bientôt perdu dans la masse des publications françaises. On ne s'en souviendra pas plus, demain, que de l'histoire du bon Barrès, qui avait découvert les Peaux-Rouges du Canada sur les champs de bataille.

Nous savons ce que nous valons et aussi ce qui nous manque. Nous n'en sommes ni au premier ni au dernier rang de la civilisation : nous tenons la moyenne, même une très bonne moyenne. Quand une race, conquise comme la nôtre et soumise aux pires conditions économiques et nationales, aura réussi, comme la nôtre, non seulement à survivre, mais même à devenir l'un des éléments les plus importants de l'empire britannique, nous la saluerons chapeau bas. Car aucun progrès matériel, moral et intellectuel ne nous est étranger.

La colonisation

L'oeuvre de la colonisation a reçu depuis deux ans une vive impulsion de la part du gouvernement. Notre administration provinciale a reconnu que les secours qu'elle pouvait ainsi apporter aux chômeurs présentaient un avantage considérable sur les travaux publics qu'elle s'est vue dans l'obligation d'entreprendre là où le retour à la terre n'exerçait pas beaucoup d'attrait. Ces milliers de nouveaux cultivateurs dégagent le gouvernement d'un fardeau considérable, celui de leur trouver du travail, et souvent l'alimentation, pendant les mois ou les années qui vont suivre. Les sacrifices consentis pendant la première année de l'établissement diminuent au lieu de s'accroître.

La **Presse** rappelait la semaine dernière, les efforts faits par le gouvernement dans ce domaine.

"Le gouvernement provincial a favorisé en ces dernières années le remplissage, si l'on peut s'exprimer ainsi, des cadres dans certaines paroisses anciennes partiellement désertées. Plusieurs familles qui s'étaient expatriées temporairement aux Etats-Unis dans l'espoir d'y faire pécule, ont pu ainsi s'établir à nouveau dans des centres familliers à quelques-unes d'entre elles et, pour toutes, exempts des rudes travaux de défrichement qui se rencontrent sur les terres encore vierges. Mais ces terres sont en nombre restreint et, d'autres part, les familles qui en ont pris possession disposaient d'un capital et de biens mobiliers qui, avec l'aide gouvernementale, leur ont permis d'entrer de plein pied dans leur carrière nouvelle. Ce genre de retour à la terre est sans doute avantageux bien que hors d'atteinte pour les chômeurs sans ressources pécuniaires; pour cette raison, il ne répond pas en général aux aspirations des familles désoeuvrées et soucieuses de se créer à peu de frais un foyer dans un milieu propice à l'établissement de leurs enfants. Pour ces chômeurs et ces familles les régions de colonisation offrent en partage des ressources qu'elles ne sauraient trouver nulle part ailleurs aussi propices et désirables. Ils peuvent compter sur l'indéfectible dévouement de l'honorable Hector Laferté, qui a déjà tant fait à leur intention."

L'oeuvre entreprise aurait pu donner des résultats plus considérables, si précisément les secours aux chômeurs demeurés dans les centres industriels n'absorbaient une partie considérable des fonds destinés à neutraliser les effets de la crise. On n'a même pu faire droit à toutes les demandes. La colonisation et le retour à la terre sont des oeuvres que l'on ne peut brusquer. Souvent il a fallu demander patience à ceux que les résultats obtenus jusqu'ici encourageaient à reprendre l'agriculture.

"Cependant, l'expérience des deux dernières années a démontré qu'avec un capital relativement peu considérable il (le gouvernement) a pu faciliter le retour à la terre à plusieurs milliers de familles qui aujourd'hui sont à l'abri des vicissitudes du chômage. De ce nombre, plusieurs centaines sont revenues des Etats-Unis, tandis que d'autres ont dit adieu à nos centres urbains où elles menaient une existence précaire. Et comme presque toutes étaient d'origine terrienne, conséquemment déjà initiées aux travaux des champs, et qu'au surplus elles étaient armées de courage, le succès n'a pas manqué de couronner leurs généreux efforts. Ce que l'oeuvre de la colonisation a fait pour elles, elle le fera pour des milliers d'autres qui attendent leur salut de sa sollicitude."

Les difficultés des deux dernières années que nous venons de vivre a fourni des enseignements précieux. La stabilité de l'agriculture en temps de crise n'en est pas un des moindres. Le gouvernement fédéral a également redoublé d'efforts pour diriger le plus de familles possibles vers les espaces presque illimités qui attendent encore la charrue au Canada.

Ce serait trop espérer que de croire à l'arrêt de la désertion des campagnes. Mais même si cette désertion n'a pas totalement cessé, on doit se féliciter des milliers de volontés courageuses que la crise a données à la terre depuis deux ans.

L'expulsion des Jésuites

L'Ordre de Loyola est de nouveau victime d'une expulsion. Les radicaux espagnols, visant peut-être avant tout la confiscation des biens des Jésuites, évalués à $30,000,000, ont cru bon de se débarrasser des propriétaires, qui sont des témoins gênants.

Ce n'est pas la première fois que ce sort échoit à la Société de Jésus. Celle-ci fut un jour supprimée par le Pape Clément XIV, à l'instigation de plusieurs princes de la chrétienté, y compris ceux de France et d'Espagne. Les Jésuites furent alors déportés en masse. Ils n'eurent plus de tranquillité que dans la Prusse et dans la Russie. Frédéric et Catherine la Grande empêchèrent la publication du décret papal. Ce furent les seuls survivants de l'Ordre, et, plus tard, quand un autre pontife rétablit les religieux dans leurs droits, ils purent renouer la tradition jésuitique, et tout continua comme si rien ne s'était passé.

Les révolutions sont naturellement fatales aux Jésuites. Lors de la chute de la monarchie portugaise, un an avant la guerre de 1914, ces religieux furent encore expulsés et dûrent se réfugier un peu partout. Plusieurs vinrent même faire un séjour plutôt bref au Canada. Nous en avons vus alors, de ces expulsés, et nous avons admiré leur calme et leur belle philosophie de l'indifférence.

L'ordre renait toujours. Il porte en lui-même une force qui finit toujours par triompher. Le temps, pour lui, est un grand facteur. L'Espagne s'en rendra compte.

L'on ne perd pas de terrain

En dépit des campagnes menées contre l'étalon or, la suprématie du métal jaune comme étalon monétaire demeure toujours indiscutée.

Nous en avons la preuve dans l'empressement que met l'Angleterre à se pourvoir d'or auprès des Indes. Depuis le 21 septembre, plus de 100 millions d'or ont été expédiés des Indes à Londres. Si les envois sont continués avec la même intensité jusqu'au mois de septembre 1932, l'Angleterre possédera à la fin de l'année une réserve d'or supérieure à la production mondiale de métal jaune en 1931, qui a été de $420,000,000.

On voit clairement qu'en adoptant le cours forcé au mois de septembre, le gouvernement anglais n'a pas du tout l'intention d'abandonner définitivement l'étalon or. Les démarches qu'il a faites pour augmenter le nombre des pays en rupture avec l'étalon or ont eu pour but de fortifier la position de l'Angleterre et de lui assurer une place proéminente au moment de la stabilisation de la monnaie anglaise.

Nantie de réserves abondantes en face de pays dépouillés de leur or, soit par le jeu défavorable des échanges commerciaux ou des pressions anglaises, Londres pourrait alors reprendre la suprématie qu'elle a perdue le 21 septembre 1931.

Le président de la Banque de Commerce, Sir John Aird, a très bien dit que l'abandon de l'étalon or n'est qu'une preuve que les pays qui prennent ce parti sont résolument attachés au métal jaune comme instrument d'échanges. La vraie répudiation de l'étalon or se retrouve au Mexique, où le gouvernement ne s'est pas contenté de mettre le cours forcé, mais a remplacé l'or par l'argent. L'Angleterre demeure toujours soumis à l'étalon or, même sous le régime du cours forcé.

Cette question n'a pas qu'un intérêt purement théorique. L'abandon général de l'étalon or jetterait dans la misère des multitudes de petits épargnants, qui ont placé leurs économies dans des obligations d'Etat et verraient leurs revenus diminuer dans des proportions inquiétantes, si tous les gouvernements abandonnaient définitivement l'étalon or.

Mais les craintes ne sont pas justifiées. Le pays qui pourrait le plus gravement compromettre la suprématie du métal jaune nous prouve que l'or demeure toujours l'instrument monétaire le plus en vogue. Ses ennemis les plus acharnés n'ont rien trouvé pour mettre à sa place. Il continue de garantir la monnaie de la plus grande partie des pays du monde. Il protège toujours les économies des petits épargnants.

NOTES ET COMMENTAIRES

ENCORE NOS CHEMINS DE FER

Dans son discours de Winnipeg, le chef de l'opposition, M. Mackenzie King, a mis les Canadiens en garde contre les projets de suppression du Canadien National qui semblent avoir cours dans les milieux officiels à Ottawa.

Un grand nombre de journaux canadiens ont longuement commenté ses avertissements. Le secret qui entoure toutes les décisions administratives d'Ottawa donne naissance à toutes sortes de rumeurs et ouvre la porte à bien des perspectives.

Or on ne veut pas se trouver tout d'un coup en face d'un fait accompli, la disparition du Canadien National et l'établissement d'un gigantesque monopole.

L'organe le plus en vue des conservateurs à Montréal trouve étrange que la presse canadienne s'occupe de ce sujet, avant que les conclusions de l'enquête sur nos chemins de fer soient connues. C'est pourtant la seule attitude qu'il lui reste à prendre dans l'ignorance totale où elle est des intentions du gouvernement. Cette manoeuvre lui a déjà réussi : que l'on se rappelle le **turnover tax** prôné par M. Bennett avant le 28 juillet 1930 et abandonné par lui après son accession au poste de Premier Ministre : que l'on se rappelle l'abandon des projets de modification de l'impôt sur le revenu à la suite de la campagne énergique menée dans tous les quotidiens libéraux du Canada.

La presse canadienne a adopté, vis-à-vis de la question des chemins de fer la seule attitude qui lui permit d'obtenir quelque résultat. Et elle ne désespère pas encore d'arrêter les projets de monopole, dont on ne peut nier l'existence.

LA PLUS GRANDE STATUE DU MONDE

Les journaux soviétiques annoncent qu'une colossale statue de Lénine va être érigée à Pétrograd. Cette statue, haute de 370 pieds, dépassera notablement les dimensions de celle de la Liberté, à l'entrée du port de New-York. Elle sera éclairée, de nuit, par des projecteurs électriques et surmontée par une sorte de phare.

La statue de Lénine sera édifiée uniquement au moyen de collectes faites dans les usines de la capitale russe et les ouvriers y travailleront à tour de rôle sans recevoir aucune rémunération, en dehors de leurs heures de labeur régulier et payé.

Et pendant ce temps, la misère et la famine continuent leur oeuvre destructrice au "paradis des Soviets".

COMMENT ON ECRIT L'HISTOIRE

Dans un magasine américain, nous avons lu l'information suivante :

"Le scénario du "Masque de fer" a inspiré à un romancier français, nommé Alexandre Dumas, l'un des épisodes d'un long roman intitulé "Le Vicomte de Bragelonne". Le seul reproche que nous lui adresserons est d'avoir un peu trop librement interprété l'intrigue si vivante du film de Douglas".

Si Douglas Fairbanks attaquait feu Alexandre Dumas pour plagiat, cela couronnerait dignement l'histoire.

DESACCORD FRANCO-ALLEMAND

Paris et Berlin s'entendent rarement.

Les deux villes ont porté leurs dissensions jusque dans les coutumes de l'étiquette.

Voici la grave question qui divise actuellement Parisiens et Berlinois: En entrant dans un restaurant avec une femme, doit-on entrer le premier ou laisser entrer sa compagne la première ?

Paris décrète que la femme doit entrer la première. Berlin prétend que c'est tout simplement ridicule: c'est l'homme qui doit entrer tout d'abord, afin de pouvoir trouver immédiatement une table et soutenir les feux croisés des regards qui sont dardés tout de suite sur les nouveaux venus.

On nommera probablement une commission pour étudier la question et apaiser les animosités franco-allemandes avant l'ouverture de la conférence du désarmement.

LE STATUT DE WESTMINSTER ET L'EVOLUTION NATIONALE DU CANADA

CONFERENCE DONNEE PAR L'HON. ERNEST LAPOINTE AU CERCLE UNIVERSITAIRE DE MONTREAL

(Suite)

Ce jour-là, M. McGilligan, le ministre irlandais des affaires étrangères, fut reçu par le Roi au Palais de Buckingham pour la discussion d'affaires constitutionnelles, et non seulement le droit d'aviser Sa Majesté personnellement fut reconnu, mais l'usage d'un sceau spécial possédé et contrôlé par l'Etat irlandais fut autorisé pour l'exécution de tous les documents le concernant.

La même procédure pourra évidemment s'appliquer à tous les dominions.

Une autre pratique importante, contraire aux théories de certains juristes, a été établie et reconnue par la Conférence Impériale en rapport avec la nomination des gouverneurs généraux. En Australie, le gouvernement Scullin a créé un précédent d'une grande portée, non seulement en suivant la procédure reconnue par la conférence et en recommandant à Sa Majesté la personne à être nommée ,mais en désignant un Australien, le juge en chef Isaacs.

Au Canada, le présent Gouverneur-Général est le choix du gouvernement canadien et a été nommé par le Roi sur la recommandation du premier ministre, M. Bennett. Quand le gouvernement du Canada le désirera, un Canadien sera Gouverneur-Général de son pays.

Mesdames et Messieurs, les nations britanniques sont à prouver au monde que l'association et la coopération ne signifient pas l'absorption et que dans notre grande société chaque pays conserve son individualité propre et l'organisation qui lui convient. Nous démontrons d'une façon éclatante que la seule véritable union entre démocraties se trouve dans l'entière liberté, tant du fonctionnement de leurs institutions respectives que de leurs relations entre elles et avec l'étranger. L'action individuelle et indépendante des dominions est rendue plus forte et plus puissante par l'influence suprême de la couronne impériale, qui est la clef de voûte de l'alliance. En effet, le Roi est le grand symbole d'unité. Le Roi d'Angleterre est aussi le Roi du Canada, de l'Australie et des autres dominions. Chaque acte exécutif de ces états est fait en son nom. Les membres de leur Parlement lui jurent allégeance. Chaque Commission est émise, chaque propriété est détenue au nom du Roi. Le Roi ne représente pas seulement l'unité spirituelle de l'association ; il représente aussi la vie nationale de chaque dominion de son immense empire.

La couronne est un emplème de stabilité, d'ordre, de lien avec le passé, d'évolution normale et progressive. Le culte de loyauté au Roi est quelque chose de supérieur à un lien sentimental. C'est une partie intégrale de la structure de l'Empire. Rien ne saurait le remplacer. Aucune définition légale ne saurait lui être substituée.

Je veux maintenant faire une brève référence à deux vestiges apparents de notre ancien état colonial, l'absence du pouvoir d'amender notre constitution et le droit d'appel au Conseil Privé.

Ces deux questions méritent une étude approfondie, mais ne craignez rien, je vais brûler les étapes.

J'ai dit "vestiges apparents", car une condition qui existe uniquement par la volonté du peuple canadien, et qui n'est en aucune façon imposée ni contrôlée par une autorité supérieure non canadienne ne peut créer un état réel de subordination. C'est à la demande expresse du Canada que l'Acte de Westminster exclut de son opération tout amendement qui pourrait être proposé aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord. Notre constitution ne pourra donc être changée ni modifiée que par le Parlement Impérial, aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu entente quant au nouveau mode à substituer au présent système. Le Premier-Ministre, M. Bennett, a annoncé qu'une conférence intreprovinciale serait tenue afin d'étudier cette importante question.

Le Canada est le seul dominion qui n'ait pas le pouvoir d'amender sa constitution. Le Canada est aussi le seul pays au monde, ayant un système fédéral, dont la constitution ne pourvoit pas au droit et au mode d'y faire des amendements, si la nécessité ou l'intérêt national l'exige. Les Etats-Unis, le Mexique, le Vénézuéla, le Brésil, la République Argentine, l'Australie, la Suisse, la république allemande et la république d'Autriche sont tous des états fédéraux et leur constitution respective prévoit la possibilité d'amendement et en fixe la méthode et les conditions. C'est à mon avis une nécessité et une sauvegarde, et c'est d'ailleurs ce que tous les auteurs reconnaissent et enseignent.

Je sais que plusieurs Canadiens semblent croire qu'une constitution est quelque chose de sacré, d'intangible, une arche d'alliance que personne ne saurait regarder, encore moins toucher, sans mériter les plus graves châtiments. Au risque de les scandaliser, je n'hésite pas à dire que c'est une absurdité.

Un organe constitutif, quel qu'il soit, fût-il composé de l'unanimité des citoyens d'un état, ne peut empêcher la modification future du régime qu'il établit. La souveraineté est inaliénable et imprescriptible, et une génération n'a pas le droit métaphysique de lier définitivement les générations futures et de leur retirer les compétences dont elle use elle-même. Elle ne put déterminer d'avance et de façon absolue le sort des réalités politiques et sociales de l'avenir. Les réformes doivent être rendues difficiles, mais non impossibles. Leur réalisation doit être soumise à des formes, à des procédures, à des délais. Mais lorsqu'une réforme constitutionnelle est exigée par la situation politique ou sociale d'un pays et désirée par la grande majorité de ses citoyens, ce ne sont pas les prohibitions édictées vingt ans, cinquante ans ou cent ans auparavant qui y feront obstacle. Elles seront alors ou violées ou tournées.

Si l'on prétend rendre une constitution intangible et en interdire une révision régulière, on s'expose à la voir brisée irrégulièrement lorsque les forces politiques poussant à la modification seront assez puissantes.

Je partage les vues du Dr William Bennett Munroe, professeur à Harvard —entre parenthèses Canadien d'origine, qui, dans un ouvrage remarquable sur les gouvernements d'Europe, exprime l'opinion qu'une constitution doit être ni trop facile ni trop difficile à amender. Dans le premier cas, elle ne serait plus une garantie d'ordre, de stabilité, de continuité dans la vie politique de la nation. Dans le second cas, elle serait un obstacle au progrès et à l'avancement national et servirait de prétexte aux coups d'état et aux révolutions.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la constitution canadienne, est un statut du parlement impérial. Aucun mode d'amendement n'y est prévu. Il en résulte qu'un autre statut impérial est nécessaire chaque fois qu'une modification est requise. Il n'y a aucune règle, il n'y a même aucune coutume reconnue, déterminant les conditions et les procédures qui doivent précéder l'adoption de ce statut. Les provinces doivent-elles être consultées avant qu'un amendement soit fait ? Plusieurs le croient. Il n'en est pas moins vrai que presque tous les amendements qui ont été faits jusqu'à présent l'ont été sans le consentement des provinces, sans que leur opinion fut même recherchée.

En 1907, lorsque les subsides payés aux provinces furent augmentés, elles furent consultées, et l'arrangement intervenu prit la forme d'un amendement à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, malgré l'opposition de la Colombie-Anglaise et de son premier ministre, sir Richard McBride.

Le système est donc incertain, indéfini, vague et guère satisfaisant. Je suis d'opinion que le Canada devrait avoir chez lui, comme tous les pays autonomes, l'outillage et l'organisation nécessaires pour effectuer les modifications qui deviennent urgentes. Je crois qu'une entente à cet effet entre toutes les parties au pacte de la Confédération est non seulement possible, mais désirable. Les différents modes d'amendement qui existent dans les autres pays fédéraux devraient servir de base à la discussion de cette question, lors de la prochaine conférence interprovinciale. Ces modes varient considérablement selon les circonstances particulières de chaque pays. Je suggérerais que tout amendement proposé fut d'abord voté par une majorité des deux-tiers des membres de la Chambre des Communes et du Sénat, mais qu'il ne soit en vigueur qu'après avoir été soumis aux législatures provinciales et approuvé soit par une majorité ou par l'unanimité de ces législatures.

Dans les cas ordinaires, la ratification d'une majorité des provinces devrait suffire. Exiger le consentement de chaque province, même de l'Ile du Prince-Edouard, pour une modification quelconque, serait faire de notre constitution un instrument trop rigide, manquant de cette élasticité qui fait de la constitution anglaise un si merveilleux agent de progrès. Mais sur les questions d'une importance vitale, comme par exemple les clauses concernant la langue, les écoles et affectant les droits des minorités, le consentement unanime des législatures provinciales serait requis.

Cette méthode serait une garantie plus sûre et plus effective des droits des minorités que le système actuel, et il aurait l'avantage d'être plus en harmonie avec la situation nationale du Canada.

Mesdames et messieurs, notre constitution doit être un organisme vivant, capable de s'adapter à la croissance nationale. Le passé est une école d'expérience utile, mais les problèmes d'aujourd'hui sont des problèmes du vingtième siècle ; ils doivent être considérés et résolus à la lumière des conditions présentes. Les questions que nous avons à régler doivent l'être, non pas nécessairement comme les hommes d'il y a soixante ans les ont réglées, mais comme ils les eussent réglées, s'ils avaient vécu à notre époque.

C'est être fidèle à l'idée de McDonald et de Cartier, c'est respecter leur oeuvre que d'en continuer l'exécution et d'en assurer l'épanouissement. Les hommes de 1867 n'ont certainement pas voulu enlever à ceux qui devaient venir après eux le plein exercice de leurs libertés et les enchainer à jamais au passé.

(A suivre)

NOTES HISTORIQUES

MANOIR DES NOEL SEIGNEURS DE TILLY

CLASSIFICATION DES SEIGNEURS

La partie la plus importante de la seigneurie de Tilly est contenue dans les limites de Saint-Antoine.

Le village de cette paisible paroisse, situé sur le coteau pittoresque qui borde le fleuve Saint-Laurent, renferme de précieux souvenirs parmi lesquels on remarque l'antique manoir des Noel, seigneurs de Tilly. Cette demeure, avec sa haute toiture et sa solide construction, caractère distinctif des temps passés, porte le cachet incontestable de sa destination, et redira encore longtemps aux générations futures, le bon goût des dignes personnages qu'abrita, durant près de deux siècles, son enceinte seigneuriale.

On remarquait, jadis, dans l'alignement des plantations qui entouraient cette résidence ancestrale, des arbres séculaires, tels que ormes, chênes et hêtres, aujourd'hui disparus, lesquels faisaient, dès lors, l'ornement de ce lieu historique.

En 1786, Jean-Baptiste Noel, seigneur de Tilly, construisit ce manoir au nord du chemin du roi, près de l'église, côté est.

En 1927, une plaque commémorative fut posée, par les descendants de la famille, sur ce seul et véritable manoir qui existe encore à Saint-Antoine de Tilly.

Cette inscription intéresse beaucoup les touristes, durant la saison de l'été, dans leur passage dans cette dite paroisse.

— o —

En l'an 1672, Jean Talon, intendant du Roi, dans la Colonie, concéda au sieur de Villieu, l'étendue des terres depuis les bornes de la seigneurie de Lauzon, en remontan le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la petite rivière Talloy dite de Villieu, sur une lieue et demie de profondeur; Pierre-Noel Le Gardeur fit acquisition de cette seigneurie en 1700; Philippe Noel successeur des Le Gardeur, en devint acquéreur en 1748; Jean-Baptiste Noel, en 1760; Jean-Baptiste Noel, fils, en 1805; le docteur Isaie Noel, en 1838; enfin, Léon Noel, dernier seigneur de Tilly, de 1847 à 1854, date de l'abolition de la tenure seigneuriale.

Après cette époque, il n'y a plus eu dans notre province, de seigneurie proprement dite, mais des Rentes Constituées sur les fonds alors inféodés.

Ainsi, les de Villieu, les Le Gardeur et les Noel furent les véritables seigneurs de la seigneurie de Tilly...preuve convaincante, par les actes de foi et hommage que, seuls, ils rendirent successivement, à raison de leur domaine, au représentant du Roi, dans la Nouvelle-France.

Notes tirées des documents conservés aux archives judiciaires de Québec.

X.X.X.

AU FIL DU JOUR

Le bidon du maréchal Hindenburg

Pendant les manœuvres allemandes de 1906, le soldat Kœnnemann, de Salzwedel, était l'ordonnance du général commandant le corps d'armée.

Un jour, le général s'aperçoit qu'il n'a plus d'alcool dans son bidon. Il envoie l'ordonnance au village voisin, avec l'ordre de remplir le bidon du général.

Kœnnemann exécute l'ordre, en déboursant pour son emplette 1 mark 30, que le général oublia toujours de rembourser. Après les manœuvres, le soldat rentra dans ses foyers sans être rentré dans son mark 30. Il y pensait toujours.

Vingt-cinq ans se sont passés. Le général est devenu illustre. Il n'est autre que le maréchal Hindenburg aujourd'hui président du Reich. Se souviendra-t-il du bidon de 1906?

—On pourrait toujours essayer, se dit Kœnnemann.

Et le voilà qui écrit au président Hindenburg pour lui réclamer le remboursement de sa dette, en lui rappelant le fait avec tous ses détails.

Le plus curieux, c'est la suite. Trois jours après, Kœnnemann recevait du bureau de la présidence une lettre dans laquelle le maréchal Hindenburg annonçait qu'il lui avait fait envoyer vingt marks par mandat-poste.

Il se trouvera bien un journal allemand pour demander que cette lettre soit versée au dossier de la Société des Nations, comme symbole de la capacité de payement de l'Allemagne et l'avantage de lui accorder des délais.

Le mot juste

Les membres du comité d'une association parisienne "en faveur de la paix" se présentèrent l'autre jour pour louer une salle proche de l'Etoile, où ils projetaient de donner une grande réunion pacifique.

Mais le directeur de la salle en question connaissait les tumultueuses manifestations que la cause de la paix a provoquées l'autre jour à Paris.

—Une grande réunion pacifique, se réria-t-il. Ah ! non par exemple, je ne veux pas qu'on se batte chez moi !

Le mot partit si naturellement que les "pacifistes" n'insistèrent pas.

L'éternel féminin

La récente élection du quartier de Saint-Georges, à Londres, opposait le candidat conservateur dissident des deux "barons" de la presse, lord Beaverbrook et lord Rothermere, au candidat conservateur patronné par M. Stanley Baldwin, chef officiel du parti.

On se battit à coups de discours et le combat restait indécis.

Mais M. Stanley Baldwin eut une idée, celle d'associer à la bataille électorale de son champion la femme de celui-ci, la charmante et ravissante lady Duff Cooper. Le résultat dépassa les prévisions et c'est par plusieurs milliers de voix que triompha le protégé de l'ancien premier ministre britannique.

Ce qui faisait dire à l'un des deux "barons" assez dépité :

—Il faudra maintenant s'assurer que nos candidats ont épousé de jolies femmes !.... Quel précédent !....

CHEZ LES AUTRES

L'embargo sur les pommes de terre

La perspective de voir lever l'embargo anglais sur les pommes de terre canadiennes semble avoir quelque chance de succès. La nouvelle que le Bureau d'Agriculture de Grande-Bretagne allait étudier la question au cours d'une réunion spéciale... laisse subsister l'espoir qu'on fera quelque chose pour ouvrir le marché de la vieille Angleterre à ce produit canadien.

The Border Cities Star, édité à Windsor, Ont., écrit à ce sujet ce qui suit :

"Les espoirs canadiens accompagnent M. T.-W. Caldwell en Angleterre dans son voyage pour essayer de faire lever l'embargo sur nos patates. Un relâchement des règlements serait d'une grande importance pour l'agriculture canadienne, particulièrement pour celle des provinces maritimes. Le meilleur espoir de succès pour M. Caldwell est dans la faveur qu'il rencontrera chez les armateurs anglais et leurs agents. Il ne faut évidemment pas blâmer trop sévèrement l'Angleterre d'avoir mis cet embargo sur un produit canadien. Ce fut de sa part une mesure de protection nécessaire lorsqu'elle se vit obligée de disposer de ses propres pommes de terre. Actuellement, toutefois, on craint une récolte insuffisante dans les îles anglaises. La levée de l'embargo signifierait avantage pour les deux côtés et retour à un sentiment réciproque plus cordial.

(**Saint-John Telegraph Journal**)

Sur les routes

Les principales objections au projet sont que cette mesure entraînerait pour les conducteurs de voitures hippomobiles, dont la plupart sont cultivateurs ou gens habitant les districts ruraux, une dépense individuelle qui dans l'ensemble constituerait une somme énorme, et qu'en sus la responsabilité des accidents tomberait injustement dans maints cas sur leurs épaules.

La question de dépense est ici de peu d'importance, car l'achat d'une lampe coûte relativement peu, et d'ailleurs rares sont les résidents de la campagne ou les conducteurs de voitures hippomobiles qui ne peuvent s'en pourvoir. En second lieu, la question de responsabilité ne saurait être invoquée que pour donner plus de force aux arguments apportés en faveur de l'éclairage. Il est de notoriété publique en effet que l'absence d'éclairage sur les voitures hippomobiles est une cause de danger plus encore pour les conducteurs de ces véhicules que pour les automobilistes. Le fait est que la plupart des fatalités et des accidents enregistrés de ce chef auraient pu être évités sans l'absence de cette mesure de sécurité.

(**La Presse**)

L'impôt sur les alcools

Le nouvel impôt rapportera au trésor provincial près d'un demi-million.

Que fera-t-on de ce demi-million ?

Cet impôt est dicté au gouvernement par une situation particulière: celle des secours accordés aux chômeurs. Le gouvernement provincial contribue un quart du coût des travaux de chômage et un tiers du secours direct. Il contracte là une dette qu'il devra éteindre en plusieurs années. Le produit de l'impôt de 5, 10 et 15 sous sur les spiritueux servira au remboursement, en capital et intérêts, des emprunts faits ou qui seront faits pour venir en aide aux chômeurs.

La politique est sage et logique.

Cela ne fera pas échapper cette mesure à toute critique. Pour d'aucuns un gouvernement ne saurait faire du bien. C'est partie de notre mentalité politique.

(**Le Nouvelliste**)

Atelier des AVEUGLES

REPARATIONS GENERALES de toutes espèces de CHAISES, PANIERS et HOUSSES EN JONC de caloriferes *faits sur commande.*

32 rue St-Louis

Québec

PETIT CASSE-TETE

UNE BETE ETRANGE

Angéline dit qu'elle a vu une drôle de bête au cirque et que cette bête pouvait boxer avec un homme. En ce moment elle pense à ce curieux animal et elle dit qu'elle serait capable de le dessiner pour vous si vous le vouliez. En prenant un crayon et en reliant ensemble tous les points numérotés de 1 à 57 sur l'image ci-dessus, vous allez voir quel est l'animal auquel Angéline vient de penser. Elle nous a dit qu'il vivait en Australie.

Rhumes— *aujourd'hui... fini demain*

Rien de plus simple que se débarrasser l'organisme de l'infection rhumale avec la Bromo Quinine — quelques tablettes aujourd'hui, et demain vous vous éveillez frais et dispos.

C'est l'étonnante efficacité de la Bromo Quinine qui en a fait le remède par excellence au monde pour les rhumes. Elle détruit l'infection et chasse les poisons hors de l'organisme. . de façon rapide. . .et complète.

Insistez pour avoir ce que vous demandez.

LAXATIVE **BROMO QUININE**

VOIR CETTE SIGNATURE E. W. Grove

Paris Medicine Co., Toronto

NOUVELLES DE LEVIS

Notes personnelles

M. S. Bouffard et son fils Rémi Bouffard, de Lévis, étaient dernièrement en promenade chez M. Ad. Bouffard, à Bureau Delagrave.

L'épouse de M. le Dr Paradis, de St-Gervais-de-Bellechasse, a été transportée, hier après-midi, par l'ambulance de M. Laval Fortier, de Lévis, à l'hôpital du St-Sacrement, à Québec, pour y suivre un traitement médical.

Mme Georges Couillard, de Québec, ainsi que Mme A.-P. Bélanger et sa fille, Mlle Gabrielle Bélanger, de Lévis, partiront dans quelques jours pour un voyage d'un mois à Miami, en Floride.

M. J.-E. Bouchard, de Drummondville, était dernièrement en promenade chez ses parents, à Lévis.

M. et Mme Arsène Gosselin et leurs enfants Arsène et Gemma, de Lévis, étaient récemment en promenade chez leurs parents à Ste-Sophie-de-Mégantic.

Un appel des pompiers de Lévis

Les pompiers de Lévis ont été appelés hier soir, vers 6 heures 45, pour un commencement d'incendie à la résidence de M. Allen, rue Shaw. Le feu prit par la cheminée et se communiqua dans la cuisine pour ensuite atteindre le logement de M. Georges Labonté, au secon étage. Les hommes de la brigade, sous la direction du chef P.-A. Guay, se rendirent promptement sur les lieux et au moyen d'extincteurs chimiques, réussirent à contrôler les flammes. Il fallut défaire une partie du pan et de la cheminée. Les dommages par le feu et la fumée aux deux logements sont assez considérables.

Ce qu'il en coûte de ne pas se mêler de ses affaires.

Lundi soir dernier, l'un des constables en devoir sur l'avenue Laurier aperçut un homme avec une carabine dans les mains. Cet individu semblait un peu éméché et prenait plaisir à faire peur aux gens avec cet arme à feu. Ne sachant si la carabine était chargée, l'homme de police se rendit auprès de cet homme et lui enleva l'arme qu'il amena au poste de police.

Quelques minutes après, le frère de l'homme en question arriva au poste de police pour demander la carabine, mais le policier lui dit qu'il allait l'envoyer au poste central de police et qu'il pourrait l'avoir du chef, s'il jugeait à propos de la lui remettre. Notre homme, un peu plus éméché que son frère, commença à invectiver le constable qui l'arrêta aussitôt et lui fit suivre la carabine au poste central. Il comparut ce matin devant le juge de paix, à l'hôtel de ville, et dut payer l'amende réglementaire pour recouvrer sa liberté.

Le verdict a été "mort accidentelle".

M. le Dr Jules Vallée, coroner, du district, s'est rendu hier matin, à la résidence de M. Napoléon Grenier, rue Shaw, à Lévis, tenir une enquête sur la mort de la jeune Sonia Grenier, âgée de 13 ans, qui a succombé, lundi soir dernier, aux suites des blessures qu'elle s'infligea la veille en glissant près de chez elle. Le verdict rendu fut celui de mort accidentelle. En arrivant sur un poteau, la jeune fille se fractura le crâne, et le collier du cou.

Les funérailles auront lieu demain matin, à 9 heures 30, au lieu de 9 heures, en l'église de Lauzon, et l'inhumation sera faite au cimetière St-Joseph. Le départ se fera à 8 heures 30, No 39 rue Shaw, en voiture jusqu'à la Fourche des chemins, à Lauzon où le cortège se formera. Nous réitérons à la famille si cruellement éprouvée nos plus cordiales sympathies.

Clinique de puériculture demain à Lévis.

Demain après-midi, de 2 à 5 heures, au bureau de l'Unité Sanitaire du Comté de Lévis, rue St-Joseph, à Lévis, il y aura clinique de puériculture ou de goutte de lait pour le bébés et les enfants âgés moins de 6 ans. Les mères de familles voudront bien venir les faire examiner gratuitement et recevoir les conseils nécessaires pour les tenir en bonne santé.

On fête son vingtième anniversaire de naissance.

Dimanche dernier, à la résidence de M. J.-P. Dodier, eut lieu une jolie fête à l'occasion du vingtième anniversaire de naissance de M. Robert Dodier. Il y eut lecture d'une adresse par la jeune soeur du héros, Mademoiselle Yvonne Dodier, suivie de la présentation de jolis cadeaux.

Pendant la soirée, il y eut parties de cartes, chant, musique, déclamations. A minuit, un excellent goûter fut servi et ce n'est qu'aux petites heures que l'on se sépara.

Les invités étaient les suivants : Mlles Antoinette Langlois, Fernande Shaienks, Jeanne Shaienks, Germaine Fortier, Marguerite Labranche, M.-Eustelle Gagnon, M.-Paule Lemelin, Marcelle Lemelin, M.-Anna Turgeon, Bernadette Turgeon, Hélène Garneau, Flaure Létourneau, Marguerite Mercier, Rosa Mercier, Annette Racine, de Québec, Annette Boulanger, Thérèse Letellier, Madeleine Michaud, François Michaud, Gabrielle et Lucille Michaud, de Québec, Blanche Michaud, Germaine et Fernande Ouellet, Pauline et Adrienne Hallé, Colette Jean, Irène Normand, Yvette Simoneau, Irène St-Onge; Messieurs Irénée Gagnon, Gérard Gagnon, Rosaire Gagnon, Jean-Marie Gagnon, Ernest Gagnon, P.-Emile Gagnon, Jean-Marie Shaienks, Paul Sylvestre, Y. Plante, Maurice Jean, P. Jacques, Philippe Ouellet, J. Charles Ouellet, Réginald Bourgault, Robert Leclerc, Charles Lecours, Robert Labranche, Maurice Labranche, Paul Labranche, Charlie Poulin, Roland Côté, Dominique Roy, Maurice Bégin, Nazaire Léveillé, Charles Lachance, Charles-Edouard, Michaud, Richard Gosselin, Maurice Michaud, Edgar Michaud, Alphonse Desjardins, M.-Louis Turgeon, Laval Fortier, Louis-Robert Guay, Paul Guay, Jean-Charles Guay, Raoul Normand, Charles-Octave Lemelin, Falconio Hamel. W. L'Hébreux.

(Communiqué)

L'heure gagnante

Un panier de produits Heinz, à la suite d'une démonstration, a été tiré le 5 janvier, au magasin de M. J.-P. Dodier, épicier licencié, rue St-Georges, à Lévis. L'heureuse gagnante fut Mme J.-A. Carrier, de Lauzon, avec le numéro 478. Nos félicitations.

Mort de M. Edouard Nolin à l'hôpital de Lévis.

Nous avons appris avec regret la mort de M. Edouard Nolin, arrivée lundi dernier, à l'hôpital, de Lévis, à l'âge de 68 ans. Les restes mortels sont exposés à la résidence de M. Narcisse Nolin, frère du défunt, à St-Romuald. Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures, en l'église de St-Romuald et l'inhumation sera faite au cimetière de la paroisse. Nos plus cordiales sympathies à la famille en deuil.

SEMAINE
-:- DES -:-
ACHETEURS
-:- A -:-
Québec
-:- DU -:-
29 Février au 5 Mars 1932

Sous les auspices du Magazine d'Organisation Commerciale et Industrielle "LES AFFAIRES", une nouvelle "Semaine des Acheteurs" est organisée pour la semaine du 29 février au 5 mars 1932 Elle coïncidera avec l'Exposition Annuelle de l'Automobile

Les marchands de la campagne qui voudront prendre avantage des offres spéciales qui leur seront faites à cette occasion peuvent se procurer plus de détails en s'adressant à

Raoul Renault

552-554, PREMIERE AVENUE

Téléphone 4-4802 QUEBEC

Un jeune enfant inhumé à Beaumont lundi.

Un jeune enfant de M. Lorenzo Turgeon, barbier et Mme Turgeon, de Québec, est décédé dimanche dernier, à leur résidence L'enfant se nommant André était âgé de 21 jours. La sépulture a eu lieu lundi après-midi dernier, à 4 heures, en l'église de Beaumont et l'inhumation fut faite au cimetière de la paroisse, dans le terrain de la famille à laquelle nous présentons nos plus vives sympathies.

Funérailles du vétéran Alfred Costin

Les camarades de la région et les anciens combattants de Lévis et des environs sont priés de bien vouloir se rendre au Manège Militaire de Lévis, demain matin, à 8 heures, afin d'assister en corps aux funérailles du vétéran Alfred Costin. Les autorités militaires de Lévis espèrent que tous les militaires anciens et présents de la rive sud se feront un devoir d'assister aux funérailles de l'un des leurs.

Par ordre
A. Pichard
Sergent-major

Le rapport de la Caisse Populaire de Villemay

Dimanche dernier, dans le soubassement de l'église du Christ-Roi, a été tenue l'assemblée générale annuelle des sociétaires de la Caisse Populaire de Villemay. Le premier rapport annuel du Conseil d'Administration de cette société contenant les opérations de la première année sociale commencée le 18 février, date de sa fondation et terminée le 30 novembre 1931, a été soumis et se lit comme suit

ACTIF

Caisse et banque	$ 2,933.15
Prêts (débentures relig. du Dominion	6,033.79
Prêts Part sociale, C. C. Des	20.50
Prêts. Billets	633.67
Total des prêts	6,692.96
Total de l'actif	9,626.11

PASSIF

Capital social		$ 2,419.98
Epargne		7,078.60
		9,498.53
Fonds de réserves	$33.95	
" de prv	16.98	
" de surplus	76.65	
Total de l'avoir propre de la soc		127.58
Total du passif		9,626.11

ANALYSE DES BENEFICES

Bénéfices divers	$ 236.42
Intérêts accrus	34.85
Taxe d'entrée	51.30
Total des bénéfices bruts	322.57
Dépenses	94.78
Intérêt sur épargne	58.03
Boni	42.18
	194.99
Fonds de réserve	
Fonds de prévoyance	
Fonds de surplus	127.58
	322.57

Mouvement général de la première année sociale. Fondation, 18 février au 30 novembre 1931.

Dt. EN RENTREES

Capital social	$ 2,471.53
Epargne	22,457.79
Remise au portefeuille	3,315.05
Taxe d'entrée	51.30
Bénéfice	271.27
	$28,564.54

Ct. EN EMPLOIS

Ret. sur cap. soc	$ 51.60
Retrait sur épargne	15,376.79
Portefeuille ou prêts	10,008.01
Intérêts sur épargne	58.08
Boni (intérêt sur cap.)	42.18
Dépenses	94.78
Caisse au 30 novembre	2,933.15
	$28,564.54

Nombre de sociétaires	98
Nombre de déposants	87
Nombre d'emprunteurs	6

Elections des officiers

Président: Georges Ramsay.
Vice-président: Joseph Lecours.
Secrétaire-très.: Joseph Ouellette.
Surveillant: Léonidas Bilodeau.

Naissance

Dimanche, le 17 janvier, Mgr Eugène-C. Laflamme, P. D., V. G., a baptisé, en l'église Notre-Dame de Lévis, son petit neveu, Charles-Raymond, enfant de M. le Dr Charles Laflamme et de Mme Laflamme, née Jeannette Fortin de Lévis. Parrain et marraine, l'hon. juge I.-N. Belleau et Mme Belleau, de Lévis, arrières-grands-parents de l'enfant. Mme J.-A.-K. Laflamme, de Lévis, portait son petit-fils sur les fonts baptismaux.

HEMORROIDES

Peu importe la gravité ou la durée du cas, l'Onguent Paso est garanti soulager à l'instant — ou argent remis.

Tube commode à canule, 75c, ou boîte 60c. Chez tous les pharmaciens

Pour tout ce que vous avez à vendre ou à louer servez-vous des PETITES ANNONCES CLASSEES.

Sun Shang Yu à Levis demain soir

Un élève du grand maître de l'antique école chinoise, le favori du Mikado, viendra à Lévis jeudi soir donner une représentation des mystères éblouissants et bizarres, ce qui sera nouveau et intéressant pour la population lévisienne. On aura aussi l'avantage de voir le fameux magicien Antoni, demain soir à 8 heures 15, à la salle St-François-Xavier, avenue Bégin. Nul doute qu'il y aura salle comble demain soir à cette soirée en faveur de la Société Lévisienne d'Histoire Naturelle.

Parade des raquetteurs ce soir

Les officiers et membres du club de raquettes de Lévis "Le Voltigeur" voudront bien ne pas oublier la grande parade au flambeau de ce soir, à Québec, par les clubs de raquettes de Québec, Lévis et Loretteville. Le corps de clairon du club "Le Voltigeur" prendra part à la parade. On partira du chalet à 7 heures ce soir et on prendra le bateau de 7 heures 30 pour se rendre au marché St-Pierre d'où se fera le départ de la parade.

Remerciements

La famille de M. Hector Duchesneau, de Lauzon, remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui, à l'occasion de la mort de leur fils Roland, ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies, soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, lettres de sympathies, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

Funérailles de Mme Lorenzo Hallé, à Lévis

Ce matin, à 9 heures, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame de Lévis, les funérailles de dame Rita Cantin, épouse de M. Lorenzo Hallé, décédée dimanche dernier, à l'âge de 21 ans et 10 mois. Après la cérémonie funèbre les restes mortels furent conduits au cimetière Mont-Marie et inhumés dans le terrain de la famille.

Vitalité disparue? × Les médecins recommandent la levure!

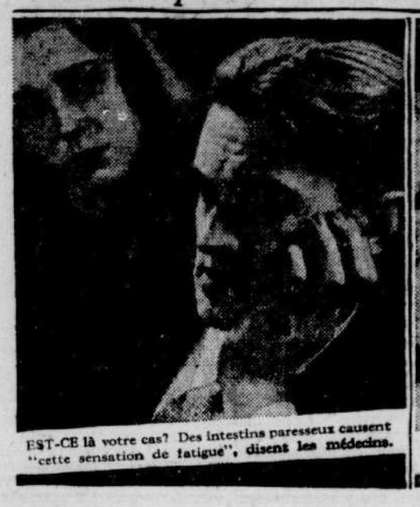

EST-CE là votre cas? Des intestins paresseux causent "cette sensation de fatigue", disent les médecins.

3 GATEAUX de Levure Fleischmann par jour activeront l'intestin, feront disparaître les poisons et ramèneront l'entrain.

Achetez les Produits faits au Canada

Avez-vous perdu votre ENTRAIN?

Chassez cette "sensation de fatigue" et jouissez de nouveau de l'existence. *Voici ce qu'il vous faut!*

Vous n'avez plus d'entrain? *Mais ne vous laissez pas ainsi déprimer!*

Si vous ne vous sentez pas bien portant, posez-vous cette question: *"Suis-je aussi 'régulier' que je devrais l'être?"*

Mais peu d'entre nous peuvent répondre à cette question d'une façon satisfaisante. Nous manquons d'exercice, mangeons trop et négligeons certains soins importants. Il en résulte un affaiblissement et une fatigue des intestins dont les suites peuvent être néfastes.

Donc, si vous voulez bien vous porter . . . débarrassez-vous de la constipation. Adoptez la méthode tant recommandée des médecins: *mangez de la levure fraîche!*

Véritable aliment, la Levure Fleischmann possède de remarquables propriétés. Elle se mélange avec les matières qui encombrent les intestins, les amollit et en favorise l'évacuation.

De cette façon, les poisons qui s'accumulent dans le canal intestinal sont promptement éliminés, la digestion se fait mieux et vous retrouvez bientôt votre vigueur et votre entrain.

Prenez le Levure Fleischmann tel qu'indiqué sur l'étiquette—3 gâteaux par jour. Elle est riche en vitamines B, G et D. Dans les restaurants, épiceries, pharmacies et comptoirs de rafraîchissements.

IMPORTANT—Le Levure Fleischmann n'est présenté qu'en gâteaux enveloppés de papier d'étain, sous étiquette jaune. C'est la levure sous sa forme la plus fraîche et la plus efficace—*celle que recommandent les médecins!*

Mangez la LEVURE FLEISCHMANN *pour la Santé* *3 gâteaux par jour*

Saint-Romuald

Vol à l'église

Pour la deuxième fois en deux ans, un vol a été commis à l'église De fait, dans la nuit de dimanche à l'undi, des voleurs se sont introduits dans le temple après avoir coupé une vitre avec un diamant dans une des fenêtres du chemin couvert qui conduit à la sacristie et ont forcé les troncs où sont déposés les aumônes et les offrandes des fidèles. Heureusement, les troncs venaient d'être vidés de sorte que les audacieux voleurs ne rapportèrent qu'un butin dérisoire de leur coup sacrilège. Nous apprenons qu'il se fait des recherches pour mettre la main sur les coupables qui, il va sans dire, recevront une sévère leçon comme ils le méritent.

Les travaux

Les travaux au mur de revêtement dans la partie haute du village qui longe le fleuve avancent continuellement. Une tranchée a été creusée dans laquelle sont ensuite enfoncés de longs pieux au moyen d'un marteau à vapeur. C'est sur cette base solide que les ouvriers construisent le mur. Une partie est complétée déjà. On a enlevé les formes à la fin de la semaine dernière laissant voir le mur de ciment tel qu'il sera. On a aussi fait le remplissage de cette partie où le mur est fait. Un garde en tube de fer sera installé sur le bord et à cette fin des prises d'installation sont faites au fur et à mesure que les travaux avancent. La construction se continue activement. Ce sera réellement une amélioration pratique lorsque tout sera terminé. On nous dit que la municipalité construira un trottoir en béton sur toute la longueur de cet espace. Quand la distance entre le mur et le chemin aura été remplie, nous aurons là une jolie terrasse d'une largeur de trente quelques pieds qui offrira un site agréable pour aller se promener et se reposer.

Funérailles

Au commencement de la semaine dernière ont eu lieu à Saint-Romuald les funérailles de feu M. Arthur Samson sous la direction de M. Georges Marcoux, entrepreneur de pompes funèbres. M. Samson était décédé à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Les porteurs étaient : Pour la croix : M. François Demers, MM. Arthur Roberge, Joseph Lacroix, P.-X. Demers et Georges Samson.

Le deuil était conduit par ses neveux Charles Gingras et Roch Gingras, ses cousins : Philéas Joncas, Jérôme Joncas et François Joncas, de Québec; Alfred Dorval, de Québec; Marcel Dorval, de Lévis; J.-H. Germain, de Montréal; Georges Samson Roland Samson, Irénée Samson et Maurice Samson, de St-Romuald; le Rév. Frère Gilles, accompagné du Rév. Frère Lucien, de Québec : Dr

(Suite à la page 12, 3e col.)

CONSEILLER

M. ALPHONSE ROBERGE, élu par acclamation membre du Conseil Municipal de St-Romuald d'Etchemin, comme représentant pour le siège No 2.

JELL-O
ENREGISTRÉ
FAIT AU CANADA

JELL-O, qui ne coûte presque rien, a d'éminentes qualités. Salades merveilleuses, entrées délicieuses, stimulants d'appétif, hors-d'oeuvres—il n'y a pas de limite aux plats ravissants qu'on fait avec Jell-O. De confection facile — de digestion facile. N'acceptez pas de substituts. Le plus fameux dessert du Canada.

JIF-32

Servez DE BONS PLATS tout en ECONOMISANT

HEURES D'AFFAIRES 9 HEURES A. M. A 5 H. 30 P. M.

NOTRE DEVISE "Satisfaction Garantie ou Argent Remis"

OUVERTS JUSQU'A 10 HEURES LE SAMEDI

JEUDI EST LA JOURNEE DES ENFANTS
CHEZ PAQUET
SPECIAUX INTERESSANTS DANS TOUTES LES SECTIONS POUR ENFANTS, POUR LES PARENTS ECONOMES

VETEMENTS POUR ENFANTS

ESCOMPTES DE 25% et 33⅓%

Sur le solde de nos manteaux pour fillettes et enfants, y compris tous nos modèles garnis de fourrure. Nous les avons en Tweed ou Broadcloth, garnis de Loup, Opossum, Castorette, Flanc d'écureuil et Fitch.

Le choix est encore magnifique dans presque toutes les tailles.

ESCOMPTE DE 15%

Sur Kimonos en flanelle rayée, garnis avec cordon de soie ; bon choix de couleurs.
Tailles 8 à 14 ans.

ESCOMPTE DE 15%

Sur le solde de nos petits manteaux avec capuchon

ESCOMPTES DE 15% et 25%

Sur le solde d'un petit groupe de robes en Jersey et Tricot de laine, modèle une pièce, et petits costumes trois pièces ; différentes nuances.
Tailles 8 à 14 ans, mais non dans chaque modèle.

ESCOMPTE DE 25%

Sur nos petits ensembles, en ratine, whitney ou drap Polo, consistant en : Petit manteau avec jambières et béret, ou un morceau de même étoffe pour faire un casque ou chapeau.

AU RAYON DE LA LINGERIE

ESCOMPTE DE 25%

Sur le solde de nos petits manteaux, pantalons guêtres et bonnets, en Llama, Ratine, Cameltex, etc., aussi sur nos completes sport pour enfants.

ESCOMPTE DE 25%

Sur le solde de nos chandails en laine et laine et soie pour garçons et fillettes de 2 à 14 ans.

ESCOMPTE DE 25%

Sur le solde de nos petits manteaux en Llama blanc et de couleurs depuis $3.25 en montant, pour bébés de 6 mois à deux ans.

ESCOMPTE DE 25%

Sur un groupe de petites robes et bouffants en Jersey, Velours et Faille de laine, pour fillettes de 2 à 6 ans, à partir de $2.25.

NOTRE VENTE DE TOILE ET COTONNADE

Ne manquez pas de prendre avantage de notre vente de Janvier, de Toile et Cotonnade.

Cette vente signifie des économies substantielles pour les Ménagères, Hôtels, Maisons de Pension, etc.

Nos prix réduits seront en force jusqu'au 30 Janvier, mais, suivez notre conseil, VENEZ DE BONNE HEURE.

CHAPEAUX POUR ENFANTS

ESCOMPTE DE 25%

Sur tous nos CHAPEAUX pour fillettes, en feutre, velours, cuir, tweed en jersey de laine, en noir et en couleurs. Régulièrement $1.15 à $3.50. EN VENTE MOINS..... 25%

ESCOMPTE DE 25%

Sur nos CHAPEAUX pour garçons, en feutre, tweed, etc., toutes les teintes. Régulièrement 90c à $2.50. EN VENTE MOINS..... 25%

Solde de nos CHAPEAUX pour enfants lignes désassorties. Valeurs jusqu'à $3.00. PRIX D'ECOULEMENT..... 24c

BONNETS aviateurs, en cuir ou ratine. Valeurs jusqu'à $2.00. VOTRE CHOIX $1.29

BERETS français, toutes les teintes. SPECIAL..... 60c

BERETS et écharpes, en laine ou jersey de laine. Prix, la toilette..... $2.00 et $2.25

VALEURS ATTRAYANTES EN VETEMENTS POUR GARCONS

COMPLETS pour garçons, en tweed de fantaisie, trois pièces deux pantalons et l'habit, tailles 8 à 14 ans. Spécial... $6.50 et $8.25

PALETOTS d'hiver, en une superbe variété de styles et tissus.

MOINS ESCOMPTE DE 20%

Exception faite de ceux dont les prix sont déjà réduits

C'EST POSITIVEMENT VOTRE DERNIERE CHANCE POUR PROFITER DE CET ESCOMPTE DE 20% LEQUEL NE SERA EN FORCE QUE JUSQU'A SAMEDI LE 25 JANVIER INCLUSIVEMENT.

PANTALONS longs, en tweed de fantaisie, pour garçons de 8 à 16 ans. Spécial..... $2.50 et $3.00

COUPE VENT en peau de cheval, noirs. Tailles 6 à 12 ans. Spécial..... $2.49
Tailles 14 à 16 ans. Spécial.. $4.50 et $5.00

SPECIAUX EN CHAUSSURES POUR ENFANTS

SOULIERS de cuir verni, avec courroies, semelles fortes.
Pointures 1 à 7. SPECIAL..... 60c

SOULIERS de chevreau brun, avec courroies, semelles fortes en cuir, talons de caoutchouc.
Pointures 4 à 7. SPECIAL..... 79c

BOTTINES fortes, en velours kip noir, semelles en cuir ou Panco. Pointures 11 à 13 pour garçons. Spécial..... $1.49
Pointures 1 à 5 pour garçons. Spécial..... $1.79

CLAQUES noires, unies, forme ronde. Pointures 7 à 10 1-2 pour enfants. Spécial..... 20c
Pointures 11 à 2 pour fillettes. Spécial..... 30c
Pointures 1 à 5 pour garçons. Spécial..... 40c

CLAQUES noires, unies, qualité supérieure avec SEMELLES NOIRES DE LONGUE DUREE. Pointures 4 à 10 1-2 pour enfants. Spécial..... 40c
Pointures 11 à 2 pour fillettes. Spécial..... 45c
Pointures 11 à 13 pour garçons. Spécial..... 50c
Pointures 1 à 5 pour garçons. Spécial..... 55c

TEL : 8131 — LA COMPAGNIE PAQUET LIMITEE. — TEL : 8131

LE COIN DU RADIOPHILE

PROGRAMMES CHOISIS DE MERCREDI

6 h. 00 p.m.
WTIC, Hartford, 283—1060 k.
Les Madcaps.
WABC, New-York, 349—860 k.
Les orchestres Kelvin, Hall et Stern.
KDKA, Pittsburg, 306—980 k.
Programme Lawrence.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Music Treasure Box: courte conférence avec musique.
WEAF, New-York, 454—760 k.
Orchestre de l'Empire Room du Waldorf-Astoria.

6 h. 15 p.m.
WJZ, New-York, 394—760 k.
Programme Rameses: Duo de piano, guitare d'acier, baryton.
WBZ, Springfield,
Orchestre choisi.
WLW, Cincinnati, 428—700 k.
Orchestre Busse.
WTIC, Hartdord, Conn., 293—1060 k.
Ensemble à cordes.
WHAM, Rochester, 260.2—1150 k.
Les Commanders.

6 h. 30 p.m.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Les Royal Vagabonds.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Les Rex Cole Mountainers: Musique populaire spéciale.
KDKA, Pittsburg, 306—980 k.
Orchestre choisi.

6 h. 45 p.m.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Lowell Thomas donne les dernières nouvelles mondiales: Politiques et autres.

7 h. 00 p.m.
WABC, New-York, 349—860 k.
Myrt & Merge.
KYW, Chicago, 294.1—026 k.
Orchestre.
WMAQ, Chicago, 448—670 k.
Orchestre.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Programme Pepsodent: Amos 'm' Andy.

7 h. 15 p.m.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Vincent Lopez et ses valvoliners.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Orchestre Campbell.
WBZ, Springfield, 330—990 k.
Les Serenaders.
WABC, New-York, 349—860 k.
Bing Crosby, chanteur populaire.
WHAM, Rochester, 260.7—1150 k.
Orchestre choisi.
WMAQ, Chicago, 448—670 k.
Concert.

7.30 h. p. m.
WLW, Cincinnati, 428—700 k.
Orchestre choisi.
WJR, Détroit, 406—750 k.
Les Welcomers.
WABC, New-York, 349—860 k.
Programme des Sœurs Boswell.
WHAM, Rochrster, 260.7—1150 k.
Orchestre Jensen.
WEAF, New-York, 359—760 k.
Quart d'heure Prince-Albert: Alice Joy, contralto, orchestre de Paul Van Loan.

7.45 h. p. m.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Programme Esso: "Croyez-le ou non", de Ripley, avec orchestre choisi.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Programme des Goldbergs. Comédie et chants comiques.
WABC, New-York, 349—860 k.
Programme Downey & Wons.

8.00 h. p. m.
WABC, New-York, 349—860 k.
Bath Club: musique de danse.
WHAM, Rochester, 260.7—1150 k.
Les Cavaliers.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Willard Robinson et son orchestre Deep River.

8.15 h. p. m.
WPG, Atlantid City, 272.6—1100 k.
Courts extraits d'opérettes.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Melo-Clarions: deux orgues, avec Lew-White. Orchestre et chant.
WTIC, Hartford, 283—1060 k.
Les Musical Craftsmen.

8.30 h. p. m.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Programme Goodyear: Fanfare de Sousa. Quatuor Revelers: orchestre de danse de concert.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Les moments musicaux de Jack Frost: orchestre et chant.

8.45 h. p. m.
WABC, New-York, 349—860 k.
Programme musical choisi.

9.00 h. p. m.
WABC, New-York, 349—860 k.
Récital d'orgue.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Programme Halsey Stuart. "The Old Counsellor". Orchestre.

9.15 h. p. m.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
"Homes". Orchestre de Vincent Sorey.

9.30 h. p. m.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Concert Mobiloil. Chant et orchestre sous la direction de Nathaniel Shilkret.

Nouvelles par Radio

CKCI

De 1 h. à 1 h. 30, le poste CKCI (Le "Soleil") donnera les dernières nouvelles, cotations de bourses, faits divers, etc. Aussi l'heure exacte d'après la montre Tavannes.

10.00 h. p. m.
WTIC, Hartford, 283—1060 k.
Programme entièrement composé de demandes spéciales.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Programme Coca-Cola: Orchestre et chant.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Russ Columbo et son orchestre.
WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
Récital de piano.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Les Fox Fur Trappers.

10.15 h. p. m.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Les Diamond Entertainers.
WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
Quiet Harmonies.

10.30 h. p. m.
WEAF, New-York, 454—660 k.
David Gulon et son orchestre.
WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
Music that satisfies. Programme de la cigarette Caesterfield.

10 h. 45 p.m.
WPG, Atlantic Ciyt, 272.6—1100 k.
Le chanteur de la rue.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Les Nuits d'Hollywood.

11 h. 00 p.m.
WEAF, New-York, 454—660 k.
La voix de "Radio Digest": Russ Columbo, artiste invité.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Musique Slumber.

11 h. 15 plm.
WEAF, New-York, 454—660 k
Jess Crawford, le poète de l'orgue.

CKAC

MERCREDI, 20

7.00 à 7.15 p.m.—Programme Vaina.
7.15 à 5.30 p.m.—Programme Frimi's land O'Flowers.
7.30 à 7.45 p.m.—Caisse Nationale d'Economie.
7.45 à 8.00 p.m.—Programme Clarke.
8.00 à 8.15 p.m.—Programme à annoncer.
8.15 à 8.30 p.m.—Causerie de l'abbé Henri Jasmin.
8.30 à 9.00 p.m.—Dr Herbert Sanders, organiste.
9.00 à 9.30 p.m.—Radio: Théâtre.
9.30 à 10.00 p.m.—Orchestre du Ritz-Carlton.
10.00 à 10.15 p.m.—M. Maurice Jacquet, pianiste.
10.15 à 10.30 p.m.—Symphonie d'André Kostelanetz. Programme Weed Tire.
10.30 à 10.45 p.m.—La musique qui satisfait. (C.B.S.).
10.45 à 11.00 p.m.—Le chanteur de la rue (C.B.S.).
11.00 à 11.05 p.m.—Nouvelles, gracieuseté de la Cie Simon.
11.05 à 11.15 p.m.—Nouvelles au Nord.
11.15 à 11.30 p.m.—Programme Winchester. Récital d'orgue.
11.30 à 12.00 p.m.—Orchestre de Bill Bessett.

JEUDI, 21

7.30 à 7.45 a.m.—Le réveil, moment des surprises.
7.45 à 8.00 a.m.—Culture physique.
8.00 à 9.00 a.m.—L'heure du déjeuner de la Shirriff's Marmelade.
9.00à 9.15 a.m.—Chants.
9.15 à 9.30 a.m.—Tussis Perkins.
9.30 à 10.00 a.m.—Mélodies populaires.
10.00 à 10.30 a.m.—"Bonjour Madame" et Jovette Bernier.
10.30 à 10.45 a.m.—L'ouverture de Bourse. Prévisions atmosphériques.
10.45 à 11.00 a.m.—Heure des courses aux magasins.
11.00 à 11.30 a.m.—Poèmes symphoniques.
11.30 à 11.45 a.m.—La bonne chanson française.
11.45 à 12.00 p.m.—Extrait d'opéra.
12.00 à 12.30 p.m.—Trio de concert de la "Presse".
12.30 p.m.—Bourse de Montréal et de New-York.
12.45 à 1.00 p.m.—Causerie française sur l'hygiène.
1.00 à 1.30 p.m.—Orchestre Battle.
1.30 à 2.00 p.m.—Sélections d'une comédie musicale.
2.00 à 2.30 p.m.—Emission du Conseil national d'éducation.
3.45 p.m.—Clôture de la Bourse. L'heure exacte d'après la montre Bulova.
4.00 à 4.30 p.m.—Sera annoncé.
4.30 à 5.30 p.m.—Orchestre du Ritz-Carlton.
5.30 à 6.00 p.m.—Emission de l'université de Montréal.
6.00 à 6.15 p.m.—Programme Stoma.
6.15 à 6.30 p.m.—La poésie française.
6.30 p.m.—Température.
5.30 à 6.45 p.m.—A annoncer.
6.45 à 7.00 p.m.—Programme Lido.
7.00 à 7.15 p.m.—Programme Roger et Gallet.
7.15 à 7.45 p.m.—Programme "Buckingham".
7.45 à 8.00 p.m.—Programme Clark.
8.00 à 8.30 p.m.—Emission du Dr J.-O. Lambert.
8.30 à 9.00 p.m.—"Carling Amb r Aleans". Programme français qui sera irradié par les postes CKAC Montréal, et CHRC, Québec.
9.00 à 10.00 p.m.—Programme Neilson.
10.00 à 11.00 p.m.—Programme des "Dominion Stores".
11.00 p.m.—Résultats des parties disputées dans la N. H. L.
11.00 à 11.15 p.m.—Nouvelles.
11.05 à 11.15 p.m.—Danse.
11.15 à 11.30 p.m.—Programme Winchester. Orgue.
10.30 à 12.00 p.m.—Orchestre de danse Jack Denny.

PROGRAMMES CHOISIS DE JEUDI

6.00 h. p. m.
WLW, Cincinnati, 428—700 k.
Programme Sunshine.
WABC, New-York, 349-860 k.
Orchestre choisi.
WEAF, NewYork, 454—660 k.
Orchestre de concert de l'Empire Room du Walforf-Astoria.

6.15 h. p. m.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Orchestre de Peter Van Steeden.
WBAL, Baltimore, 395—1060 k.
Les Masqueraders.
WLW, Cincinnati, 418—700 k.
Orchestre de Busse.
WTAM, Cleveland, 280.4—1060 k.
Gene & Glenn.
KDKA, Pittsburg, 306—980 k.
Programme Lawrence.
WHAM, Rochester, 260—1150 k.
Orchestre Jensen.

6.30 h. p. m.
WLW, Cincinnati, 428—700 k.
ProgrammeHollywood.
WABC, New-York, 349—860k.
Orchestre Stretz.
KDKA, Pittsburg, 306—980 k.
Les Travelers.

6.45 h. p. m.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Lowel Thomas donne les dernières nouvelles mondiales, politiques et autres.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Harry Salter's Golden Trail of Melody. Programme de Richfield.

7.00 h. p. m.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Les Lumberjacks du Vermont: Quatuor mâle.
WABC, New York, 349—860 k.
Myrt & Marge.
KYW, Chicago, 294.1—1020 k.
Orchestres.
WMAQ, Chicago, 448—670 k.
Orchestre.
WJZ, New-Yor', 395—760 k.
Programme Pepsodent: Amos :& Andy.

7 h. 15 p.m.
WJZ, New-York, 395—760 k.

LE CONCOURS DE LA LAITERIE BROOKSIDE

Demain soir à 9 heures au poste CHRC

Le concours d'audition radiophonique organisé par la Brookside Dairy Ltd, chemin St-Louis, est en voie d'obtenir une popularité que l'on n'aurait jamais pu prévoir. Comme on le rait jamais pu prévoir. Comme on le toutes les personnes ayant quelques talents vocaux, à venir se faire entendre aux heures de concerts, poste CHRC, à l'audition desquelles le public radiophile est également invité à donner son veto pour tel ou tel artiste entendu — la seule condition exigée par les directeurs des Concerts Brookside est une répétition afin de s'assurer de la bonne audition à la radio. Ces heures de radio de la Brookside ont maintenant été fixées au dimanche, de 9 heures à 9 h. 30 p. m., au mardi, de 8 h. 30 à 9 heures p. m., et au vendredi, de 8 heures à 8 h. 30 p. m.

Nous publions ci-après un coupon sur lequel les radiophiles sont invités à écrire le nom de l'artiste de leurs préférences, entendu au cours de chaque concert. Surveillez le "Soleil" de chaque lundi, jeudi et samedi, de la durée du concours afin d'obtenir le coupon nécessaire. Détachez ce coupon, mentionnez l'artiste de votre choix, signez-le et envoyez-le au Poste CHRC, Hôtel Victoria, Québec.

Poste CHRC
Hôtel Victoria
Québec.

Concours des Chanteurs au Radio
organisé par la
LAITERIE BROOKSIDE

Je soussigné ayant écouté tous les artistes de chez nous présentés à votre concert donne mon vote de préférence à

M. . . . .

Signé . . . .

CONCERTS
Le dimanche soir à 9 heures
Le mardi soir à 8.30 heures
Le vendredi soir à 8 heures

UN SEUL VOTE PAR PERSONNE

Ce coupon seul, vaut un vote; accompagné d'un couvercle (carton) de bouteille de lait Brookside, il vaut deux votes; accompagné d'un couvercle de crème Brookside, il vaut trois votes; un cap de Cremex ajoute 5 votes.

MONSIEUR ET MADAME

C H R C

(Québec, 465.1 mètres)

PROGRAMMES DE CE SOIR

5.30 p.m.—Cremex.
6.00 p.m.—L'heure du Crépuscule.
7.00 p.m.—Les chanteurs Seiberling.
7.15 p.m.—Le Bon Tabac.
7.30 p.m.—Musique.
7.45 p.m.—Narcisse et Famela.
8.00 p.m.—Silence.
10.00 p.m.—Programme du Canadien-National.
10.30 p.m.—L'orchestre de l'hôtel Victoria.
11.00 p.m.—L'heure Tavannes.

JEUDI

9.00 p.m.—Le programme Faguy-Lépinay.
9.30 p.m.—Les Epiciers-Unis.
10.00 a.m.—L'heure ensoleillée.
11.00 a.m.—Programme de la Ménagère.
11.30 a.m.—Programme Télesphore Simard.
12.00 (midi).—Musique variée.
1.00 p.m.—Nouvelles, cotes.
1.30 p.m.—Les demandes spéciales.

Les programmes de jeudi soir jusqu'à minuit seront publiés dans notre édition de demain.

Les Tastyeat Jesters; Trio vocal; Chant avec accompagnement de "Mandolute"; Histoires en dialecte suédois.
WABC, New-York, 349—860 k.
Bing Crosby, chanteur populaire.
WMAQ, Chicago, 448—670 k.
Orchestre de studio de WMAQ.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Orchestre Campbell.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Orchestre de danse de Jack Berger.

7 h. 30 p.m.
WEAF, New-York,2454—660 k.
Quart d'heure Prince-Albert: Alice Joy, contralto; Orchestre de Paul Van Loan.
WBAL, Baltimore, 395—1060 k.
Les Merry Makers.
WJR, Détroit, 406—760 k.
Les Welcomers.

7 h. 45 p m.
WABC, New-York, 349—860 k.
Downey & Wons.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Programme des Goldbergs.

8 h. 00 p.m.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Ensemble symphonique de Bernhard Levitow.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Programme Fleishmann: Orchestre de Rudy Vallée.
WJR, Détroit, 406—750 k.
Les Entertainers.
WABC, New-York, 349—860 k.
Bath Club: Musique de danse.
KYW, Chicago, 294.1—1020 k.
Orchestres.

8 h. 15 p.m.
WABC, New-York, 349—860 k.
Glee Club; Orchestre de danse.

8 h. 30 p.m.
WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
Les Dixie Serenaders.
WLW, Cincinnati, 428—700 k.
Orchestre.

9.00 h. p. m.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Programme Blackstone Plantation: Chant et ensemble de guitare de Jack Shilkret.
KYW, Chicago, 294.1—1020 k.
Programme musical spécial.
WMAQ, Chicago, 448—670 k.
Programme de musique.
WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
Leon Golf r, guitariste.

9.15 h. p. m.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Melody Meal orchestre.
WABC, New-York, 349—860 k.
Tito Guizar.

9.30 h. p. m.
WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
Orchestre de concert de l'hôtel Traymore.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Ensemble Maxwell House. Chant, orchestre, quatuor.

9.45 h. p. m.
WOR, Newark, 428.3—710 k.
Les hommes de WOR: Orchestre populaire.

10.00 h. p. m.
WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
L'homme à la marimba.
WJZ, New-York, 395—760 k.
A. & P. Danse Gypsies.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Heure de danse de Lucky Strike.

10.30 h. p. m.
WPG, Atlant c City, 272.6—1100 k.
Programme Chesterfield: Satisflying Music.
WLW, Cincinnali, 428—700 k.
Programme varié.

10 h. 45 p.m.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Vie nocturne de Paris.
WJR, Détroit, 406—750 k.
Orchestre Hoilst.

11 h. 00 p.m.
WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
Récital d'orgue d'André Halphen.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Musique Slumber.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Dans un village russe.

11 h. 30 p.m.

RECEPTION

Ce renseignement n'est que sur les postes au dehors de la ville.

BONNE

Fournie par C. Robitaille Enr. Québec

WPG, Atlantic City, 272.6—1100 k.
George Olsen et son orchestre.
WLW, Cincinnati, 428—700 k.
Théâtre.
WTAM, Cleveland, 280.4—1070 k.
Fulletin musical.
WABC, New-York, 349—860 k.
Orchestre de Guy Lombardo.
WJZ, New-York, 395—760 k.
Les Trois Docteurs.
WEAF, New-York, 454—660 k.
Jesse Crawford le poète de l'orgue.
WOR, Newark, 422.3—710 k.
Programme Moonbeams.

Lotbinière

Funérailles

Samedi le 19 déc. avaient lieu les funérailles de M. Prudent Lemay décédé à l'âge de 86 ans. Le service fut chanté par M. le curé Voyer. Conduisait le corbillard, M. Origène Lemay. Portait la croix, M. Charles Hamelin, les porteurs MM. Edgar Beaudet, Adolphe Hamelin, Henri Beaudet, J.-B. Blanchet.

Conduisaient le deuil, son fils M. Léon Lemay, ses gendres MM. Joseph Leclerc et Alphonse Bouchard de Montréal, ses petits-fils MM. Marie-Louis Lemay, Chs.-Aug. et Georges Lemay, Raymond, Jean-Bte, Raoul Leclerc, ses beaux-frères, MM. Emile et Ernest Beaudet, Félix Pagé, Jeffrey Dionne, Napoléon Lemay, ses neveux MM. Adalbert, Lauréat et Jean-Marie Lemay, Alphonse Leclerc, Donat Beaudet, Amédée Castonguay, Nap. Rivard, Josaphat Castonguay, Bruno Turcotte, Thomas et Lucien Turcotte, Arthur Leclerc, de St-Edouard, MM. Eloi Beaudet, Alphonse Marchand, Emilien, Henri, Cyrille, Joseph, et Paul Beaudet, Ovide Montminy, Raoul Desruisseaux, Edgar Beaudet, Armand Dionne et Théop. Charland de St-Edouard.

—M. Lemay laisse son épouse, née Louise Beaudet, 3 fils, MM. Léon Lemay de Lotbinière, Adrien, de Montréal, et Ulric, de Lawrence, 2 villes Mmes Joseph Leclerc, de Lotbinière et Mme Alphonse Bouchard, de Montréal et un grand nombre de petits enfants.

—Le 2 janvier avaient aussi lieu les funérailles de Mme Albimi Blais décédée à l'âge de 65 ans. Le service fut chanté par M. l'abbé G. Gingras, vicaire. La croix était portée par M. Siméon Bernard. Les porteurs MM. Armand Desrochers, pgène Bernard, Alexandre Lemay et Hervé Bélanger accompagnaient les porteurs : MM. Georges Beaudet, Joseph Frenette, Georges de Villers et Fortunat Pérusse. Conduisaient le deuil son époux M. Albimi Blais, ses fils MM. Jean Marcel et Bernard; son gendre M. Robert Frenette; son beau frère, M. Alp. Chandonnet, de Deschaillons.

Parmi les nombreux parents et amis qui assistaient nous avons remarqué MM. Gérard Gosselin, de Québec, Eloi et Bernard Chandonnet, Zéphirin Charrette, Wilfrid Heroux, et Daniel Beaudet, de Deschaillons. M. Lucien Moraud, avocat de Québec, MM. Alphonse et Arthur Bernier, M. Rodolphe Alin, Marcel et Chs-Aug. Frenette etc.

Mme Blais a eu la consolation d'avoir auprès d'elle pendant ses derniers jours ses 3 filles religieuses les RR. SS. Marie-Antoinette et Jean-de-la-Cène, des SS. de la Congrégation et Sr St-Onésime des SS. du Bon Pasteur. Elle laisse 2 autre fille Alice Mme R. Frenette et Mlle Mariette Blais.

Bptêmes

Le 16 déc. — Joseph-Raymond Marie, fils de M. et Mme Eugène Leclerc traversier, née Agathe Tousignant. Parrain et marraine M. et Mme Raymond Leclerc.

—Le 26 décembre, Joseph Pierre-Ernest, fils de M. et Mme Edmond de Villers, née Ethel Lemay. Parrain et marraine, M. Robert Lemay et Mlle Gabrielle Lemay.

—Le 29 Marie-Anita-Marguerite, fille de M. et Mme Lorenzo Lambert, née Joséphine Thiboutot. Parrain, M. Henri Lambert, marraine, Mlle Béatrice Boisvert.

—Le 31 décembre, Marie-Lucina-Denise, fille de M. et Mme D. Adel. Tremblay, née Laura Plaisance. Parrain et marraine: M. et Mme Ernest Auger.

Va-et-vient

Etaient dans leur famille pour les vacances de fête M. l'abbé J.-B. Charland, M. Cyrice Blanchet, prof. MM. Armand Laberge, E. E. M. Georges Laberge, Henri-Paul Laliberté, Alexandre Garneau, Martin Paris, Roland Legendre, Jean Poulin, Georges Lafleur, Laurent Desrochers, Benoit Tousignant, Roger Laroche.

—M. et Mme Léon Abel en promenade chez M. Honorius Abel.

—M. l'abbé Bruno Desrochers ecclés. au Séminaire de Québec, de passage chez son Père M. Raymond Desroches, ainsi que M. et Mme V. Houde, de Québec.

—Mlle Béatrice Felteau, passera quelque temps à Québec.

—MM. Antoine Plaisance, Rosario, Arthur Laliberté Alex. et Adrien Laliberté, de Shawinigan, de passage dans leur famille.

—Mlle Irène Bélanger, chez M. Justin Bélanger.

—M. Lucien Moraud, avocat, chez M. Camille Moraud.

—M. et Mme Joseph Chandonnet, de Parisville, chez M. C. Toutant.

—M. et Mme Henri Chandonnet, de Ste-Croix, dans leur famille.

—Dr M. Laroche et Mme Laroche, de Ste-Croix, chez M. Joseph de Villers.

—Mlle Gilberte Garneau passe une quinzaine à Montréal.

Fiançailles

Le jour de l'An avait lieu à la demeure de Dr W. Laberge et de Mme Laberge, les fiançailles de leur fille Cécile, à M. Cyrille Blanchet, professeur de Québec, fils de M. V. Blanchet.

Marguillier

M. Edgard Rivard est nommé marguillier pour remplacer M. Justin Bélanger sortant de charge.

Funérailles de Mlle Lemay

Le 11 janvier avient lieu les funérailles de Mlle Alphonsine Lemay, fille de feu notaire Lemay, décédée à l'Hospice de St-Edouard, à l'âge de 51 ans. Elle laisse son frère, M. Alphonse Lemay, et 2 soeurs, Mme A. Lessard, et Mlle Albertine Lemay, de Lotbinière.

Mariage

Mercredi le 20 a lieu le mariage de M. Maurice Auger, de Ste-Emilie et Mlle Béatrice St-Hilaire, fille de M. Charles St-Hilaire, de Lotbinière.

Conseillers

Trois nouveaux conseillers ont été élus par acclamation pour le Conseil de la paroisse, ce sont: MM. Edgar Beaudet, Willie Boucher et Alphonse Nadeau.

Pour le Conseil du village, les trois conseillers sortant ont été réélus pour un deuxième terme, ce sont: MM. Conrad Toutant, Emile Beaudet et Henri Bergeron.

Neuville

Statistiques

M. l'abbé Alphonse Doucet, curé de la paroisse, a communiqué les statistiques à ses paroissiens le jour de l'an. Au cours de l'année qui vient de finir il y a eu 14 sépultures 28 baptêmes, 11 mariages.

Nouveau marguillier

Dimanche après la grand'messe les paroissiens se sont réunis à la sacristie où ils ont fait l'élection d'un nouveau marguillier. M. Ulric Anger fut choisi comme nouveau marguillier pour remplacer M. Antonio Larue sortant de charge. M. Joseph Côté devient marguillier en charge. Il aura comme collègues : MM. Joseph G. Matte et Ulric Anger. Nos félicitations à M. Ulric Anger pour la belle marque de confiance que les paroissiens viennent de lui témoigner.

Va-et-vient

—M. l'abbé Rochette, de Québec, chez son père M. Elzéar Rochette.

—M. le notaire Victor Mathieu et sa famille, de Québec, sont venus passer le temps des fêtes à leur résidence d'été.

—Mlle Rose-Blanche Beauchesne chez sa mère Mme R. Beauchesne.

—Mlle Julienne Paré, des Trois-Rivières, chez son père, M. Pierre Paré.

—Mlle Jeanne Lachance, de Montréal, chez sa soeur Mme Joseph Doré.

—Mlle Annette Hardy, couvent de la Beauce, chez son père M. Siméon Hardy.

—M. Robert Côté, de Québec, chez son père M. Joseph Côté.

—M. et Mme Maximilien Garneau, M. et Mme Gaudiose Langlois, de Québec; MM. Ulric et Odilon Garneau de Montréal, chez M. Solime Garneau.

—M. Edouard Mercure, de Montréal, chez son père M. Napoléon Mercure.

—M. Claudémire Delisle, de Montréal, chez sa mère Mme Athanase Delisle.

—M. Gaudiose Lapierre, Québec, M. Albert Lapierre et Mlle Annette Boudreau, de Monet, chez Mme Léon Lapierre.

—M. Norbert Beaudry, Mlle Louisette Morency, de Québec, chez M. Léon Beaudry.

—M. et Mme Joseph Beaudry, Mlle Bernadette Beaudry, chez M. Jean Larue.

—M. Clovis Charland, de Québec, chez sa sœur Mme Henri Robitaille.

—Mlle Corrine Belleau, de Québec chez sa sœur Mme Joseph Robitaille.

—MM. Henri et René Noreau, de Québec, chez leur mère Mme Lauréat Noreau.

—M. et Mme Eudore Turgeon, M. et Mme Gaston Turgeon, de Québec, M. et Mme Adjutor Denis des Ecureuils, Mlle Augustine et Hélène Méthode, de St-Antoine chez M. Paul-Emile Turgeon.

—Mlle Marie-Blanche Vermette, de Québec, chez son père M. Joseph Vermette.

—Mlle Marie et Philomène Turgeon, de Montréal, Edwich, de Québec, MM. Gérard Turgeon, du Séminaire, et Jules de Québec, chez leur père M. Jean Turgeon.

—M. Philippe Julien et sa famille de Portneuf, chez sa sœur Mme Alphonse Vézina.

—Mme Phidyme Noreau nous a quittés pour aller passer l'hiver à Québec chez sa fille Mme Fleuri.

—Mlles Aurore Garneau et Rachel Clermont sont de retour d'un voyage à Québec.

—Mlle Marie-Berthe Vézina a passé quelques jours à Portneuf chez sa tante Mme Philippe Julien.

Baptême

Joseph-Louis-Edgar, fils de Joseph Robitaille et Léocadie Belleau. Parrain et marraine M. Victor et Albertine Robitaille, oncle et tante de l'enfant.

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCEES
Comparez et choisissez.

LES DEUX IRLANDAIS

HUM ! Hum ! Voilà deux vieux irlandais dont vous avez dû entendre parler souvent. Ce sont "PAT" et "MIKE". Nous voyons bien Mike, mais où donc est passé Pat ?

Oh ! oui, nous avions oublié de vous dire que Pat est très timide et que vous allez être obligé de tourner l'image la tête en bas pour le voir ! !

SOLUTION DU CASE-TETE D'HIER

Les trois mots que M. Perroquet peut former avec les seize lettres que nous donnions hier en page 16 sont : **COMTE, COMPTE, CONTE.**

DANS NOS THEATRES

"MÉO ET JULIETTE"

Quelque chose de nouveau, dans une classe à part. Deux caractères que vous aimerez et que vous voudrez tout de suite voir de plus en plus. Et vous pourrez les voir à votre goût, car il seront au théâtre Impérial toutes les semaines dans une série de comédies (sur le théâtre) et comme ils vont vous faire rire. C'est de l'amusement pour toute la famille. Prix d'entrée 25 sous les jours de semaine et 35 sous le dimanche.

Aussi 3 grands numéros de vaudeville et une vue de choix. Trois (3) heures de divertissement.

FRANCAIS
MARDI, MERCREDI
KEN MAYNARD dans
"ALIAS THE BAD MAN"
aussi **"NOT SO QUIET ON THE WESTERN FRONT"**
7ème épisode de la série "FINGER PRINTS"
MATINEE : 10c SOIREE : 15c

CARTIER
AUJOURD'HUI et JEUDI
Barbara Stanwyk — David Manners dans **"THE MIRACLE WOMAN"**
STAN LAUREL — OLIVER HARDY dans **"PARDON US"** — leur première vue tout au long.

AU VICTORIA

La représentation de "To-Night or Never" avec Gloria Swanson se continue jusqu'à vendredi.

Il n'y a pas de doute que les milliers d'admirateurs de Gloria Swanson se rappellent ses succès précédents dans "The Trespasser" et dans "Indiscreet", et maintenant dans le rôle de la romanesque héroïne de "To-Night or Never" elle a l'occasion de mettre en pleine lumière ses brillants talents d'artiste dramatique et comique pour ce rôle qu'elle a immédiatement choisi avec Samuel Goldwyn comme lui convenant à merveille .C'est là, en effet, un rôle unique pour une actrice unique. Dans sa forme orifinale de pièce de théâtre, "To-Night or Never" est le dernier grand succès de David Belasco, le grand vieillard du théâtre américain. Comme cachet final, les costumes que porte Mlle Swanson dans cette vue ont été spécialement dessinés pour cette vue des Artistes Unis par Gabrielle Chanel, une des grandes couturières les mieux connues de Paris. Melvyn Douglas, qui a joué le grand rôle romanesque, côté homme, dans la production théâtrale, a le même rôle dans la version cinématographique, comme partenaire de Mlle Swanson.

Des sujets courts spéciaux complètent cet excellent programme.

Communiqué)

AU CARTIER

"The Miracle Woman" avec Barbara Stanwyck, et "Pardon Us" avec Laurel et Hardy, sont les deux attractions aujourd'hui et demain.

Dans "The Miracle Woman" Barbara Stanwyck joue le rôle d'une jeune fille aux idéals élevés, qui continue par être désillusionnée par la vie, mais finalement rachetée par l'amour d'un jeune musicien aveugle. Les principaux interprètes sont David Manners, Sam Hardy, Beryl Mercer, Russell Hopton, Eddie Boland et Thelma Hill.

Dans "Pardon Us", leur première vue tout au long, Laurel et Hardy sont bien les comiques qu'on connait. Les scènes se passent dans un pénitencier, et il faut voir la manière dont ils obtiennent leur pardon. Les secondent Wilfred Lucas, Walter Long, June Marlowe et James Finlayson. Les secondent Wilfred Lucas, Walter Long, June Marlowe et James Finlayson. Les Nouvelles "Universal" complètent ce programme double.

Vendredi et samedi, Warner Baxter et Edmund Lowe dans "The Cisco Kid"; Lowell Sherman, Irène Dunn, Mae Murray et Norman Kerry, dans "Bachelor Apartment", encore un double programme double sûr de plaire à tous.

De dimanche à mardi, outre les deux vues en vedette, il y aura trois actes de vaudeville, venant directement des principaux théâtres de Montréal et de New-York.

Communiqué

RIALTO
LE THEATRE DES FAMILLES
Aujourd'hui
Warner Baxter, Myrna Loy Noah Beery dans
"RENEGADES"
aussi **Neil Hamilton, Marian Nixon, Norman Kerry** dans **"EX-FLAME"**
Adm. Mat ..... 10 cts Soir ..... 15 cts

DEVANT LE GRAND SUCCES REMPORTE DEPUIS QUATRE JOURS la DIRECTION DU THEATRE
EMPIRE
A DECIDE de GARDER A L'AFFICHE POUR
TROIS AUTRES JOURS
AUJOURD'HUI DEMAIN et VENDREDI

CLARK GABLE
ET
Joan Crawford
DANS
LA PENTE
VERSION FRANCAISE
DE
Dance, Fools, Dance

CLASSIC
LE THEATRE PAR EXCELLENCE
Aujourd'hui
MARCELLE CHANTAL
la plus grande vedette du cinéma français dans
"LES VACANCES DU DIABLE"
Captivant, original, unique
Aussi Constance Bennett dans
" BORN TO LOVE "
Adm. Mat .... 10 cts

Toilettes par la fameuse CHANEL de PARIS

VICTORIA AUJOURD'HUI JEUDI ET VENDREDI

-CANADIEN-
Foyer du film parlant français
Lucien Muratore
le plus grand ténor du monde dans
"LE CHANTEUR INCONNU"
avec Simone Cerdan, Jean Max et Jim Gerald, il y a du mystère, l'émotion, de l'humour. Grand film parlant et chantant français. Le succès est au film parlant français.

CAPITOL THEATRE
MATINEE Tous les Sièges 25¢
AUJOURD'HUI ET DEMAIN
Des royaumes qui éclatent de rire !
WILL ROGERS
in **Ambassador Bill**
with GRETA NISSEN MARGUERITE CHURCHILL

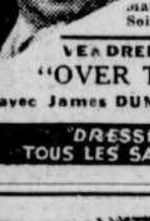

Il arrive au bruit des éclats de canons et il part aux grands éclats de rire !
Mat.: 1.30 et 2.40
Soir : 7 et 9 P. M.
VENDREDI ET SAMEDI
"OVER THE HILL"
avec James DUNN, Sally EILERS
"DRESSERWARE"
TOUS LES SAMEDIS SOIRS

THEATRE IMPERIAL THEATRE
AUJOURD HUI
"UN SOIR AU FRONT"
Vue Parlante Française
AUSSI
" THE BAT WHISPERS "
"LA TRAHISON"
par LERY
RAOUL LERY et JEAN NEL
"SUR LA PLAGE" TIZOUNE & CIE
Matinée: 25c Soir: 35c

THEATRE PRINCESS THEATRE
AUJOURD'HUI
" THE THIRD ALARM "
Swifty, Caroline, Ex'hauset et Cie
VAUDEVILLE
Admission 25c

HOPITAL DE DIX MILLIONS

(Suite)

proché les fonds voulus pour financer l'entreprise.

Plusieurs médecins éminents de langue française ou anglaise, et résidant à Montréal ont adressé la parole à l'assemblée d'hier et ont promis leur collaboration pour la construction de cet immense hôpital qui sera appelé à répondre aux besoins du pays tout entier.

Les autorités de cet établissement ont bon espoir d'être accueillies favorablement par le conseil de ville de Montréal et le gouvernement lorsqu'elles demanderont à ces institutions de contribuer pécunièrement à la construction de l'hôpital.

Les méthodes scientifiques les plus nouvelles employés actuellement dans les meilleures cliniques du continent et d'Europe seront adoptées par le personnel médical de l'établissement, ont déclaré les directeurs et les partisans de ce projet, et aucune dépense ne sera épargnée pour assurer à cet hôpital l'équipement et l'outillages les plus modernes.

Le docteur Sévérin Boucher, directeur de la santé publique de la ville de Montréal est l'un des médecins éminents qui patronnent le projet, de la construction du Metropolitan Hospital. Il a déclaré qu'une institution de recherches établie d'après les données scientifiques les plus modernes était une nécessité absolue au Canada à l'heure actuelle, et que la construction du Metropolitan Hospital marquera un progrès considérable pour l'avancement de la science médicale et de l'hospitalisation.

UN RAPPORT FINANCIER DE STE.ANNE

(Suite)

CHEMINS :	
Remis à M. Alph. Giguère	473.15
Payé à Mlle Marie Caron	150.00
Payé à M. Joseph Gilbert	20.00
Intérêts payés pour la Voirie et billets promissoires	417.60
Entretient des Chemins d'hiver	100.00
AQUEDUC :	
Remboursements et intérêts	2,854.27
Entretien et réparations	1,226.82
Eclairage et Police	1,360.75
Salaire du Secrétaire	400.00
Impressions, papeteries et timbres	69.57
Conseil de Comté et aide aux indigents	1,566.74
Payé aux RR. SS. du St. Rosaire Re : lait distribué aux élèves	120.00
Coût du Cadastre	1,200.00
Annonces sur les grandes Routes National Sign Co.	200.00
Avocat du Conseil (Mtre G. Lacroix)	100.00
Déposé dans le Compte spécial du Chômage Re : entretien des chemins d'hiver	800.00
DIVERS :	
Loyer de la salle, du dépotoir, confection du rôle d'évaluation, taxes scolaires des réservoirs, Assurances des employés Re : travaux du chômage, Copie du cadastre et du livre de renvoi, etc.	425.85
TOTAL	$13,714.60

RECAPITULATION

EN CAISSE le 1er janvier 1931	$ 2,929.68
Recettes en 1931	13,491.44
	$16,421.12
Déboursés en 1931	$13,714.60
EN CAISSE le 1er janvier 1932	$ 2,706.52
Argent en caisse le 1er janvier 1932. Compte spécial du chômage	757.00
Travaux faits en décembre 1931	$43.00
TOTAL EN CAISSE	$ 3,463.52

OBLIGATIONS RACHETEES EN 1931

AQUEDUC :	
Payé aux RR. PP. Rédemptoristes	$ 500.00
Mlle J. Simard	400.00
Elie Desbiens	600.00
CHEMIN :	
Alph. Giguère	450.00
TOTAL REMIS	$ 1,950.00

DETTES DE LA CORPORATION LE 1er JANVIER 1931

OBLIGATIONS Re: élargissement du chemin Royal	$ 2,625.00
OBLIGATIONS Re: nouvel aqueduc, émission 1922	4,000.00
EMPRUNTS Re: Aide aux sans travail	4,000.00
EMPRUNT TEMPORAIRE Re: Cadastre (remboursable à même les revenus de l'année 1931-1932)	1,000.00
BILLET PROMISSOIRES (vieil aqueduc)	10,900.00
AQUEDUC DES RR. PERES (sans intérêts)	6,500.00
TOTAL	$29,025.00

COMPTE SPECIAL RE: AIDE AUX SANS-TRAVAIL

DEBOURSES		$ 8,103.19
Reçu du Gouvernement Fédéral	$1,500.00	
Reçu du Gouvernement Provincial	2,500.00	
Payé par le Conseil du Village de Ste-Anne avec l'argent des contribuables	4,103.19	$ 8,103.19

Pour payer ces travaux la Corporation a emprunté la somme de $4,000, payables comme suit :

$1,000.00 le 1er Nov. 1932
$1,000.00 le 1er Nov. 1933
$1,000.00 le 1er Nov. 1934
$1,000.00 le 1er Nov. 1935

Pour l'hiver 1932, le Comité du Chômage a promis à la Municipalité la somme de $600 dont $300 du gouvernement fédéral et $300 du gouvernement provincial, pour aider à entretenir les chemins d'hiver, à condition que la Corporation dépense $600 des deniers des contribuables. A cette fin, une somme de $800 a été déposée dans un compte spécial et la balance le sera lorsque le besoin se fera sentir, attendu que la part des gouvernements ne sera payée que lorsque les travaux seront entièrement terminés.

Humblement soumis.

Raoul Fortier ..... **Eug. Bolduc,**
Maire — Sec.-Trés.

Aux travaux forcés

Glasgow, Ecosse, 20.—(P. A.)—Dix hommes, coupables d'avoir causé des désordres à Glasgow, au mois d'octobre dernier, ont été condamnés à trois mois d'emprisonnements avec travaux forcés, pendant que leurs femmes faisaient des scènes d'hystérie.

C'était la fin du procès d'hier, au cours duquel John McGovern, M.P., fut acquitté de l'accusation d'avoir fait un discours sur la pelouse en violation de la loi.

50,000 personnes ont pris part à une démonstration monstre, sur la pelouse de Glasgow, le 1er octobre dernier, pour protester contre le chômage, et on accusait McGovern de l'avoir dirigée. Plusieurs personnes furent blessées pendant que la police sentait de disperser la foule, et douxe hommes, dont le député McGovern ont été arrêtés.

Etat indépendant

Nankin, 20. (A.P.) — Le gouvernement chinois annonce aujourd'hui qu'il se propose d'ordonner l'arrestation de quiconque aura trempé dans le mouvement pour créer un état indépendant en Mandchourie. Il ne dit pas que ces arrestations vont réellement avoir lieu, et pour cause, mais il va notifier aux puissances qu'il ne peut reconnaitre aucun traité ou accord entre une puissance étrangère et ces personnes contre qui des mandats d'arrestation auront été émis.

On croit savoir que, parmi celles-ci figure Hsuan Tung, autrement dit Henry Pu-Yi, ancien empereur enfant de la Chine, que Nankin accuse d'obéir aux dictées du Japon.

Mort de M. Gédéon Dufour

Baie St-Paul, 20—(D.N.C.) — Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs la mort de M. Gédéon Dufour survenue le 18 du courant à la Baie-St-Paul. Son décès ne manquera pas de peiner ses nombreux amis. M. Dufour qui était un ardent défenseur de la cause libérale, était âgé de 76 ans.

Il laisse pour pleurer sa perte six fils et deux filles, ce sont: MM. Albert, Joseph, Raoul, Arthur, Ludger et Eugène Dufour; Eva et Cécile Dufour.

Son épouse l'avait précédé dans la tombe depuis plusieurs années.

A la famille en deuil le "Soleil" offre ses condoléances.

Prime pour l'acheteur

Sidney, N.E. 20 (P.C.)—Le gérant général H.-J. Kelley, de la Dominion Steel and Coal Corporation, vient de suggérer que le gouvernement accorde une prime à l'acheteur de charbon de la Nouvelle Ecosse, au lieu de la donner au producteur, comme un moyen d'améliorer la situation de l'industrie. Parlant devant la Chambre de Commerce de Sidney, M. Kelley a proposé un bonus d'une piastre par tonne. Chaque piastre dépensée de la sorte procurerait aux mineurs une augmentation à leur salaire de $2.50. Le gouvernement n'a pas besoin de nous donner cet argent, a-t-il déclaré. Qu'on le donne au consommateur, et qu'on nous donne le commerce.

Le capital étranger

New-York, 20. (P.C.)—Les industries étrangères dépensent à l'heure actuelle de grosses sommes en Angleterre, où ils achètent soit des manufactures, soit des emplacements où ériger des usines succursales, afin de n'avoir pas à payer les droits de douane mis aujourd'hui sur les importations, câble-t-on de Londres au "N. Y. Times".

Une société immobilière a vendu à elle seule pour plus de $2,000,000 d'usines ou d'emplacement, et des négociations sont en cours pour un chiffre double de celui-là, si l'on en croit le "Daily Mail" cité dans le câblogramme au "Times".

Cette entrée du capital étranger en Angleterre favorise celle-ci de plus d'une manière, car les industriels qui s'installent ainsi passent à l'industrie anglaise de grosses commandes de machines et de matériel d'usines. C'est ainsi qu'une compagnie anglaise a reçu d'une maison américaine une commande se chiffrant dans les centaines de milliers de livres.

Nombre de fabriques anglaises rouvrent leurs portes à nouveau. L'une des dernières à le faire est la papeterie Grigg, de Bury, que la concurrence étrangère avait obligée de fermer ses portes il y a 16 mois.

Grève générale

Coruna, Espagne, 20.——(P. A.)—Une grève générale éclata aujourd'hui en Galice, province espagnole, pour protester contre une ordonnance du Gouvernement, laquelle obligerait toutes les femmes de travailleurs manuels à prendre une assusrance pour assurer les soins nécessaires lors de maternités.

Les gendarmes et la milice appelés à retablir l'ordre dans les rues, et la publication des journaux est arrêtée.

Le tarif anglais

New-York, 20. (Spécial)—Le consul anglais, Gerald Campbell a annoncé hier soir une réduction du tarif douanier sur toutes les marchandises manufacturées. Cette déclaration fut faite au Club Canadien, au Waldorf-Astoria au cours d'un lunch où M. Campbell avait réunis plus d'une centaine d'hommes d'affaires, des journalistes et les principaux officiers publics de la ville.

M. J.-W.-L. Mitcheson, chargé d'affaires du Gouvernement Anglais au département du Commerce, attira l'attention de ses auditeurs sur ces deux vers qu'on attribue au Prince de Galles et qui étaient imprimés sur le menu:

"Earley to bed, Early to rise.
But you will soon be bust if you don't advertise."

Ce qui veut dire: Qu'on se couche tôt et qu'on se lève matin, il aura vite failli à sa tâche celui qui ne s'annonce pas.

M. Campbell insista surtout sur la nécessité de trouver des moyens de favoriser le commerce et déclara que la Grande-Bretagne était prête à faire tout en son pouvoir pour remédier à la situation présente et ramener la prospérité. Considérant les conditions existant il y a vingt ans, il ajouta que les conditions fondamentales du système économique sont aujourd'hui les mêmes qu'autrefois. Il est d'opinion que ce n'est pas par pur égoïsme que l'Angleterre lance cette campagne dite "Buy British", puisqu'elle tend à étendre ses marchés et de cette manière à aider les autres nations.

"Je ne crois pas", dit-il, "que nous puissions empoyer un tarif aussi haut que celui imposé par le tarif de l'"anti-dumping" parce que nous sommes anxieux de faire des échanges de produits."

New-York, 20. — Walter Smith, 22 ans, le plus jeune des fils de l'ex-gouverneur Smith, fut arrêté sous accusation technique d'homicide par suite de la mort de Harry Wallace, âgé de 55 ans qu'il reversa avec son auto et blessa mortellement. L'accusation est purement une matière de routine, car la police rapporte que l'accident du jeune collégien était inévitable.

J.-A. Renaud décédé

Ottawa, 20.—(P. C.)—Est décédé ce matin à Ottawa Joseph-A. Renaud, aviseur légal spécial pour le Québec au ministère de la justice. M. Renaud, âgé de 69 ans, ne se portait pas bien depuis plusieurs mois. Il avait pu, cependant, vaquer à ses fonctions jusqu'à samedi, jour où la maladie le confina chez lui. Il était à l'emploi du ministère de la justice depuis mars 1916, année où le gouvernement Borden le nomma aviseur légal dans ce département. Le 11 décembre 1924 il était promu assistant français du sous-ministre de la justice. Cette fonction ayant été abolie il n'y a pas longtemps, son titulaire devint aviseur légal spécial pour le Québec, situation qu'il occupait au moment de son décès.

Le défunt était né le 10 septembre 1862. Après avoir fait ses études de droit il avait exercé la profession d'avocat plusieurs années à Joliette, où il s'occupa activement de politique comme conservateur.

Thomas répond

Londres, 20. (P. C.) — L'agence Reuter annonce aujourd'hui comme sous-entendu que le Très Hon. J.-H. Thomas, secrétaire d'Etat pour les dominions, a répondu aux représentations de l'Hon. G. Howard Ferguson, Haut Commissaire du Canada en Grande-Bretagne, au sujet des propositions des importateurs anglais qui veulent se procurer de grosses quantités de bois russe. L'agence ajoute qu'aucune information n'a été donnée touchant ces importations.

Le "London Times", aujourd'hui, en éditorial, se prononce carrément contre le projet des importateurs de bois, qui ne peut que causer l'indignation publique. Toute importation de bois russe doit être prohibée, continue-t-il, aussi longtemps que les conditions dans les quelles il est coupé et préparé en Russie ne seront pas entièrement modifiées. De toute façon, il serait pure folie de permettre qu'une magnifique industrie naissante de l'Ouest canadien soit écrasée sous le dumping de produits préparés par le travail forcé des Russes.

On s'attend à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour agir avec fermeté, en se faisant conférer les pouvoirs nécessaires s'il ne les a pas déjà.

Et la conférence

Londres, 20 —(Par Geo. Hambleton, de la C. P.)— A mesure que le jour fatidique s'approche le mystère de la conférence de Lausanne ne fait que s'accroître. Les gouvernements de France, d'Allemagne et d'Angleterre continuent à échanger leurs vues, mais Downing Street n'est pas encore en état d'annoncer de façon définitive si la conférence aura lieu ou non. L'hon. G. Howard Ferguson, commissaire du Canada ff Londres, qui doit représenter le Canada, attend toujours une dernière information.

Si la conférence se réunit lundi, tout indique que le mieux qu'elle puisse faire sera de conclure au prolongement du moratoire accordé à l'Allemagne ; la véritable question des réparations sera encore ajournée.

Bien que rien d'officiel n'ait encore été annoncé à ce sujet, l'idée de grouper les créanciers de l'Allemagne contre Berlin ou les débiteurs des Etats Unis contre Washington rencontre peu de sympathie à Londres.

Au pénitencier

Montréal, 20. (D.N.C.) — Le juge Perrault a aujourd'hui prononcé une sentence condamnant à cinq ans de pénitencier James-Edward Smith, jeune bandit de 19 ans, demeurant habituellement à Toronto, pour avoir été trouvé coupable d'avoir commis une tentative de vol à main armée.

Dans la nuit du 8 janvier, ainsi qu'il fut prouvé au procès, Smith entra dans un restaurant et pointa un revolver sur Frank Rupnick, le gérant de cet établissement. Un conducteur de taxi qui passait justement à cet endroit vit la scène par la fenêtre du restaurant et il téléphona immédiatement à la police. Un constable se rendit immédiatement sur les lieux et fut assez heureux pour mettre la main au collet du bandit, le désarmer et lui passer les menottes. A l'examen de l'arme dont se servait Smith, on s'aperçut que les balles qui étaient dans le revolver étaient d'un calibre trop petit pour les chambres qui devaient les loger.

Elu président

Ottawa, 20. — (Spéciale) — Le juge R.-A.-E. Greenshields, de la Cour Supérieure, Montréal, a été nommé président du conseil des prud'hommes qui doit enquêter du différend entre le C. P. R. et la fraternité des Ry Clerks. Le réseau est représenté dans le conseil par Enroll MacDougall, C. R., Montréal, et les employés par J.-T. Cullitan, de l'Université McGill. Ceux-ci sont au nombre de 8,000. Le différend porte sur une diminution de salaire.

Doré acquitté

"Le vol consiste dans la préhension physique d'un objet ou dans la conversion frauduleuse ou dans l'omission de rendre compte, mais la vie même de l'accusation de vol est l'intention malicieuse et criminelle et pareille intention manque, ici", — telles étaient les paroles de M. le juge Hugues Fortier, hier après-midi, en déclarant non coupable et acquittant Armand Doré. Doré, agent collecteur, au service de Joseph Alfred Drouin, agent d'assurance, était accusé d'omission de rendre compte, durant les années 1929, 1930 et 1931, de montants d'un total d'environ $900. Doré était défendu par Me Guy Hudson, du bureau légal Chaloult et Hudon.

Boncour en tête

Paris, 20. (A.P.)—Il appert aujourd'hui que M. Paul Boncour sera à la tête de la délégation française au conseil de la S. D. N., qui se réunit le 25 janvier courant. Il y remplacera M. Briand. La délégation à la conférence du désarmement s'est réunie cet après-midi sous la présidence de son chef, M. Tardieu.

Nulle part au monde on ne respecte plus les affiches qu'en Chine, car les Chinois ont une grande vénération pour les gravures.

Statut de l'Irlande

Dublin, 20 (P.A.) — Patriek McGilligan, ministre des affaires extérieures, a déclaré hier que la présentation d'un nouveau sceau à l'Etat libre ne laissait plus subsister aucune différence entre le statut de ce dernier et celui d'une monarchie constitutionnelle complètement indépendante.

Ce sceau fut présenté à l'Irlande par le roi. A la dernière conférence impériale il avait été décidé que chaque dominion aurait son propre sceau, mais l'Irlande fut le premier à recevoir le sien. Il porte l'effigie du roi, mais la harpe irlandaise y remplace le lion et la licorne.

Désormais toutes les formalités relatives aux documents internationaux de l'Etat libre relèveront uniquement de ce dernier. Nulle autre nation britannique n'est encore allée aussi loin. L'Etat libre seul a aboli l'usage d'un sceau commun et réalisé l'indépendance complète. Lorsque les temps seront accomplis il réalisera l'unité de la nation irlandaise.

Le nouveau sceau sera apposé à certains documents d'Etat et aux lettres de créance des représentants de l'Irlande à l'étranger.

Autre arrestation

Bombay, 20—(A.P.)—Sen Gupta, ancien maire de Calcutta et nationaliste en vue, a été arrêté aujourd'hui dès son arrivée sur un paquebot italien et mis en prison à Poena. On présume que son arrestation est motivée par les liens qui l'unissent au Congrès panindien, organisation mise au ban par le gouvernement.

A Dacca un sergent de police anglais a été frappé d'un poignard à la tête par un assaillant inconnu qui s'est ensuite saisi de son revolver et s'est enfui avec. Deux suspects ont été arrêtés. La police a tiré deux salves de plombs à canard par dessus la tête d'une foule qui tentait de libérer plusieurs prisonniers à Garakhpur. Personne n'a été blessé.

LA DISCUSSION DU BILL DE QUEBEC

(Suite)

c'est approuvé, nous viendrons vous demander le pouvoir d'emprunter.

M. Jos Samson (Québec-Centre) —Il me semble que la ville aurait dû charger des experts pour faire une étude de ce que coûterait la municipalisation. Je crois qu'en l'absence du maire en Europe, le comité des amendements à la charte a bien fait ce décider de ne pas venir devant la Législature.

Me Louis St-Laurent l'un des avocats de la compagnie prit alors la parole.

Me St-Laurent.—Le président de la compagnie M Julian-C. Smith est ici. Il est prêt à fournir tous les chiffres et renseignements dont on aura besoin sur la façon dont la compagnie est capitalisée. Il existe un malaise, c'est vrai. Les taux sont-ils raisonnables ou nom? L'on doit se demander: les citoyens amélioreront-ils leur sort en municipalisant? Il y a des gens qui croient que les taux sont trop élevés, comme la compagnie pense qu'en raison des conditions actuelles, ils ne le sont pas. Il y a un tribunal muni de tout l'organisme qu'il faut et la compagnie est toute disposée à y aller, la Commission des Services Publics.

Me St-Laurent donna ensuite des chiffres sur les taux et les modifications qu'ils ont subi depuis 1911:

Me St-Laurent.—Jusqu'en 1911 ils étaient de 12 cents du kilowatt-heure, en 1913, ils ont été réduits à 7 3-4 cents, en 1925, à 6 cents, en 1928, à 5 1-2 cents, en 1930, à 5 cents. Maintenant, ils sont à 4 cents pour les premières 60 heures kilowatt, 2 1-1 pour les 340 heures kilowatt additionnelles et 1 cent et 35 centièmes pour la balance.

"La réduction va jusqu'à 66 pour cent pour les gros consommateurs. L'agitation malheureuse qui se fait disparaitra lorsque la question aura été soumise à un tribunal compétent.

Me St-Laurent démontra ensuite que 16.92 pour cent des clients de la compagnie payent 70 cents par mois, 55 pour cent de 70 cents à $2 et un résumé que 72 pour cent payaient $2 et moins par mois.

Me St-Laurent —Je donne ces chiffres pour que l'on sache que toute la vérité n'est pas du même côté. A Sherbrooke, l'éclairage a été municipalisé et, aujourd'hui, le tramway ne marche plus. Quelle est l'importnce du tramway pour une ville? Que serait le quartier Belvédère, aujourd'hui, sans le tramway? Ce quartier s'est développé grâce au tramway et la ville en retire aujourd'hui des revenus qu'elle n'aura pas si la compagnie n'avait pas étendu son réseau dans cette partie.

Me St-Laurent donna ensuite des chiffres sur les affaires de la compagnie et plus spécialement sur le Quebec Railway, savoir qu'en 1930, la compagnie a transporté 20,043,335 passagers payants, dont 2,300,000 en argent, 12,000,000 avec des billets de 4 pour 25 cents, 3,399,000 en billets de 6 pour 25 cents (billets d'ouvriers) 1,499,000 avec des billets d'écoliers.

Me St-L u ent. —Va-t-on, maintenant, faire disparaitre le tramway?

L'hon. M. Lapointe.—Il n'est pas question de cela.

A. M. Duplessis (Trois-Rivières) Me St-Laurent répond que si la compagnie n'avait pas ses recettes de l'éclairage, elle ne pourrait opérer le tramway.

Puis à l'hon. M. Taschereau qui l'interrogeait, Me St-Laurent donna des chiffres pour prouver que le tramway opérait à déficit pour en conclure que si on veut conserver ce service à Québec, il est nécessaire qu'il soit maintenu avec celui de l'électricité en une seule organisation. Il ajouta que en onze mois, l'an dernier, les tramways ont transporté 90,733 personnes de moins que l'année précédente pour la même période et que cela était surtout attribuable à la concurrence des autobus, des taxis et des automobiles dont le nombre augmente sans cesse.

La dernière partie de l'argumentation de Me St-Laurent se rapportait aux dividendes que la compagnie a payés à ses directeurs depuis 1898 à date, pour démontrer qu'ils n'ont pas été gatés sous ce rapport et que ce n'est pas à cela que l'on peut dire, aujourd'hui, que les citoyens sont pressurés.

Nous en reparlerons demain.

Grande Vente d'Inventaire

Chez **ELZEAR CARMICHAEL** 137 St Joseph (Bloc Brunet)

PROFITEZ DES OCCASIONS que nous offrons! **Ouverture JEUDI a 8 Heures** VOYEZ NOS VITRINES!

TISSUS A LA VERGE

DOUBLURE DE SOIE
de fantaisie, grise, 36 pouces ..... .29

1 LOT DE COUPONS
de soie, 36 pcs largeur, $1.00 à $1.50 pour ..... .39

SATIN
Noir et blanc 36 pouces ..... .79

SATIN BARONET
gris, jaune, 36 pcs de largeur ..... .35

SOIE BROCHEE
36 pouces de largeur, toutes les couleurs valeur de $2.50 pour ..... .79

FLANELLE
de couleur, uni ..... .59

FLANELLE
barrée pour smoking ..... .49

PELUCHE
grise, imitation de fourrure, $3.50 pour ..... .99

MADRAS
de soie, 50 pouces de largeur ..... .59

MADRAS
de coton, 36 pouces de largeur ..... .29

MARQUISETTE
et voile de couleur et écrue pour rideau ..... .12½

INDIENNE
à couvrepied, 36 pcs de largeur ..... .12½

INDIENNE
à robes et tabliers ..... .12

COUPONS
de Broadcloth, toutes les couleurs assorties ..... .19

TOILE
à rouleau en coupons ..... .08

SERVIETTES
crème avec barre de couleurs ..... .07½

SHIRTING
très pesant, pour ..... .15

SHIRTING
Shawinigan pour ..... .19

COTON JAUNE
36 pouces de largeur ..... .12

COTON JAUNE
40 pouces de largeur ..... .15

FLANELLETTE
de fantaisie, pour robes ..... .10

COTON A DRAPS
8-4 pour ..... .35

COTON A DRAPS
8-4 pour ..... .40

COTON A DRAPS
9-4 pour ..... .49

LINGERIE POUR DAMES

BLOOMERS
outés pour dames ..... .39

BLOOMERS
ouatés pour fillettes ..... .29

10 DOZ BLOOMERS
Cachemire pesant, pour enfants, tant qu'il y en aura ..... .10

CAMISOLES OUATEES
blanches, manches longues, 42-44, pour dames. .59

25 DOZ CALECONS
jambes longues, laine naturelle pour dames ..... .39

1 LOT DE COUVRE-PIEDS
blanc 10-4 et 11-4 pour 1.59

BALANCE DE RIDEAUX
à la paire pour 1.59

1500 VERGES DE PERCALE
et broadcloth de couleur ..... .25

GANTS DE CHAMOISETTE
de couleur pour dames ..... .19

GANTS DE KID
noirs avec pagodes fantaisie pr dames. .39

LAINE ANGORA
couleurs assorties, pour ..... .15

GANTS DE CHAMOISETTE
ouatés blancs, pour dames et fillettes ..... .05

10 DOUZ. GANTS
de laine, pour fillettes et garçons ..... .10

75 DOUZ. BAS
Soie et laine pour dames ..... .39

DENTELLE
Radium pour ..... .05

BRODERIE
et dentelle la douz ..... .19

HABITS EN CHEVIOT
Bleu-marine, pour garçons 3 à 6 ans ..... .99

HABITS de tweed
bleu-marine, 2 pantalons 24 à 31 .. 4.99

HABILLEMENTS
de tweed, 2 pantalons 24 à 34 ... 5.99

CHAUSSURES

SOULIERS
pour fillettes en cuir verni 11 à 2 ..... 1.49

1 LOT DE SOULIERS
pour dames. Spécial ..... .99

1 LOT DE SOULIERS
pour dames, toutes sortes 1.99

PANTOUFLES
pour fillettes 11 à 2 ..... .59

SOULIERS
pour garçons 1 à 5 ..... 1.49

SOULIERS
pour hommes noirs et bruns 1.99

25 DOUZ. CAMISOLES
pour bébés, tant qu'il y en aura ..... .10

Caleçons Naturels
pour garçons 22 à 26 ..... .39

1 Lot de Bas Golf
en laine pour enfants ..... .10

PANTALONS
de tweed pour garçons ..... .35

Camisoles et Caleçons
en laine écossaise pour garçons ..... .39

COMBINAISONS
mérino pour garçons ..... .59

COMBINAISONS
ouatées pour enfants ..... .29

CHEMISES
de broadcloth, drab, collet attaché ..... .59

CHEMISES
de fantaisie collet attaché ..... .69

COUPE-VENT
imitation de cuirette pour hommes 1.99

MITAINES DE LAINE
blanches pour enfants ..... .05

Vestes de Fantaisie
soie et laine pour hommes 1.49

Pantalons de Travail
pour hommes à ..... .99

ROBES DE MAISON
pour dames à ..... .69

KIMONOS
en cretonne fleurie pour dames ..... .59

SMOCKS
fleurie pour dames ..... .69

MITAINES DE LAINE
blanche, drab, gris, pour enfants ..... .10

CONFECTION

MANTEAUX
en broadcloth avec collet et pagodes de fourrure pour dames 9.95

MANTEAUX
imitation de fourrure pour dames ... 15.95

MANTEAUX
avec collet en fourrure 2 à 14 ans. 2.99 et 4.95

CHAPEAUX
Dix douzaines prix pour clairer ..... .10

CHAPEAUX
Balance de nos Chapeaux de velours et feutre pour dames ..... .59

BAS DE SOIE
noir, drab, pour dames ..... .05

Véritables Aubaines dans les ROBES !

200 ROBES
de toilette en soie, pour dames $1.49

ROBES DE CREPE
assortie de couleurs pr dames. 1.99

ROBES NOUVELLES
en crêpe 14 à 42 ..... 3.99

ROBES Pour ENFANTS
2 à 6 ans pour ..... .19

ROBES EN BROADCLOTH
avec pantalons, pour enfants 2 à 6 ans ..... .29

ROBES DE FILLETTES
8 à 14 ans pour ..... .29

ROBES TABLIERS
pour dames pour ..... .49

CHEZ LES OUVRIERS

La campagne en faveu r de la publicité dans les journaux commencée par l'Union Typographique de Québec, bat son pl ein — Nombreux témoignages.

LES ASSEMBLEES

Les officiers de l'Union Typographique de Québec No 302 nous demandent de publier les renseignements suivants comme suite à la campagne de publicité qu'ils poursuivent depuis plusieurs mois et dans laquelle ils demandent au public en général de toujours donner la préférence aux marchands qui annoncent dans les journaux.

"Un marchand déclare qu'il n'a aucune confiance en la publicité faite par la radio", car, dit-il, "comment pourrais-je intéresser de nouveaux clients par ce genre d'annonce où je ne pourrais guère que mentionner, mon nom et mon adresse. Ce qui intéresse les acheteurs ce sont les marchandises que j'ai à vendre et surtout les prix que je mentionne dans mes annonces publiées dans les journaux. Je découpe ces annonces et je les place bien en vue dans mon magasin. Alors le client qui vient acheter ces spéciaux annoncés complète toujours ses achats avec d'autres marchandises que nous lui offrons. La courtoisie et l'honnêteté en affaires, complétées par une publicité attrayante dans les journaux sont les principes fondamentaux de tout marchand qui veut réussir."

Un particulier nous déclare qu'il a suivi avec attention notre campagne de publicité et que si tout le public acheteur mettait nos conseils en pratique une amélioration sensible aurait lieu sous peu. Pour sa part, il déclare qu'il achetait auparavant chez le premier marchand où il se trouvait, mais que maintenant il préfère marcher quelque pas de plus pour acheter chez un marchand qui annonce dans les journaux. En faisant cela il dit qu'il contribue sa quote-part pour donner de l'emploi du commis à collet blanc jusqu'à l'humble manoeuvre qui, au fond des forêts, est occupé à couper les billes de bois qui plus tard, lorsque transformées en papier, donneront de l'emploi aux ouvriers travaillant, à la confection des journaux.

Durant la semaine écoulée plusieurs membres ont visité différents magasins ayant annoncé dans les journaux et dans plusieurs cas ils ont constaté un public acheteur plus nombreux que durant la période des fêtes. Un marchand entre autres déclarait que pour vendre il devait faire comme ses voisins qui annonçaient et qu'il était très satisfait du résultat obtenu.

Le gérant d'une succursale d'un établissement important de cette ville disait que le succès de son entreprise était dû au fait que chaque semaine cette dernière annonçait dans tous les journaux. "Nous ne prenons pas le risque", disait-il, "d'annoncer dans seulement un ou deux, car si dans plusieurs foyers on en reçoit plusieurs, dans le plus grand nombre un seul journal est lu et c'est exactement dans ces familles que nos annonces produisent les meilleurs résultats, car là où le budget est limité la ménagère surveille les spéciaux que nous annonçons afin d'acheter le plus possible avec ce dont elle dispose. Nous ne pouvons avoir de meilleures preuves de l'efficacité des annonces que dans nos magasins car une grande partie de nos ventes sont des commandes par téléphones que nous recevons à la suite de notre publicité régulière."

Un autre marchand déclare que si la campagne de l'Union Typographique pouvait détourner ces gens qui ont la manie de faire venir de l'étranger par catalogue beaucoup de marchandises qu'ils peuvent se procurer souvent à de meilleures conditions chez nos marchands locaux cette organisation aurait fait un excellent travail.

Il y a quelques jours M. W.-K. Kellogg, le président de la coupagnie du même nom, déclarait qu'une grande partie du crédit de la continuation du record ininterrompu de la Compagnie Kellogg était due à l'usage judicieux de la publicité dans les journaux. "Notre compagnie commence l'année 1932 avec un plan d'annonce encore plus agressif et elle s'attend de faire encore plus d'affaires qu'en 1931", ajoutait-il.

Plusieurs marchands locaux commencent l'année avec l'intention de faire beaucoup plus de publicité. Au public en général, dit l'Union Typographique, nous demandons de leur donner de préférence son patronage.

Bourse du Travail

CE SOIR : Fraternité des tailleurs de cuir de Québec, Inc. Le Syndicat National des manœuvres de Québec, Inc.

DEMAIN : Fraternité Nationale des cordonniers monteurs de Québec, Inc.

Au Secrétariat

CE SOIR : Le Syndicat National des plâtriers de Québec, Inc.

DEMAIN : Le Syndicat National Catholique des briqueteurs maçons de Québec, Inc.

Salle Club des Marchands

CE SOIR : Fraternité Unie des charpentiers menuisiers d'Amérique, local 730.

Fraternité des wagonniers de chemins de fer, local 217.

DEMAIN : Association des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage.

Roberval

Belle température :

Notre population, d'un jour à l'autre, est toute surprise et émerveillée, de la température idéale que nous avons depuis le début de la saison d'hiver.

Quand les pays européens, le sud et l'ouest des Etats-Unis sont envahis par la neige, notre région du Lac St-Jean, région du nord de la province de Québec, jouit d'une température très douce. A peine tombe-t-il quelques pouces de neige que dès le lendemain elle disparaît sous les chauds rayons du soleil, toutes les routes dans la région du Lac St-Jean, à la date du 10 janvier étaient ouvertes à la circulation automobile et nos braves cultixateurs n'ont pas encore eu le plaisir de se servir de leurs carrioles qui avaient été réparées et mises à neuf pour la saison d'hiver.

Réellement l'on se croirait changé de pays, mais tout de même nous sommes encore au Lac St-Jean, pays d'avenir et qui sait si l'avenir ne nous réserve pas encore de ces hivers froids et rigoureux comme nous avions autrefois.

Mariages :

Tremblay-Martel.—Le 4 janvier a été béni le mariage de M. Armand Tremblay, fils de M. Joseph Tremblay (Rémi) avec Mlle Lucienne Martel fille de M. William Martel.

Bouchard-Corneau.—Le 4 janvier a été béni le mariage de M. Alfred Bouchard fils de M. et Mme Adjutor Bouchard de Roberval avec Mlle Rose-Aimée Corneau fille de Mme Tobie Corneau. Nos voeux de bonheur aux nouveaux époux.

Naissances :

—Le 1er janvier—Marie-Alice-Cécile, fille de M. et Mme Philippe Gonthier. Parrain et marraine M. et Mme M. et Mme Joseph-Edouard Lavoie.

Le 2 janvier. — Joseph-Jean-Berchmans, fils de M. et Mme Wilfrid Allaire. Parrain et marraine M. et Mme Joseph Allaire.

—Le 3 javier.—Joseph-Jean-Marie-Léger, fils de M. et Mme J.-T. Arsenault. Parrain et marraine M. et Mme Joseph Fortin.

—Le 5 janvier.—Marie-Marthe-Florence, fille de M. et Mme Médéric Auay. Parrain et marraine M. et Mme Albert Guay.

—Le 6 janvier.—Joseph-Roger-Marcel fils de M. et Mme Albert Trottier. Parrain et marraine M. et Mme Joseph Trottier.

Industrie Laitière

Le 14 janvier, la Commission d'Industrie Laitière sera à Roberval au bureau de l'agronome à la disposition des cultivateurs qui viendront rencontrer les commissaires enquêteurs.

Notes sociales

— M. J.-M. Lacroix, notaire de Jonquière, est venu à Roberval le 7 janvier par affaires professionnelles.

— M. F.-J. Gosselin, avocat de Chicoutimi, était à Roberval le 7 janvier par affaires professionnelles.

— M. Emile Laberge, marchand de St-Prime, était de passage à Roberval, jeudi dernier.

— M. et Mme J.-Adélard Gagnon, de Dolbeau, sont venus à Roberval, à l'occasion des Rois chez leurs parents.

— Mme J.-O. Gagnon, de Chicoutimi, et ses jeunes filles Mlles Thérèse et Marthe, son fils Alphonse, sont venus à Roberval à l'occasion des fêtes, chez leurs parents.

— M. Donat Desjardins, de Mistassini, était en promenade à Roberval, ces jours derniers, chez ses parents.

— M. et Mme Joseph Fortin, de Chicoutimi, sont venus passer le temps des fêtes à Roberval chez M. Arthur Lizotte.

— M. Georges Legendre, de Mistassini, était de passage à Roberval, ces jours derniers.

— M. et Mme Adhémar Gagné, de Normandin, sont venus à Roberval à l'occasion des fêtes.

— M. et Mme Jean Larouche, de Dolbeau, sont venus à Roberval à l'occasion des fêtes chez leurs parents.

— M. et Mme Roland Marcoux, de Péribonka, sont venus passer le temps des fêtes à Roberval chez M. Alfred Lalancette.

— M. et Mme Alfred Lalancette, de Dolbeau, sont venus passer le temps des fêtes à Roberval.

— Mlle Florence Marcoux, de Québec, a passé quelques jours à Roberval en promenade.

—Mlle Yvonne Leclerc est actuellement en promenade à Québec, Lévis et St-Romuald.

—Mme Liboire Trottier, de St-Félicien, et ses deux filles Cécile et Yvette sont venues passer le temps des fêtes à Roberval chez leurs parents.

—M. et Mme Adélard Sévigny de Dolbeau, sont venus passer le jour de l'An à Roberval chez M. Stanislas Tremblay.

—M. et Mme Chs.-O. Dumais, de Dolbeau, sont venus passer le jour de l'An à Roberval chez leurs parents.

—M. et Mme Willie Leclerc, de St-Félicien, sont venus à Roberval chez leurs parents à l'occasion des fêtes.

—M. et Mme Simon Cimon et M. T.-X. Cimon, notaire, sont de retour d'une promenade à Dolbeau.

—Mme Fernand Bédard est actuellement en promenade à St-Basile.

Malades

—MM. David Cinq-Mars et Octave Bédard sont actuellement dangereusement malades.

—M. Eugène St-Pierre est aussi malade, mais son cas s'améliore de jour en jour.

Service anniversaire

Le 19 janvier, en l'église Notre-Dame-de-Roberval sera chanté le service anniversaire de feu L.-Napoléon Boivin, à sept heures. Parents et amis sont priés d'y assister.

Saint-Sylvestre

Baptêmes

Le 3 janvier, Marie-Georgette-Gisèle, fille de M. et Mme Jean-Baptiste Drouin, née Cécile Moore, Parrain et Marraine, M. le maire et Mme Arthur Létourneau, cousins de l'enfant.

Mme Napoléon Drouin a tenu sa petite fille sur les fonts baptismaux.

Funérailles

Le 5 janvier, a eu lieu les funérailles de M. Richard, Guilfoil décédé à Whitefield, à l'âge de 71 ans et 6 mois.

M. l'abbé E. Veilleux officiait ses funérailles ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance.

Conduisait le corbillard, M. Thomas Hogan, portaient le corps, MM. Joseph Gallagher, Robert Stevenson, Frank Travers, Patrick Boyce, William Moran, William Stevenson.

Il laisse un frère, M. Antony Guilfoil, deux soeurs, Mary, de Boston, Mass, Maggie Mme Fitzpatrick de Boston, M. William Guilfoil, de Providence, R.I., M. et Mme Antony Guilfoil, Mlle Mary Guilfoil de St-Sylvestre et plusieurs neveux et nièces. Nos sympathies.

Notes sociales

—Mme Joseph Sylvain ses enfants, de Québec, ont visité récemment chez MM. Joseph-Ferd. Dion et Rosaire Fecteault.

—M. et Mme Napoléon Lachance, de St-Sévérin, ont visité leurs parents à St-Sylvestre aux fêtes.

—M. et Mme Emile Tardif, marchand de St-Patrice, M. et Mme Alcide Bédard, boulanger, de Ste-Agathe, ont visité M. et Mme Joseph Morin au jour de l'an.

—M. et Mme J. Grenier, M. et Mme Arthur Marcoux, Mlle Marguerite Grenier ont visité récemment chez M. Emile Côté.

—M. et Mme Arthur Vaillancourt, leur fils, de Ste-Agathe, ont visité récemment chez M. Amédée Drouin.

—Mme Adélard Morin est allée à Scott passer quelques mois avec sa belle-soeur Mme Pierre Fontaine.

—Mlle Simonne Vaillancourt, institutrice à St-Gilles est venue passer la vacance chez son père M. Placide Vaillancourt.

—Dimanche dernier M. et Mme Odule Côté, M. et Mme Auguste Côté, leur fils Joseph-Auguste ont visité M. et Mme Joseph Lessard de St-Elzéar.

Saint-Fabien

Baptêmes

Saint-Fabien de Rimouski — Le 3 janvier, Marie-Paule-Céline, enfant de M. et Mme Alp. Berger. Parrain et marraine, M. Gérard Blais et Mlle Marie Voyer, de Saint-Valérien.

— Le 5 janvier, Marie-Annette-Pauline, enfant de M. et Mme Arthur Belzile. Parrain et marraine, M. et Mme David Rioux, oncle et tante de l'enfant.

Mariage

Le 4 janvier était bénir le mariage de MM Jean Cimon, fils de M. Joseph Cimon, à Mlle Adreienne Bellavance, fille de M. Donat Bellavance.

Nouveau Marguillier

M. Fabien Rioux a été élu marguillier en remplacement de M. Jean Bellavance, sortant de charge.

Notes locales

M. l'abbé Fortunat Gagnon, préfet au Séminaire de Rimouski, M. et Mme Pierre Gagnon, M.P., Rivière-Ouelle, étaient en promenade chez M. Frédéric Gagnon, aux vacances du jour de l'An.

—Le notaire et Mme Emile Gagnon de Bic, chez Mme Antoine Gagnon.

—M. et Mme Jules Morais, de Trois-Pistoles, Mme Donat Carigneau, de Baie St-Paul, chez Mme Frédéric Bernier.

—MM. et Mmes Alph. et Amédée Rioux, de Trois-Pistoles, Joseph d'Astous, de Sacré-Coeur, Frs Le'mieux, de Saint- Anaclet, chez Mme Z. d'Astous.

—M. et Mme J.-B. Lechasseur, de Sainte-Luce, chez Mme Fortunat Belzile.

—Mme Irénée Gauvin et Mlle Gauvin, de Québec, M. Ernest Belzile, de Saint-Roch des Aulnaies, chez M. Samuel Belzile.

—M. et Mme Alp. Chénard de Bic, chez M. Théodore Gagnon.

—M. et Mme Wilfrid Pinault, M. René Bellavance, de Rimouski, chez M. Jean Bellavance.

—M. et Mme J.-A. Plourde, de Rivièr -du-Loup, chez M. Ernest Ouellet.

—M. et Mme J.-B. Belzile, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, chez M. L.-J. Côté.

—M. et Mme Antonio Rousseau, de Rimouski, Mme Roméo Bélanger, de Québec, chez M. Jos.-S. Belzile.

—M. et Mme Paul Gaudreau, MM. Philippe et Zénon Bernier, de Grandby, chez M. Ernest Bernier.

—M. Ls de G. Fortin, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, chez M. Noël Fortin.

—Mlle Simonne Belzile, Sainte-Blandine, MM. Aurèle Belzile, Sainte-Croix, de Lotbinière, Sérice Belles-Isles, E.E.M., Québec, Ls -de-Gonzague Belzile, de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne, ont passé quelques jours dans leur famille.

$15,000 en ARGENT SERONT DONNÉS

Plus de cinq cents (500) prix en argent sont offerts pour les estimés les plus approximatifs du nombre de points qu'enregistrera chaque équipe de la Ligue Nationale de Hockey pendant la saison courante 1931-32. Lisez les détails de ce concours sensationnel qui éprouvera votre connaissance du hockey. Envoyez ensuite autant d'estimés que vous le désirerez. Rappelez-vous que l'un de vos estimés pourrait bien être pour vous l'occasion de gagner un Prix substantiel en Argent.

1er PRIX . . $2,500.00
Le double de cette somme ($5,000.00) sera décerné sous certaines conditions. Voir la NOTE ci-dessous.

2ème PRIX . . $1,250.00
Le double de cette somme ($2,500.00) sera décerné sous certaines conditions. Voir la NOTE ci-dessous.

3ème PRIX . . $750.00
Le double de cette somme ($1,500.00) sera décerné sous certaines conditions. Voir la NOTE ci-dessous.

4ème PRIX . . $500.00
Le double de cette somme ($1,000.00) sera décerné sous certaines conditions. Voir la NOTE ci-dessous.

Cinq de $250.00 Dix de $50.00
Vingt de $25.00 Deux Cent Cinquante de $1.00

NOTE **Tous les prix seront DOUBLÉS si les estimés gagnants sont annexés aux panneaux de devant de paquets vides de Cigarettes Turret (paquets de 20) avec portion du timbre d'accise attachée.**

Ainsi, si l'estimé gagnant du premier prix est annexé au panneau de devant d'un paquet de Cigarettes Turret (de 20) avec portion du timbre d'accise attachée, le montant du premier prix sera de $5,000.00 au lieu de $2,500.00. N'importe qui peut envoyer des estimés, avec ou sans paquets de Cigarettes Turret (de 20), mais l'on devra se rappeler que, dans le premier cas, les prix décernés seront d'un montant deux fois plus élevé que si les entrées victorieuses ne sont pas attachées aux paquets de Cigarettes Turret (de 20).

Un Concours National Canadien

Le hockey est le sport le plus populaire au Canada! De Halifax à Victoria, chacun parle de hockey, lit ce qui a trait au hockey dans ses journaux quotidiens, suit les exploits de ses joueurs favoris dans la Ligue Nationale de Hockey.

Oui, le hockey est roi, et voici la chance pour tout véritable amateur canadien de hockey de tirer profit de ses connaissances du grand jeu national canadien. C'est une question de supériorité en mathématiques, à laquelle s'ajoutent votre connaissance du hockey et l'habileté de chaque équipe à compter contre ses rivaux. Remplissez simplement la formule d'inscription ci-dessous avec votre estimé des points que devra enregistrer chaque équipe pendant la saison 1931-32, exclusion faite des parties de détail pour le championnat. Des prix seront décernés à ceux qui estimeront exactement, ou aussi approximativement que possible, le nombre de points enregistrés par chaque équipe. Pour votre gouverne, nous donnons dans la colonne de gauche de la formule d'inscription le total des points enregistrés pendant la saison 1930-31.

Les formules d'entrée ne se limitent pas au coupon qui figure dans cette annonce. Chaque personne peut envoyer autant d'estimés qu'elle le désire. L'on pourra faire les estimés sur la formule d'estimé qui apparaît dans l'angle inférieur gauche de cette annonce ou sur une découpure de papier de même grandeur. Si un estimé gagnant est annexé au panneau de devant d'un paquet de Cigarettes Turret (de 20), il lui sera décerné le double du montant prévu dans sa classification. Envoyez votre premier estimé aujourd'hui même et des estimés supplémentaires à intervalles réguliers à mesure que la saison avancera. Plus vous en enverrez, mieux cela vaudra pour vous. Songez seulement à ce que vous feriez avec $5,000.00, $2,500.00, $1,500.00, $1,000.00 ou l'un des nombreux prix très substantiels en argent.

Règles du concours

1 Ce concours est ouvert à tout habitant du Canada, sauf aux employés de Imperial Tobacco Company of Canada, Limited, à ses compagnies subsidiaires et affiliées, aux familles de ces employés et à ses agents de publicité.

2 L'on pourra faire les estimés sur la formule d'estimé apparaissant dans l'angle inférieur gauche de cette annonce, ou sur une découpure de papier de même grandeur. Si l'estimé gagnant est annexé au panneau de devant d'un paquet de Cigarettes Turret (de 20), avec portion du timbre d'accise attachée, il lui sera décerné deux fois plus que ce qui est mentionné dans sa classification.

3 Chaque concurrent pourra envoyer autant d'estimés qu'il le désire, mais il ne sera décerné qu'un prix à chaque personne.

4 Les chiffres officiels des points enregistrés par la Ligue Nationale de Hockey pendant la saison 1931-32, exclusion faite des parties de détail, serviront pour décider des vainqueurs dans ce concours. Un comité de juges compétents examinera et inscrira les estimés entrés dans ce concours. En soumettant un estimé, chaque concurrent s'engage à accepter la décision des juges comme finale.

5 Toutes les entrées doivent être adressées au "Concours de Hockey des Cigarettes Turret", Case postale 1180, Montréal, P.Q.

6 Des prix seront décernés à ceux qui estimeront exactement, ou aussi approximativement que possible, le nombre réel de points enregistrés par chaque équipe.

7 Imperial Tobacco Company of Canada, Limited, n'entrera en correspondance avec aucun concurrent.

8 Au cas d'égalité parmi les concurrents à un même prix, ce prix sera divisé entre les concurrents.

9 Ce concours se clorera le 5 mars, et toutes les entrées devront porter la marque postale de cette date ou d'une autre antérieure.

10 La saison courante de la Ligue Nationale de Hockey doit se clore le 22 mars 1932. Les juges compléteront l'examen des entrées le plus tôt possible après qu'ils auront pu se procurer les chiffres officiels, et les noms des gagnants seront alors publiés.

Vous pouvez vous procurer des formules supplémentaires d'inscription chez votre plus proche marchand. Si vous n'en trouvez pas, copiez le coupon ci-dessous.

Cet estimé et les autres supplémentaires devront être envoyés par poste au "Concours de Hockey des Cigarettes Turret", Case postale 1180, Montréal, P.Q.

Equipe	Total des Points Enregistrés pendant la Saison 1930-31	Total Estimé des Points à Etre Enregistrés pendant la Saison 1931-32 (Exclusion faite des parties de détail)
BOSTON	143	.....
CANADIENS	129	.....
TORONTO	118	.....
CHICAGO	108	.....
RANGERS	106	.....
MAROONS	105	.....
DETROIT	102	.....
AMERICANS	76	.....

Nom .....

Adresse .....

.....

Qualité et Douceur

Turret

CIGARETTES

Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

VOYAGE

Hotel BRIGHTON
Etabli en 1875 ATLANTIC-CITY
Favorisé depuis plus d'un demi-siècle comme le rendez-vous d'hiver des hôtes difficiles du Canada.
Taux favorables influencés par des frais grandement réduits.
FONDS CANADIENS AU PAIR

Traitez l'IMPURETÉ du SANG
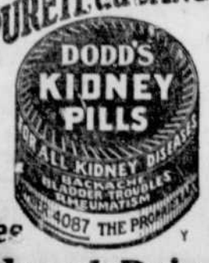

Pilules Dodd pour le Rein

Dyspepsie, maux de tête, étourdissements

BURDOCK BLOOD BITTERS

Mme Isaac Corbin, West-Advocate, N.-E., écrit : — "J'avais souffert des années de dyspepsie, maux de tête et étourdissements. Après avoir pris deux bouteilles d'Amers de Bardane pour le Sang (Burdock Blood Bitters) je me suis sentie comme une femme différente. Mes maux de tête ont disparu, et je peux maintenant manger de ce que je veux sans cette terrible indigestion dont je souffrais après tous les repas."

En vente dans tous les magasins généraux et pharmacies, préparés, depuis ces 62 dernières années, seulement par La Cie T. Milburn (limitée), Toronto, Ontario.

UN MORATOIRE EN ONTARIO

Toronto, 20. (P. C.)—Le Mail and Empire d'aujourd'hui annonce que la déclaration d'un moratoire provisoire sur les hypothèques par le gouvernement d'Ontario, à la prochaine session, est jugée inévitable par les compagnies de prêts, auxquelles de gouvernement aurait notifié son intention. L'objet cherché est de venir en aide aux propriétaires sans emploi qui, autrement, seraient dépossédés par les prêteurs sur hypothèques.

CATHOLIQUES PERSECUTES EN ESPAGNE ET EN RUSSIE

Madrid, 20. — (P. A.) — Dans les milieux catholiques on exprime aujourd'hui l'opinion que le gouvernement ne veut pas publier le décret d'expulsion des Jésuites tant que la grève syndicaliste sévira en Galice. La situation est compliquée aussi du fait qu'une interpellation s'annonce à l'Assemblée sur les émeutes de Bilbao dimanche dernier. Le décret de dissolution peut être promulgué en vertu d'une clause de la nouvelle constitution espagnole autorisant le gouvernement à dissoudre les congrégations religieuses, s'il estime avoir des raisons pour le faire.

Le journal catholique "El Debate" a été suspendu indéfiniment par décret ministériel et condamné à 1,000 pesetas (85 dollars or) d'amende pour avoir publié un article jugé dérogatoire à la dignité de l'Assemblée. Dans les milieux parlementaires on dit que le gouvernement projette une action similaire contre d'autres feuilles dans toute l'Espagne. Gil Robles, député catholique, disait hier que la suspension d'"El Debate" se rattachait au prochain décret qui dissoudra les Jésuites. Se sont opposés à ce décret Jaime Carner, ministre du Trésor ; Alvaro Albornoz, ministre de la Justice, et le président Alcala Zamora.

Madrid, 20 (Spéciale) — Les jésuites, déjà expulsés d'Espagne en 1767 sous Charles III, voient de nouveau leur ordre dissout dans le pays de leur fondateur, saint Ignace de Loyola. Le décret de dissolution signé par le président Alcala Zamora, va tout probablement paraître aujourd'hui à l'Officiel. Les jésuites s'y attendent et se tiennent prêts à partir. Ceux de leurs biens que le gouvernement peut confisquer (églises, collèges, etc) valent une trentaine de millions de dollars. On estime à une centaine de millions la fortune totale de l'ordre en Espagne, mais la plus grande partie de cet avoir n'est pas saisissable, détenue qu'elle est par des particuliers ou des sociétés amis de l'Ordre.

Leninegrad, 20 (Spéciale) — La cathédrale Kazan, dont la construction remonte à la première décade du 19e siècle, alors que Leninegrad s'appelait St-Petersbourg, va devenir le musée antireligieux le plus considérable de l'U.R.S.S.entière. Les Soviets ont décidé de la confier à l'Académie (soZiétique) des sciences, qui va l'aménager en musée d'inspiration antireligieuse, selon la doctrine des maîtres actuels de la Russie. La profanation de cette cathédrale à l'énorme dôme métallique orné d'ikônes suit de près la destruction de l'église du Rédemoteur, le temple le plus vaste de Moscou, sur l'emplacement duquel s'érige un palais des Soviets.

Des prières

Cité Vaticane, 20 (P.A.) — Le pape a ordonné trois jours de prières dans l'église de San Rocco pour que la conférence de Lausanne soit inspirée par l'esprit de justice et de charité. Ces prières auront lieu les 23, 24 et 25 janvier courant.

PROMOTION

Ottawa, 20. (P.C.) — Le major Rolland a été promu lieut-colonel commandant le Victoria Rifles du Canada qui a son quartier-général à Montréal.

TAYLOR DECEDE

Toronto, 20. (P.C.)—Wm-James Taylor, propriétaire de la Woodstock Sentinel-Review, décédé ici hier soir, à l'âge de 61 ans, va être inhumé vendredi à Woodstock. Le défunt était entré dans le journalisme en 1891. Outre la Sentinel-Review, il possédait des intérêts dans d'autres quotidiens.

AJOURNEMENT INEVITABLE

Londres, 20. (A.P.)—Dans les milieux officiels anglais on tient pour inévitable l'ajournement de la conférence de Lausanne, par suite de la situation politique en France. Aussi l'opinion s'accrédite-t-elle à Londres que la conférence ne pourra pas s'ouvrir le 25 février, mais une semaine plus

VIOLENT TREMBLEMENT DE TERRE

Lima, 20.—(P. A.)—Les villes de Lima et de Callao, respectivement capitale et port de mer du Pérou, et tout le pays environnant ont passé la nuit en proie à la terreur, secoués par le tremblement de terre. Le journal "El Commercio" fait rapport qu'une personne a trouvé la mort dans l'effondrement d'une maison à Huacho. Quant aux blessés, on sait qu'ils sont nombreux. Le choc a été particulièrement rude à Huaraz et Huacho ; on l'a fortement ressenti aussi à Pisco, Caneta, Ica et autres lieux.

Les habitants du pays disent que la secousse fut la plus dure qu'on ait vue depuis 1904. Elle eut lieu à 9 h. 30 hier soir par une chaude température d'été. Elle avait été précédée par un grondement souterrain qui avait jeté l'alarme parmi la population, bien que celle-ci soit habituée aux tremblements de terre fréquents sur la côte occidentale du Pérou.

Les murs des maisons se lézardèrent, les corniches tombèrent, les toits s'effondrèrent, le sol des rues devint instable comme la surface agitée de la mer, les automobilistes paraissant comme autant de barques en péril. En même temps les lumières après avoir vacillé, s'éteignaient, et dans l'obscurité soudaine retentirent les cris de la population qui fuyait ses demeures, ses églises, ses théâtres pour chercher le refuge des rues et des places publiques. Le fracas des vitres cassées ajoutait encore au tumulte.

Des femmes poussaient de grands cris et s'évanouissaient ; d'autres priaient. Chacun évitait comme il pouvait les taxis et les autos rendus soudain très dangereux par l'instabilité du sol. La plupart des personnes soignées aux postes de secours installés à la hâte dès la secousse passée souffraient d'attaques cardiaques et de choc nerveux. Il y en eut 58 dans ce cas.

On manda par téléphone du Callao qu'il en était de même là-bas. Nombre de vieilles demeures datant de la reconstruction de la ville après sa destruction totale par un tremblement de terre en 1746 furent grandement endommagées. Lima renferme une population de 316,000 âmes. Elle fut fondée par Pizarre, conquérant du Pérou, il y a 4 siècles.

AVIATEUR CANADIENS ET AMERICAINS EN MANDCHOURIE

Changhaï, 20 (P.A.)—Cinq aviateurs canadiens et autant d'américains, attirés en Chine par l'appât d'une solde de $1,000 par mois pour piloter des avions militaires chinois sont échoués à Changhaï aujourd'hui. Ils disent que des organisations chinoises du Canada et des Etats-Unis leur assurèrent que le ministère de la guerre chinois cherchait des pilotes et paierait cette solde à de bons aviateurs. Ils arrivèrent donc à Changhaï à peu près sans le sou pour se faire dire que le ministère n'était pas du tout à la recherche de pilotes.

Les Américains disent que des affiches ont paru à de nombreux aéroports de la côte du Pacifique, demandant des aviateurs pour la Chine. Quant aux Canadiens, ils racontent avoir été les victimes de l'Anti-Japanese National Salvation Society des Chinois de Vancouver, qui leur donna l'assurance qu'ils seraient employés dès leur arrivée en Chine. Ils ajoutent que le Dr Philip Tchou, médecin chinois de Vancouver, préside cette société, et que c'est lui qui s'occupe du recrutement des aviateurs canadiens pour la république céleste.

Les aviateurs dégommés se sont adressés aux commissaires du commerce canadien et américain de Changhaï, qui en ont référé au gouvernement de Nankin et se sont fait répondre que ce dernier ne savait rien de cette histoire d'enrôlement et qu'il n'avait pas besoin d'aviateurs. Comme les victimes de cette mauvaise farce disent que d'autres aviateurs doivent s'acheminer vers la Chine, par suite des demandes affichées en Amérique, les commissaires sont en communications avec leurs gouvernements respectifs pour qu'ils empêchent ces départs.

Des arrestations

Peiping, 20. (A.P.) — Des dépêches de source chinoise arrivent de Nankin, disant que le gouvenement làbas a ordonné l'arrestation de l'exempereur et d'un certain nombre d'autres Chinois et Mandchous éminents sous l'accusation d'avoir aidé aux Japonais en Mandchourie.

UN VERDICT DE COUPABLE AUX ASSISES

Madame Ludger Landry, de Ste-Rose, accusée de complicité de vol à Notre-Dame du Lac, a été trouvée coupable, hier, par les petits jurés, aux assises de la Rivière-du-Loup.

Rivière-du-Loup, 20 (D.N.C.) — La cause de Mme Ludger Landry, de Ste-Rose, accusée de complicité de vol à Notre-Dame du Lac, le 20 décembre 1930, en compagnie des frères Lavoie, de Léo Dupont et de son gendre "Pit" Soucy s'est terminée hier par un verdict de culpabilité. Les quatre autres inculpés dans cette cause ont été appréhendés et condamnés. Les frères Lavoie et Dupont purgent actuellement à St-Vincent de Paul leur sentence de 2 ans de pénitencier.

La Couronne a déclaré sa preuve close lundi soir, à 9 heures, hier, le procureur de l'accusée, Me Lavoie, met dans la boîte le seul témoin qu'il veut faire entendre aux jurés en faveur de Mme Landry. Le témoin raconte comment le complot a pris naissance et comment il a été exécuté, hors la connaissance de Mme Landry, prétend-il. Il est longuement questionné par la défense et ensuite par le procureur de la Couronne, Me Lizotte, C.R. La défense déclare sa preuve close et Me Lavoie s'adresse aux jurés en plaidant que l'accusée n'a pas participé au vol ni avant le fait, ni pendant et encore moins après. Mais Me Lixotte, C.R., pour la Couronne lui donne la réplique en plaidant qu'avant le fait, elle s'est faite la complice des voleurs en mettant la machine de M. Landry à leur disposition, ce soir-là, à la demande de Dupont. Il plaide aussi qu'elle s'est encore faite leur complice en demeurant dans la machine tout le temps que les voleurs étaient occupés à dévaliser la maison d'été de Mme Charlier, environ une heure et demie et qu'elle avait accepté de faire partir le moteur de l'auto si quelqu'un venait à passer dans le chemin, afin de donner l'alarme aux quatre hommes. Et après le vol, elle s'est encore faite leur complice en cachant le fruit de leur rapine chez elle et en le gardant après qu'ils lui eurent déclaré que les objets apportés étaient tous volés. Il admet que la Couronne n'a qu'une preuve de circonstance à offrir, mais que cette preuve est accablante, comme il vient de le démontrer. Il est midi et demi. La Cour est suspendue jusqu'à 2.30 p.m.

A 2.30 l'honorable juge Walsh, qui préside les assises s'adresse aux jurés, et leur définit le vol et la complicité en matière criminelle. A 3.45 les jurés se retirent pour délibérer et demandent à la Cour de leur donner une heure pour rapporter un verdict. A 4.45, ils reviennent, et leur chef, le Dr Albert Giroux, M.D., parlant au nom de ses confrères jurés déclare au Greffier, M. Gendron, qu'ils sont tous d'accord pour rendre un verdict de "coupable" avec recommandation à la clémence de la Cour, si possible. La sentence est remise à la fin du terme. La prochaine cause sera celle de Adélard Thibault, du Squatteck, sur accusation de vol d'une peau de carriole. L'accusé est défendu par Me Réal Viel. Cette cause devrait prendre une partie de la journée de mercredi, mais le verdict devrait être connu vers 4 heures, avant l'ajournement.

LES VICTIMES D'UNE TRAGEDIE ET LE THEATRE DE CELLE-CI

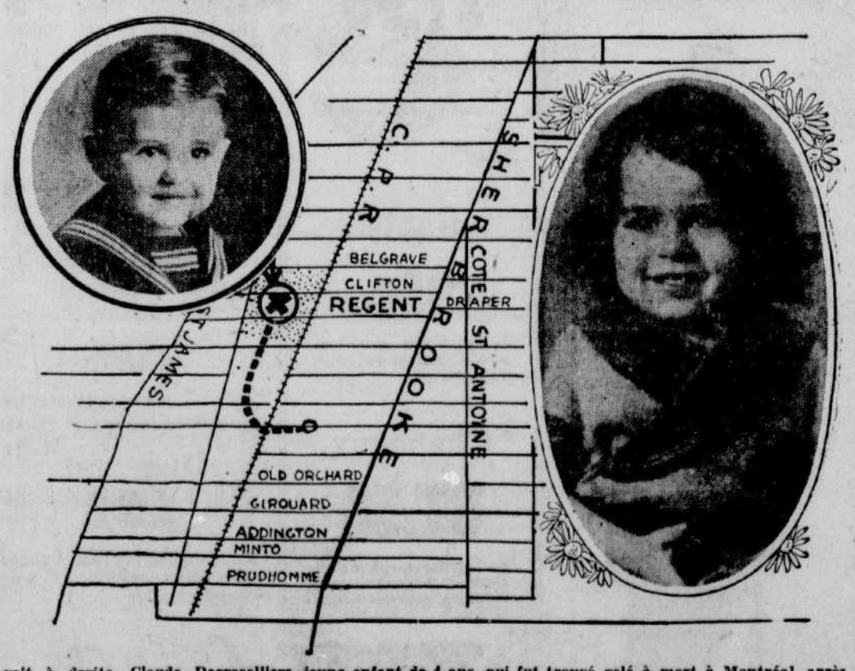

On voit à droite, Claude Degroselliers, jeune enfant de 4 ans, qui fut trouvé gelé à mort à Montréal, après une disparition de 24 heures. A gauche, en haut, se trouve l'ami de la petite victime, Terry Cunningham, aussi âgé de 4 ans, trouvé en même temps que son ami. Le jeune Cunningham a souffert beaucoup du froid. La carte montre l'endroit où les deux enfants se sont perdus et la croix marque la place exacte où ils furent trouvés.

LE BALAYEUR chez POLLACK

La Journée de Demain Sera Mémorable par les Aubaines Véritables que le Balayeur y donnera pour les GARCONS et FILLETTES

TOUTES les mères devraient venir chez Pollack, demain, et profiter des magnifiques aubaines que le Balayeur y donnera. Ces aubaines ne sont pas seulement des lots désassortis de notre assortiment régulier, mais elles comprennent aussi plusieurs lignes spéciales achetées à grande réduction pour cette vente.

Le Plus pour Votre Argent - ou Votre Argent Remis

Grande Vente de Soldes par Le Balayeur
PALETOTS pour GARCONNETS

Demain et les jours suivants nous offrons un lot de 250 Paletots pour garçonnets à un prix extraordinairement bas. Ce sont des paletots de bonne confection en tweed chevronné gris moyen ou foncé, molleton gris, brun ou drab, chinchilla ou molleton bleu-marine. Modèles "Guard" et "Ulsterette" à large collet. Doublures en flanelle polo et tweed. Grandeurs : 19 à 28 ; âges 1 à 10 ans. Valeurs jusqu'à $7.50. **Spécial du Balayeur** **$3.49**

Un nouvel Envoi de Paletots a Capuchon

Pour Garçons et Fillettes

Le paletot à capuchon est très en faveur chez les jeunes. Voici un nouveau lot qui vient de nous arriver, en Freize de très bonne qualité, avec épaulettes, ceinture en laine rouge avec et entière doublure en flanelle rouge. Grandeurs : 18 à 32 ; âges 1 à 14 ans **$3.49**

Nous avons les sets en tricot de laine rouge qui se portent avec ces paletots au rayon des merceries pour garçons au premier plancher.

Justement recus! Un Nouveau Lot de COMPLETS pour GARCONNETS

4 A 10 ANS

Ces complets sortent de l'ordinaire comme valeur et durée, parce qu'ils ont été confectionnés avec des balances de matériel à complets pour hommes et que l'on emploie pas d'ordinaire pour les complets pour garçons. Dans ce lot vous y trouverez des Worsteds valant jusqu'à $3.50 la verge. Ce sont tous des complets à deux culottes golf et bouffants, — patrons rayés brun, bleu, gris et drab. Modèles à devants droits ou croisés, confection solide. Grandeurs 22 à 28. Valeurs régulières, $10.00 à $12.00. **Spécial** **$6.50**

Coupe Vent en Cuirette et Suede
Pour Garcons 4 à 12 ans

Nous avons été obligés d'en acheter une grande quantité afin de pouvoir vous les offrir à un aussi bas prix. Les cuirettes sont en brun, bleu et noir avec collet en velours à côte, bande-ceinture élastique et devants fermés avec agraffes au lieu de boutons. Les Suèdes sont de couleurs Tan et Brun avec collet en velours à côte et chaudement doublés. Grandeurs 22 à 30. **Spécial** **$1.39**

Confection pour garçons, 2e plancher.

Coupe Vent avec "Zipper"

Coupe-vent en Suède Brun et Bleu et en Molleton bleu-marine, devants avec fermeture "Eclair" (Zipper), poignets et bande-ceinture élastique. Grandeurs 26 à 36. **Spécial** **$2.49**

Culottes Bouffantes et Breeches

Un groupe excellent de culottes bouffantes et culottes d'équitation (Breeches), en Corderoy (sans odeur) gris, brun et bleu. Coupe régulière, breeches avec quatre poches, lacés sur la jambe. **Spécial** **95c**

SPECIAUX DU JEUDI
Au Rayon des Merceries Pour Garçons

Le Balayeur baisse les prix dans les merceries de qualité supérieure pour garçons. Ne manquez pas de visiter ce département au premier plancher et voyez les économies que vous pouvez y faire durant cette vente.

Chandails Pullover pour garçons

Justement reçu pour cette vente, un nouveau lot de Chandails Pullover de couleurs et patrons. Grandeurs : 22 à 34. Valeur régulière $1.69. **Spécial Jeudi** **99c**

MITAINES POUR GARÇONS

Une offre spéciale dans les mitaines pour garçons. Mitaines en peau de cheval avec poignets en laine. Mitaines en tricots épais. Gants tricots de fantaisie mélanges drab et brun, brun et drab uni. Grandeurs assorties. Aussi mitaines à longs poignets, pour les petits. **Spécial** **49c**

Pas de commandes par malle ni téléphone, S. V. P.

1er plancher

SOUS-VETEMENTS EN LAINE

Camisoles et Caleçons en laine écossaise blanche 100% laine. Grandeurs : 22 à 32. Valeur régulière 75c chacun. Aussi en coton ouaté dont les points sont désassortis. **Spéc.** **25c**

Pas de commandes par malle ou téléphone S. V. P.

PANTALONS-GUETRES pour garçonnets

Pantalons guêtres en Jersey de laine avec fermeture éclair. Couleurs : Rouge, Marine, Brun, Drab et Blanc. Ages : 2 à 10 ans. Valeur régulière $1.75 et $2.00 **Très spécial** **99c**

CHEMISES pour garçons

Marque "Little Prince" et autres bonnes marques connues. Un excellent choix de patrons à rayures, ainsi que couleurs unies drab ou bleu. Faux-col séparé ou col à même. Encolures : 12 à 14½. Prix régulier $1.00. **Spécial** **49c**

Pas de commandes par malle ou téléphone S. V. P.

Bas Golf Pour Garçons

Bas golf en tricot pure laine dans les couleurs de gris, brun, fauve, drab et noir. Tous avec haut de fantaisie en couleurs. Pointures : 7 à 10½. **Spécial** **39c**

SPECIAL DU "BALAYEUR" CASQUETTES POUR GARÇONS

Une valeur extra spéciale en Casquettes pour garçons. Formes huit pointes, en beau tweed gris, brun et drab, avec bande à intérieur. Grandeurs 6 1-8 à 7. **Spécial** **49c**

Casques d'Aviateur, garçons

En cuirette brun, bleu et noir, aussi en Chinchilla bleu-marine, avec lunettes d'aviateur, incassables. Grandeurs assorties. **Spécial** **49c**

Casques en Poil de Chameau

Une coiffure chaude et confortable pour l'hiver. Couleur brun foncé seulement. Grandeurs 6 1-8 à 6 7-8. **Spécial** **49c**

1er plancher

Une Vente au Magasin des FILLETTES

ROBES EN CREPE

Uni et Imprimé pour Fillettes

$2.95

Justement reçues et de plus en plus chics. Faites-vous accompagner de votre fillette à cette vente remarquable. Jolies toilette en Crêpe uni et imprimé, de coupe bien féminine, avec les nouvelles manches, encoluhes diverses effets bolero et combinaisons de couleurs contrastantes. Jupes godées ou avec plis. Couleurs Rouille, Vert, Brun, Bleu Challenge et Rouge. Tailles 8 à 14 ans. **Spécial** **$2.95**

JUPES "BUTTERFLY"

Jupes en flanelle pure laine, genre "Butterfly", à plis uniformes. Couleurs unies ou combinaisons 2 tons. Drab, Vert, Rouge, Bleu Poudré, Brun et Marine. Grandeurs 6 à 14 ans. **Spécial** **99c**

3e plancher

Spéciaux au Département des Vêtements pour enfants

MERES ! avez-vous déjà visité notre rayon des vêtements pour bébés ? L'assortiment très considérable de marchandises toutes fraiches, le service courtois et les avantages de pouvoir obtenir plus pour votre argent ou argent remis.

Sous-Vêtements Marques 'Rubens'

Camisoles laine et coton, de "Rubens", à devants croisés. Grandeurs 12, 14, 16. **Spécial** **39c**

Camisoles laine et coton, à rayures de soie, fermées en avant, avec 5 boutons. Manches longues.
Grandeurs, 12, 14, 16 **39c**
Grandeurs, 18, 20.... **49c**

Camisoles pure laine, de "Rubens", devants croisés, ainsi qu'une autre ligne à devants fermés, avec 5 boutons. Manches longues.
Grandeurs, 12, 14, 16. **69c**
Grandeurs, 18 à 20.. **79c**

1er plancher

Les Prix du Balayeur au Dep't des Chaussures des garcons et fillettes

Pour demain et les jours suivants nous offrons plusieurs spéciaux pour les Garçons et Fillettes. Les parents devraient venir avec les jeunes et prendre avantage des véritables aubaines que l'on offre au département des chaussures chaque jour.

Souliers pour enfants et fillettes

Souliers pour enfants, cuir verni, genre courroie, garniture de cuir en couleur et ornements, souple semelle en cuir chrome. Pointures : 0 à 4. **Spécial** **39c**

Souliers

Souliers pour enfants, cuir verni, forme spéciale avec une lanière, semelle en cuir. Grandeurs : 1 à 5. **Spécial** **49c**

Cuir verni avec une courroie, talons en caoutchouc, semelles en bon cuir. Pointures 8 à 2. **Spécial** **99c**

Couvre-Chaussures pour enfants et Fillettes

Couvre-chaussures en cachemire de laine, noir ou brun, à 3 et 4 boucles, pour enfants et fillettes. Pointures 6 à 2. **Spécial** **99c**

Couvre-Chaussures pour garcons

Couvre - chaussures en cachemire de laine pour garçons et garçonnets.
Style à 1 boucle, pointure 11 à 13..... **69c**
Style à 2 boucles, pointures 11 à 13..... **89c**
Style à 3 boucles, pointures 1 à 5..... **$1.19**

Bottines pour Garcons

Solides bottines en cuir noir de bonne qualité, forme élégante en même temps résistante pour l'écolier. Semelles "panco".

Pointures : 11 à 13 **$1.45**
Pointures : 1 à 5 **$1.75**

1er plancher

LA FIN DE SEANCE EST MARQUEE PAR UNE REPRISE DANS LES VALEURS ET LES GRAINS SUR TOUS LES MARCHES

LES LEADERS ONT REMONTE SUR LE MARCHE CANADIEN

Montréal, 20. (P. C.) — Fermeture. — Les leaders ont amélioré leur position au cours de la séance de ce jour à la Bourse de Montréal. L'activité a été maintenue à un volume relativement léger, mais les achats ont dépassé les ventes sur le marché.

Brazilian a repris un point entier pour se rendre à 13. Canadien Pacific a touché 18 en fermeture avec une appréciation de 1 3-8. International Nickel 9 3-4.

Après avoir exécuté un mouvement tional Nickel était en mieux de 1-4 à de hausse plutôt lent au commencement de la séance, le marché s'est montré meilleur sur toute la ligne pendant l'heure finale et les prix de fermeture se trouvaient au, ou bien bien près des niveaux les plus élevés de la journée.

Cockshut Plow a monté de 3-4 pour se rendre à 5 3-4. Canadian Car privilégié était une fraction plus haut à 16 7-8.

Divers stocks ont fluctué étroitement.

FERMETURE – MONTREAL

L.-G. BEAUBIEN & CIE
72 rue St-Pierre

— LE 20 JANVIER —

Valeurs	Ouv.	Max.	Min.	Fer.
Abitibi	2¾	2¾	2¾	2¾
Bell Telephone	119	119	119	119
Brazilian Traction	12½	13⅛	12½	13
Canada Cement	6¾	6¾	6¾	6¾
Do priv.	65	65	65	65
Canadian Car	7⅛	7⅛	7	7
Do priv.	14¾	15⅛	15¾	15¾
Can. Ind. Alcohol	1⅜	1⅜	1⅜	1⅜
Canadian Pacific	17	18⅛	17	18⅛
Cockshutt Plow	4¾	5⅛	4¾	5⅛
Cons. Smelting	70	71½	10	71
D. Steel & Coal "B"	2	2	2	2
Hollinger	5.25	5.28	5.28	5.28
Int. Nickel	9⅝	10	9⅝	10
Lake of the Woods	7	7	7	7
Lindsay	8	8	8	8
Massey-Harris	4	4	4	4
McColl-Frontenac	10	10	9⅞	10
Montreal Power	38	38	38	38
Nat. Steel Car	10	10	10	10
St. Law. Corp.	80	80	80	80
Do priv. "A"	3	3	3	3
Shewin-Williams	18	18	18	18
Steel of Canada	22	22	22	22
BANQUE				
Nova Scotia	274	274	274	274

New-York, 20. (P. C.)—Au cours de l'après-midi, on cotait 85 7-8c pour le dollar canadien, ce qui représente une baisse de 7-16c par rapport à hier soir.

La livre sterling était à $3.45 1-8 en fonds américains, soit 5-8c plus bas.

DES ACHATS FONT REMONTER LE BLE EN FIN DE SEANCE

Winnipeg, 20. (P.C.) —Fermeture.—Une vague tardive d'achats venant de Chicago a annulé les pertes subies par le blé au commencement de la séance d'aujourd'hui sur le marché local et, en fermeture, les prix xse trouvaient de 1-4 à 1-2c plus hauts qu'hier soir.

La livraison à terme sur mai a fermé à 63 1-4 avec un gain de 1-4c ; juillet était en mieux de 3-8 à 1-2c à 64 7-8c et octobre comptait un progrès de 1-2c à 66 1-4.

Chicago, 20.— (P. C.) —Fermeture. —Des ventes spéculatives persistantes, qu'on attribue à l'un des principaux spéculateurs, ont de nouveau fait faiblir le blé avant la fin de la séance d'aujourd'hui.

Pendant la baisse, les prix sont descendus en bas des cotations finales de samedi dernier, soit environ 3c plus bas que lundi.

En général, la demande pour le blé nord-américain à destination de l'Europe n'a pas été très agressive au cours de la séance.

Juste en fermeture, un relèvement soudain, attribué à un inversement de positions effectu.. par ce qui vendaient auparavant, a poussé les prix au-delà de 1c au-dessus des niveaux les plus bas de la journée. Le blé a fermé nerveusement avec des gains de 3-8 à 1c par rapport à hier. Le maïs était en mieux de 1-8 à 1-2c ; l'avoine accusait de 0 à 1-4c de perte et les provisions étaient de 0 à 2c plus bas qu'hier.

L'OR FRANCAIS A N.-Y. VA RETOURNER A PARIS

New-York, 20 (P.C.)—On a cru comprendre hier que la Banque de France avait conclu des arrangements pour rapatrier $125,000,000 en or qui sont gardés ici à son nom dans les voûtes de la Federal Reserve Bank de New-York. Ce transfert serait accompli par 10 expéditions de $12,500,000 chacune.

MONTREAL CURB

GEOFFRION & RAINVILLE
105, côte de la Montagne

Le 20 janvier	Ouv.	Ferm.
B. A. Oil	10¼	10¼
Can. Malting	12½	12½
Dominion Stores	17½	17½
Hiram-Walker	3	3
Home Oil	40	40
Imperial Oil	10¼	10¼
Imperial Tob.	7⅞	7⅞
Int. Petroleum	11⅜	11⅜
MINES		
Big Missouri	.14	.14
Noranda	16.25	16.00
Sherritt Gordon	.62	.62
Siscoe	.51½	.51½
Teck Hughes	4.75	4.75
Lake Shore	28.50	28.50
Dome	.10¼	.10¼

NEW-YORK CURB

GEOFFRION & RAINVILLE
105, côte de la Montagne

— LE 20 JANVIER —

	Ouv.	Ferm.
Alum. of Am.	87¾	87¾
Am. Gas and Elec.	37	37
Am. Superpower	4	4
Ass. Gas and El. 'A'	4½	4½
Brazilian	11½	11½
Cities Service	6	6⅛
Elec. Bonds and S.	11¾	12¾
For del Can. 'A'	11½	11½
Fox Theatre 'A'	⅞	⅞
Gulf Oil	29½	29
Imperial Oil	8¾	8¾
Int. Util. 'B'	2¾	2¾
Memphis Gas	5¼	5¼
National P. and Gas	12¾	12½
Niagara and Hudson	7	6¾
S. O. of Indiana	16½	16½
St. Regis Paper	4	4
Stutz Motors	13	13¼
United L. and P.	7½	7¾

POTINS de la Bourse

L'EMPRUNT DE MONTREAL

Les gérants du syndicat rapportent que la manière dont les placeurs de fonds ont répondu à l'offre d'obligations 6% lancées par la Cité de Montréal a été très encourageante. Bien que le total des souscriptions reçues n'ait pas encore été compilé, on a rapporté que l'une des principales commandes reçues hier se chiffre à $1,000,000. Elle a été donnée par la Metropolitan Life Insurance Co., de New-York.

Ceux qui s'intéressent aux finances provinciales et municipales et qui ont examiné les termes de remboursement des obligations municipales et provinciales font observer, en rapport avec l'émission actuellement lancée par la Cité de Montréal, que l'un des points les plus remarquables concernant les dettes de cette ville est le montant relativement peu élevé qui est remboursable en fonds américains. Depuis quelques années, les principaux emprunteurs du Canada ont pris l'habitude de mettre leurs obligations remboursables au gré du détenteur en fonds américains ou en fonds canadiens. Comme la prime sur les fonds américains se trouve supérieure à 15%, ce privilège revient cher aux emprunteurs. Dans le cas de la Cité de Montréal, cependant, on rapporte que moins de 50% des obligations en circulation le 31 octobre 1931 étaient sujettes à ce privilège de remboursement en fonds américains. Dans ce montant, l'émission actuelle n'était pas comprise; elle est remboursable en fonds canadiens seulement. Voici de quelle façon sont remboursables les emprunts de la ville de Montréal :

(1) Remboursable en fonds canadiens seulement ou au gré des détenteurs, en fonds canadiens	$109,807,582.60
(2) Remboursable en fonds américains seulement ou au gré des détenteurs, en fonds américains	101,891,206.67
(3) Remboursable en fonds anglais seulement	1,177,340.02
Total	$212,876,129.29

Depuis plusieurs années, les obligations de la Cité de Montréal jouissent d'une excellente réputation sur les marchés de l'étranger et l'on s'att nd à ce que la présente émission, qui est distribuée par un puissant syndicat de banquiers en, placements et de banques, sera promptement acheté par les Canadiens qui ont des fonds à placer.

SUCRE DE BETTERAVE

Un record de production de sucre raffiné a été accompli en Alberta par la Canadian Sugar Factories, Limited, de Raymond, Alberta, qui a fini les opérations de la saison en fin décembre ave une production totale d'environ 32,000,000 de livres de sucre. Cette usine, qui est maintenant aux mains de la B. C. Sugar Refining Co., de Vancouver, a utilisé 108,000 tonnes de betteraves au cours de l'année et le sucre qu'elle a produit a une valeur qu'on évalue à plus de $1,500,000.

MARCHE DU BETAIL

Montréal, 20. (P. C.) — Il y avait 456 bêtes à cornes, 111 veaux, 878 porcs et 10 agneaux en vente ce matin sur les deux marchés locaux, y compris environ 350 bêtes à cornes et 20 porcs qui n'avaient pu trouver preneur hier.

Sur le marché des bêtes à cornes, il n'y a eu que très peu d'activité et aucune vente n'avait encore été faite au moment où cette dépêche fut envoyée.

Les veaux se sont maintenus stables. Presque tous les veaux de boucherie ont rapporté $7.50. Les veaux d'herbe se vendirent $3.

Il n'y avait que 10 agneaux en vente et ceci n'était pas suffisant pour amener des changements de prix.

Le marché des porcs a été à peu près stable. Pour le bocon, la boucherie et les légers, on payait $5.25, nourris et abreuvés. Les porcs de l'ouest, pesant plus de 200 libres, ont été vendus à raison de $5 et les porcs gavés également $5. Les truies sont demeurées inchangées à $4.25.

ANNEE SATISFAISANTE DE LA CANADA CEMENT

Montréal, 20 (P.C.) — Au cours de l'exercice financier qui a pris fin le 30 novembre 1930, les revenus de la Canada Cement Company se sont biens maintenus. La compagnie à réalisé sur ses opérations un profit de $3,111,320 comparativement à $3,132,150 l'année précédente. Le rapport, qui vient d'être publié, accuse une amélioration importante dans la position liquide de la compagnie et une augmentation de près d'un demi-million de dollars dans le capital net d'exploitation. Le président J.-D. Johnson a annoncé que les affaires de la compagnie ont diminué considérablement par rapport à celles de l'année 1930 mais que Canada Cement a bénéficié de l'exécution d'un certain nombre de contrats passés l'année précédente.

Dividendes

Montréal, 20 — Les dividendes suivants viennent d'être déclarés:

Ontario Steel Products privilégié: 1 3-4 pour cent, payable le 15 février aux actionnaires inscrits le 30 janvier.

Banque de Montréal: 3 pour cent payable le 1er mars aux actionnaires inscrits le 30 janvier.

UN RELEVEMENT A MARQUE LA FIN A N.-Y. AUJOURD'HUI

New-York, 20. — (Par Claude-A. Jagger rédacteur financier de la Presse Associée). — Fermeture. — Les rachats du découvert effectués en dernière heure ont fait monter les valeurs les plus en vedette d'un point ou deux aujourd'hui après qu'une avance enregistrée au début de la séance eut été presque entièrement perdue au cours d'un lent mouvement de ventes.

L'activité a été faible pendant toute la durée de la séance.

Les tabacs se sont montrés vigoureux. Liggett & Myers "B" et American Tobacco "B" ont fait des avances d'au moins 2 points chacun. American Can, New-Haven, Union Pacific, Allied Chemical, American Telephone et Southern Pacific ont monté de 1 à 2 points. General Electric est demeuré alourdie, bien que cette valeur ait réussi à réduire un peu sa perte de 1 3-4 subie antérieurement.

On évalue à environ 1,100,000 actions le total des virements de la séance.

Bien que 'Iron Age" ait dit que l'amélioration dans l'industrie de l'acier était faite de "promesses bien plus que d'actions", cette revue a rapporté que la production des lingots avait été portée à 28% de la moyenne comparativement à un peu plus de 25% la semaine dernière. La plus forte partie de cette amélioration provient de l'industrie des autos.

Par suite, en partie, du commerce des Fêtes, le département du Travail a rapporté dans son rapport mensuel que le nombre des employés avait augmenté le mois dernier de même que les listes de paye. C'est surtout dans l'industrie des autos que l'accroissement a été le plus remarquable.

Pendant la semaine qui a fini le 9 janvier, les chargements de wagons ont enregistré une assez forte augmentation comparativement à la semaine d'avant, qui comprenait le Jour de l'An, mais cette augmentation n'est pas aussi forte qu'on l'avait prévu. Les nouveaux taux de fret sont entrés en vigueur le 4 janvier.

La hausse des tabacs a été aidée par la déclaration du dividende extra habituel de $1 par Liggett & Myers et par le rapport de cette compagnie qui a gagné $6.87 en recettes nettes en 1931, soit un peu moins que les $7.15 gagnés en 1930. Le rapport de National Biscuit a aussi été considéré comme satisfaisant, bien qu'il ait marqué un arrêt dans l'expansion soutenue des recettes constatée depuis plusieurs années.

Wall Street demeure surtout intéressé aux recettes et au dividende qui seront annoncés par U. S. Steel Corp. jeudi après la fermeture de la Bourse.

Le délai dans les pourparlers sur la question des gages énerve quelque peu la gens de Wall Street. La situation se trouve compliquée par le fait que l'avis de 30 jours donné pour les réductions de 15 p.c. dans les gages expire demain. Néanmoins, l'attitude reste optimiste dans presque tous les milieux intéressés.

FERMETURE – NEW-YORK

L.-G. BEAUBIEN & CIE
72 rue St-Pierre

Le 20 janvier	Ouv.	Max.	Min.	2.45 h.
Abitibi	1½	2½	2½	2½
Adams Express	5⅛	5⅛	5⅛	5⅛
Alleghany Corp.	2½	2⅜	2½	2⅝
Allied Chemical	72	72¼	70¾	72
A. M. Byers	14¼	14¼	14¼	14¼
Am. Can	62	62⅞	61⅝	62⅞
Am. & For. P.	7¾	7¾	7⅝	7¾
Am. Smelting	16⅛	16⅛	15⅛	15⅞
Am. Tel. & Tel.	119½	120½	118¾	120¾
Am. Tob. "B"	77	77	75½	77
Am. Waterworks	29	28½	28½	28¼
Anaconda Cop.	10⅞	10⅞	10⅝	10¾
Atchison R'y	89¾	89¾	88½	88¾
Atl. Refining	10	10	10	10
Auburn Auto	143	146½	140⅝	146
Baldwin Loco	7½	7½	7⅜	7⅜
Balt. & Ohio	19	19¾	18½	19½
Barnsdall Corp.	4¾	4¾	4¾	4¾
Bethlehem Steel	20⅞	21	20½	21
Borg Warner	10⅝	10¾	10⅜	10¾
Briggs Mfg.	9⅛	9⅜	9⅛	9⅛
Canada Dry	11¾	11¾	11¾	11¾
Can. Pacific	14⅞	16	14⅞	15½
Case Threshing	40	41½	39⅝	40½
Chesa. & Ohio	29¾	29⅞	29½	29⅞
Chic. Rock Is.	12½	13⅜	12½	13¼
Chrysler	14⅛	14⅜	14	14¼
Coca-Cola	110¼	110[illegible]	[illegible]	110¾
Columbian Carb	34½	[illegible]	[illegible]	34⅜
Columbia Gas	13⅜	[illegible]	13¼	13⅞
Com. Solvents	8½	[illegible]	8⅜	8½
Comm. Power	4½	[illegible]	4¼	4⅜
Cons. Gas	61¼	[illegible]	60	[illegible]
Cont. Can.	35½	[illegible]	35½	35½
Corn Products	44	[illegible]	43	43
Curtiss Wright	1¾			
Dom. Stores	14½	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dupont de N.	54¼	[illegible]	53⅞	54[illegible]
Eastman K.	83	83½	[illegible]	83½
Elec. Autol.	29½	29½	29½	29⅜
Elec. P. & L.	12½	12½	12	12½
Fox Film	4⅛	4¼	4⅛	4¼
Freport T.	17¾	18	17¾	18
Gen. Elec.	22½	22½	21¼	21½
Gen. G & E A	2	2	2	2
Gen. Motors	22⅛	22¾	22¼	22¾
Gillette Safety	12⅞	13	12¾	12⅞
Goodyear	15½	15½	15⅛	15¼
Houston Oil	20⅛	20½	20½	20½
Hudson Motors	10⅛	10¼	10⅛	10¼
Hupp Motors	4⅝	4⅝	4½	4⅝
Int. Conbustion	1⅛	1⅛	1	1
Int. Harvester	26¼	27⅛	26¼	27⅛
Int. Hydro	10½	10½	10⅜	10⅜
Int. Nickel	8⅜	8⅜	8½	8⅝
Int. Tél. & T.	9⅝	10	9¾	10
Johns-Manville	21½	21⅝	20⅝	21½
Kennecott Cop.	11½	11⅝	11	11½
Loews Theatre	29	29	28½	28¾
Loose Wiles	13⅞	14½	13⅞	14⅜
Mack Trucks	14⅝	14⅞	13⅝	14⅞
Montg Ward	9½	9½	9¼	9½
Nash Motors	18⅛	18⅛	17⅜	17⅜
Nat. Bellas H.		⅝	½	⅝
Nat. Biscuit	42¼	42½	42½	42⅞
Nat. Cash Reg.	9¾	9⅝	9⅝	9¾
Nat. Dairy Pr.	24½	25	24¼	25
Nat. Pw. L &	13¾	13¾	13⅝	13¾
Nevada	5½	5½	5⅛	5¼
New-Haven	28¼	30	26½	30
N.Y. Central	33⅞	34⅝	33⅝	33⅞
North Am. Co.	34⅝	34¼	32⅞	33⅞
Noranda Mines	14½	14½	13¾	14
Pac. G. & El.	34½	34½	34	34
Packard Motor	4⅞	4⅞	4⅛	4⅞
Pan Am "B"	9¾	9⅞	9⅝	9¾
Penick & Ford	27	27½	27	27½
Penn. Ry	21¼	21⅞	21¼	21⅞
Public Ser. of NJ	55	55¼	55¼	55¼
Pullman	21¼	22	21¼	22
Radio Corp'n	7⅛	7⅛	7⅜	7⅛
Rad o-Keith	5⅛	5¾	3½	5½
R[illegible]ding	38	38	38	38
[illegible]-Rand	2¾	2⅞	2¾	2⅞
[illegible] Motor	2¾	3¼	3¼	3¼
Rep. I & Steel	5½	5½	5½	5½
Royal Dutch	16⅛	16⅜	16½	16⅛
Sears Roebuck	35⅛	35¼	34⅞	35
Shell Union	3½	3⅝	3⅝	3⅝
Sinclair Oil	5½	5⅜	5¼	5¼
South. Pacific	33¾	36¼	33¾	36
Stand. Brands	13¼	13¼	13	13¼
Stan. Gas & IE	30¼	30⅝	29½	30
Stand. Oil N.-J.	28¾	28⅞	28½	28¾
Stand. Oil N.-Y.	10	10	9⅞	9⅞
Stew. Warner	5⅝	5¾	5⅜	5¾
Studebaker	12	12	11½	12
Stone & Webster	12	12	11½	12
Tex Gulf Sulphu	24	24⅝	24	24⅝
Timken Rol. B.	19¾	20	19⅝	20
Union Carbide	31¼	31¼	30¾	31
Union Pacific	79	80	78½	80
United Aircraft	13⅛	13½	13¼	13½
United Corp.	9¾	9¾	9½	9¾
U. S. C. I. Pipe	13¼	14	13½	14
U. S. Ind. Alco.	27	27½	26½	27½
U. S. Realty	7⅝	8	7⅛	8
U.S. Rubber	4¼	4½	4¼	4¼
U.S. Steel	45¼	45¾	44½	45⅝
Vanadium	14⅛	14½	14⅛	14½
Warner Bros.	3⅜	3⅜	3¼	3¼
Western Union	41½	42½	41	42½
Westing. Elec.	27⅛	27⅜	25¾	27¾
Willys Overland	2⅞	3	2⅞	3
Woolworth	42	42⅛	41¼	42
Yellow Truck	4⅛	4⅛	4	4

COMMENTAIRES SUR WALL STREET

(fourni par L.-G. Beaubien & Cie)

Le "**Wall Street Mirror**" dit : Maintenant que l'activité est réduite à son minimum sur le marché des valeurs et que les fluctuations se tiennent sur une portée très peu étendue, tout ce qu'on peut dire du marché, c'est qu'il semble vouloir marquer le pas en attendant des nouvelles à propos du problème des gages qui est étudié à Chicago par les administrateurs ferroviaires et les chefs d'Unions.

A la fin de la séance languissante de mardi les valeurs industrielles ont fermé en bas des niveaux de lundi mais, les ferroviaires, comme groupe, ont fermé un peu plus haut. Les ferroviaires continuent à offrir un front beaucoup plus ferme et le peu d'activité du marché de plusieurs titres porte à croire que la liquidation est à peu près terminée dans ce compartiment de la liste.

La manière d'agir des obligations ferroviaires du type spéculatif laisse entrevoir que l'issue des pourparlers qui ont lieu à Chicago sera favorable aux chemins de fer.

L'amélioration est très marquée dans l'industrie de l'acier, mais on doit dire que cette amélioration est plutôt par endroits. De grands progrès ont été accomplis en certains milieux tandis que d'autres s'améliorent à une allure inférieure à la normale. A venir jusqu'ici cette année, le relèvement, dans l'ensemble, a été quelque peu inférieur à la normale et ceci porte à penser qu'il se continuera un peu plus loin que d'habitude.

Maintenant que les autorités bancaires cherchent à mettre fin à la déflation, il ne serait pas surprenant d'assister à une baisse dans le taux de réescompte jeudi. Les stocks demeurent peu enclins à fluctuer beaucoup et tant qu'ils ne seront pas sortis du champ de fluctuations actuel, il semble inutile d'essayer de profiter de mouvements sans signification.

On peut dire que le marché se trouve dans une position où seule, une nouvelle favorable pourrait l'aider quelque peu.

Moyennes:
(Copyright par Standard Statistics)

	50 Ind.	20 Ferr	20 Util.	90 Total
Hier	66.3	37.6	101.3	67.4
Lundi	65.6	36.9	102.0	67.6
Sem. passée	64.6	37.9	100.3	66.7
Mois passé	64.9	35.8	100.5	66.7
1931	118.6	98.0	160.4	122.8
1929	211.6	135.7	202.6	197.6
1927	107.7	108.5	104.0	107.2
Max. 1931-32	140.2	106.2	203.9	144.3
Min. 1931-32	58.0	30.3	92.7	60.0
Max. 1930	202.4	141.6	281.3	205.8
Min. 1930	112.9	86.4	146.5	114.7
Max. 1929	252.8	167.8	253.1	253.5
Min. 1929	141.3	117.7	156.3	140.2

Ventes totales hier: 1,090,115 actions.

Moujements comparatifs:

	mardi	lundi
Nombre de gains	134	122
Nombre de reculs	280	363
Stocks n'ayant pas bougé	141	114
Total des stocks négociés	555	599

SARNIA BRIDGE

Montréal, 20. — Un surplus de $4,095 a été obtenu par Sarnia Bridge Company sur ses opérations de l'année qui a pris fin le 31 décembre 1931, si l'on s'en rapporte au compte-rendu qui vient d'être publié par cette fime. En 1930, la compagnie avait subi un déficit de $69,102 après le paiement d'un dividende $24,000 sur le stock ordinaire classe A et d'un autre dividende de $7,500 sur les actions classe B. L'année dernière, la compagnie n'a pas payé de dividende sur l'une ou l'autre classe de stock. Les inventaires de la compagnie sechiffrent présentement à $107,312 au lieu de $144,755 . Les emprunts aux banques ont augmenté de $8,641 à $15,518. Le capital d'exploitation qui était de $138,685 à la fin de 1930, est maintenant de $122,523

CHANGES A QUEBEC

— LE 20 JANVIER 1932 —
Par E.-L. HARDY & Cie

Angleterre, livre	4.002
Argentine, peso	0.2998
Allemagne, reischmark	0.2726
Australie, livre	3.1922
Belgique, belga	0.1630
Brésil, milreis	0.0731
Danemark, couronne	0.2210
Finlande, finmark	0.0197
France, franc	0.0456
Grèce, drachme	0.0150
Hollande, Florin	0.4661
Inde, roupie	0.3031
Italie, lire	0.0582
Japon, yen	0.4311
Yugo Slavie, Dinar	0.0209
Nle-Zélande, livre	3.6381
Norvège, couronne	0.2181
Pologne, zlotys	0.1307
Roumanie, lei	0.0072
Sud Afrique, livre	5.5421
Espagne, peseta	0.0977
Suède, couronne	0.2240
Suisse, franc	0.2261
Etats-Unis, dollar, prime	15 80%

L'ARGENT EN BARRE

New-York, 20.—(P.C.) — L'argent en barre est peu en demande et stationnaire à 20½c l'once.

CHANGEMENTS PEU REGULIERS SUR LE MINING EXCHANGE

Toronto, 20. — (P. C.) — Midi.— Bien qu'une petite partie de la liste seulement a fait son apparition au tableau, les prix ont fluctué irrégulièrement sur le Mining Exhenage au cours de la matinée.

Teck Hughes a remonté de .05 à $4.80, mais McIntyre a décliné de .40 à $18.10, Dome de .30 à $10 et Wright Hargreaves de .09 à $2.81 sous l'effet d'une pression de ventes évidente. Ventures a baissé de .01 et McLeod River d'une fraction.

Noranda, avec .30 de perte à $16.20, a été la seule des métaux basiques à accuser un changement. Les argentifères ont fluctué de façon mixte et Eldorado a cédé .02 à $1.20 tandis que Mining Corporation s'améliorait de .03 à $1.43. Les huiles se sont montrées réactionnaires. Acme Gas a perdu .01 pour tomber à .17 et Ajax .02 à $1.10.

FERMETURE – MINES

BARRY & McMANAMY
72 rue St-Pierre

Le 20 janvier	Ouv.	Ferm.
Acme Oil	.18	.17½
Ajax Oil	1.12	1.12
Amulet	.19	.20
B. A. Oil	10.25	10.25
Barry Holl	.08½	.08¼
Base Metals	.95	.95
Bidgood	.07	.06½
Big Missouri	.14	.14
Buffalo Can.	.25	.25¼
Calmont Oil	.06¼	.06¼
Chemical Research	1.86s	1.86s
Cons. Smelters	70.00	71.00
Dome Mines	10.25	10.00
Eldorado	1.25	1.22
Granada	1.05	1.05
Hollinger	5.20	5.25
Howey Gold	.35	
Hudson Bay	2.60	2.60
Imperial Oil	10.25	10.25
Int. Nickel	.09¾	.09½
Int. Petroleum	.11⅜	.11⅜
Kirkland Lake	.52	.52
Lake Shore	28.40	28.50
McIntyre	18.50	18.25
Mining Corp.	1.43	1.39
Moss	.36½	.36
Nipissing	1.10	1.10
Noranda	16.25	16.00
Pend Oreille	1.10s	1.10s
Pennensula Pete	.03¾	.03½
Sherritt Gordon	.63	.62
Siscoe	.51	.51½
Sudbury Basinv.	.38	.38
Sylvanite	.61	.62
Teck Hughes	4.80	4.80
Towagmac	.40	.40
Ventures	.48	.48
Vipond	.41	.41
Wright Har.	2.88	2.81

Toronto, 20 (P.C.) — La Canada Paving & Supply Corporation Limited, de Windsor, a fait une cession autorisée de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers. La Guaranty Trust Company of Canada a été nommée administratrice de la liquidation.

ST-JEROME POWER LIMITED

AVIS D'ASSEMBLEE DES OBLIGATAIRES

AVIS est par les présentes donné que le deuxième jour de février 1932, à 10 h. 30 de l'avant-midi, au bureau du soussigné, 10, rue St-Jacques, Ouest, en la cité de Montréal, sera tenue une assemblée des détenteurs des obligations émises en vertu d'un acte de fiducie consenti par St-Jérôme Power Limited, en faveur de The Sun Trust Company, Limited, et daté à Québec, le 7 décembre 1927, enregistré au bureau d'enregistrement à Hébertville le 13 février 1928, Reg. A. Vol. 33, No 27607, créant une émission d'obligations par le dite compagnie St-Jérôme Power Limited pour un montant de $165,000.00, comportant transport en garantie en faveur de The Sun Trust Company, Limited, de toutes sommes pouvant être dues par la corporation municipale du village de St-Jérôme, en vertu d'un contrat sous seing privé intervenu entre cette corporation et St. Jérôme Power Limited, à St-Jérôme, le 16 novembre 1927, en exécution du règlement No 59 de la dite corporation auquel il est référé dans ledit contrat, pour:

1. Considérer et, s'il est jugé expédient, adopter toutes ou l'une quelconque des résolutions, s'il en est, qui pourront être soumises ou proposées relativement à la nomination d'un président de cette assemblée, si tel président n'a pas été désigné par le fiduciaire, et ou relativement à la régie de l'assemblée et de tout ajournement d'icelle; et

2. Considérer la situation faite aut détenteurs d'obligations, vu le défaux par la débitrice de payer la somme de $5,368.50 pour couvrir les intérêts et le capital dus et échus le 1er décembre 1931; et

3. Considérer la situation faite aux détenteurs d'obligations par un jugement de la Cour du Banc du Roi rendu le 3ème jour de juin 1931, annulant le règlement No 59 de la Corporation du village de St-Jérôme, qui avait été accepté le 5 novembre 1927; et

4. Considérer l'opportunité de créer un comité de protection;

5. Requérir le fiduciaire d'exercer ou de s'abstenir d'exercer l'un quelconque des pouvoirs qui lui sont conférés par le dit acte de fiducie ci-dessus, de pourvoir aux voies et moyens, de fournir au fiduciaire telles garanties qu'il jugera satisfaisantes en couverture des frais, dépens et dommages qu'il pourrait encourir à ce sujet.

Avis est de plus donné que le dit acte de fiducie et les règles établies en vertu d'icelui pourvoient en substance à ce qui suit:

Le vote du détenteur d'un titre au porteur peut être donné à cette assemblée par l'obligataire en personne ou par son procureur sur production du titre luimême ou d'un certificat de dépôt de tel titre, exécuté par le fiduciaire soussigné ou d'une banque à charte du Canada, ou une société de fiducie autorisée à opérer dans la province de Québc et y ayant un bureau, et aussi dans le cas d'un procureur, d'un document nommant tel procureur signé par la personne au nom de qui le certificat de dépôt est émis.

Des formules de certificat de dépôt peuvent être obtenues du fiduciaire soussigné, sur demande.

Donné à Montréal, ce 26ème jour de décembre 1931

The Syn Trust Company, Limited
JEAN DUCHARME
Secrétaire
30déc-5-13-20jan

NOUVELLES BREVES

(Sommaire du "Wall Street Journal" de ce matin, fourni par Geoffrion & Rainville.)

National Biscuit a réalisé l'équivalent de $2.86 par action ordinaire au cours de l'exercice financier qui a pris fin le 31 décembre, contre $3.40 en 1930. Le dividende ordinaire régulier a été déclaré par cette compagnie.

Diamond Match a déclaré son dividende régulier.

"Iron Age" rapporte que la production des lingots d'acier a été portée à 28 pour cent cette semaine contre 25 pour cent la semaine passée, mais que l'amélioration dans l'industrie sidérurgique est bien plus une "promesse qu'une réalité".

Au cours de la semaine qui a fini le 14 janvier, il y a eu 751 faillites aux Etats-Unis, ce qui représente une augmentation de 3.6 p.c. sur la semaine d'avant et une diminution de 4.1 p.c. sur la semaine correspondante de 1930, d'après Bradstreet.

Pendant la semaine qui a fini le 9 janvier, les chargements de wagons se sont chiffrés à 572,504 aux Etats-Unis, ce qui représente une augmentation de 69,179 chars sur la semaine d'avant, mais une diminution de 140,-624 chars sur la même semaine de 1930.

Moyennes de Dow, Jones pour mardi :
30 industrielles 82.79 recul de .35
20 ferroviaires 40.05, gain de .19
20 utilités 33.29. recul de .19.

Obéir, c'est aller au paradis sur les épaules d'un autre.

Nous recevons les souscriptions au nouvel emprunt de la

CITE DE MONTREAL 6%
échéances 4 ans et 10 ans

A. S. McNichols et Cie Limitée
132 ouest, rue St-Jacques—Chambre 822
Tél. Lanc. 5636-5453—Montréal

VILLE DE MONTREAL
6%
Echéances: 5 et 10 ans
Prix: 100 et les intérêts courus
(Taxe de transfert en plus)
LA CORPORATION DE PRETS DE QUEBEC
132, RUE ST-PIERRE, QUEBEC
Téléphones: 2-1121, 2-1122
François LETARTE, Gérant.

Obligations—6%
Cité de Montréal
Echéances : 15 décembre 1935 et 15 décembre 1941
Prix : le pair (100%) et les intérêts courus
HAMEL, FUGERE & CIE, Limitée
71, RUE ST-PIERRE, QUEBEC
Tél. : 2-6648 - 2-6649

VILLE DE MONTREAL
6%
Echéances: 5 et 10 ans
Prix: 100 et les intérets courus
(Taxe de transfert en plus)
L.-G. BEAUBIEN & CIE
MEMBRES DE LA BOURSE DE MONTREAL
Banquiers en valeurs mobilières
70 rue St-Pierre Tél.: 2-6645—2-6646—2-6647

Solde Final de Janvier

Etant donné qu'il faut réduire nos assortiments aux plus bas chiffres possibles avant le 31 janvier, ces prix de solde sont les plus bas et les valeurs les plus grandes de toute notre histoire.

Paletots
$12.95
Il y a là de véritables occasions — modèles Ulsters en mélanges de gris et de brun. Valeurs régulières jusqu'à $35.
$29.50
N'importe lequel de ces paletots constitue une valeur exceptionnelle. Modèles s'ajustant aux formes ou à dos droit, se vendant régulièrement $39.50, $50 et jusqu'à $70.
20%
sur la balance de notre assortiment de paletots d'hiver.

Chemises
95c
Un prix exceptionnellement bas pour une belle chemise de pleine coupe. Toutes les grandeurs de 14 à 17, excepté le numéro 15.
$1.95
Des chemises pour plaire aux plus difficiles. Lignes Forsyth et Arrow, y compris des chemises de toilette Arrow. Valeurs régulières $3.50, $4.00, $4.50.
Gants
95c
Ce sont des gants en mocha doublés en laine. Très chauds.
Chapeaux
$1.50
La balance de nos lots de vente encore réduits davantages pour les solder.

Complets
$19.50
Valeurs jusqu'à $37.50
Un lot spécial provenant nos lignes régulières, donnant fine qualité, bo coupe, bonne confection bon marché. Dans ce lot vous aurez de la valeur pour votre argent.
$25.00
Valeur exceptionnelle — un complet en serge bleue avec deux paires de pantalons. Nous n'avons jamais vendu semblable qualité auparavant à si bas prix.
20%
sur des nouveaux modèles en mélanges de gris et de brun; aussi en bleu marine.
10%
sur la balance tout entière de notre assortiment de complets.

Holt, Renfrew & Co. Limited

FINANCE

OBLIGATIONS

(Fonds d'Etats Etrangers à New-York)
(LE 19 JANVIER 1932)

		O.	Dem.
5 000	Argentine 6's, 1961	49¼	50½
8,000	Australie 5's, 1955	56	57
69,000	Belgique 6½'s, 1949	87½	89
34,000	Do. 6's, 1955	84½	85½
7,000	Bolivie 7's, 1958	6½	7¼
5,200	Bordeaux 6's, 1934	99	99½
15,000	Brésil 6½'s, 1957	22¼	23
	Do. 7's, 1952	17	19
25,000	Bue. Air. 6's, 1961	29	32
7,000	Chili 6's, 1961	13½	15
50,000	Colombie 6's, 1961	26	27½
5,000	Cund'ca 6½'s, 1959	13½	16
89,000	Canada 5's, 1952	89½	90¼
30,000	France 7½'s, 1941	112½	113
16,000	Do. 7's, 1949	110⅝	112
188,000	Allemagne 5½'s, 1965	37	37½
	Haiti 6's, 1952	62	65
23,000	Italie 7's, 1951	87½	88
6,000	Lyon 6's, 1934	99	99½
4,000	Marseille 6's, 1934	99	99½
7,000	Medellin 6½'s, 1954	14½	16½
67,000	Milan 6½'s, 1952	69½	70½
4,000	P.L. & M.7's, 1958	100⅛	101
23,000	Do. 6's, 1958	94½	95
1,000	Pérou 6's, 1960	6	7
8,000	Pologne 6's, 1940	53	54
19,000	Do. 7's, 1947	51	53
	Rio Jan. 6½'s, 1959	14	16½
15,000	Do. 6½'s, 1953	10½	11½
3,000	Rio G. do. S. 6's, 1969	9⅝	10
12,000	Rome 6½'s, 1952	72½	73
7,000	Serbie 7's, 1962	35	37
	Soissons 6's, 1936	99	99½
40,000	Roy-Uni 5½'s, 1937	92¾	93
(Obligations canadiennes à Montréal)			
$2,000	Asbestos	65	....
2,000	Ogilvie	100	100⅛
8,000	Do. C	100	100⅛
200	Remb., 1940	......	93.00

GERANT-GENERAL

M. G.-HAROLD FISKE, de Montréal, qui occupe la nouvelle position de gérant-général de la M. A. A. A.

LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

recoit à tous ses bureaux des

Souscriptions au Nouvel Emprunt

6% de la

CITE de MONTREAL

Nouvelle émission

Obligations amortissables

Cité de Montréal

6% - 1941

Capital et intérêts (les 15 décembre et juin) payables dans les principales villes du Canada. Coupures de $1,000 et $500.

Montréal est la plus grande et la plus riche ville du Dominion. Ses obligations sont garanties en particulier par des propriétés foncières dont la valeur imposable atteint près de un milliard de dollars.

Prix: 100 - *rendement:* 6%
(*plus la taxe de transfert*)

Prospectus sur demande

•

NESBITT, THOMSON
and Company Limited
65 rue Sainte-Anne, QUÉBEC

19-F

ASE

Cité de Montréal

Obligations 6%, amortissables

(Non-remboursables par anticipation)

Echéant le 15 décembre 1941

Coupures de $1,000 et $500

Prix: 100 et les intérêts courus pour rapporter 6%
(Taxe fédérale de transfert en plus)

Nous offrons et recommandons ces obligations comme placement. Téléphonez ou télégraphiez votre souscription à nos frais.

Royal Securities Corporation
Limited
111, Côte de la Montagne, Québec
Téléphone 2-5627

Montréal Toronto Halifax Saint-Jean Ottawa Winnipeg Vancouver Charlottetown Hamilton Calgary Edmonton Regina Victoria St-Jean, Terre-Neuve New-York Londres, Ang.

R-2

"LE REMEDE A L'INSTABILITE DES FORTUNES"

"C'est la rente viagère", déclare Me Guy Vanier, au congrès de la Caisse Nationale d'Economie.

Montréal, 20. -Spécial au "Soleil").—Me Guy Vanier, président du comité spécial d'administration de la Caisse Nationale d'Economie, vient de faire une importante déclaration à la clôture du congrès annuel de cette institution nationale. "La rente viagère, a-t-il dit, est devenue une nécessité de notre temps, à cause de l'instabilité de plus en plus alarmante des fortunes. Le placement en viager est en effet extrêmement sûr et d'un rendement toujours généreux, à cause de la coopération de milliers d'épargnistes. Il faut, que l'on revienne, coûte que coûte, et rapidement, à cette idée féconde celle de mettre des sous de côté pendant la période de production en vue de la période de moins en moins lointaine de la consommation exclusive. L'industrie ne fait-elle pas des vieillards, aujourd'hui, des hommes dépassant la quarantaine? Et où mettra-t-on ses sous plus en sûreté qu'à la Caisse Nationale d'Economie, dont les certificats protègent non seulement contre tous risques extérieurs: mauvais placements, mauvaise administration, mais aussi, et surtout, contre toutes tentations personnelles emprunt ou rachat? Nos rentes sont de plus incessibles et insaisissables de sorte qu'il faut devenir rentier malgré soi. Ne vous y trompez pas, si l'on copie, aujourd'hui, et en haut lieu, notre institution nationale, c'est qu'elle est assise sur des principes éprouvés.

"Les institutions établies sur des principes sains ne font que consolider leur position dans les périodes de dépression, a ajouté M. Vanier. Nous en avons une preuve dans le fait que le taux de revenu de la Caisse en 1931 n'a jamais été atteint depuis sa fondation, en 1899. N'est-ce pas une constatation qui vaille pour les épargnistes qui veulent bien nous confier leurs économies?

"Les périodes de dépression, a dit enfin M. Vanier, font toucher du doigt un autre fait important: c'est que les profits qui comptent ne sont pas toujours où on les croit. C'est donc dire qu'il faut, en saine économie, se préoccuper toujours plus du capital, additionné d'un revenu généreux."

M. Victor Morin, président de la Société National et de Fiducie, asfait connaître les succès remportés par la Caisse au cours de l'année difficile qui vient de se terminer. On constate que le capital inaliénable de notre unique société de rentes viagères était de $6,312,596.97 au 31 décembre 1931, contre $5,850,-402.56 au 31 décembre 1930, soit, une augmentation de $479,130.23. La réserve générale est passée de $572,563.55 à $773,842.63, soit une augmentation de plus de $200,000.00 On relève encore une augmentation de $56,148.69 au chapitre de la Caisse de Remboursement; en 1930, elle était de $433,615.17; le 31 décembre dernier, elle se chiffrait à $489,763.86. L'actif de la Caisse de $7,071,000.00 atteint presque les huit millions, soit $7,800.000.00 exactement.

Ont aussi porté la parole MM. V.-E. Beaupré, président général de la Saint-Jean Baptiste de Montréal, J.-V. Desaulniers, directeur gérant des deux grandes filiales de notre société nationale, J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse, Alexandre Cousineau et O. Robert, surintendants adjoints.

Remarqués parmi les congressistes MM. L.-H. Collet, A.-B. Charbonneau, Yvan Roy, Alphonse Beaudoin, Alcide Patenaude, J.-B. Bérubé, Rigobert Tessier, Alexis Côté, Gustave Pelletier, H.-M. LeBrun, J.-B. Daigle, F.-X. Cabana, Emile Carrière Paul Ouellet, J.-Théo. Poitras, J.-B.-W. Beaudoin, Denis Tremblay, J.-I. Couture, Roger Bérubé, Edgar Carrière, Ulric Carrière, A.-E. Labrecque, Eudore Rousseau, T.-J. Savoie, J.-Walter Hogg, Arcade Noel, J.-C.-A. Turgeon, Arthur Bourgeois, Isidore Patenaude, J.-A. Beauparlant, G.-H. Rousseau, Albert Beaudoin, tous organisateurs réguliers de la Caisse dans les provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, MM. Paul Desjardins, J.-L. Martineau, J.-A. Séguin, et J.-L. Théoret organisateurs spéciaux.

LE PAPIER A JOURNAL PRODUIT EN DECEMBRE

New-York, 20 (P.C.) — Le Canada et les Etats-Unis ont produit un total de 259,034 tonnes de papier à journal au cours du mois de décembre 1932 comparativement à 269,792 tonnes en novembre 1931 et à 284 031 tonnes en décembre 1930.

La production de décembre dernier a été de 55 pour cent de la capacité au lieu de 59.6 pour cent en novembre et de 62 1-2 pour cent en décembre 1930.

Aux Etats-Unis, la production a été de 93,861 tonnes, soit à 62.9 pour cent de la capacité , au lieu de 94,149 tonnes ou 65.6 pour cent de la capacité durant décembre 1930.

La production canadienne de papier à journal a été de $165,173 tonnes, soit à 51.3 pour cent de la capacité, au lieu de 175,643 tonnes ou 56.8 pour cent durant novembre et 184,755 tonnes ou 59.5 pour cent de la capacité durant décembre 1930.

Durant l'année 1931, la production canadienne de papier à journal a été de 2,230,775 tonnes au lieu de 2,504,147 tonnes durant l'année précédente.

LONDON LIFE INS.

Toronto, 20 (P.C.) — Le rapport annuel de la London Life Insurance Company publié hier montre un actif de $72,221,000, ce qui représente une augmentation de $6,875,000 sur les chiffres correspondants de l'an dernier.

Le bonheur et la faiblesse sont les deux plus fortes chaînes qui attachent l'homme à la vie.

INTERESSANTES DISCUSSIONS HIER AU PARLEMENT

(Suite)

seils sont donnés tous les jours aux cultivateurs qui viennent voir le directeur de la ferme, M. Chagnon.

Le Dr Gauthier parle ensuite d'hygiène dans nos campagnes et félicite le gouvernement de tout ce qu'il a fait pour encourager le cultivateur à protéger les siens contre les maladies.

Il voudrait l'établissement d'une quarantaine entre les Etats-Unis et l'Ontario d'où nous viennent le plus grand nombre d'animaux. Cela aurait un bon effet sur la santé de nos troupeaux.

Le gouvernement a droit aux sympathies du peuple de Québec pour tout ce qu'il a fait pour lui. Le cultivateur de Québec quoiqu'on en ait dit, n'est pas arriéré. Il est au courant de la machinerie la plus moderne et il s'en sert avec jugement et avec bon sens.

M. J.-W. MOREL

Le député de Témiscouata à la suite des autres orateurs libéraux, dit les progrès de l'agriculture dans le comté de Témiscouata. Il rappelle la mémoire de l'hon. J.-E. Caron et tout ce que l'ancien ministre de l'Agriculture a fait pour la classe agricole, il dit aussi un mot de l'hon. M. J.-E. Perron et des belles initiatives prises par ce grand lutteur du parti libéral.

Ces deux ministres, malgré leur mérite, ont été critiqués sans raisons par l'opposition. M. Morel est d'avis que l'on devrait leur élever un monument sur la colline parlementaire.

MM. Caron et Perron ont trouvé un digne successeur dans la personne de l'hon. J.-A. Godbout, le jeune technicien de l'Agriculture.

Le député de Témiscouata fait ensuite un bel éloge de la classe des agronomes qui a été tellement critiquée par les conservateurs. C'est grâce à eux si l'éducation agricole dans nos paroisses à été si poussés et fait tellement d'adeptes tant chez les vieux cultivateurs que chez la génération plus jeune qui les remplacera.

M. Morel parle de l'expansion prise par la politique de drainage des terres et du bien que cette politique fait. Il dit aussi un mot de l'industrie laitière, des coopératives, du chaulage et de la coopération. Au sujet de la coopération, il est d'avis que l'agriculture, comme le commerce, doit, pour progresser, s'orienter vers la coopération. Il demande à M. Godbout de continuer sa politique de développement et l'assure de toute la collaboration des cultivateurs de Québec.

La motion est ensuite adoptée. En comité plénier on étudie la loi modifiant la charte de la Beauharnois Light Heat and Power Co.

L'avis suivant est inscrit au feuilleton à la suite du bill

M. Saintonge de Beauharnois proposera, lors de l'étude en comité plénier ou lors de la troisième lecture du bill No 124, "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company".

Que le dernier alinéa de l'article projeté 13e soit remplacé par le suivant:

"Les dispositions des articles 13d et 13e n'affectent aucun recours en dommages que peuvent exercer tout contribuable intéressé de la paroisse de Saint-Timothée ou la corporation ou la Commission Scolaire ou la fabrique de ladite paroisse."

Comme M. Bercovitch n'est pas en Chambre, le comité rapporte progrès.

LE BILL DES TROIS-RIVIERES

En comité plénier on étudie le projet de loi pour modifier la charte de la cité des Trois-Rivières, présenté par M. Maurice Gabias.

M. Maurice Duplessis prétend que la ville des Trois-Rivières "souffre du cancer de l'exemption de taxes" et proteste surtout contre l'exemption de taxes accordée à la St-Lawrence Paper. Il demande de considérer toute les demandes d'exemptions et de commutations. "Toutefois, dit-il, le bill contient de bonnes clauses et je ne veux pas retarder la passation du bill."

L'hon. M. Taschereau : "Je pensais bien que cela finirait comme cela !"

M. Duplessis : "Du côté de l'Opposition, ça finit toujours bien !"

Les clauses du bill sont ensuite rapidement votées.

LE BILL DE LA CIE BEAUHARNOIS

On revient ensuite au bill de la Cie Beauharnois. M. Duplessis proteste contre le fait que les copies du contrat ne sont pas annexées au bill.

L'hon. M. Taschereau : "Ce bill a été discuté dans tous ses détails au comité des bills privés. Les avocats des deux côtés nous ont dit de quoi il retournait".

M. Duplessis : M. le président....

M. Taschereau : Est-ce que ça va finir comme pour le bill des Trois-Rivières tantôt ?

M. Duplessis ne pousse pas ses protestations plus loin.

M. Gontran St-Onge député de Beauharnois proteste contre un paragraphe du bill qui, dit-il, lésera les droits de la petite paroisse de St-Timothée, où la compagnie construit un chemin qui est déclaré chemin public par le présent bill et il propose l'amendement que nos lecteurs ont lu plus haut.

M. Peter Bercovitch, le parrain du bill déclare que le comité s'est prononcé contre cet amendement l'autre jour.

L'amendement est mis aux voix et adopté par un vote debout de 17 voix à 15.

Avant l'adoption finale du bill M. Duplessis proteste encore une fois sous prétexte que la Beauharnois se substitue aux corporations municipales et scolaires.

La troisième lecture du bill est remise ensuite à la prochaine séance.

Toujours en comité plénier, on adopte un bill de l'hon. M. Athanase David relativement à la perception des taxes.

Il s'agit de donner certains pouvoirs, quant à la perception des taxes, aux recorders dans les villes.

Le bill est adopté en troisième lecture.

L'hon. Honoré Mercier propose ensuite un bill pour modifier l'article 134 de la loi des Terres et Forêts. Il s'agit de permettre au Lieutenant-Gouverneur en conseil de déclarer certaines régions comme sauvegardées, c'est-à-dire qu'il faut que ceux qui iront dans certaines régions soient obligés de se munir d'un permis.

Le bill est voté en troisième lecture.

M. Maurice Duplessis : "Le gouvernement a-t-il l'intention de retirer la loi pour modifier la loi des paroisses et fabriques ?

M. Taschereau : Ce bill est soumis aux officiers en loi.

M. Taschereau : "Nous allons prendre le budget des terres ou dire 6 heures ?

M. Duplessis : "6 heures !"

M. Guertin : "Non, en subsides!"

M. Taschereau : "Je ne sais plus qui écouter. Entendez-vous ! Prenons le budget des terres."

M. Duplessis ne veut pas discuter le budget des terres maintenant, pourtant on en commence quand même l'étude à l'item 100 : [service forestier et arpentage des terres, $475,000, soit une réduction de $25,000 sur l'an dernier. M. G.-C. Piché, chef du service forestier, est aux côtés de M. Mercier.

M. Aimé Guertin greffe sur cet item celui de la radiodiffusion dans cette province.

L'hon. M. Mercier déclare que, tout en gardant l'entière responsabilité de la radiodiffusion "de l'heure provinciale" il en a donné l'entière direction à M. Edouard Montpetit et à M. Henri Letondal. Ces "heures provinciales" sont radiodiffusées en dehors de toute politique.

Revenant ensuite au crédit des Terres, M. Mercier fait l'éloge de nos ingénieurs forestiers et de leur supériorité.

"Je puis dire que les compagnies qui viendront s'établir chez nous y trouveront des techniciens égaux à ceux que l'on peut trouver outre quarante-cinquième, dit-il.

"Et même supérieurs", dit M. Duplessis.

M. Mercier : "J'allais le dire !" Nous avons des compétences et certaines compagnies étrangères sont venues chercher nos hommes chez nous à cause de leur valeur comme technicien.

A six heures, la Chambre se lève.

SEANCE DU SOIR

Dès le début de la séance on reprend l'étude du crédit de l'hon. M. Mercier.

M. Duplessis recommence la discussion et critique, comme il en a l'habitude le ministère des Terres et Forêts.

M. Mercier lui répond :

"Mon honorable ami", dit-il, "prétend que nous n'avons pas perçu les frais de transport de la "Canada Paper". Il n'y a pas eu de perception pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas eu de transfert.

M. Duplessis : "Je déplore le fait que le gouvernement n'ait pas encouragé davantage la fabrication des meubles tel que l'a recommandé M. G.-C. Piché, le chef du service forestier, dans une récente conférence.

L'hon. M. Mercier.: "Je m'incline devant la science de M Piché qui s'y connait mieux que moi en bois et forêts. Nous avons près de chez-moi, à Beauharnois, une manufacture de meubles, la Kiljour, qui emploie exclusivement du bois de la province de Québec et nous encourageons cette industrie et les autres."

M. Alex. Chouinard (de Gaspésud) "Je tiens à dire à la Chambre que dans la ville de Montmagny, où j'ai longtemps habité il y a une manufacture de meubles dont les produits sont fabriqués avec du bois de Montmagny et fait grand honneur à la province de Québec. Je suis heureux de signaler que l'on y travaille jour et nuit et de dire que les produits de cette manufacture sont égaux, sinon supérieurs à n'importe quel autre produit sur le marché."

M. C.-A. Paquet, (de Montmagny) Je remercie le député de Gaspé-Sud de ses bonnes paroles. Je disais justement à l'hon. premier ministe, (M. Paquet était en train de causer avec l'hon. M. Taschereau) que nous avons à Montmagny une manufacture de meubles dirigée par M. Collin. Les meubles de M. Collin sont demandés dans toutes les villes du Canada. Ces meubles sont fabriqués avec de l'érable piqué et le merisier de chez-nous et on les arrache partout. Voilà une industrie qui honore Montmagny et Québec.

On parle des compagnies américaines.

M. Mercier : "Je dirai que sans ces compagnies américaines, comme on les appelle, l'"International Paper", la "Cie Brown", l'"Ontario Paper", des milliers de Canadiens seraient sans travail. S'il y a crise dans l'industrie forestière c'est peut-être la faute de compagnies Canadiennes !

M. Guertin : "Quelles compagnies ?

M. Mercier : "Que l'Lonorable député ne me demande pas de noms!"

M. Guertin : "La liste des détenteurs de limites forestières a-t-elle été publiée ?

M. Mercier: Oui. J'en ai donné une en avril 1930 à la demande de mon bon ami de Hull!"

M. Guertin: A-t-elle été imprimée?

M. Taschereau: Non.

M. Guertin: Pourquoi?

M. Taschereau: Parceque l'opposition ne nous l'a pas demandé! Vous n'êtes pas assez curieux! (rires).

M. Guertin: Je demande alors l'impression des documents de 1927-28-29-30-31!

M. Mercier: "Vous allez vous rendre populaire auprès des imprimeurs!

M. Guertin: "Oui. "Le Soleil!"

M. Taschereau: Vous feriez mieux de faire cela légalement, Autrement l'an prochain vous viendrez encore pleurer! Vous ne feriez pas impression sur moi si vous ne faites pas votre motion légalement!"

M. Taschereau: (répondant à M. Guertin qui proteste contre la réduction des droits de coupe et de la rente foncière). "Les compagnies nous ont représenté que si nous réduisons (pour un an) la rente foncière, il y aurait du travail pour les ouvriers cet hiver parce-qu'elles auraient de l'argent liquide pour employer de la main-d'œuvre. Toutefois, ces compagnies n'ont obtenu le droit de couper qu'une certaine quantité de bois.

L'item est ensuite adopté puis la Chambre s'ajourne à trois heures cet après-midi.

UN GRAND CONCOURS UNIQUE DE HOCKEY

La Compagnie "Imperial Tobacco" offre $15,000 de prix en argent.

Les joutes de hockey en sont maintenant rendues à leur point culminant d'intérêt, les huit équipes s'élançant dans la dernière moitié de la course vers la conquête du titre de la Ligue Nationale de la série de championnat pour la Coupe Stanley; aussi quatre-vingt-dix pour cent de la population du Canada suit-elle ces joutes avec le plus vif intérêt, et l'analyse de la formation et des résultats constitue le plus populaire des passe-temps de l'hiver, pour ne rien dire de l'assistance aux joutes. Dans ces circonstances, et étant donné l'entrée en grand style de trois équipes canadiennes dans la lutte de la ligue majeure, le Concours de Hockey des Cigarettes Turret est en passe de devenir un gigantesque événement.

Le hockey, qui est le jeu national et d'un grand bout le sport le plus populaire au Canada, le centre de discussions amicales mais parfois fort animées tout l'hiver d'un océan à l'autre, fournira à ses myriades d'amateurs une occasion de mettre leurs théories en pratique grâce au grand concours de prédiction annoncé aujourd'hui par la Compagnie "Imperial Tobacco", qui fabrique les Cigarettes Turret. Ce concours comporte la somme de $15,000, divisée en cinq cents prix en argent, à être distribués aux amateurs de hockey qui pourront prédire correctement, ou aussi correctement que possible, le résultat total des points des équipes de hockey de la Ligue Nationale dans la campagne courante. C'est bien là le concours le plus riche qui ait jamais été organisé au Canada au point de vue de la somme offerte en argent, et comme cette offre est faite pour tout le pays, il présente un intérêt pour ainsi dire national.

Les conditions du concours Turret sont tout à fait simples : on en a complètement éliminé tous les éléments de confusion qui accompagnent généralement les concours de ce genre. Le concours a pour objet d'estimer le nombre total de points compilés par chacun des huit clubs de la Ligue Nationale durant le présent concours, à l'exclusion des parties de la série de championnat. Comme le concours Turret commence au moment où les équipes qui font partie de la ligue majeure ont dépassé la première moitié des joutes, la question de prédire le total des points se trouve considérablement simplifiée, et les concurrents auront là une excellente base pour faire le calcul probable des points à venir.

UN SUPREME HOMMAGE A UN PASTEUR

(Suite)

caires du défunt.

Au trône Mgr Laflamme, P. D., Vicaire Capitulaire.

Au choeur on remarquait Mgr Boulet, P. D., du collège Ste-Anne; Mgr Roy, P. D., du collège Lévis; Mgr Pelletier, du séminaire de Québec; Mgr Adj. Faucher, curé de Jacques-Cartier; MM. les chanoines Maguire Gignac et Rochette, Mgr Hilaire Fortier, P. D., curé de St-Georges, Mgr J.-E. Feuiltault, curé de Ste-Marie; M. l'abbé Vézina, curé de la Rivière-du-Loup, M. Lamontagne, curé de Beauceville; M. l'abbé Geo. Côté, curé de St-Charles, M. l'abbé A. Turmel, curé de St-Fidèle de Québec; M. l'abbé Bernard, curé de St-Maxime-de-Scott; M. l'abbé Poulin, curé de St-Sébastien; l'abbé Léon Fortier, curé de Ste-Aurélie; l'abbé Emery Pépin, de St-Damien, l'abbé Aimé Labrie, du Séminaire de Québec; l'abbé Léo Lachance, l'abbé J. Guimont, de Québec; l'abbé Edouard Bourret, curé de Ste-Rose; M. J.-C. Kirouac, V. F., curé de Ste-Justine, l'abbé Hudon, vicaire à Ste-Claire; Léon Lessard, du collège de Lévis; M. Philibert Grondin, J.-G. Dubé, principal de l'Ecole Normale; Cyr. Deslauriers, curé des Sts-Anges; Wilfrid Ferland, de St-Frédéric; W. Destroismaisons, Ste-Croix; J.-D. Leclerc, de St-Prosper; M. Dumas, de St-David; Auguste Lessard, du Lac Noir; J.-A. Roy, St-Côme; Arthur Richard, Beauceville; Thomas Pelletier, St-Simon-les-Mines; Ernest Martel, St-Sévérin; Eusèbe Labbé, de St-Alfred; F.-X. Dulac, J.-N. Brown, Alphonse Labbé, de Ste-Marie; M. Provencher, de Ste-Julie; Poulin, de Lyster; S. Turcotte, de Ste-Agathe; Père Maillard, Donat Tanguay et Paul Nadeau, vicaires à St-Georges; O. Nadeau de St-Côme; A. Papillon, de Beauceville; Ph. Cloutier, de St-Augustin; E. Cloutier, Ancienne-Lorette; M. Eugène Gagnon, de l'Enfant-Jésus; Alex. Roy, de St-Henri; W. Caron, de St-Marc; O. Poirier, de Charny; M. Levesque, de St-Louis-de-Gonzague; Victorien Germain, de Québec; Alphonse Gagnon, de Beauceville; Emile Turgeon, de St-Victor; Adolphe Moreau, de St-Jean-Baptiste; Myles O'Farrell, de Frampton; Placide Gagnon, de Québec; Wilfrid Roy, de St-Martin; Emile Hudon, Bon-Pasteur; Hilaire Chouinard, de Ste-Germaine; Emard de St-Victor; l'abbé Sylvain, de Montréal; Jules Rancourt, de N.-D.-du-Chemin; Geo. Duval, N.-D.-de-Lévis ; E. Gelly, couvent de Bellevue; Ad. Chabot, de St-Georges; J.-T. Nadeau et l'abbé Turmel, de l'"Action Catholique", M. l'abbé J. Hudon, A. Fortier et P. Cloutier, vicaires à St-Joseph.

Au bas choeurs avaient pris place les membres de la famille du défunt, ses frères, MM. Joseph et Edmond Morissette, son beau-frère, David Therrien, ses neveux, J.-Alfred Morissette, J.-T. Perron, ses cousins, Joseph Morissette, Joseph Gosselin et Marcel Morissette. On remarquait aussi M. Edouard Lacroix, M.P., député de Beauce, M. Dr Alfred Morissette greffier du conseil, M. le juge Camille Pouliot, M. le notaire, Victor Mathieu, représentant l'hon. Dr H.-S. Béland, les maires de la paroisse et du village et des représentants de toutes les paroisses environnantes.

C'est le choeur de chant de la paroisse qui fit les frais du chant. M. l'abbé Fortin dirigeait la chorale et M. Oram Lachance était à l'orgue. Immédiatement après le chant du "Libera" le cortège se mit en marche pour l'inhumation dans la crypte de l'église où Mgr Morissette repose à côté de ses prédécesseurs.

TRAVAIL DES FEMMES ET LE CHOMAGE

(Suite)

Pourvoir à l'entretien etc.	11
Loi des Préventions contre les incendies et paratonnerre	23
Loi des Etablissements Industriels	19
Bureau de Placement	17
Salaire Minimum des Femmes	1
Commission des Accidents du Travail	57
Chômage	16

Voici le nombre de jeunes filles employées dans chaque département administré par le ministre de l'Agriculture :

Loi des divers encouragements	6
Instructeurs agricoles	4
Secrétaire des Agronomes	89
Aviculture	3
Voirie (service extérieur temporaire)	13

Voici le nombre de jeunes filles employées dans chaque département administré par le ministre de la Colonisation:

Emp. surnuméraire inspection terres publiques	24
Entretien des parcs	9
Revenus :	
Dans le Département du Revenu	32
Inspecteurs d'hôtels	9
Bureau d'enregistrement :	
Chambly	7
Montréal	173
Québec	16
Imprimeur du Roi :	

Gazette du Travail	16
Loi des véhicules moteurs	67
Contrôle de la circulation	11
TOTAL	788

Dans son rapport, M. le chevalier Beaulé a parlé de l'imbroglio ouvrier survenue à Lauzon, l'année dernière. Voici ce qu'il a dit à ce sujet :

"L'élection des officiers de l'Union des Ouvriers de la Rive-Sud faite le 29 décembre dernier, a ramené aux charges un bon nombre d'anciens officiers. C'est un bon signe. Comme ces anciens officiers ont la compétence voulue, ils se dévoueront à ramener la prospérité sur les chantiers maritimes."

"Les accusations portées contre des anciens officiers ont tournées en vent. L'examen très sérieux des livres de comptabilité du trésorier, du financier, des recettes et dépenses mensuelles depuis des années, a prouvé pleinement que l'argent de l'Union a été administrée très honnêtement. Il n'y a pas la moindre preuve, le plus léger signe d'abus. La tenue des livres a donné satisfaction entière aux vérificateurs. J'en ai la preuve dans cet avis des vérificateurs qui conseillent de poursuivre devant les tribunaux les accusateurs de dilapidation des fonds de l'Union. L'honneur en revient aux anciens officiers qui ont administré très honnêtement les biens du syndicat et ont droit à leur réputation d'honnêtes gens."

"La situation financière de l'nion de la Rive-Sud est intéressante et très enviable. Les livres attestent en novembre 1918 l'achat de $500,000 de bons de la Victoire ; en 1921, un prêt de $5,000.00 au Collège de Lévis et retiré le 2 décembre 1923 ; à la Caisse Populaire un capital action de $500.00. Enfin un livre de banque rondelet, une bâtisse avec ameublement et école industrielle au montant de $22,-495.19.

"Aucune union ne possède un pareil capital. Pas un sou de dette.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant :

Président : Pierre Chartré ; 1er Vice-Président : Irénée Létourneau ; 2ème Vice-Président : Edouard Fortin ; Secrétaire : Jos. Lacombe ; Assistant-secrétaire : Arthur Poiré ; Secrétaire-Financier : J.-H. Robitaille ; Ass.Secrétaire-Financier : Ed. Guérin ; Membre de l'exécutif : A. Gagnon.

"Ceci dit, permettez-moi de dire un mot des événements du printemps dernier aux chantiers de la Davie Shipbuilding. Il est clair aujourd'hui pout tout le monde que la manoeuvre était dirigée contre les ouvriers.

"Un certain officier de la compagnie voulait baisser les salaires et il les a baissés aussitôt le contrat expiré. Pour arrive rau but, cet officier supérieur de la Cie Davie a intimidé les ouvriers par l'entremise de certains contremaitres et les a induits en erreur. Comme d'habitude, les ouvriers se sont laissés entraîner à la révolte contre leurs chefs naturels. Il est incroyable que la Cie Davie ait laissé un de ses officiers briser un contrat de douze ans avec l'Union. Pourtant, l'union avait respecté son contrat à la lettre, elle avait aidé la compagnie de toutes ses forces en toutes circonstances pour obtenir des contrats; elle avait revisé ses salaires à la baisse plusieurs fois. En un mot, elle avait apporté tout le poids de son influence et celle du district de Québec à l'avantage de la compagnie. L'attitude de cet officier de la compagnie est donc injustifiable et elle a jeté la compagnie et les ouvriers dans la misère et le chômage.

"Espérons que la compagnie saura réorganiser ses services et procurer de l'ouvrage aux ouvriers.

"En terminant, il me fait plaisir de dire que la rumeur annonce le retour prochain à Lauzon de M. George Davie. Cette nouvelle a grandement réjoui les ouvriers de Lauzon. Le retour à Lauzon d'un pareil bienfaiteur des ouvriers ne pouvait que leur inspirer confiance pour l'avenir.

"Actuellement, vingt-cinq ouvriers seulement travaillent sur les chantiers maritimes de Lauzon."

No. 7

P. FERLAND dit:

On retrace l'histoire des couleurs aux relations de l'ancien Testament. Qui ne connait l'épisode de Joseph et de ses frères et la tragédie qui résulta de la rivalité pour la possession du célèbre manteau aux multiples et riches couleurs ? —puis l'époque glorieuse de la Lydie où le violet était la couleur la plus rare et la plus recherchée de l'époque biblique ?

L'homme a toujours manifesté un puissant attrait pour les couleurs pouvant rendre ses vêtements plus attrayants, aussi la recherche pour la découverte de teintures nouvelles a-t-elle laissé sa trace dans l'histoire qui précéda notre époque de l'anyline, d'où dérivent d'innombrables nuances rivalisant avec la nature même.

Après avoir brièvement retracé l'histoire des teintures en vous rappelant ses origines nous vous invitons encore cordialement, Mesdames et Messieurs, à nous accompagner prochainement dans une visite à nos services de teinturerie où nous serons les hôtes de notre teinturier chimiste.

P. FERLAND

TEINTURIER ET NETTOYEUR EXPERT

155-157 RUE DU PONT — TEL. 4-3531

PROTESTATION ENERGIQUE DES FRANCAIS

(Suite)

une plume fielleuse. L'auteur n'a pas voulu voir que, si Québec a des quartiers populeux et moins fortunés, toutes les maisons sont loin d'y être insalubres. La ville, dans son ensemble, l'aurait édifié sur un confort qu'on ne trouve pas à Paris et dans les villes françaises. Il n'a pas non plus constaté que la partie aristocratique de Montréal, à l'ouest, compte un nombre respectable de Canadiens-français parvenus à l'opulence; quant à l'est, il n'y a pas que des loqueteux, et les moindres paroisses ont pour soutiens un groupe de citoyens nantis de beaux dollars.

Il est juste d'ajouter que l'instruction du peuple n'est pas aussi lamentable que l'insinue notre compatriote atteint de myopie plus ou moins volontaire. La proportion des illettrés est réduite ici à un minimum qui peut soutenir la comparaison avec celle des classes populaires en France.

Ce ne sont donc pas des élucubrations de ce genre qui nous feront douter de l'avenir du Canada, L'article incriminé est non avenu à tous égards et nous en rejetons la teneur comme l'esprit qui l'anime.

Il a été décidé par la Société Française de Bienfaisance de Québec que copie de la présente protestation soit communiquée à tous les journaux de Québec, avec prière aux revues françaises de la reproduire, et qu'en outre la même copie soit envoyée à monsieur le ministre de France au Canada, ainsi qu'à monsieur le consul général de France à Montréal.

Le bazar de Saint-Sauveur

L'ouverture du bazar annuel de la paroisse de St-Sauveur a eu lieu mardi après-midi, à la salle St-Pierre et fut présidée par Mgr H. Bouffard, curé de St-Malo. A la cérémonie de la bénédiction des tables, il était assisté du Rév. Père Magnan, curé de St-Sauveur.

Mgr Bouffard adressa la parole et félicita les organisateurs et organisatrices du bazar pour le dévouement dont ils avaient fait preuve dans cette organisation qui est couronnée de succès, comme il avait pu le constater en jetant un coup d'oeil sur les tables, si bien garnies de divers articles, et leur souhaita un beau résultat financier qui sera la récompense temporelle de leur dévouement et des fatigues qu'ils s'imposeront encore durant près de deux semaines.

Comme ce bazar est au bénéfice des pauvres de la paroisse de St-Sauveur, nous espérons que le public contribuera aux souhaits de Mgr Bouffard en se rendant chaque jour, d'ici au 30 janvier, à la salle St-Pierre.

La Sibérie pourrait contenir toute l'Europe, à part la Russie.

Si les bruits dans la tête vous font tinter les oreilles

Si vous souffrez de surdité catarrhale ou de bruits dans la tête, allez chercher chez votre pharmacien 1 once de Parmint (double force), à laquelle vous ajouterez le ¼ d'une chopine d'eau chaude et un peu de sucre. Prenez-en une cuillerée à soupe par jour.

Ce traitement vous apportera souvent un prompt soulagement aux bruits assommants dans la tête. Les narines obstruées devront se dégager, la respiration devenir facile et le mucus cesser de vous tomber dans la gorge. Facile à préparer, il ne coûte pas cher et il est agréable à prendre. Tous ceux qui sont pris de surdité catarrhale ou qui ont des bruits dans la tête devraient faire un essai de cette prescription.

MAISON A VENDRE
POUR CLORE UNE SUCCESSION

A vendre, pour clore la Succession, cette jolie maison-cottage, à 84 Avenue de Salaberry (coin Aberdeen), avec grand terrain vacant, magnifiques arbres. Valeur de plus de $12,000.00. Pour vente immédiate on accepterait $9,000.00. S'adresser à

J.-A. GAUVIN
chez Gauvin & Courchesne
189 rue ST-JEAN — QUEBEC

La Vie Sociale

L'honorable M. Maurice Dupré est reparti hier pour Ottawa. L'honorable Solliciteur-Général et madame Dupré s'embarqueront, vendredi, à New-York, sur l'"Europa", pour Genève.

— o —

L'honorable M. Frank Carrel est parti pour Montréal.

— o —

Madame Pierre-F. Casgrain, de Montréal, est l'invitée de l'honorable et de madame Ernest Lapointe, à leur appartement au Claridge.

— o —

Mademoiselle Marthe Cordeau, de Montréal, est l'invitée de mademoiselle Simone Kieffer.

— o —

M. et Mme Pierre-F. Casgrain ont reçu intimement, samedi soir, en l'honneur de l'honorable et de madame Ernest Lapointe, à l'issue du dîner-causerie offert au Cercle Universitaire. Au nombre des invités, on remarquait: le sénateur et madame J.-M. Wilson, l'honorable et madame P.-R. DuTremblay, M. et madame Pierre Charton, M. et madame François Faure, M. C. de Boucherville, M. A. Savard, M. et madame Ernest Guinond, M. A. Frigon, M. et madame Paul-E. Ostiguy, M. et madame Victor Doré, mademoiselle Maréchal, M. et madame E. Bertrand, le docteur B. Langevin, M. et madame Charles DesBaillets, M. Monk.

— o —

Madame Paul Rainville, Château Saint-Louis, est de retour de Montréal, où elle a été l'invitée de ses soeurs, mesdemoiselles David.

— o —

Madame Henri Duclos, avenue de la Tour, a reçu quelques intimes, à l'heure du thé, lundi, au Winter Club, en l'honneur de madame Louis-H. Duclos, de Montréal, et de madame Georges Duclos, d'Outremont.

Mademoiselle Monique Badeaux est retournée aux Trois-Rivières, après un séjour à Québec, l'invitée de madame Paul Painchaud.

— o —

Madame Harold Nowlan, des Trois-Rivières, a reçu à l'heure du thé, ces jours derniers, en l'honneur de mademoiselle T. Hamilton, de Québec.

— o —

Mademoiselle Germaine Lavoie est actuellement dans la métropole, l'invitée de madame Jules Poivert.

— o —

Mademoiselle Irène Joly, de Montréal, fait un séjour à Québec.

— o —

M. et madame L. Parent, des Trois-Rivières, et mademoiselle Darche ont fait un bref séjour à Québec.

— o —

Madame J.-L. Blais annonce les fiançailles de sa fille, Marguerite, à M. Edgar Gosselin, C.R., avocat au Barreau de Québec, fils de M. et madame Eusèbe Gosselin, décédés.

— o —

Madame Georges Souillard, de Québec, ainsi que madame A.-P. Bélanger, de Lévis, et sa fille, Gabrielle, partiront pour un voyage d'un mois à Miami, Floride.

— o —

Le capitaine et madame Charles L'Italien, née Marie-Ange Verreault, qui ont passé le temps des fêtes à Méchins, les hôtes de M. Louis Verreault, sont revenus en ville.

— o —

Madame Benjamin Filteau, de Jonquières, est actuellement en promenade à Québec, l'invitée de M. et madame Arthur Aubert et aussi à Lévis, chez M. et madame Emile Bédard.

— o —

M. le notaire Eugène Bernard, de Lotbinière, était de passage à Québec, hier.

M. Paul King Granville, de Lyster, est retourné au Todd's School, Woodstock, Ill.

— o —

Mademoiselle Thérèse Chapleau, de St-Pascal, passe quelque temps à Québec, l'invitée de ses cousines, mesdemoiselles Ouellet, rue Ste-Famille.

TROIS-RIVIERES

Mademoiselle Edith Carten a passé la fin de semaine à Montréal.

— o —

Thé.—Mademoiselle Camille Marchildon recevait à l'heure du thé, dimanche, en l'honneur de mesdemoiselles Thérèse Désy, de Montréal, Louise Blondin, d'Ottawa et T. Hamilton, de Québec.

— o —

Mademoiselle Monique Badeaux recevait les membres de son club de bridge samedi.

— o —

Madame Arthur Béliveau recevait les membres de son club de Bridge, jeudi. Madame Philippe Bigué et mademoiselle Concorde Rousseau gagnèrent les prix.

— o —

Mademoiselle Marie-Ange Fournier, de Chicago, Ill., a fait un séjour aux Trois-Rivières et à Québec.

— o —

Madame C.-A. LaRue recevait intimement à une partie de Bridge dimanche soir, madame Arthur Nobert et M. L.-P. Gouin, gagnèrent les prix.

MONTREAL

Mme Rosaire Thibaudeau, lady Drummond, lady Allan, lady Gouin, Mme Charles Beaubien, Mme Athanase David, Mme Louis de Lotbinière Harwood, Mme D. Forbes-Angus, membres du comité de réception de France-Amérique recevront à quatre heures et demie, à l'hôtel Ritz Carlton, le vendredi 29 janvier, en l'honneur de Leurs Excellences le gouverneur général et la comtesse de Bessborough.

— o —

L'honorable et Mme Raoul-O. Grothé et M. et Mme Emile Grothé s'embarqueront le 12 février, à New-York, à bord du "Paris" pour une croisière de quelques mois sur la Méditerranée.

— o —

M. et Mme Henri Monnet, de Paris, et leur fillette, Claire-Joan, se sont embarqués ces jours derniers à bord de l'"Europa" pour un séjour au Canada au cours duquel ils seront les invités de M. et Mme Adrien Beaudry, avenue Grosvenor.

— o —

M. et Mme C.-F. Wilson se sont embarqués la semaine dernière, à bord de l'"Empress of Australia" pour une croisière aux Indes Occidentales.

— o —

Bridge et thé, vendredi prochain, chez Mlle Adèle Dupuis en l'honneur de Mlle Raymonde Préfontaine. Mme Rolland Préfontaine, Mme Armand Dupuis et Mme John-H. Roy serviront le thé et les glaces aidées de Mlles Jeannette Brégent, Pauline Rolland, Louise Dowd et Marcelle Brégent.

OTTAWA

Le major et Mme H.-D. MacDougall, M. Mackay, M. et Mme Allan Mackenzie et M. et Mme J.-W. McConnell étaient à Rideau-Hall pour la fin de semaine.

— o —

Ont dîné à Rideau - Hall, jeudi soir, avec Leurs Excellences: sir George Perley, l'honorable Maurice Dupré, sir Robert et lady Borden, M. et Mme L. Pearson.

— o —

L'honorable I.-M. Tokugawa a reçu à dîner vendredi soir.

— o —

Sir Robert et lady Borden ont offert un dîner, res jours derniers, en l'honneur de sir George et lady Perley.

— o —

Sir William et lady Clark ont reçu à dîner réremment en l'honneur de Dame Rachel Crowdy.

— o —

Mme Saint-Denis Lemoine est partie pour Québec.

RETRAITES FERMEES

A N.-D. DU CENACLE
651 rue St-Cyrille Québec

Du 25 janvier au 29 pour les dames et demoiselles.

Prière de s'inscrire à l'avance,chez les SS. Miss. de l'Im.-Conception. Tél.: 9210. La retraite du 12 finira le dimanche soir 15 mars.

9-13-16-20-23-jan

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES

Monsieur Joseph Audy et les membres de sa famille remercient bien cordialement tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de madame Audy (née Marie-Louise Quéret dit Latulippe), soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, visites ou autrement. Un merci particulier aux personnes bienveillantes qui, malgré l'inclémence de la température, ont assisté nombreuses aux funérailles.

peu près, il n'y aura en vente à la porte de la salle qu'une quinzaine de cartes Le cartes sont en vente aux deux bureaux de poste et chez les membres du cercle Richard.

Assemblée de la chorale

Les membres de la chorale des chanteurs de Saint-Gagriel sont priés de prendre note qu'il y aura une assemblée générale très importante vendredi soir à 7 h. 30 à la salle du collège. Tous sont cordialement invités à être présents; des questions intéressantes devant être soumises. Il y aura ensuite une courte répétition.

Saint-Gilles

Funérailles

Samedi, le 9 janvier, avaient lieu en notre église, les obsèques de Mme Eusèbe Béland, née Arthémise Demers, décédée le 7 courant, à l'âge de 71 ans et 11 mois.

A cette occasion, le temple saint était décoré de ses plus riches ornements de deuil et l'assistance nombreuse de parents et d'amis, venus de tout part, prouvait en quelle estime était tenus la défunte.

Le service fut chanté par M. l'abbé C. Foy, curé de la paroisse. Pendant l'office sacré quelques motets furent rendus. "O Salutaris" par M. Alphée Demers; "Dum Veneris", par M. Hercule Têtu; "Quand vous contemplerai-je" par Mme Joseph Aubé.

La bannière des Dames de Ste-Anne, société dont la défunte faisait partie, accompagnée des membres de cette fraternité, ouvrait l'imposante cortège funèbre. Les rubans étaient tenus par Mmes J.-B. Hamel, Arthur Côté, Albert Demers et Isidore Demers.

MM. Narcisse Drouin et J.-B. Montminy portaient la bannière.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par Mmes Vve Onésime Tardif, Pierre Gagné, Théophile Bilodeau et Joseph Boutin.

M. Henri Demers conduisait le corbillard et M. J. Taylor portait la croix. Les porteurs du cercueil étaient: MM. Alfred Labonté, Pierre Chatigny, Eugène Têtu, Gaudias Têtu, Gaudias Larochelle et Alfred Marois.

La quête pendant le service fut faite par Mmes Vve Johnny Marois, Arthur Côté et Mme Nazaire Demers.

Conduisaient le deuil, l'époux de la défunte, M. Eusèbe Béland, ses fils, M. Jos. Béland, Télesphore Béland Alfred Béland, Alcide Béland, de Montauban-les-Mines; ses filles Mme Louis Hallé (Rose-Anna), de St-Ludger, Cté de Frontenac, Mlle Emérentienne Béland, Mlle Thérèse Hallé, sa petite-fille, ses frères: MM. J.-B. Demers Georges Demers, Télesphore Demers, (de Québec); sa soeur Mme Alfred Demers et Mme Alcide Béland.

On remarquait aussi dans l'assistance, M. Georges Demers, Jos. Barron, Jos. Bergeron, Louis Baudoin, Ferdinand Bergeron, tous de St-Agapit; Alphonse Rousseau, Jos. Gendron, Aimé Gendron, Wilfrid B. Marois, Victor Marois, Alfred Kelly, Arthur Kelly, Mme Vve Louis Béland, Mlle Rosa Béland, Joseph Béland, Théodore Béland, Gérard Marois, de St-Etienne; Emile Lachance , de Compton, A. Mercier, M. et Mme J.-A. Mercier, M. Louis Demers, François Bédad,St-Patrice, M. Arthur Demers, St-Narcisse Antonio Marois, de Québec.

MM. Léger Demers, Hervé Demers, Aimé Demers, Léon Jolicoeur, Clovis Hamel, Albert Demers, Alphonse Gagné, Cléophas Delâge, Jean Dubosq, John Martin, Léon-Jolicoeur, M. et Jos. Doherty, Georges et Jos. Demers, N. Bilodeau, Auguste Délâge, Ludger Lafleur Prudent Montminy, Philéas Montminy, Ovila Montminy, Xavier Delâge, Jos. Montminy, P. Gagné, Théo. Bilodeau, Georges-Henri Côté, Jos. Boutin, F. Montminy, Jos. Aubé, Adélard Bilodeau, Edouard Joly, Mmes Gilles Montminy, L.-O. Tardif, Jos. Lemieux, François Tailleur Antonio Montminy, Noel Potvin, Magloire Demers, F. Montminy, Jean Dubosq, Georges Dubosq, Narcisse Drouin, Wilfrid Marois, Hervé Demers, Clovis Hamel, Georges Demers, Valère Bolduc, et une foule d'autres dont nous regrettons, vu la nombreuses assistance, de n'avoir pu remarquer les noms.

*A la famille en deuil le "Soleil" offre ses plus sincères condoléances.

Nouveau marguillier

Le dernier dimanche de décembre, M. Joseph Gosselin a été élu marguillier pour remplacer M. Théophile Bilodeau, sortant de charge.

Petites notes

—M. J.-B. Demers, Edmond Demers, Raymond O'Hurley, de Québec de passage dans leurs familles au temps des fêtes.

—Mlles Rose-Alma et Ida Hamel, de Québec, chez leur père M. J.-B. Hamel.

—Mlle Alberte Lamonde est de retour de Québec où elle a passé quelques jours dans sa famille.

—Mlles Jeannette Bourgault, Simonne Vaillancourt, Lydia Bilodeau, institutrices à St-Gilles sont de retour, après avoir passé les vacances de Noel dans leurs familles.

—M. et Mmes Antonio Marois, de Québec, chez M. Gilles Montmany.

—M. et Mme Napoléon Rousseau, de Québec, chez M. J.-B. Demers.

—M. et Mme J.-A. Mercier de St-Patrice, chez M. Alfred Demers.

—M. J.-P. Tardif, de Québec, M. et Mme J.-T' Tardif, de Bagotville jr, J.-H. Tardif, Aristide et Alphonse Tardif, de Chicoutimi, M. et Mme, Oscar Plante, de St-Etienne, chez Mme O. Tardif.

Les étudiants et étudiantes de la paroisse sont tous retournés dans leurs collèges et couvents respectifs. M. Robert Tardif, à l'Ecole Normale Laval de Québec, Anatole Côté, au collège de Lévis, Anna Tardif, à l'Ecole Normale de Sherbrooke, Véronica O'Hurley, à St-Roch, de Québec.

—M. Gérard St-Hilaire est de retour de l'Hôtel-Dieu de Québec, où il a subi une grave opération. Il est maintenant en bonne voie de guérison.

—M. et Mme Delphis Demers, de St-Patrice, chez M. Théo. Gagné.

—Mlles Gertrude et Yvonne Aubert, chez M. Gaudias Aubert.

—Mlle Béatrice Hamel, de Québec, chez M. Gaudias Hamel.

St-Edouard, Lotb.

Va et vient

Etaient en visite à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An chez M. Daniel Soucy, M. et Mme Léger Soucy, de Montréal.

—Chez M. Polycarpe Soucy, M. J.-P. Soucy, de Québec.

—Chez M. Eleusippe Auger, Mlle Emma Auger, élève de l'Ecole Ménagère de St-Pascal.

—Chez M. Omer Faucher, M. C.-A. Faucher, de Québec.

—Chez M. Charles Rousseau, MM. Henri et Joseph Rousseau, de Montréal.

—Chez M. Albert St-Onge, Mlle Alberta St-Onge, de Ste-Croix Lotbinière.

—Chez Mme Lucien Bernier, Mlles Lucienne et Berthe Bernier, de Québec.

—Chez M. Charles Jacques : M. l'abbé G. Jacques, vicaire à Ste-Germaine de Beauce ; M. et Mme Origène Lauzé, et leur fille Marie-Marthe de Montréal.

—Chez Mme Dr J.-E. Lelaidier, M. l'abbé P.-A. Lelaidier, professeur au Séminaire de Québec, et M. C.-E. Lelaidier, étudiant en médecine à l'Université Laval.

—Chez M. Joseph Leclerc, M. et Mme Napoléon Leclerc et leur fils André, de Drummondville.

—Chez Mme J. Blanchet, M. G. Blanchet,, M. et Mme J. Blanchet, et leurs enfants Cécile, Lily, Donald et Raymonde, de Québec.

—Chez Mme Théo. Hamel, M. J.-B. Hamel, étudiant en médecine à l'Université Laval ; M. et Mme Théo. Ouellet de Lévis.

—Chez M. Edouard Castonguay, M. l'abbé L. Castonguay, professeur, au séminaire de Québec.

Chez M. J. Blanchet, M. C. Blanchet, de Montréal.

—Chez M. Léo Laliberté, Mlle Noella Lemay, de Montréal.

—Chez Mme Naz. Ouellet, Mlle Stella et M. Naz Ouellet, de Québec, M. Alfred Ouellet, de Victoriaville.

Gentilly

Nouveau marguillier

A une assemblée tenue par les franc-tenanciers de cette paroisse, M. Alphonse Soulard a été élu marguillier, remplaçant M. Oréus Houle, sortant de charge.

Naissances

— M. et Mme Henri Baril sont les heureux parents d'un fils baptisé sous les noms de Joseph-Noel-Marcel. Parrain et marraine, M. et Mme Rodolphe Baril, grand-parents de l'enfant.

— M. et Mme Oscar Fournier font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Cécile-Agathe-Laurie-Ange. Parrain, M. Willie Fournier, marraine, Mlle Marie-Rose Tourigny.

Statistiques

Dans le cours de l'année 1931 il y eut 37 mortalités, 69 baptêmes, 16 mariages.

Ceux qui sont sujets aux maux de tête, migraines, névralgies devraient toujours avoir sous la main les

CACHETS GAUVIN

Pour le mal de tête
Ils agissent rapidement

Les PETITES ANNONCES CLASSIFIEES abondent en occasions.

REVISION DES PRIX
après notre GRANDE VENTE
Nouvelle réduction pour écouler toute la balance des Robes que nous avons en magasin.

Robes de Crepe 2.95
(PAS DE CELANESE)
mais pure soie, valant 12.00 et 15.00.
La balance à.....

D'AUTRES LOTS A
4.95 6.95 8.95

Toutes les marchandises nouvelles comprenant, soies, Cantons, satin, etc.

GRANT'S Inc.
272 rue St-Jean
Coin St-Augustin
Tél: 2-7462

FEU! FEU!! FEU!!!
Ne perdez rien à attendre...
NOTRE
GRANDE VENTE DE FEU

Qui S'Ouvrira VENDREDI le 22 Janvier

Surveillez notre annonce dans le "Soleil" de Vendredi 22 janvier.

Des occasions exceptionnelles vous attendent pour cette date ! Vous ne serez pas déçus ! !

Surveillez nos vitrines

Jos. PAQUET
BIJOUTIER-HORLOGER
Nouvelle Adresse :
Coin GRANT et Blvd DES FOSSES

Empêchez les petites affections de peau de s'aggraver
Employez Resinol

Pas besoin d'attendre d'avoir l'eczéma, le porrigo, ou autre grave désordre avant d'employer cet onguent réconfortant. Prenez l'habitude d'en employer souvent pour tout bouton minuscule, pointe d'éruption, petite égratignure ou brûlure. Une application calme et empêche l'infection ou autre aggravation.

En vente chez votre pharmacien

Echantillon envoyé gratis. Ecrire à Resinol, Dép't 84, Baltimore, Maryland.

La Pharmacie
W. BRUNET & CIE
139 RUE ST-JOSEPH
Avise sa nombreuse clientèle qu'elle garde un assortiment complet des produits de beauté de
MADAME
HELENA RUBINSTEIN
W. BRUNET & CIE
PHARMACIEN
139 RUE ST-JOSEPH TEL. 8141

GRANDE VENTE A REDUCTION
Nos porteurs d'obligations nous forcent à faire une vente spéciale pour payer la banque.

ROBES de Crêpe $1.00 — Rég. $3.98, aux plus vites acheteurs.....
ROBES de Crêpe 2 POUR $7.00 — Rég. $6.98 Spécial... Si vous ne prenez qu'une robe la balance peut être prise en marchandises.
ROBES $4.98 — Crêpe Canton. Rég. $7.98, pour cette vente.....
ROBES de Georgette $5.98 — Un beau choix dans les robes Georgette. Rég. $10.98 et $12.98 Spéc. pr cette vente
50 COSTUMES pure laine assortis quelques-uns avec blouses de crêpe. Rég. 7.98 et 8.98 pour cette vente, seulement..... $5.98
ROBES de Crêpe $6.98 — canton Rég. $9.98 pour cette vente seulement.....
MANTEAUX SPORT $5.98 — en ratine, grandeurs 12 à 40 Rég. $10.98. Spécial....
MANTEAUX 35c DANS LA PIASTRE — Gros choix de manteaux à écouler.....
KIMONOS $1.98 — édredon. Rég. $3.49 Spécial....
BLOOMERS 69c — combinés avec slip. Rég. $1.49. Spécial.....
BLOOMERS 49c — cachemire de laine couleurs assorties. Rég. 79c. Spécial
BAS SOIE 25c — et laine Rég. .49 pour cette vente.
BAS "Full Fathioned" 77c — Beaux bas "full fashioned" tout laine. Reg. $1.19 pour cette vente.....
CHAPEAUX 69c 2 pour $1.00 — Un gros lot de chapeaux à écouler. Rég. $1.49. Votre choix.....

50 CHAPEAUX *seront donnés "GRATIS"*
aux 50 premiers acheteurs au-dessus de $5.00

MAISON LAURIER
313 rue St-Joseph Tél. 3-1876

ABANDON DES AFFAIRES!
et Vente sans Reserve de toutes nos fourrures !

Nous liquidons sans reserve, en bas du prix coûtant, tout notre stock de Manteaux, Parures de Cou, etc.

De *vraies* aubaines vous sont offertes. Venez vous en convaincre.

Cette vente commercera MERCREDI MATIN

Alex. Bastien
LIMITEE
96 rue St-Joseph - Québec

Recette de famille qui met fin aux mauvaises toux

Voici la fameuse vieille recette que des millions de mères de familles ont trouvé des plus efficace pour casser les mauvaises toux dues aux rhumes. Elle se prépare en un clin d'oeil, ne coûte pas cher, mais elle procure du soulagement réel même dans le cas de ces affreuses toux qui suivent les graves épidémies de rhumes.

Se procurer chez le pharmacien 2½ onces de Pinex, qu'on verse dans une bouteille de 16 onces, à remplir de sirop de sucre granulé ordinaire ou de miel coulé. On fait ainsi 16 onces de remède meilleur que ce qu'on pourrait acheter tout fait pour trois fois le prix. Il ne se gâte jamais et il a si bon goût que même les enfants en raffolent.

Non seulement ce simple mélange soulage de façon aisée et surprenante les membranes irritées de la gorge mais il est également absorbé dans le sang et il agit directement sur les tubes bronchiaux, aidant par là tout l'organisme à se débarrasser de la toux. Il détache le phlegme chargé de germes et calme de façon réellement étonnante la douleur à la poitrine.

Le Pinex est un composé fortement concentré de Pin de Norvège, lequel contient le principe de la créosote, sous une forme raffinée et agréable au goût. On ne connait rien en médecine de plus excellent dans les cas de toux pénibles et d'irritations des bronches.

Ne pas accepter de succédané au Pinex. Il est garanti procurer un prompt soulagement, sans quoi on remboursé l'argent.

Dolbeau

La rentrée des classes

La rentrée des classes après la vacance du jour de l'An a eu lieu le 8 janvier pour les élèves du Couvent et le 11 janvier pour les élèves du Collège.

Divers

—Mlles Juliette et Noella Demeules, de Normandin, étaient en promenade ici ces jours derniers.

—M. et Mme R.-S. Armitage sont de retour d'une promenade à Roberval.

—M. et Mme J.-Ad. Gagnon sont aussi de retour d'une promenade à Roberval.

—M. H.-I. Dumais, de Roberval, était en promenade chez M. Chs-O. Dumais, à l'occasion ds fêtes.

—MM. Henri Fortin, de St-Stanislas, Fernand Tremblay, de St-Méthode, Auguste Buteau, de l'Isle Maligne, Dr L. Leduc, de St-Félicien, C. Verge, de Québec, T. Garant, de Roberval, Paul Ouellet, de Roberval, H. Dassylva de Roberval, J. Bourget, de Québec, de René Boulianne, de Ste-Jeanne d'Arc Noé Chiquette, de Péribonka, Philippe Gagné, de La Malbaie, Edmond Claveau, de Lac Bouchette, Joseph Raymond, de Jonquières et Lionel Bergeron, de Péribonka, étaient de passage à Dolbeau, ces jours derniers.

Solde
de Vêtements en Janvier

D'autres réductions sensationnelles dans toutes les lignes de vêtements et accessoires pour dames sont en vigueur pour les soldes de janvier.

Robes

Pas besoin d'attendre plus longtemps pour cette nouvelle robe qu'il vous faut. Vous pouvez la choisir dès maintenant dans ces élégantes nouvelles robes pratiques à même ces groupes spéciaux, disposés pour votre commodité.

$8.95 Valeurs jusqu'à $26.50

$11.95 Valeurs jusqu'à $19.50

$19.50 Valeurs jusqu'à $32.40

$29.50 Valeurs jusqu'à $65.

Autres groupes de magnifiques robes offertes à réduction de

10% 25% 33⅓%

Notre assortiment tout entier de manteaux garnis de fourrure est radicalement réduit de prix

Bas

Valeurs jusqu'à $1.95

75c

La balance de notre lot de vente, y compris les bas en laine, soie et soie et laine.

50% sur un groupe de sacoches importées

50% sur un petit lot de costumes de patins et de manteaux de skis.

Gants

Valeurs jusqu'à $3.50

$1.95

Toutes les lignes désassorties en gant de chevreau, suèdes et chamois lavables.

50% sur un petit lot de manteaux en cuir. maintenant $7.95

50% sur un groupe de jolies jupes en crêpe-soie.

Holt, Renfrew & Co Limited

Propos féminins

CONFERENCES LITURGIQUES

Jeudi soir, à huit heures, M. l'abbé Arthur Douville, supérieur de l'Ecole Apostolique N.-D., donnera une causerie intitulée: Liturgie et vie chrétienne, à la salle des promotions, à l'Université Laval.

Ce sera première d'une série de conférences données sous les auspices du Comité de Liturgie et d'Art Chrétien des Associations Fédérées des Anciennes Elèves des Couvents Catholiques du Canada.

M. l'abbé Louis-Emile Hudon, aumônier des RR. SS. du Bon pasteur, parlera le 18 février, sur La Participation active des fidèles au Saint Sacrifice de la Messe.

Le 10 mars, M. l'abbé Arthur Maheux, secrétaire de l'Université traitera de la Cathédrale, oeuvre de foi.

M. le chanoine Pelletier, professeur de Chant grégorien, à l'Ecole de Musique de l'Université et au Grand Séminaire parlera du Chant liturgique le 14 avril.

Le 12 mai, M. l'abbé Alexandre Vachon, directeur de l'Ecole de Chimie étudiera: Le Madone dans l'Art.

Les chorales du Séminaire de Québec prêteront leur concours à ces manifestations d'art religieux auquel les profanes essaient de s'initier de plus en plus. L'entrée est gratuite. Nous rappelerons à nos lectrices la date des autres conférences.

SIESTE

Nouvelle inédite par SAINT-CLAIR

Mlle Eugénie Gaudrillart habitait depuis sno enfance le premier étage de l'immeuble sis au 42 de la rue des Francs-Bourgois à Orléans. C'est là qu'elle avait fermé les yeux de ses pieux parents et là aussi que s'était célébré — il y avait presque vingt ans déjà — le repas de fiançailles de son frère unique Gaston, plus âgé qu'elle d'une décade.

Mlle Gaudrillart avait quarante-sept ans. Pauvre, laide, peu coquette, elle n'avait pas trouvé à se marier, du moins personne ne lui avait jamais soupçonné un émoi amoureux.

Elle avait grandi, puis vieilli en silence, entourée de la considération qu'on porte généralement aux honnêtes gens ou aux personnes inoffensives. Elle vivait seule, ayant pour simples compagnons un chien, une chatte et deux canaris.

La dernière compagne de Mlle Eugénie était sa femme de ménage. Celle-ci venait trois heures en matinée faire le plus gros du travail — qui, du reste, n'était jamais trop important sauf quand Eugénie recevait à déjeuner son frère, sa belle-soeur et leur fille Suzanne, ce qui arrivait environ un dimanche par mois. — C'était en l'honneur de sa nièce qu'elle venait de retirer d'un carton jauni par les saisons passées, dans une armoire qu'on ouvrait rarement, une mantille de soie blanche doublée de satin que nos grand'mères portaient alors comme sortie de bal à la fin du siècle dernier.

Demain, en effet, devait se célébrer le mariage de Suzanne avec M. Dupuis-Valmont, et tante Nini avait pensé que cette mantille ferait un fort bel effet sur la robe de dentelle noire, à guimpe bien close, que sa couturière venait de lui livrer. Cette petite sortie de bal bien soignée sentait le camphre, aussi Mademoiselle avait-elle décidé de l'exposer à l'air sur son lit, confiant au soleil le soin d'enlever l'odeur protectrice. Puis, comme il était deux heures de l'après-midi, et qu'on était au mois de juin, Mlle Eugénie tira son voltaire de velours et tapisserie rouge (qu'elle avait brodé elle-même) devant la fenêtre ouverte, arrangea d'un doigt expert la têtière de crochet blanc, prit un pouf pour y poser les pieds, et s'assit toute contente.

Minette en profita pour se blottir sur ses genoux, et Médor sur ses pieds, les serins pour gazouiller. Mlle Eugénie rêvait en silence. Revoyait-elle l'époque où, jeune fille, sa mère l'avait emmenée pour la première — et la dernière fois, hélas! — au bal des fontionnaires. et où sur sa robe elle

avait jeté cette mantille qui reposait là près d'elle? Comme elle avait dansé ce soir-là ! Des polkas, des gavottes, des valses. Son carnet, elle s'en souvenait, avait été rempli jusqu'à la dernière ligne. Peu de temps après, les parents de Mlle Eugénie mouraient et la pauvre fille ne devait plus jamais connaître le brillant et la gaité d'une salle de danse...

Comme ce doux soleil faisait du bien !...

Les effluves de l'été commençaient à s'appesantir sur les paupières de Mlle Eugénie. Elle les baissa docilement, puis les ferma tout à fait. Ses lèvres s'entr'ouvrirent et la pensée, les souvenirs se transformèrent en songes.

. . . . . .

Mais les effluves de juin sont traîtres. Une légère brise s'éleva, que Mlle Eugénie sentit courir sur ses épaules. Un éternuement s'ensuivit. Vite, un mouchoir, pensa la vieille fille réveillée a demi. Au fond de sa poche, il n'y était pas. Elle se leva, déposant Minou sur le parquet et chassant Médor du bout de ses pieds.

Sur la table, pas de mouchoir. Ah! elle se souvenait, elle l'avait mis sous son oreiller.

Pour soulever l'oreiller elle dut déplacer la mantille, la posa au pied du lit, saisit son mouchoir et soulagea ses narines.

Quel était cet objet qui venait de tomber? Un morceau de papier blanc plié en quatre. La liste des commissions que Gertrude avait sans doute oubliée ce matin. Quelle étourdie que cette fille !

Mademoiselle ramassa le papier et allait le poser sur la table quand elle ne reconnut pas son bien. Le papier était jaunâtre et rayé, non pas quadrillé comme celui dont elle avait l'habitude de se servir. Elle le déplia, l'écarta légèrement de ses yeux car elle ne portait pas ses lunettes, lut ces lignes écrites au crayon :

"Ce soir, pendant le bal, je n'ai point osé vous avouer mon amour, mais vous l'avez compris, n'est-ce pas ? Je vous vois à l'église tous les dimanches, depuis deux ans, et enfin, bonheur suprême, nous avons dansé ensemble. Vous allez rentrer chez vous, minuit vient de sonner et ma timidité n'aura pas su se laisser vaincre. Je vous en prie, faites-moi savoir si je ne vous suis pas indifférent et peut-être alors, si nos parents y consentent, pourriez-vous un jour devenir ma femme.

"Eugénie, si mon aveu a su toucher votre coeur, mettez à la cage de vos canaris un morceau du ruban bleu qui ornait ce soir votre torsade. Je passerai sous votre fenêtre à trois heures demain, et si je l'y vois, je serai alors l'homme le plus heureux que la terre ait porté.

Jules BOUDDREAU."

Mlle Eugénie se crut mal éveillée. Elle se frotta les yeux, tourna et retourna le billet, et vaincue par la surprise, revint vers son voltaire, sans oublier de sortir de l'armoire son châle noir et de le mettre sur ses épaules par précaution. Elle reprit sa place. Médor et Minette la leur. Eugénie tira de sa poche ses verres, les ajusta et, pour la dixième fois peut-être, relut la lettre.

Jules Boudreau. Elle le revoyait maintenant, un grand blond aux yeux bleus, empressé auprès d'elle, mais rougissant, timide, parlant à peine. Ainsi, il l'avait aimée, et elle n'en avait rien su. Elle aurait pu devenir son épouse, réaliser le rêve que font presque toutes les jeunes filles et qu'elle avait fait elle aussi...

Elle se souvenait : Jules Boudreau était venu faire un stage chez son oncle le notaire, avec l'espoir de prendre l'étude un peu plus tard quand celui-ci se retirerait des affaires.

Jules avait quitté la ville sans avoir fini son stage et s'était retiré à Chambéry dans sa famille, avait-on dit à ce moment-là. Elle ne s'était pas inquiétée de lui.

Curieuse coïncidence que ce billet glissé dans la petite poche de cette mantille et qui venait tomber à ses pieds juste la veille du mariage de Suzanne ! Pourquoi n'avait-elle pas mis la main dans cette poche, ce soir de bal ?... Que la vie lui semblait donc incompréhensible...

Elle murmura à mi-voix : "Jules" . . .

Elle se vit en robe nuptiale descendant les marches de l'autel au bras de son époux gonflé d'orgueil. Puis emportée dans un landau rempli de fleurs, chez Lemele, le restaurateur en renom, où un fastueux repas attendait. Elle était entourée, admirée, complimentée par toutes ses connaissances.

On était gai, on dansait, et puis vers le soir, Jules la ramenait dans la même belle voiture à l'arppartement qu'il avait choisi et décoré lui-même. Il y avait des potiches de faïence bleue sur la cheminée du salon et une cage avec des serins. Jules lui retirait son voile, une épingle après l'autre...

Minette ronronna doucement.

Jules avait posé le voile, là, juste à côté de la mantille et il s'approchait rougissant mais heureux...

Que le soleil était doux.

Les lèvres d'Eugénie s'entr'ouvrirent, ses paupières se fermèrent non sous le baiser de Jules mais sous la caresse d'un rayon chaste et pur comme elle. Ses doigts lâchèrent le billet qui, sous un souffle, disparut par la fenêtre.

Cela n'aurait été qu'un songe, une siesta.

Que les effluves de juin sont doux malgré la brise.

SAINT-CLAIR

Que vaut-il ?

Que vaut-il pour vous? La question est si absurde qu'elle vous fait simplement sourire. Il n'y a pas assez d'argent sur terre pour vous l'enlever !

Mais n'oubliez pas que sa vigueur, son apparence, ses succès et son bonheur futurs dépendent de sa santé— et que celle-ci dépend de vous.

Protégez donc votre enfant contre la constipation et les maux qui en résultent. Les Tablettes Baby's Own sont un laxatif efficace et sûr. Elles soulagent la fièvre simple et le croup, empêchent les coliques et la constipation, aident à apaiser la douleur de la dentition, assurent meilleure santé et contribuent au confort de l'enfant.

Pour votre propre quiétude comme par égard pour votre bébé, ayez toujours des Tablettes Baby's Own à la maison. 25c dans les pharmacies.

F161

TABLETTES BABY'S OWN (Dr. Williams')

Pour enfants de tous âges

QUOI DE NEUF ?

Les nouvelles encolures sont montantes, mais bien différentes des anciens collets baleinés qui tenaient le cou dans un carcan.

MESSIRE L'HIVER

Pour celles d'entre vous, amies lectrices, qui avez le loisir de faire du sport, je dirai que cette année le pantalon prime comme costume de neige, surtout pour faire du ski. La tenue norvégienne à pantalon large serré aux chevilles, abritées de bons souliers en phoque, est la plus pratique. La veste droite descendant jusqu'au dessous des hanches se coupe en pull, c'est-à-dire qu'elle n'est point ouverte entièrement devant mais se passe par la tête et se ferme à glissière de métal, jusque sous le menton, ainsi elle est imperméable. Même système aux poignets qui se closent étroitement autour du bras par une coulisse. Le costume protégeant bien le corps se fait en gabardine imperméabilisée noire, marine, vert sombre, grenat foncé, tête de nègre. Ce sont les accessoires : bonnet, écharpe, gants, bandes de chevilles, revers de bas qui empruntent des teintes vives afin d'éclairer la note sobre du costume. Sous la veste, le pull se fait en laine angora, légère et douce, pour laquelle une teinte pastel est très indiquée.

Je ne veux pas m'éterniser sur le chapitre qui regarde les sports d'hiver, redescendons des sommets neigeux, tant de choses charmantes nous sollicitent à la fois.

Parlons de nos chapeaux et de l'apparition des toques faites en tissu-fourrure et en fourrure. Toques drôlettes assorties à de gentils manchons.

Celles d'entre vous qui n'aimeront pas les fourrures en coiffants leur préféreront le velours. Je vous ai déjà dit et fait prévoir sa vogue non seulement pour les robes, pour les manteaux, pour les tailleurs, mais encore pour les accessoires, et vous avais annoncé les chapeaux et les manchons en velours.

Nos chapeaux restent petits. Le caprice se partage actuellement en deux clans, premier clan : les coiffants à bords ; second clan : les coiffants sans bords. Dans le premier on fête le retour à la cloche toujours seyante dont on mouvemente les bords selon l'expression du visage. Dans le second on célèbre les bérets que l'on drape, tend, fronce, garnit de rubans, de plumes ou de fleurs. Pour tout dire, nous sommes en pleine mode façonnée et garnie et c'est tant mieux pour l'art si parisien de nos cousettes. La couleur est également en vogue. Nous porterons, certes, beaucoup de chapeaux noirs, mais nous aimerons aussi les coiffants verts, rouges, gris d'argent ou teinte d'écaille blonde. Et sur le noir, nous voudrons voir placer des détails de tonalités vives qui rappelleront soit les bijoux de fantaisie, soit des particularités du costume.

Des manteaux enveloppants cachent nos robes, on les pare de fourrures, parmi lesquelles l'astrakan est en faveur pour toutes les heures du jour. Le soir c'est le renard qui prime. Les manteaux du soir se sont allongés, on les fait confortables et descendant aussi bas que la jupe dont ils atteignent la bordure. Vous n'aurez pas froid, madame, pour aller en soirée durant cette période de visites où vous vous ferez belle pour recueillir tous les suffrages admiratifs ; le manteau du soir est redevenu un vêtement confortable !

Deux accessoires qui seront des plus utiles, surtout aux personnes qui n'ont pas beaucoup d'espace. Le premier est un support pour les robes garni à la base de pinces de métal qui permettent de mettre ensemble tous les accessoires d'une même toilette.

Il peut servir également pour sécher de menus vêtements que l'on aime à laver soi-même.

La forme de souliers en celluloïd est assez légère pour mettre même dans une sandale.

Grand euchre

Lundi prochain, le 25 janvier, aura lieu dans les salles de la Garde Ind. Champlain, rue Laliberté, un grand euchre organisé par les membres de cette garde.

De nombreux et riches prix seront donnés aux heureux gagnants et en plus une agréable surprise est réservée aux assistants.

Donc en foule lundi prochain à la Garde Champlain.

Nouvelles du Nouv. Brunswick

Shédiac, N.-B., (D.N.C.R.)—M.André Belliveau, de Scoudouc, est mort à la résidence de son neveu, M. Pierre Laurent Bourque. Il était âgé de 78 ans et natif de Scoudouc. Il avait passé la plus grande partie de sa vie aux Etats-Unis. Il vint s'établir à Scoudouc, il y a neuf ans. Deux soeurs lui survivent, Mme Laurent Bourque, de Scoudouc, et une religieuse qui demeure à Québec.

Les funérailles ont eu lieu à l'église St-Jacques et l'absoute a été donnée par l'abbé J.-A. L'Archevêque, curé de la paroisse.

Shédiac, N.-B.—(D.N.C.R.)—M. Michel Bilodeau, marchand bien connu, de Cocagne, comté de Kent, est mort subitement à sa residence, à l'âge de 73 ans. Il fut trouvé mort dans son lit à quatre heures du matin par sa femme.

Depuis quarante-cinq ans, M. Bilodeau faisait le commerce à Cocagne et il jouissait de l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Il était né à Cocagne, le fils de feu Wilfred Bilodeau.

Son épouse, sept filles et deux fils lui survivent : les fils sont, Albert Bilodeau, de Gardner, Mass., et Alonzo Bilodeau, qui demeure à Cocagne; les filles, sont Mme Frederick Teed, de Somerville, Mass., Mme Philippe Cormier, de New-Bedford, Mass. ; Mme Amédée Pellerin, de Ware, Mass., Mme E.-D. Haché, de St-Isidore, comté de Gloucester, N.-B., la Révde Soeur Edna, de la Congrégation de Notre-Dame du Sacré-Coeur, St-Joseph, N.-B., Mme Aristide Goguen, de Sherbrooke, Qué., et Mlle Edna Bilodeau, de la Banque Provinciale, Moncton.

Les funérailles ont eu lieu à l'église de St-Pierre. Le service funèbre a été chanté par l'abbé Gaudet, curé de la paroisse, assisté des abbés Désiré Allain, de Notre-Dame, et Emile Ouellet, de Bouctouche, comme diacre et sous-diacvre.

Les porteurs étaient MM. Albert et Allison Arsenault, de Reston ; Thomas St-Pierre, Donat Bourque, Marcel Leger, et Arthur Bourque.

Moncton, N.-B., (D.N.C.R.)—J.-S. Henderson, assistant-maitre de poste depuis six ans, succède à feu J.-H. Harris, maitre de poste, décédé en septembre dernier.

Le nouveau maître de poste fait partie du service postal depuis trente ans. C'est un vétéran de la grande guerre qui faisait partie du 145ième bataillon et, plus tard, du 24ième bataillon. Il a vu du service actif en France à partir de 1916 jusqu'à la fin de la guerre.

Shédiac, N.-B., 16. (D.N.C.R.)—On vient de fonder une nouvelle société de l'assistance aux enfants ; le but de cette société est de fournir du lait aux enfants.

Les officières suivantes ont été élues : Président, Mme (Dr) A. Sormany ; vice-présidente, Mme. W.-McB. Rogers ; secrétaire, Mme Gilbert Bourque ; trésorière, Mme (Dr) D.-R. McDonald.

Richibouctou, Nouv.Brunsw. — (D. N. C. R.) — Le conseil municipal du comté de Kent est en session. Le conseiller Isaie-O. Melanson, de St-Paul, a été élu préfet du comté. Il succède au conseiller Daniel-C. McInnerney, de Richibouctou. Le secrétaire du comté est Louis-P.-A. Robichaud, le trésorier, Fred. Ferguson et le vérificateur, George-A. Hutchison.

Il y a onze paroisses dans le comté, représentées au conseil municipal par vingt-deux conseillers.

Voici la liste des conseillers de chaque paroisse : Carleton, Jean-Baptiste Gaudet et John-H. Callendar ; Acadieville, Placide Vautour et Joseph-A. Pineau ; St-Louis, Fidèle Robichaud et Maxime Frigot ; Richibouctou, Daniel-C. McInerney et Louis-P. Leger ; Weldfort, J.-M. Ford et Joseph-B. Miller ; Harcourt, David-W. Clark et Lucien Gallant ; Wellington, Patrick-G. Richard et Edouard Bourgeois ; Ste-Marie, Joseph Poirier et Emilien Allain ; St-Paul, Isaie-O. Melanson et M. D. Cormier ; Dundas, Delphin Goguen et Irénée Gaudet ; St-Charles, John-B. Robichaud et Frederick-B. Richard.

Saint-Anselme

Mlles Etiennette, Michelle et Marguerite Perrault, passent quelque temps dans leur famille.

—Mlle Georgette Dion, de l'Ecole Normale, de Beauceville, dans sa famille pour quelque temps, ainsi que sa soeur Simone, elles retourneront terminer leurs études, après leurs vacances.

—M. et Mme Joseph Rouillard, de Montréal, ainsi que leurs deux fillettes, chez M. Emérie Bilodeau.

—M. et Mme Victor Fontaine, de St-Isidore, ainsi que leur fillette Lorraine-Gloria, visitaient chez M Gaudias Bilodeau.

—M. Hipolyte Baillargeon, était à St-Hisidore dernièrement.

—M. le vicaire Lemay, terminait les visites des écoles la semaine dernière.

Nos marguilliers

M. Gaudiose Bilodeau fut nommé marguillier en remplacement de M. Phélias Pouliot, sortant de charge. Le banc est maintenant occupé par MM. Gaudiose Bilodeau, Jean-Baptiste Cadrin et Aristide Roy.

Les vacances sont terminées

Grand nombre d'écoliers et écolières, collégiens, séminaristes sont retournés à leur devoir, afin de continuer leurs études. Beaucoup se sont embarqués le Jour des Rois, coeur triste, plein de regret de leurs belles vacances trop vite passées hélas!

JOLIES MAINS

Mains occupées aux dures tâches de jour en jour. Le Baume Persan (Persian Balm) garde la peau douce et souple. Fait disparaître la rougeur et soulage l'irritation.

Chez votre pharmacien

PERSIAN BALM

L'endroit Idéal

POUR MAGASINER A COUP SUR!

ARRETEZ-VOUS LA OU L'ON VOUS DONNE PLEINE VALEUR ET DES MARCHANDISES FRAICHES

CHAQUE ACHAT POUR VOUS EST UNE ECONOMIE

VERITABLE **LOCKNIT de SOIE**

VALANT DE 2.25 à 3.25 DIVISE EN DEUX LOTS :

LOT No 1 — 40 pouces de large pour **34c**

LOT No 2 — 54 pouces de large pour **59c**

(1er PLANCHER)

Pour vos TENTURES, MESDAMES!

VERITABLE **SOIE FAILLE**

de 36 pouces de largeur dans les couleurs: bleu, drab, rose, pêche, jaune, rouge, vert, etc. Valeur spéciale de 1.00 pour **59c**

(4e PLANCHER)

40 HABITS (2 BLOOMERS) POUR GARCONS

En tweed gris et brun fantaisie. Modèle simple bressi. Grandeurs : 25 à 32. Valeur régulière de 7.50 pour..... **$4.95**

2e PLANCHER.

PARDESSUS

POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

Des Valeurs Jusqu'à $3.50

POUR HOMMES — Modèles à 1, 2 ou 3 boucles, en jersey de laine ou cachemire de laine. Soldes de lignes à écouler à **99c**

POUR DAMES — Modèles avec tirette, talon haut, militaires ou bas; en jersey de laine brun. Tous les points pour **99c**

POUR ENFANTS — Modèles à 3 boucles, en cachemire de laine, dans les pointures de 6 à 10½ **99c**

POUR GARCONS — Modèles à 2 boucles points 11 à 13 pour. **99c**

SOULIERS Pour Enfants

En patente avec une courroie et et boucle. Semelles de cuir solide. Pointures : 4 à 7½. Valeur régulière de 1.19 pour **89c**

Le même soulier dans les points 8 à 10½. Valeur régulière de 1.39 pour..... **99c**

Un lot de souliers pour fillettes. Pointures : 11 à 2, comprenant modèles lacé et à courroie. Valeurs régulières de 1.49 à 2.50 pour..... **99c**

SOUS-SOL

COTON A DRAPS non blanchi de 80 pouces de largeur. Valeurs régulière de 59c pour..... **39c** (SOUS-SOL)

MESSIEURS! VOILA L'OCCASION QUE VOUS ATTENDIEZ EN FAIT DE **CHEMISES à $1.00** TOUTES AVEC 2 COLLETS

Jolis patrons rayés et fantaisie, grandeurs : 13½ à 17 Vous avez dans ce lot, des chemises qui se sont vendues de 1.50 à 2.50. A ce prix renouvelez votre stock.

1er PLANCHER.

150 ROBES de tweed "Union" dans différentes nuances, avec jolies garnitures. Grandeurs : 14 à 42. Valeurs régulières de 3.50 à 4.00 pour..... **$1.98** (3e ETAGE)

NOTRE CONFECTION POUR DAMES DETIENT LES RECORDS !

NOUS VOULONS PLUS ENCORE !

QUE CHACUNE BENEFICIE LARGEMENT DE NOTRE POUVOIR D'ACHATS !

295 ROBES DE TOILETTE ET D'APRES-MIDI

VALEURS DE 8.00 A 12.00 POUR..... **$4.95** et **$5.95**

en Georgette et Dentelle, crêpe Canton, satin, taffetas, soie moirée, tweed fantaisie. Des valeurs authentiques de 8.00 à 12.00. Grandeurs 14 à 44 mais non dans chaque ligne.

3e PLANCHER.

Le Syndicat de Quebec LIMITÉE

Angle St Joseph et de la Couronne QUEBEC

PARADE DES RAQUETTEURS A TRAVERS LA VILLE CE SOIR---CHICOUTIMI A QUEBEC VENDREDI

LA SEANCE DE LUNDI

Nous lisons dans l'"Evénement" de ce matin, une lettre de M. Robert Cannon, bien connu dans les cercles sportifs de la vieille capitale, qui nous dit en somme que nous avons eu tort de donner la véritable impression qu'a causée la séance de boxe de lundi soir du Colisée. M. Cannon peut avoir ses idées, nous avons les nôtres et nous n'en serons pas pires amis pour tout cela.

Si M. Cannon croit que la séance de lundi a été un succès, tant mieux. Pour nous nous croyons le contraire et ce, pour les raisons que nous avons déjà mentionnées: la tenue de Duquet devant Mel Aragon et les décisions rendues par une couple de juges.

Que l'on pense ce que l'on voudra, les amateurs s'étaient rendus lundi au Colisée **surtout** pour voir Levy Duquet contre Mel Aragon. Levy Duquet venait d'être nommé champion par la commission locale et tous ses amis s'attendaient à le voir faire ses preuves dans ce combat qui devait être la grande attraction de la soirée. Le contraire est arrivée et c'est déjà assez pour gâter une soirée. L'auteur de la lettre en question prétend aussi que les décisions rendues par les juges ne peuvent enlever l'intérêt d'une bataille. Nous sommes d'accord avec lui sur ce sujet. Mais est-ce que des décisions inqualifiables comme celles qui ont été rendues lundi peuvent satisfaire les amateurs et est-ce que des décisions de ce genre peuvent beaucoup aider le sport de la boxe à Québec?

M. Cannon nous dit qu'il est assez difficile de relever l'intérêt dans le sport de la boxe à Québec pour ne pas ajouter aux difficultés par des critiques outrancières, et que les promoteurs de bonne foi méritent d'autres encouragements.

Que l'on retienne bien ceci : ce n'est pas en rendant des décisions aussi impopulaires que celles qui ont été rendues lundi que l'on relèvera la boxe à Québec. C'est décourageant pour les étrangers et cela n'aide pas un boxeur local que de lui donner une décision non méritée. Nos athlètes locaux sont plus sports que cela. S'ils perdent, qu'on leur donne la défaite. Cela leur sera une leçon et ils travailleront mieux pour améliorer leur style et devenir de véritables boxeurs. Leur donner une victoire qu'ils ne méritent pas c'est comme leur cacher leurs défauts et c'est un très mauvais service à leur rendre.

D'ailleurs le public ne va pas à une séance de boxe pour voir du "bluff". Ce que l'on veut c'est que l'on donne la victoire au vainqueur et ce que l'on veut aussi c'est que, lorsqu'un boxeur accepte de mettre les gants contre tel ou tel adversaire, qu'il se batte, et non qu'il se sauve.

Pour nous, nous continuerons à travailler dans l'intérêt du public amateur avant de travailler dans l'intérêt de tel ou tel promoteur en particulier. M. Cannon dit que nous nous sommes livré à un "abattage". Nous croyons cependant avoir bien mis les choses au point. Nous avons dit que le promoteur Asselin avait fait son possible et que l'échec ne lui était pas imputable. Nous avons donné à cette séance toute l'espace possible pour la publicité et nous croyons que ni M. Asselin, ni M. Lamontagne n'ont de reproches à nous faire à ce sujet mais pour aucune raison nous n'abandonnerons notre liberté de penser. Si quelques juges de la Commission de boxe ne font pas leur devoir nous le leur dirons encore et si quelques boxeurs ne font pas leur devoir nous ferons de même.

Si l'on peut appeler un succès une séance où la bataille principale est un "fiasco" et où les décisions d'une couple de juges annulent les effets de trois ou quatre autres rencontres nous avouons qu'il ne faut pas être difficile !

A. PROULX,
Rédacteur Sportif

Il est expulsé pour la vie

Montréal, 20—(P.C.)—La Canadian Rugby Football Union a expulsé pour la vie le joueur "Red" Tellier, le snap back étoile du M. A. A. A., champion du Dominion. Tellier avait attaqué Gilheolez des Hegin à Rough Riders à la fin de la dernière partie de championnat en décembre dernier.

Dans la Beauce

Le St-Georges est encore le leader du circuit de la Beauce. Ce club a un beau record ayant à son crédit trois blanchissages sur cinq parties jouées.

	P.	J.	G.	P.	N.	PP	PC	Pts
St-Georges ..	5	4	1	0		22	5	8
Ste-Marie....	3	3	0	0		16	2	6
Valley-Jet ...	4	3	1	0		18	6	6
Beauceville .	5	1	4	0		12	23	2
St-Joseph.. .	5	0	5	0		1	33	0

Le Zouave

C'est ce soir qu'aura lieu la grande parade aux flambeaux. En conséquence il y aura rassemblement pour nos membres à nos salles, à 7 heures 30, pour ensuite nous rendre au Marché St-Pierre.

Qu'on vienne en grand nombre

Le Publiciste

C'est le propre des natures d'élite de faire monter toujours plus haut ceux qui les approchent ; et c'est à ce signe qu'on les reconnaît.

Que les grands fumeurs ne s'épouvantent pas trop sans raison ! On sait qu'à la Jamaïque presque tout le monde fume et cependant le cancer de la langue et des lèvres y est presque inconnu.

Aragon-Duquet

M. J.-B.-E. Forgues, qui était l'un des juges à la séance de boxe de lundi au Colisée, est passé à notre bureau, hier, pour nous dire qu'il avait donné son bulletin officiel réclamant la décision en faveur de Mel Aragon sur Levy Duquet. M. Forgues fut le seul à voter en ce sens. M. Forgues demanda aussi la décision en faveur de Biff Lemieux sur René Cantin, et un verdict de partie nulle dans la bataille Dick-Dundee qui fut créditée, aux points, à Dick par deux autres juges.

TROIS JOUTES HIER DANS LA N. H. L.

Toronto, Ont. 20 (P.C.)— Renforcis par l'arrivée de Ant Lesieur rappelé du Providence pour remplacer Albert Leduc qui est blessé, les Canadiens ont gagné hier leur première victoire de la saison sur les Rangers au score de 5 à 3.

SOMMAIRE

Première période

1—Canadien, Gagnon 14.23
2—Canadien, Larochelle (Mondou, Lesieur) 5.29
Punitions : W. [illegible]k, Morenz Seibert.

Deuxième période

3—Canadien, Lépine 4.04
4—Rangers, Johnson 13.56
5—Rangers, Dillon (Murdoch, Boucher) ..... .56
Punitions : Wasnie, Keeling, S. Mantha.

Troisième période

6—Canadien, Lesieur (Burke) 7.43
7—Rangers, W. Cook (F. Cook, Boucher) 2.46
8—Canadien, Lépine (Joliat 7.00
Punitions : Lesieur (2) , Keeling, Seibert, Dillon.

LEAFS-AMERICANS

Toronto, Ont., 20. — (P. C.) — Les Toronto Maple Leafs ont abaissé un record de ces deux dernières saisons dans la N. H. L., hier soir, en imposant un score de 11 à 3 aux Americans. Conacher score cinq points à lui seul et donna un assist. Bien que sept points furent scorés contre Allen Shields, joueur de défense qui remplaça Worters dans le filet après que ce dernier eut été blessé au genou, les Leafs déclassèrent nettement leurs adversaires et totalisèrent deux points dans la première période, cinq dans la seconde et quatre dans la dernière. Worters avait été blessé à bonne heure dans la première période.

Voici le sommaire :

Première période

1—Toronto, Conacher (Day)...5.33
2—Toronto, Day (Primeau-Jackson-Conacher)..... 8.05
Punitions : Jeremiah et Conacher.

Deuxième période

3—Toronto, Conacher (Jackson) 2.10
4—Toronto, Conacher (Levinsky)..... 1.33
5—Toronto, Gracie (Blair)..... 0.32
6—Toronto, Levinsky (Blair)...2.49
7—Americans, McInenly..... 6.08
9—Americans, Filmore (McInenly)..... 0.36
Punition : Clancy.

Troisième période

10—Toronto, Conacher (Primeau) 1.14
11—Americans, Filmore (Himes) 3.11
12—Toronto, Cotton..... 4.05
13—Toronto, Blair..... 3.00
14—Toronto, Conacher (Jackson)4.03
Punitions : Levinsky et Finnegan.

Toronto, Ont., 20 (P.C.) — La victoire du Chicago Black Hawks sur les Bruins de Boston au score de 3 à 2 hier les place seuls en seconde position dans la section américaine. La partie a été l'une des plus pauvres encore vues cette saison. Trois des réguliers chez les Oursons qui étaient sur la liste des blessés ces jours-ci avaient chaussé le patin hier mais ils n'ont pas figuré extraordinairement. Galbraith scora pour les Bruins au début mais Wentworth et Lowery donnèrent l'avantage au Chicago avant la fin de la période initiale. Eddie Buke égalisa dans la dernière période et Tommy Cook prit une passe de March avant la fin de la partie pour donner la victoire au Chicago.

A St-Basile

Dimanche le 24 janvier, sera tenue à St-Basile une grande mascarade qui réunira plusieurs figurants. D'année en année; on veut se surpasser dans la confection des costumes ; soit par leur richesse ou leur originalité. Les costumes historiques ont toujours été admirés et souvent ont remporté les honneurs. Que présentera-t-on de nouveau le 24 au soir à St-Basile ? Certainement ceux qui assisteront jouiront peut-être d'une représentation dont ils n'ont jamais été témoins, et garderont un bon souvenir de cette soirée. Les juges sont le public et nous espérons qu'une grande impartialité sera donnée aux figurants qui remporteront des prix.

LE HOCKEY

Depuis le début de la saison sportive du hockey, le club St-Basile a reçu la visite de quelques clubs voisins qu'il avait visités.

Dimanche le 27 décembre, le club Hervay, de St-Basile, visitait les joueurs des Ecureuils et remportait la victoire par un score de 4 à 1.

Le même jour, le St-Basile recevait la visite du Pont-Rouge et subissait une défaite par un score de 6 à 2.

Dimanche le 3 janvier, le club "Les Ecureuils" rendait visite au "Hervay" à St-Basile, et riomphait par un score de 4 à 3. Le même jour, le club St-Basile jouait à Pont-Rouge, et Pont-Rouge compta 4 points tandis que St-Basile en compta 2.

Dimanche, le 10, St-Marc recevait la visite du Hervay qui triompha du club local par un score de 4 à 0, tandis que le club St-Basile triompha à Deschambeault en comptant 7 points contre 6.

Mardi soir, le 12, le club St-Basile avait comme adversaire visiteur le club de Deschambeault. La partie fut vivement disputée et après 10 minutes de jeu supplémentaire, la victoire sourit au St-Basile, en triomphant par le score de 2 à 1.

LA BOXE

(Matches d'hier)

Indianapolis.— Henry Firpo, Louisville, Ky., bat aux points Bud Saltis, Chicago, (10); Charley Elety, Muncie, Ind., bat aux points Ted Sailor Kiski, Worcester, Mass., (10); Jack Malone, Indianapolis, et Al Holder, Worcester, Mass., annulent (6).

Los Angeles.— Ceferino Garcia, Manilla, P.I., met hors de combat Alfredo Gaona, Mexico (4); Armando Santiago, Cuba, met hors de combat Cyclone Frankes, Los Angeles (6); George Hansfrd, Los Angeles, bat aux point Benny Garcia, Santa Paula, Mexico (6).

South Bend, Ind.—Nick Ellenwood, Ft., Wayne, bat aux points Bud Jones, South Bend (10); Jimmy Lamberson, Laporte, Ind., bat aux points Billy Locks, South Bend (8).

West Palm Beach, Fla.—Mickey Cohen, Denver, bat aux points Willard Brown, Indianapolis (10); Roy Mitchell, centralia, Ill., et Jackie Shupack, Newark, N.-J., annulent, (10).

Kansas City.—Hymie Wiseman, des Moines, bat aux points Lew Pacion, Kansas City, (10); Cris Pineda, Kansas City, bat aux points Harry Fierro, Chicago (10).

Portland, Ore.—Johnny Hansen, Portland, bat aux points Tony Portillo, Seattle (6); Johnny Spencer, Seattle, bat aux points Ted Cyclone Page, New-York, (6).

A L'ARENA

C. LAROCHE, un des habiles joueurs du Chicoutimi, qui jouera contre les Castors, vendredi, à Québec.

Les Anciens gagnent

Les Anciens de l'Union Notre-Dame ont défait le Québec par un score de 3 à 1, hier soir, dans une joute très contestée et où les punitions furent à l'honneur. Léopold Bruneau, pour sa part, récolta une majeure. Ont scoré, pour les Anciens : R. Blouin, R. Arcand et Noël Demers. Léopold Thivierge sauva le Québec du blanchissage en scorant sur une montée individuelle.

Le Napoléon Junior

Quelques amateurs ont dû être surpris d'apprendre que le Napoléon Junior ne jouait plus dans la ligue Junior.

Le propriétaire a été forcé de recourir à ce moyen pénible pour pouvoir rencontrer les dépenses inhérentes à tout club mais particulièrement pour cette jeune organisation, qui avait dû se pourvoir de tout cette année. Cependant, le club Napoléon Junior continuera ses activités en jouant indépendant et il annoncera d'ici peu un nouveau tableau de parties.

Le propriétaire remercie sincèrement les clubs concurrants de la ligue, pour leur bienvaillance et surtout le Boischatel pour la réception cordiale qu'il fit au Napoléon Junior lors de l'ouverture de ce circuit.

Les damistes

Les deux tournois pour le championnat de Québec sont commencés à l'Union Commerciale mais les listes ne seront fermées que dans quinze jours afin de donner une chance à tous ceux qui voudraient concourir. Ils n'ont qu'à donner leurs noms à l'Union 110 rue du Pont. Une invitation spéciale est lancée à tous les clubs de la ville ou associations de se faire représenté dans les deux tournois. Polonaise et jeu franc.

Défis du Napoléon Junior

Le Napoléon Junior, de Lévis, lance un défi à tout club amateur, alignant des joueurs de 17 à 22 ans, pour une ou deux parties à jouer, dont l'une à Lévis et l'autre dans la localité de l'accepteur. Si un des clubs ci-dessous accepte les deux parties, la première aura lieu dans la localité de son choix. Les clubs suivants sont particulièrement désignés: Whoopee, Jeune Champlain, Montagnard, Maufils, St-Pascal Baylon, Salaberry Amateur, Jeune Bourgeois, M. D. S., Jeune Castor, St-Louis de St-François d'Assise, Rialto, St-Malo Indépendant, Adanac Oil. S. v. p., répondre par la voie des Journaux. Nous pouvons recevoir les mardis et jeudis soir ainsi que les dimanches après-midi.

(Communiqué)

Patronage Laval

Le Canadien défait le St-Paul, par un score de 4 à 2. Les scoreurs du Canadien étaient M. H. Nadeau, 3 points et M. T. Corriveau, 1 point.

LE QUEBEC SE PREPARE A RECEVOIR VENDREDI SOIR, LE CHICOUTIMI

Pour peu que la température se maintienne il y aura une bonne glace, vendredi soir, à l'Aréna, pour recevoir la visite du club de Chicoutimi qui viendra pour la seconde fois de la saison jouer à Québec contre les Castors de la ligue Provinciale. C'est une des meilleures rencontres que l'on puisse prévoir et les billets pour cette joute, qui sont en vente depuis hier, s'enlèvent avec une rapidité telle que l'on croit qu'une foule-record va se rendre à l'Aréna vendredi soir.

Le Chicoutimi n'est pas venu à Québec depuis le 25 décembre après-midi alors qu'il jouait une partie difficile sur une glace détrempée qui ne lui permettait pas de montrer toutes ses capacités. Cependant, plusieurs importants changements survenus, depuis la fin de décembre, sur l'alignement du club du nord en font une équipe améliorée de plus de 60 pour cent et un redoutable aspirant au championnat de la ligue. Byrne, le fameux Paddy Byrne, est parti, mais Fisher qui le remplace devant la cage du Chicoutimi a montré, dimanche dernier, alors que le Québec a été battu là-bas, qu'il était capable de faire l'affaire. Mentionnons aussi l'acquisition de Joyce, Lott et Moore dont l'arrivée sur l'alignement du Chicoutimi s'est révélée des plus effectives puisque ce club occupe actuellement la seconde position du circuit avec le Trois-Rivières.

Le Québec occupe le premier rang avec une marge de quatre points seulement et le coach Halpin a vu le danger dans lequel le mettaient les deux clubs à ses trousses. Aussi les Castors ont-ils été mis à la pratique dès hier afin de venger l'échec qu'ils viennent de subir aux mains du Chicoutimi et pour mettre aussi une marge plus sûre entre lui et les aspirants au championnat. Par suite de la mauvaise glace, la semaine dernière, les Castors n'avaient pu pratiquer, mais les choses ne sont plus les mêmes cette semaine et avec quelques bonnes pratiques les Castors seront dans la meilleure forme possible pour recevoir la solide équipe de Chicoutimi.

Ce soir, le Chicoutimi jouera à Trois-Rivières et c'est en continuant sa tournée qu'il sera ici vendredi soir.

Dimanche prochain, le 24, le Québec ira jouer à Trois-Rivières, et une excursion sera organisée pour la circonstance. Les amateurs qui voudront suivre les Castors là-bas n'auront que $2.70 à payer pour le voyage, aller et retour.

PARADE DES RAQUETTEURS

N'oubliez pas, ce soir, la grande parade des raquetteurs costumés. Le départ se fera rue St-Vallier, en face de la salle St-Pierre, à 8 heures 15 précises. L'ordre de la parade sera le suivant : St-Vallier, St-Joseph, de la Couronne, Côte d'Abraham, d'Youville, Saint-Jean, côte de la Fabrique, Hôtel de Ville.

Tous les raquetteurs seront reçus par Son Honneur le Maire Lavigueur et MM. les échevins, dans la salle du Conseil. Tous soyons là afin de prouver que les Raquetteurs du district de Québec sont de plus en plus actifs.

Après cette réception, tous les raquetteurs devront se rendre aux salles du club Dragon, numéro 69, rue St-Jean. Il y aura là une soirée des mieux organisées.

Lou Brouillard à Chicago

Chicago, Ill., 20.— Lou Brouillard, canadien-français de Worcestér, Mass., détenteur du championnat mondial des poids welter, est arrivé à Chicago hier pour commencer son entraînement en vue du match où il défendra son titre contre Jackie Fields, de Los Angeles, au Stade de Chicago, le 28 janvier.

Ce sera le premier match de Brouillard dans l'ouest et une chance pour Fields de regagner le titre qu'il avait il y a deux ans.

Six Américains vainqueurs hier

Montréal, 20. — (P. C.) — Six joueurs américains, parmi lesquels George-M. Lott jr, de Chicago, champion de l'an dernier, ont survécu au tournoi du Montreal Indoor Tennis Club, en gagnant leurs matches contre des joueurs canadiens devant une galerie peu nombreuse, hier.

La surprise de la première ronde a été la défaite de Léo Boucher, champion intermédiaire provincial, et détenteur du championnat intercollégial canadiens, aux mains du vétéran local D.-P. Hatch qui gagna par 4-6, 8-6, 6-3.

Victoire de l'Adanac

Dimanche dernier, le Club Adanac Oil recevait la visite du club Allouette de l'Association sportive de St-Sacrement et remportait une victoire au score de 3 à 0. Lundi il rendait visite au E.B.C. de la paroisse de St-Joseph et après une partie des plus rapides le score final fut de 1 à 1.

L'ADANAC profite de l'occasion pour lancer un défi à tout club de la ville et des paroisses voisines de même qu'au Plessisville, Victoriaville, Rivière-du-Loup, Malbaie, Thetford-Mines etc. pour jouer le dimanche.

Pour toute information écrire ou téléphoner à Henri Packanam, a-s Adanac Oil & Gaz, Coin de la Canardière et 4ième Avenue, Limoilou.

Montmagny gagne

Dimanche dernier le club Montmagny Amateur rendait visite au club Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Une nombreuse assistance a vu cette partie et tous semblèrent être satisfaits de cette exhibition du M. A. Les joueurs du Ste-Anne se dépensèrent pour leur club et le public a apprécié leurs efforts.

Des pourparlers sont actuellement en cours pour une rencontre entre le St-Charles de la ligue Nationale de Québec et le M. A. sur le terrain de celui-ci pour dimanche le 24 janv. 1932

SOMMAIRE

1ère période : M. A. : Paquet 2.00; Paquet 5.00; Layal Paquet 19.00; 2ième période : M. A. : Tondreau (Paquet), 2.00; Tondreau (Paquet) 6.00; Ste-Anne : E. Lacombe 9.00; 3ième période : P.-A. Caron, M.A.: Ste-A. Marcot 7.00; M. A. Tondreau 8.00; Ste-Anne : Sauceville 9.00; M. A. Tondreau (Paquet) 11.00; Tondreau (Paquet) 15.00.

St-Pascal-Baylon

Dimanche le 17 janvier, le Canadien de St-Romuald a rendu visite au St-Pascal. Le St-Pascal est sorti vainqueur au score de 7 à 1.

Voici le sommaire :

Première période

St-Pascal, Fortier-Moro

Deuxième période

Pas de point.

Troisième période

St-Pascal, J. Keiller
St-Pascal, R. Graham
St-Pascal, J. Keiller
St-Pascal, Fortier
St-Romuald, L. Demers
St-Pascal, J. Graham
St-Pascal, Moro-R. Lambert

Au Dragon

Rassemblement de tous les membres au Marché St-Pierre, à 8 heures, mercredi soir, pour la parade aux flambeaux, organisée par l'Union locale.

Le Boswell annule à La Pérade

Dimanche après-midi, le 17 janvier, au milieu d'une tempête le Boswell annulait par le score de 1à 1 avec le club la Pérade après avoir travaillé pendant 60 minutes devant une foule de trois a quatre cents personnes.

Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement les Rév. Frères du Collège du Sacré-Coeur de La Pérade pour avoir hospitalisé les joueurs des deux clubs pendant la joute.

James Phillips compta dans la première période pour le Boswell.

ALLIGNEMENT

Boswell		La Pérade
Kennedy, P.	buts	Tessier, R.
Phillips J.	défenses	Devost, R.
Lapierre, B.	défenses	Fiset, J.
Verge, N.	ailes	Grimard L
Bélange, L.	ailes	Hivon, R.
Robertson	centres	Rompre, L.
Vézina, O.	subs	Rivard E.
Egan, D.		Juneau, L.
Boucher, R.		Lafleur, A.
Carswell, P.		
Labrie, J.		

M. Harold McCord et Lucien Poliquin accompagnaient le club.

Club Laval Junior

JOUEURS :

Gardien de buts : Maurice Bégin.
Défenses : Charles-Edouard Cliche, Jules Fortier
Ailes : Maurice Royer, Alexandre Frenette
Centre : Clément Lachance
Subst. : Armand Paquet, Harold Cantin, Roger Poitras, Edwin Turcot.

RHETORIQUE — AIGLON

Buts : Sylvio Roberge
Défenses : Hector Beaudet, Antoine Dussault
Ailes : Gaston Pouliot, Aug. Huot
Centre : Bruno Letarte
Substituts : Alexandre Fournier, Lucien Godbout, Maurice Garneau, Nicolas Larocelle

SECONDE — "CASTOR"

Buts : P.-E. Lambert
Défenses : Cam. Castonguay, C.-H. Boudrault
Ailes : Jacques Turcot, Sarto Létourneau
Centre : René Matte
Substituts : P.-P. Huot, J.-B. Martel, Fern. Pépin, J.-M. Garant.

Thetford-Mines

Victoire des Chappies

Dimanche après-midi, à deux heures, avait lieu sur la patinoire des Thetford Chappies une belle partie de hockey entre notre club local et le Robertson. La victoire resta au Chappies par un score de 8 à 3.

Alignement

Chappies		Robertson
A. Girouard	buts	Viens
G. Goderre	déf.	P. Pomerleau
L.-P. Vermette	"	G. Labonté
H.-L. Perron	ailes	R. Roy
V. Goderre	"	G. Morissette
M. Nomandeau	centre	Dugal
L. Fillion	subs.	Giguère
A. Lessard		Morissette
F. Fillion		Morin

Capitaine : J.-Ls Grégoire

Sommaire

Chappies :

1ère période : Normandeau 1 pt. L. Fillion 1 pt., H.-L. Perron 1 pt. V. Godère 2.
2ième période 0.
3e période : L. Fillion 1 pt., V. Godère 1 pt.

Robertson :

1ère période : R. Roy 2 pts
2ième période : 0
3ième période : Morissette 1 pt.

LA LUTTE

(Matches d'hier)

Worcester, Mass.—Gus Sonnenberg, Boston, défait Marin Westenberg, Tacoma, Wash., 23.00; Lennart Anderson, Seattle, défait Pat Reilly, San Francisco, 28.45 ; George Zarinoff, Russie, et Charlie Hanson, New-York, annulent 30:00 ; John (Casey) Kazanjian, Californie, défait Eddie Elzéar, Texas, 12.07.

Chicago— Rudy Dusek, 213, Omaha, défait George Zaharias, 238, Denver, (32.05 et 12.35); Milo Steinborn, 228, Allemagne défait Frank Bornowiez, 211, Pologne, décision, 30.00 ; Earl McCready, 239, Omaha, défait Floyd Marshal, 221, Californie, 11.04 ; Gino Garibaldi, 218, Italie défait Hans Bauer, 208, Allemagne, 12.41 ; Jack Smith, 212, Chicago ; défit Paul Harper, 210, Texas, décision, 20.00.

Baltimore—Ray Steele, Californie, défait Dick Daviscourt, Californie, 40.00 ; George Kotsonaros défait Joe Shimkus, par défaut (Shimkus incapable de continuer ; Fred Grubmier, défait Scotty MacDougal (Mac Dougal disqualifié pour brutalité.

New-York — Dr Ralph Wilson, 06, Philadephie, défait Taro Miyaki, 190, Japon, 26:43; Jim McMillen, 215 Illinois, défait Nazarino Poggi, 198, Italie, 23:07; George Calza, 220, Italie, défait Joe Cox, 210, Kansas City, 19:30; Kola Kwariani, 218, Russie, défait Gene Bruce, 202, Finlande, 18:20;

LE CHICOUTIMI

WESTICK, du Chicoutimi, qui jouera ici, vendredi, contre les Castors.

Circuit Pouliot

Le J. N. C. Amateur vient de remporter son deuxième triomphe consécutif en disposant du Babin par le score de 5 à 3.

Voici le score par période:

1—J. N. C., Laflamme..... 8.05
2—J. N. C., Laflamme..... 9.00
3—Babin, Giguère..... 13.02

Deuxième période

1—Babin, Giguère (Pouliot). 12.00
2—J. N. C., Boutet (Laflamme)..... 14.10

Troisième période

1—Babin, Pouliot..... 12.00

Supplémentaire

1—J. N. C., Laflamme (Briand)..... 3.00
2—J. N. C., Laflamme..... 6.50

Voici le classement des équipes :

	G	P.	N.	Pts
J. N. C.....	2	0	0	4
Inst. Dorchester.....	1	1	0	2
Babin.....	0	2	0	0

Petit Séminaire de Québec

Demain, jeudi, reprise des activités de la ligue classique de hockey, à l'Arena de Québec.

A 1 h. 15 l'Aiglon rencontrera le Feuille d'Erable et à 2 h. 45 le Laval sera aux prises avec le Castor.

Les parties jouées antérieurement ont été très intéressantes et contestées Aussi les joutes de demain promettent magnifique spectacle vu les efforts qui y seront dépensés. L'admission est gratuite.

Voici maintenant les alignements officiels pour la saison tels que communiqués et approuvés par le bureau de la ligue.

Feuille d'Erable "Finissants" : Buts : Théodore Caron, défenses : Fernand Nicole, Louis Marois, ailes : P.-E. Pouliot, E. Samson, centre : Marc Letarte. Substituts : Léon St-Amant, Georges Simard, J.-L. Trottier, P.-A. Morin.

Mesure contre Ch. Paddock

Los Angeles, 20.— Charley Paddock, de Pasadena, comme l'être le plus rapide au monde, s'est vu refuser une carte d'enregistrement par les officiels de l'Union Athlétique Amateur, section du Pacifique-Sud. Cela enlève pratiquement toute chance au coureur de s'inscrire dans les tournois. Les officiels n'ont pas voulu faire de commentaire, mais Paddock attribue leur action à ses activités dans les vues animées.

L'équipe de Laval

Le club de hockey de l'Université Laval qui fait partie de la ligue interuniversitaire, est parti aujourd'hui pour Ottawa où il jouera demain contre les Carabins de la capitale fédérale.

A leur retour les Québecois arrêteront à Montréal pour jouer contre l'Université de la Métro ole à l'Aréna Mont-Royale. M. Cardinal, le président est déjà parti pour voir aux préparatifs et le succès est assuré d'avance aux voyageurs.

UN MATCH SCHMELING VS SHARKEY

New-York, 20.—(P. C.)—Un de ces beaux soirs de juin prochain, si tout va bien, les fervents de la boxe se rallieront autour de l'arène du stade des Yankees et surveilleront Max Schmeling et Jack Sharkey reprendre leur dispute aux poings commencée il y a audelà de deux ans.

Tout ce qui reste à faire pour assurer une autre rencontre entre le jeune Allemand, champion poids-lourd, et le marin de Boston, qui donna le titre à l'autre sur un foul en juin 1930 est la signature du contrat.

On n'a pas encore choisi le site définitivement, mais Joe Jacobs, gérant du champion, aurait, paraît-il conclu un arrangement avec Madison Square Garden pour tenir cette séance dans l'un des parcs de la Ligue Majeure de Base-Ball. On croit que le stade des Yankees, étant le plus vaste, sera choisi. La lutte sera de 15 rondes.

Le dernier obstacle au match a été enlevé hier alors que Schmeling s'est réconcilié avec la New-York State Athletic Commission. Il a formellement promis de rencontrer Sharkey avant le premier juillet et de déposer une forfaiture au montant de $25,000 au moment de la signature des papiers.

Schmeling a l'intention avant de commencer son entrainement, de faire une grande tournée d'exhibition et de faire des mamours à l'appareil cinématographique en Californie.

Le club Lavigueur

Le club Lavigueur lance un défi aux clubs suivants : le J.-C. Rousseau, le St-Cyrille et l'Inconnu. Pour informations s'adresser à A. Tremblay, 34½ Lavigueur, tél. : 3-4600 ou R. Lachance, 6½ Lavigueur, tél. : 9076, entre 6 et 7 heures.

L'alignement du club Lavigueur est le suivant : V. Fortin, buts ; défense droite, A. Lachance ; défense gauche, A. Carbonneau ; aile droite, A. Tremblay ; aile gauche, R. Fecteau ; centre, L. Leclerc ; substituts, L. Tremblay, P. Rousseau, J. Savard, Roger Lachance, P. Lafrance, J.-L. Julien, D. Couturier, Alex. Noel.

Le St-Viateur

Le St-Viateur du collège de Lauzon lance un défi aux clubs de la ligue Nationale, Brasserie Champlain, Citadelle Brick ou à tout autre club pour jouer dimanche à 2 heures. S'adresser par téléphone 312. S'adresser par t phone 312.

OLYMPIADES

Lac Placide — Enfoui dans une vallée, complètement entouré des pics majestueux des Adirondacks aux sommets couverts de neige, repose le beau village de Lac Placide, N.-Y., où seront célébrées entre le 4 février et le 13 du même mois, les troisièmes Olympiades d'hiver.

Ce fut à l'assemblée du Comité Olympique International de Lausanne, Suisse, en avril 1929, alors que sept autres nations prirent part aux concours qu'on choisit le lac Placide, vu la popularité de l'endroit aux Etats-Unis et son site merveilleux et si bien adapté aux sessions de l'Olympiade.

L'histoire des Jeux Olympiques remonte aux jours de l'ancienne gloire des Grecs, alors que les citoyens s'assemblaient toutes les quatre années pour rendre hommage à Zeus, le dieu des dieux; pour faire échange d'idées; et pour prendre part à des tournois sportifs. Ces Olympiades débutèrent en 776 avant l'ère chrétienne pour continuer pendant plus de mille ans. Pendant les temps obscurs du Moyen Age, les Olympiades furent oubliées, mais ces concours classiques furent renouvelés à Athènes en 1896. Elles ont alors été tenues régulièrement jusqu'à nos jours, excepté pendant la Grande Guerre.

En 1924, des sportsmen en vue de l'Europe, après bien des démarches, réussirent à obtenir la première session d'hiver des Jeux Olympiques. Elle eut lieu à Chamonix, France et fut suivie, quatre aus plus tard, par la deuxième session, à St-Moritz. Suisse, en 1928.

PRINCIPALES DIVISIONS

On en compte cinq : Le ski, le patinage rapide, le patinage de fantaisie, le hockey et le bod-sled. Il y aura de plus trois démonstrations : courses de chiens, le curling et le patinage rapide pour femmes.

Les concours de skis seront dans les deux classes majeures : Le saut et la course. Les sauteurs concourront pour les honneurs à la côte de ski de 60 mètres à Intervales. Les coureurs de genre "cross-country" auront une piste de 18 kilomètres et une autre de 60 kilomètres.

Tous les événements de patinage rapide se dérouleront sur la nouvelle piste de 400 mètres du stade olympique, pour des concours de 500, 1500, 5000 et 10,000 mètres.

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux d'Hiver, on fera les concours de patinage de fantaisie à l'intérieur. Ceci est rendu possible par l'érection de la nouvelle arène olympique d'intérieur, qui assurera par tous temps une glace parfaite, uniforme. Les parties de hockey se feront dans l'Arena et au Stade des Olympiades.

Les concours de bod-sleds se feront sur la piste du Mont Van Hoevenberg, longue d'un mille et demie, située à une courte distance du village de Lac Placide, à l'endroit où fut établi un record mondial pendant les courses de championnat nord-américain en février 1931.

Elle est la seule piste spécialement construite pour les Jeux Olympiques dans tout le continent, suivant toutes les indications indispensables pour la tenue de ces concours spéciaux.

La course de chiens comprendra un parcours de 25 milles pendant deux jours consécutifs.

La démonstration de rapidité des femmes sur patins, sur des distances de 500, 1,000 et 1,500 mètres, a été préparée et se fera dans le stade de l'Olympiade.

(A suivre)

ARENA
Hockey Professionnel
LIGUE PROVINCIALE
A 8.30 HEURES
VENDREDI, 22 JANVIER
CHICOUTIMI vs QUEBEC
Admission générale, 50 cts ; sections est et ouest, 75 cts ; loges et promenades, $1.00.
Billets en vente chez: Edgar Langlois, Jos. Côté, Nap. Côté, 28 St-Joseph; René Dion, rue St-Vallier (près Ave des Oblats), et Jack Delaney, Ave Cartier.

Réunit en elle toutes les Qualités
20 pour 25¢
12 pour 15¢

ROXY
CIGARETTES DE VIRGINIE
L. O. GROTHÉ LIMITÉE
Fournisseurs des plus fins tabacs

AU COMPTOIR DE LA COURONNE
après la joute ou le théâtre, venez y prendre un succulent
Quick Lunch
Service, Rapide, Courtois, Local d'une propreté absolue
SANDWICHES, TARTES, GATEAUX, CAFE, THE, ETC.
DE PLUS: CIGARES, TABAC, CIGARETTES
$5.00 A ETE GAGNE par les personnes suivantes: MM. EMOND, épicier, RAYMOND BOUCHER, Mme HEINS et MAURICE BOUCHER.
29¼ rue de la Couronne - Québec

ST-CHARLES CONTRE LE BOUCHER ET ST-GREGOIRE VS STADACONA A L'ARENA CE SOIR

LES CLUBS DE LA LIGUE NATIONALE SERONT EN LIEU CE SOIR A L'ARENA

Tel qu'annoncé, hier, deux joutes seront à l'affiche, ce soir, dans la ligue Nationale, à l'Aréna. Le St-Charles jouera contre le Boucher et le St-Grégoire rencontrera le Stadacona dans la seconde. Les dernières joutes dans la ligue Nationale datent d'il y a deux semaines. Si l'on se rappelle bien, les joutes de la semaine dernière durent être remises à plus tard dans le circuit de Lucien Dugal, par suite du mauvais état de la glace. Ces parties ont été remises à la fin de la cédule et, en attendant, les clubs continueront à jouer leurs parties régulières. Les parties de ce soir devraient attirer une très bonne assistance et l'on nous dit que les quatre équipes du circuit sont dans la meilleure forme possible aujourd'hui pour se livrer de belles batailles. Le St-Grégoire arrivera ici avec une bonne foule de partisans pour l'encourager et les autres équipes locales auront, elles aussi, leurs supporteurs. Comme d'habitude, la première partie commencera à 8 h. précises.

Anneaux

Le Golden Whistle A a reçu la visite du St-Germain A et a été défait par 532 points. Voici le détail de la partie :

St-Germain A						
S. Raymond	167	226	237	265	245	1140
J. Fintaine	216	228	178	152	209	993
P. Petitclerc	226	201	212	271	250	1160
E. Deschamps	236	196	254	254	239	1179
L. Picard	217	169	197	217	269	1069
O. Petit	248	197	254	175	226	1100
Toral						6641

Golden Whistle A						
H. Izabelle	179	170	179	169	170	867
N. Gignac	208	197	237	232	214	1088
A. Lachance	198	227	202	232	192	1051
M. Larose	132	155	189	188	189	853
P. Lachance	202	222	226	239	265	1154
R. Dompierre	214	252	234	206	190	1096
Totaol						6109

Majorité St-Germain A : 532 points.

Le St-Bernard B a reçu la visite du Golden Whistle B et a été défait par 429 points. Voici le détail de la partie :

Golden Whistle B						
F. Gagnon	216	210	194	194	221	1035
O. Ouellette	166	153	192	196	192	899
L. Gosselin	110	179	182	213	201	885
G. Webster	135	216	178	179	209	917
L. Grondin	144	175	181	182	232	914
E. Picard	199	246	239	175	185	1044
Total						5694

St-Bernard B						
F. Bergeron	204	245	170	204	207	1030
J. Fortier	164	188	196	203	166	917
L. Parent	221	222	232	155	191	1021
A. Lepage	128	136	140	189	152	745
N. Savard	126	76	135	185	159	683
P. Carswell	148	153	210	167	191	869
Total						5265

Majorité Golden Whistle B : 429 points

Le St-Germain B a reçu la visite du Aimé Dinel B et l'a défait par 262 points. Voici le détail de la partie :

Aimé Dinel B						
R. Dinel 170	157	167	146	206		846
R. Dinel	170	157	167	146	206	846
A. Lachance	101	115	173	147	203	739
P. Fortier	150	202	204	189	178	923
E. Lachance	189	137	141	189	179	835
W. Goulet	208	175	172	213	197	965
D. Plante	219	199	185	162	211	976
Total						5284

St-Germain B						
E. Marcoux	222	170	154	221	189	956
R. Raymond	159	218	252	231	181	1041
E. Drolet	165	225	137	197	199	923
A. Fortin	136	188	161	166	203	854
L. Labbé	209	200	158	177	156	900
L. Paquet	201	200	151	136	184	872
Total						5546

Majorité St-Germain B. 262 points.

Le Golden Whistle B a reçu la visite du St-Germain B et a été défait par 164 points.

Voici le détail de la partie :

St-Germain B						
A. Fortin	136	191	185	201	232	951
E. Marcoux	187	234	169	199	235	1024
E. Drolet	113	220	209	264	206	1012
L. Labbé	198	223	168	199	204	992
R. Raymond	212	223	246	261	218	1160
L. Paquet	158	189	143	209	228	927
Total						6066

Golden Whistle B						
O. Ouellette	187	200	209	171	181	948
P. Gagnon	239	216	234	239	209	1137
G. Webster	227	179	197	166	226	995
L. Grondin	189	193	123	176	141	822
E. Picard	195	164	199	183	178	919
L. Gosselin	183	236	237	206	219	1081
Total						5902

Majorité St-Germain B 164 points.

Le Aimé-Dinel B a reçu la visite du Coulombe B et l'a défait par 940 poi ts.

Voici le détail de la partie.

Coulombe B						
P. Leveillé	150	175	160	133	154	812
J. Beaulé	138	193	197	204	198	920
A. Doddridge	172	129	148	185	191	805
L. Ferland	187	175	176	184	97	819
Jos. Blais	147	220	202	176	143	888
E. Miller	138	174	200	139	157	798
Total						5042

Aimé-Dinel B						
A. Pelletier	125	218	172	207	214	936
P. Lachance	222	221	164	197	202	1006
R. Dinel	175	165	172	183	208	903
P. Fortier	236	166	193	217	205	1017
A Miller	191	158	226	172	209	956
D. Plante	247	211	247	240	219	1164
Total						598

Majorité Aimé-Dinel B 940 points.

Soirée

Dimanche dernier avait lieu au chalet du club Frontenac une grande soirée sous la présidence du porte-drapeau M. Lorenzo Cantin. Ce fut une soirée magnifique où tout le mon de s'en donna à coeur joie.

A minuit il y eut un jolie banquet et plusieurs santés furent proposées par le président de la soirée M. Lorenzo Cantin. Outre le président qui remercia par des paroles chaleureuses tous ceux qui avaient répondu à son invitation, il y eut des discours par M. Pierre Bertrand M. P.P. et échevin M. Jos. Coulombe, échevin, M. Henri Myrand, M. John Clark, M. Maurice Turgeon, M. Edgar Keating, M. F.-X. Robitaille, M. Odilon Dallaire, M. J.-A. Galibois. La sant é du président fut proposée par M. J.-A. Marcheterre.

M. Maurice Beaupré, comédien du club Aiglon, fit entendre quelques chansons et déclamations de son répertoire. Un insigne souvenir fut conn é à tous ceux qui assistèrent à detteasoirée. Plnsieurs porte-drapeaux des autres clubs assistèrent à cette soirée.

Voici les noms des principaux invités: M. Lorenzo Cantin, Mlle Juliette Keating, M. et Mme Pierre Bertrand, M.P.P., M. et Mme Jos. Coulombe, échevin, M. et Mme John Clark, M. Paul Bouchard, et Mlle Lucienne Gaulin, de l'Union Commercial, M. Maurice Picard et Mlle S. Lamothe, du Dragon, M. Maurice Beaupré, de l'Aiglon, M. Jules-A. Verret, et Bernard Faucher, du Loretteville, M. et Mme Delphs Caron, M. et Mme Maurice Tuigeon, M. B. Turgeon, M. Ph. Pichet te, M. et Mme Edgar Keating, M. Antonio Pichette, Mlle A. Tremblay, M. et Mme F.-X. Robitaille, Mlle René Provost, Mlle Simone Fiset, M. A. Lachance, Mlle Angélina Lefrançois, M. R. Latulippe, M. Henri Poitras, Mlle Juliette Lefrançois, M. et Mme Ernest Savard, M. Lucien Alain, Mlle Blanche Keating, M. J.-A. Marcheterre, Mme G. Dussault, M. J.-A. Gaibois, M. et Mme I.-P. Thibodeau, M. E. Gendreau, Marcel Pouliot, etc.

L'orchestre Frontenac donna un de ses plus beaux programmes de musique, sous la direction de M. Antonio Simard. Il se compose des membres suivants: M. A. Simard, Gérard Simard, M. Lucien Hawey, M. Toussaint Carreaux, M. Marcel Grondin, M. Léo Roy.

Pratique du "Soleil"

Il y aura pratique du "Soleil", de la ligue Railway-Paper, demain soir, de 6 à 7 heures.

A St-Pascal

Il y eut dimanche sur la patinoire de Saint-Pascal, une partie très contestée entre le C. N. R. A., de Rivière-du-Loup et le Canadien de St-Pascal.

Malgré l'habileté que déployait le Canadien, celui-ci ne put gagner, le C. N. R. l'emporta par le score de 4 à 3. M. W. Poirier fut blessé au menton pendant la troisième période et ce fut pendant ce temps que Rivière-du-Loup déclancha la victoire.

Voici l'alignement·

St-Pascal		C. N. R. A.
R. Deschênes	Buts	R. Nadeau
J. Lallemand	Défenses	C. Côté
P. Laforest	"	O. Viel
L. Bérubé	aile-g.	M. Stein
W. Poirier	Centre	A. Maranda
D. Bernard	aile d.	M. Proulx
E. Pelletier	Substituts	A. Nadeau
R. Hudon	"	R. Morin
	"	M. Bernier

Première période

1. St-Pascal, W. Poirier.
2. C. N. R. A., M. Bernier.

Dduxième période

Pas de point.

Troisième période

3. St-Pascal, Bernard (Poirier).
4. St-Pascal, Bérubé (Bernard).
5. C. N. R. A., O. Viel.
6. C. N. R. A., O. Viel (Maranda).
7. C. N. R. A., O. Viel.

GARDIEN DE BUTS

MAURICE BOUCHER, qui vient d'être signé pour le club "Stadacona", de la ligue Nationale, qui jouera ce soir à l'Arena.

Le Federal Oil

Le Federal Oil Company lance un défi à tous clubs amateurs de la ville et des environs. Pour informations, s'adresser à Paul Gaudreau, Les Saules, tél. 2-3030 s 5.

(Communiqué)

L'HORRIBLE MEURTRE DE Mme MONDOR

Le Dr Fontaine, expert médico-légal, donne des détails navrants sur la façon dont le meurtre a été commis — Après la mort, l'assassin a encore poignardé la victime.

Montréal, 20—(Spéciale)—D'après les renseignements fournis par le Dr Fontaine, expert médico-légal, à la police hier, il est connu maintenant que madame Joseph Mondor, jeune femme de 28 ans, tuée à St-Damien, près de Joliette, a été tirée à bout portant et que le meurtrier s'est acha[illegible] sur le cadavre de sa victime en la poignardant à plusieurs reprises et en lui ouvrant la gorge.

Le Dr Fontaine a déclaré que les blessures faites par le couteau l'ont été environ une demi-heure après la mort et il est maintenant admis que le meurtrier est retourné à la maison après avoir commis son crime.

Albert Préville et son frère Alphonse sont tous deux détenus aux bureaux de la Sureté ici comme témoins en attendant que le jury du coroner dispose de leur cas.

D'après le rapport du Dr Fontaine l'arme qui a servi à tuer madame Mondor fut probablement appliquée sur le corps car les chairs sont brûlées par la poudre.

Les détectives n'ont pas encore réussi à obtenir des deux frères Préville des explications sur la manière dont le drame s'est produit. Les deux hommes s'accusent l'un et l'autre. Cela n'empêche pas les hommes du chef Lalonde d'avoir bon espoir de pouvoir présenter une preuve solide aux jurés du coroner samedi, lors de l'ouverture de l'enquête.

Un seul fait semble établi, c'est que le crime a été causé par la jalousie. On ne sait pas encore lequel des deux Préville madame Mondor favorisait de son amitié.

Le capitaine Jargaille a cependant appris que les deux hommes rendirent visite à madame Mondor, lundi matin. Alphonse Préville se trouvait dans la chambre de madame Mondor pendant que le mari de celle-ci était occupé aux travaux de sa ferme. Plus tard, Albert Préville arriva à son tour et il monta à la chambre de madame Mondor pour y trouver son frère.

Les policiers ne savent pas ce qui s'est passé. On entendit tout à coup trois coups de feu puis ce fut le silence. Les enfants de madame Mondor sortirent en criant et les voisins vinrent tout de suite pour trouver la femme baignant dans son sang.

Comment conciliera-t-on le fait que les voisins vinrent tout de suite à la maison après les coups de feu avec la théorie du Dr Fontaine que le cadavre fut lardé de coups de couteau une demi-heure après la mort ? Les détectives sont chargés de l'établir.

LES SCORES

(JOUTES D'HIER)

N. H. L.

Canadien	5
Rangers	3
Toronto	11
Americans	3
Chicago	3
Boston	2
Internationale	
Pittsburgh	2
London	1
Syracuse	3
Détroit	2
Les Collèges	
Toronto	2
McGill	2

L'ESCAPADE TRAGIQUE DE DEUX ENFANTS

Le coroner fait une enquête sur la mort du jeune Claude Desgroseillers, trouvé mort dans la neige à un quart de mille de la résidence de ses parents — L'autre est sauvé.

Montréal, 20—(Spéciale)—Le petit Terry Cunningham, le bébé de quatre ans qui a été retrouvé hier dans un terrain vague, avec un petit compagnon tous deux disparus de la demeure de leurs parents depuis la veille, se remet très bien de ses engelures. Aux derniers renseignements obtenus de l'hôpital Homéopathique, où il est traité, son état était plus rassurant et permet d'espérer qu'on lui sauvera la vie.

Nous avons raconté brièvement hier la tragique aventure éprouvée par deux petits enfants de quatre ans et quatre ans et demi, Claude Desgroseillers et Terry Cunningham, qu'une escouade de 75 policiers de la Métropole a dû rechercher durant plus de 25 heures avant de les retrouver dans un champ, à un quart de mille à peine de leur foyer. Les deux pauvres petits côte à côte, sur la terre gelée, au fon d'une fondrière qui les cachait à la vue, l'un étendu de tout son long, le petit Claude et l'autre recroquevillé sur lui même ce qui lui a probablement sauvé la vie.

C sont les constables Ouellette et Beauchamp qui les ont retrouvés vers 11 heures et demie. Transportés immédiatement à l'Hôpital, les corps des deux enfants, apparemment sans vie, furent examinés par le docteur Roy. Le petit Claude Desgroseillers était mort de froid, et son compagnon avait les deux pieds tellement gelés, et son état semblait si mauvais qu'on craignit pour sa vie. Heureusement, les dernières nouvelles annoncent qu'il se remet très bien et qu'on espère le réchapper.

M. et Mme Albert Desgrosillers, les malheureux parents de la victime, sont dans le plus grand chagrin. Leur pauvre petit, parti avec son ami Terry vers les dix heures de l'avant-midi, avant-hier, mais ne rentra pas à la maison, vers l'heure du dîner, comme il en avait l'habitude. C'est ce qui a fait commencer les recherches des parents inquiets. Comme M. Desgroseillers, prévenu, ne parvenait ps à trouver trace des pauvres enfants la police fut alertée, et une vraie battue fut entreprise par 75 policiers aidés de plusieurs citoyens. Malheureusement, ce n'est qu'hier matin qu'on retrouva les malheureux enfants.

Au dire des parents ils n'avaient pas l'habitude de s'éloigner de la maison et on ne peut savoir ce qui les a entraînés si loin. On croit qu'ils se sont trop approchés du bord de la fondrière où sont situés les postes de ravitaillement des locomotives des C.N.R., et qu'ils dévalèrent la pente abrupte. A moins que quelque chose ne les ait attirés en bas et qu'ils aient tout simplement descendu l'escalier qui y conduit. Ensuite, ils ont dû s'écarter, et la fatigue et le froid les forçant à s'arrêter, ils ont dû s'endormir. C'est là que le froid les surprit pour en faire ses malheureuses victimes.

Mme Desgroseillers, très chagrinée, comme cela se conçoit, a pu dominer son émotion bien légitime et se rendre sur les lieux avec son mari, qui est employé à la Bell Telephone, lorsqu'on eut découvert les disparus. Tous les assistants furent extrêmement émus de voir cette pauvre mère qui tentait vainement de ramener la chaleur et la vie dans le pauvre petit corps inanimé de son enfant. Le pauvre victime portait des éraflures sur les joues, et avait la figure tuméfiée, ce qui donne quelque vraisemblance à la théorie avancée plus haut. Il serait bien possible en effet que les deux enfants s'approchant trop près du précipice, aient glissé en bas.

L'enquête du coroner aura lieu demain.

UN INCENDIE MYSTERIEUX

Framingham, 20. — Un incendie où s'est produit une explosion d'origine mystérieuse, a menacé une maison à trois étages, en cette ville, et la police cherche pour le questionner le propriétaire de la bâtisse. Les pompiers ont trouvé au deuxième et au troisième étages des articles imbibés de pétrole.

LA LIGUE DE HOCKEY NATIONALE

LE CLUB STADACONA, de la Ligue de hockey Nationale. lère rangée, de gauche à droite : Roméo Gravel, J. Rochette, H. Gauthier, Fontaine, Morency, Paquet. Seconde rangée : Jobin, Pouliot, Michaud, Hamel et Dufresne. (Cliché du "Soleil").

LE DORMEUR ERN. LEMAY EST PARTI

Après avoir dormi pendant près de 90 heures, Lemay a quitté Montréal hier pour retourner chez lui.

Montréal, 20.—(D. N. C.)—Ernest Lemay, de 80 rue Centre-Est, Winoosky, Vermont qui a dormi pendant près de 90 heures et qui ne s'est éveillé dans la suite par intervalles que pour crier ; "une autre injection", a quitté la ville, avec sa femme hier après-midi en autobus, dans la direction de Winoosky.

On se souvient comment le dormeur a été trouvé à l'hôtel Français le 12 janvier dernier, et remis entre les mains de la police de Montréal, qui l'a fait transporter à l'hôpital St-Luc.

Le sergent-détective Lemieux, qui avait pris la cause sous l'invitation du sergent détective Monarque, a été longtemps embarrassé par ce "Dormeur". N'étant pas malade, il n'avait pas d'affaire à rester à l'hôpital, et d'autre part, la police ne pouvait pas le chasser de la ville. Le capitaine télégraphia alors la nouvelle au chef de police Barker de Winoosky et à Mme Lemay leur expliquant l'état du "Dormeur".

D'autre part le chef de police de Winoosky faisait télégraphier à un journal local par un correspondant de l'endroit une déclaration condamnant les agissements de la police de Montréal, prétendant n'avoir pas été averti de l'état du "Dormeur". Le Le capitaine Gorman nia avec droit cette déclaration et avec d'autant plus d'assurance qu'il a parlé au téléphone avec le chef de police de Winoosky, le 15 janvier, à 1 h. 30. Mme Lemay s'est enfin rendue à Montréal hier et décida son mari à la suivre. Tous deux prenaient place hier après-midi, dans un autobus se dirigeant vers Winoosky.

COUR SUPERIEURE

Canada, Province de Québec
District de Gaspé. Comté de Bonaventure.
SIMON MAUGER, commerçant, de Ste-Adélaide de Pabos, comté dt district de Gaspé, demandeur
vs
THE HOWARD SMITH COMPANY INCORPORATED, corporation légale ayant son siège d'affaires en la cité de New-York, défenderesse
et
LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légale ayant son bureau-chef à Montréal et une succursale à Chandler, comté et district de Gaspé
et
THE CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY, corporation légale ayant siège social à Montréal et un agent ou bureau d'affaires audit lieu de Chandler Tiers-saisies.

"Il est ordonné à la défenderesse de comparaître durant le mois".
New-Carlisle, le 18 janvier 1932
(Signé) **T.-A. BLANCHET,**
protonotaire de la Cour Supérieure
Vraie copie:
KELLY, LEVESQUE & PELLETIER,
Procureurs du demandeur.
20-21jan

DANS LA COUR SUPERIEURE

Canada, Province de Québec, District de Québec. No 22135.—**LEON ROUILLARD,** demandeur, **vs SAID ZALETAN alias ZALETON,** défendeur.—Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers dudit défendeur saisis en cette cause en vertu d'un bref de saisie-gagerie, seront vendus en vertu d'un bref de Venditioni Exponas, le vingt-neuvième jour de janvier 1932, à dix heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, situé au No 286, de la rue du Roi, 2e étage, en la cité de Québec. Lesdits biens, meubles et effets mobiliers consistant en phonographe cabinet, meubles, pièces d'étoffes et de drap assortis, robes, manteau de fourrure, bas, etc.
Québec, le 20 janvier 1932
J.-OCTAVE LEFRANCOIS, H.C.S.

COUR SUPERIEURE

Canada, Province de Québec, District de Gaspé. Comté de Bonaventure, No4720.
ABNER MOLLOY, marchand et commerçant, de Ste-Adélaide de Pabos, comté et district de Gaspé, demandeur
vs
THE HOWARD SMITH COMPANY INCORPORATED, corporation légale ayant son siège d'affaires en la cité de New-York, défenderesse
et
LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légale ayant son bureau-chef à Montréal et une succursale à Chandler, comté et district de Gaspé, Tiers-saisie.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître durant le mois.
New-Carlisle, le 15 janvier 1932
(Signé) **T.-A. BLANCHET,**
Protonotaire de la Cour Supérieure
Vraie copie:
KELLY, LEVESQUE & PELLETIER,
Procureurs de la demanderesse.
19-20jan.

Pour tout ce que vous avez à vendre ou à louer servez-vous des PETITES ANNONCES CLASSEES.

Conseillers Beaucerons

Beauceville, 20. (D.N.C.) — Les résultats de l'élection des conseillers municipaux dans la Beauce sont les suivants:

A Saint-François, MM. Louis-A. Poulin, Gédéon Grégoire et Joseph Thibodeau.

A Notre-Dame des Pins: Joseph Doyon, B. Gilbert et J. Gilbert.

A Saint-Alfred: L. Poulin; A. Saint-Victor, Joseph; à Saint-Benoit, Archelas Vallé; Joseph Roy, J. Rancourt, Louis St-Laurent.

A Saint-Côme: Raoul Rhéaume, A. Déry, Charles Chasseur.

A Beauce-Jonction: Odilon Labbé, Joseph Iabbé, C. Cloutier.

A Saint-Joseph: Edmond Grondin.
A Saint-Prosper, (comté de Dorchester), R. Roy, J. Létourneau et Johnny Morin.

VENTE A L'ENCAN
SOUS LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de **JOS. THERIAULT,** épicier, Jonquière, Qué., **cédant autorisé**
Avis est par le présent donné que
LUNDI, LE 25 JANVIER 1932
A 2 H. 30 P.M.
sera vendu par encan public, aux bureaux des syndics soussignés, 132, rue St-Pierre, Québec, l'actif de cette faillite comme suit:
Créances aux livres.......$1,821.82
La liste des crédits peut être examinée en s'adressant aux bureaux des syndics soussignés.
Québec, 12 janvier 1932
PAQUET & GAUVIN, syndics
Bureaux: 132, rue St-Pierre,
Québec, Qué.
14-16-18-20-23jan.

SOUS LA LOI DE FAILLITE
VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de **PIERRE PICARD,** marchand général, St-Magloire, comté Bellechasse. **Cédant autorisé**
Avis est par le présent donné que
LUNDI, LE 25 JANVIER 1932
A 2 HEURES 30 p. m.
Sera vendu aux bureaux des syndics Paquet & Gauvin, 132, St-Pierre, Québec, l'actif de cette affaire comme suit:

Item A—Epicerie	$ 259.85
Quincaillerie	330.18
Pharmacie	250.11
Marchandise sèche	1,203.45
Ameublement	30.00
	$2,073.59
ITEM B—Crédits suivant liste	$1,095.09

La vente se fera pour chaque item séparément "en bloc" à tant dans la piastre.
L'inventaire, les listes de crédits sont visibles à nos bureaux, 132 St-Pierre, Québec.
Le magasin sera ouvert le 22 et 23 janvier 1932 pour inspection.
Conditions de paiement: **Argent comptant.**
PAQUET & GAUVIN
Syndics autorisés
Bureaux:
132 St-Pierre, Québec, Qué.
11-16-20-22-23jan.

SOUS LA LOI DE FAILLITE
VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de **QUEBEC PAINT, & VARNISH, Co., Ltd,** marchand, 25, rue Charest, Québec, **cédante autorisé**
Avis est par le présent donné que
MARDI, LE 26 JANVIER 1932
A 11 HEURES A.M.
sera vendu par encan public, aux bureaux des syndics soussignés, 147, côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette faillite, comme suit:

Item A. Le fonds de commerce	$456.23
Ameublement	30.25
	$486.48
Item B. Un pupitre en chêne et chaise	22.00
Item C. Un clavigraphe Underwood	35.00
Item D. Un pupitre à clavigraphe et chaise	14.00
Item E. Une filière en bois, 3 tiroirs	5.00

L'item A sera offert en vente à tant dans la piastre et au plus haut enchérisseur et les autres item seront vendus au plus haut enchérisseur.
L'inventaire peut être examiné en tout temps en s'adressant aux bureaux des syndics soussignés et les entrepôts seront ouverts pour inspection, le mardi, 26 janvier prochain, le matin avant la vente, ou sur demande spéciale.
Conditions de paiement: **argent comptant.**
Québec, le 15 janvier 1932
LEFAIVRE, MARMETTE & LEFAIVRE, syndics autorisés
Bureaux: 147, côte de la Montagne,
Québec, Qué. 16-20-23-25jan.

COUR SUPERIEURE
VENTE A L'ENCAN

Canada, Province de Québec,
District de Québec.
Dans l'affaire de **La succession vacante de feu LOUIS BOIVIN,** en son vivant entrepreneur menuisier, 202, rue Richelieu, Québec.
Avis est par le présent donné que:
MERCREDI, LE 27 JANVIER 1932
A 2 HEURES P.M.
sera vendu par encan public, en détail, sur les lieux, au No 202 de la rue Richelieu, Québec, tout l'actif de cette succession vacante:

A. Stock de bois et outillage. Divers machineries pour travailler le bois, moteurs, etc., etc., le tout inventarié à.......$1,258.85 (Tout pour être vendu en détail).
B. Ameublement de bureau, comprenant safe, filière, pupitre, clavigraphe, etc., inventarié à.......100.00 (Pour être vendu en détail).
C. Tout le roulant, comprenant divers voitures d'hiver et d'été, etc., inventarié à.......145.00

Tous les item plus haut mentionnés seront vendus en détail et au plus haut enchérisseur.
La copie de l'inventaire des divers item plus haut mentionnés peut être examinée en tout temps aux bureaux du soussigné.
Les divers item plus haut mentionnés pourront être examinés sur les lieux, au No 202, rue Richelieu, le matin de la vente, le 27 janvier 1932.
Conditions de paiement: **argent comptant.**
Québec, le 14 janvier 1932.
JOS. MARMETTE, curateur
Bureaux:
LEFAIVRE, MARMETTE & LEFAIVRE
147, côte de la Montagne,
Québec, Qué. 16-18-20-22-23-26j

UN FORD, UN FRONTENAC ET UN PLYMOUTH

SEDANS, MODELES 1932 SERONT DONNES GRATUITEMENT AUX VISITEURS DU SALON DE L'AUTOMOBILE

LES PORTES SERONT OUVERTES A MIDI SAMEDI PROCHAIN

Trois automobiles sedans neufs, modèles 1932, un Ford, un Frontenac et un Plymouth, seront donnés entièrement gratis aux visiteurs du prochain Salon de l'Automobile, a-t-il été annoncé par M. J.-O. Linteau, directeur de la Montreal Automobile Trade Association, Limited, sous les auspices de laquelle le Salon de 1932 aura lieu de samedi prochain, le 23 janvier, au samedi suivant, le 30 janvier inclusivement.

M. Linteau a déclaré que le Salon de l'Auto de Montréal donnait les trois autos mentionnés plus haut dans le but de stimuler l'intérêt du public dans les produits de l'industrie automobile à ce temps-ci de l'année.

Bien que l'Ouverture Officielle ne soit fixée qu'à 8 h. 30 p. m., avonsnous appris de M. Adelstan Lévesque, le gérant-général du Salon de l'Auto, les portes seront ouvertes au public dès midi samedi prochain. Chaque visiteur à partir de ce moment hera sûr de voir tout ce que les visiteurs qui se présenteront plus tard dans la semaine verront puisqu'il est garanti que l'Exposition sera absolument complète, en temps pour l'Ouverture, a midi, le 23 janvier. Aucune marchandise et aucun exhibit, quel qu'il soit ne pourra être ajouté ou retiré de l'Exposition depuis le moment de L'Ouverture jusqu'à la dernière heure, c'est à dire 11 h. p. m., samedi le 30 janvier.

Tous les nouveaux modèles des différentes marques d'automobiles de tourisme qui étaient exhibés au Salon National de l'Automobile des Etats-Unis, à New-York, la semaine dernière pourront être vus à notre salon, car les manufacturiers du Canada et des Etats-Unis ont envoyé des duplicats des modèles exhibés à New-York ou ont envoyé les originaux même.

Le Salon de l'Auto de 1932 permet d'atteindre un succès plus considérable que ces prédécesseurs puisqu'il faut anticiper que le public en général répondra avec enthousiasme aux efforts extraordinaires des manufacturiers de cette industrie pour réaliser les innovations introduites dans les nouveaux modèles et pour donner une valeur beaucoup supérieure pour l'argent dépensé. Il est entendu que les manufacturiers en Canada et aux Etats-Unis ont dépensé dans les environs de $100,000,000 pour produire les perfectionnements nouveaux que l'on verra à l'Exposition. Il y a plus de changements dans le mécanisme, plus de couleurs nouvelles et plus de transformations dans les carrosseries qu'en aucun autre temps.

Il est remarquer que l'indice des prix n'a pas diminué en général mais que, par contre, la puissance d'achat du dollar a beaucoup augmenté.

Toutes les couleurs de l'arc-en-ciel seront déployées sur les nouveaux modèles exhibés au Salon et les camions rivaliseront avec les autos de tourisme au point de vue des ensembles remarquables de couleurs.

Avis aux créanciers de la première asemblée à la suite d'une cession

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de **CHARLES MARTEL,** épicier, 49-53, rue Artillerie, Québec. Cédant autorisé

Avis est par les présentes donné que Charles Martel, éicier, de la cité de Québec, dans la province de Québec, a le 18 ème jour de janvier 1932, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers et que M. Wilfrid Edge, séquestre officiel, m'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à la première assemblée des créanciers.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau de la Loi de Faillite, au Palais de Justice à Québec jeudi le 28ème jour de janvier 1932 à 11 heures de l'avant-midi.

Pour vous donner droit de voter à ladite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant ladite assemblée.

Soyez aussi notifié qu'à cette assemblée les créanciers éliront un syndic permanent.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du syndic une fois celui-ci nommé; autrement le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants droit, sans égard à votre réclamation.

Daté à Québec, ce 18ème jour de janvier, 1932

J.-E. BEDARD
Bureau de **Bédard & Bélanger**
97, rue St-Pierre, Québec, P. Q.

LES PRESSIERS SONT SORTIS CHAMPIONS DE LA DEUXIEME SERIE

Par leur victoire sur la Reliure l'équipe des Pressiers s'est assurée le championnat de la deuxième série et le droit de débattre pour le championnat de la ligue des Employés du "Soleil" avec les Mono-Lino, champions de la première série et détenteurs de la coupe Turgeon, samedi après-midi, à 2 heures, dans une série où le gagnant doit gagner six parties pour être proclamé champion. Petitclerc a été le meilleur scoreur de la dernière joute avec 689 et 193 en partie simple.

Voici les scores et la position des clubs :

Caster:						
Doré	90	50	70	51	64	325
Santerre	81	89	94	69	85	418
Petitclerc	133	125	81	193	157	689
	304	264	245	313	306	1432

Journal perd 5 parties par défaut:

Reliure:						
Bérubé J.	91	81	61	90	109	432
Bérubé C.	104	77	88	92	61	422
Bérubé E.	121	82	121	85	83	492
	316	240	270	267	253	1346
Pressiers'						
Picher	110	88	91	89	110	488
Breton	152	126	97	104	108	587
Lemieux	144	152	120	100	104	620
	406	366	308	293	322	1695

Pressiers gagnent 5 à 0.

Mono-Lino:						
Verret	81	78	82	84	88	413
Giguère	108	74	87	143	90	502
Denis	113	144	112	98	89	556
	302	296	281	325	267	1471
Job:						
Poitras	93	84	79	79	65	400
Joannette	81	73	89	91	99	433
Germain	97	140	103	114	127	581
	271	297	271	284	291	1414

Mono-Lino gagne 3 à 2.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.
Pressiers	23	2
Mono-Lino	16	9
Reliure	15	10
Caster	10	15
Job	7	18
Journal	4	21

Ils déclinent cet honneur

New-Haven, Conn., 20.—Trois équipiers choisis comme substituts possibles pour l'équipe de hockey américaine devant aller porter les couleurs des E.-U. au Lac Placide, viennent de refuser l'offre. Ce sont Bostwick, ailier de droite ; Jack Muhlfeld, capitaine et défense, et Stewart Iglehart, centre. Ils ont dit que cela leur enlèverait trop de temps sur leurs pratiques avec l'équipe intercollégiale de Yale.

VOYEZ! CONDUISEZ!

CES DEUX NOUVEAUX

OLDSMOBILE

UN "8" EN LIGNE DE 87 CHEVAUX

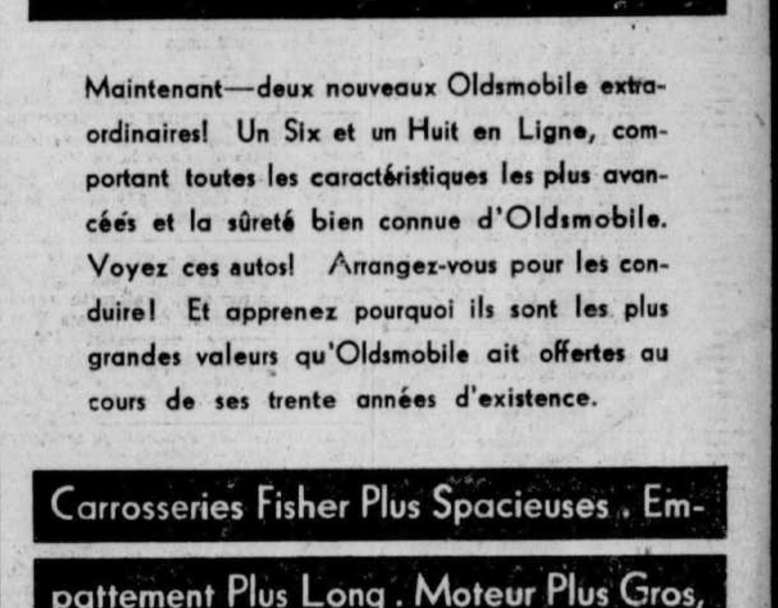

UN PLUS BEAU "6" DE 74 CHEVAUX

Maintenant—deux nouveaux Oldsmobile extraordinaires! Un Six et un Huit en Ligne, comportant toutes les caractéristiques les plus avancées et la sûreté bien connue d'Oldsmobile. Voyez ces autos! Arrangez-vous pour les conduire! Et apprenez pourquoi ils sont les plus grandes valeurs qu'Oldsmobile ait offertes au cours de ses trente années d'existence.

Carrosseries Fisher Plus Spacieuses . Empattement Plus Long . Moteur Plus Gros, Plus Puissant . Roulement Libre Avec Controle sur le Tablier . Changement Syncro-Mesh Silencieux Ameliore . Regulateur de Souplesse et Amortisseurs Hydrauliques a Double Action . Une Foule de Perfectionnements Importants .

UNE VALEUR GENERAL MOTORS — PRODUITE AU CANADA — O-2-30F

Maurice-P. Lavigueur, 38 De la Couronne, Qué.
Neuville Motor Sales, Neuville, Qué.
Alcide Beaudette, Deschaillons, Qué.
La Tuque Automobile Enr., La Tuque, Qué.
Henri Perreault, Lévis, Lauzon

OLDSMOBILE

PROPRIETAIRES; VOS LOGEMENTS SE LOUERONT VITE ET BIEN SI VOUS LES ANNONCEZ DANS LE "SOLEIL"

"Le Soleil" est publié et imprimé coin des rues de la Couronne et St-Vallier, par "LE SOLEIL" (ltée) — Henri Gagnon, vice-président et directeur gérant.

TARIF
DES ANNONCES CLASSIFIEES DU
"SOLEIL"

Un CENTIN DU MOT, pas moins de 25 centins par insertion.

NAISSANCES, FIANCAILLES, PROCHAINS MARIAGES, MARIAGES, DECES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRAND'MESSES REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, 50 centins par insertion, suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel, 2 centins.

LES ANNONCES devant paraitre LE JOUR MEME seront reçues jusqu'à 9 h. 30 a. m. POUR LE SAMEDI, jusqu'à 5 h. 30, vendredi soir. Nous ne pouvons garantir l'insertion des annonces reçues après les heures mentionnées.

Les annonces ayant un titre en caractère plus gros seront chargées 50c l'insertion en plus de l'annonce.

NOUS N'ACCEPTONS aucune annonce et avis de naissance, fiançailles ou mariage, communiqués par malle ou téléphone. Il en est de même pour les avis "non responsable".

Les annonces peuvent être données aux succursales dont nous publions la liste ci-bas ou au bureau du Soleil et elles sont strictement payables d'avance.

50 SUCCURSALES

A QUEBEC où vous pouvez donner les annonces au même prix qu'au bureau :

ALLIANCE LIMOILOU LTEE, 138 5e rue. Tél. 4-0481
BEAULIEU EUCLIDE, 371 St-Luc. Tél. 6050
BERNIER HUGUES, pharmacien, 271 rue St-Joseph. Tél. 3-0809
BLAIS DAMASE, épicier, 174 rue Ste-Thérèse. Tél. 4-0249
BOIVIN J.-R., restaurateur, 211 de la Couronne. Tél. 4-0382
BROUSSEAU J.-EDGAR, 766 rue St-Vallier. Tél. 4-0422
CHAMBERLAND ARTHUR, 16 ave Berthiaume, St-Frs-d'Assise. Tél. 4-4559
CLOUTIER MLLE R.-A., 1131 rue St-Vallier. Tél. 7840
JOS COTE (ltée)
Succursale No 1, 179 rue St-Joseph. Tél. 4-0294
Succursale No 2, 26 rue St-Jean. Tél. 2-1134
Succursale No 3, 332 rue St-Jean. Tél. 3-3130
Succursale No 4, 17 rue Buade. Tél. 2-6362
Succursale No 5, 459 rue St-Joseph. Tél. 4-0592
Succursale No 6, 317A rue St-Joseph. Tél. 4-0083
Succursale No 7, 436 rue St-Jean. Tél. 4-0431
Succursale No 8, 103 rue St-Joseph. Tél. 4-0454
Succursale No 9, 46 Côte de la Montagne. Tél. 2-4110
Succursale No 10, 95 rue St-Paul. Tél. 2-7904
Succursale No 11, 176 3ème Avenue. Tél. 4-0523
Succursale No 12, 27 rue St-Joseph. Tél. 2-7371
Succursale No 13, 15 Chemin Ste-Foy. Tél. 4-0262
Succursale No 14, 355 rue St-Paul. Tél. 2-7933
DELISLE ALEXANDRE, restaurant, 117 rue de la Couronne. Tél. 4-0553
DERY CHARLES-AIME, Beauport. Tél. 2-1606s31
DION RENE, 786 rue St-Vallier. 4-0473
DUBE MAURICE, pharmacien, 243 St-Joseph. Tél. 4-3423
DUBUC F.-X.-LEON, 114 14ème rue. Tél. 4-1962
FORTIN Mme E., 74 4ème Ave. Québec-Ouest. Tél. 2-4790s11
FRANCOEUR L.-A., pharmacien, 557 1-2 St-Jean. Tél. 3-1791
GAGNON J.-Albert, épicier, 884 Chemin Ste-Foy. Tél. 5862
GARNEAU L.-P., 470 rue St-François. Tél. 3-0033
GAUVIN, Mme W., 1251B rue St-Vallier. Tél. 4-0421
GIGUERE J.-E., tabaconiste, 223 rue St-Joseph. Tél. 3-0738
357 rue St-Joseph. Tél. 4-0562
GINGRAS ARTHUR, ave Royale Beauport.
GIROUX ADELARD, 91 6e rue. Tél. 4-4481
GOSSELIN J.-EMILE, 84 de la Canardière. Tél. 4-1330
LALIBERTE EMILE, restaurateur, 129 Montmagny. Tél. 4-0302
LESSARD ADJUTOR, 109 avenue François 1er, Stadacona. Tél. 3-0021
LEVESQUE J.-A., 146½ 3ème rue. 4-0320
MARTEL ALEXANDRE, Loretteville, B. P., 129. Tél. 112
MARTEL L.-E., Pharmacien, 171 rue Hermine. Tél. 3-2035
PAGEAU J., 595 de la Canardière. Tél. 4-0350
ROBERGE OMER, St-Romuald. Tél. 150
ROGER RENE, 297½ 10e Avenue Tél. 4-0134
ROY MLLE B., 193 rue des Franciscains. Tél. 6941
ROYER, épicier, 117 rue Victoria. Tél. 3-2083
SOUCY PAUL-H., pharmacien, 81 Avenue Cartier (coin St-Cyrille). Tél. 6768
DEPARTEMENT DES PETITES ANNONCES DU "SOLEIL". Tél. 7131

AGENTS

AGENTS bilingues demandés avec expérience de la route pour produits pharmaceutiques. S'adresser 229, des Fossés. 15jan-6fs-1r

AGENTS 100% profit, vendez désinfectant, détacheurs, articles de toilette, etc. Echantillons 25c. Renovator Chemical Co., 7614 Boyer, Montréal. 15jan-6fs-1b

ANIMAUX DOMESTIQUES

BEAU policier allemand, très intelligent, doux et bon de garde. Vente pour cause d'espace. S'adresser 184 d'Aiguillon, tél.: 4-1654. 20jan-2fs-3b

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENTS MODERNES, chauffés pour couple ou célibataire, 4 pièces. Possession immédiate. 2 avenue des Bernières, tél.: 5385. 14jan-6fs-5b

APPARTEMENTS BERUBE LIMOILOU, suite 2-3 appartements, meublés, avec gaz, électricité, près 2e Rue et 3e Avenue et pont Dorchester. S'adresser 50, 3ème Avenue, tél.: 4-4350. 19-20-22-23jan-5f

APPARTEMENTS A LOUER, édifice Lemay, coin Cartier et Aberdeen, tous à 7 chambres et chambre de bain, avec toutes les améliorations modernes, au deuxième plancher. Un de ces appartements au deuxième plancher peut être occupé immédiatement. Des conditions spéciales seront accordées pour le loyer jusqu'au 1er mai au locataire qui en prendra possession pour 1932. S'adresser au concierge sur les lieux ou au bureau d'information Maurice Pollack, Realty Company Limited, deuxième plancher, 85, rue St-Joseph, Québec. Qué. 4jan-26fs-5r

APPARTEMENTS McMahon, appartements modernes, meublés si désiré, chambre de bain, frigidaire, ascenseur, service du concierge. S'adresser 10, rue McMahon, tél.: 2-1093. 18déc-26fs-5r

PARLIAMENT VIEW, appartement moderne, chauffage à l'huile, eau chaude à l'année, meublé, chesterfield neuf, frigidaire si désiré. Service du concierge, possession immédiate. S'adresser No 57, Grande-Allée. tél.: 2-1740W. 2jan-26fs-5r

APPARTEMENTS GRANDE-ALLEE, à louer pour 1er mai, un grand, un moyen et un petit appartement, avec toutes les améliorations modernes. S'adresser au concierge 144, Grande-Allée, tél: 2-4315W. 5jan-26fs-5r

APPARTEMENTS MONTCALM LTE 115 Claire-Fontaine, logement chauffé de 8 pièces à louer. Service d'un concierge, eau chaude en toute saison. S'adresser J.-H. Boisvert, tél.: 3-1281. 16jan-6fs-5b

APPARTEMENTS de Salaberry, Turnbull, Rita à louer immédiatement des plus modernes, de toutes les grandeurs, meublés ou non. Aussi pour possession immédiate, $30.00 par mois et plus. S'adresser au concierge. 19jan-26fs-5f

SUITE DE 5 chambres plus chambre bain, possédant toutes améliorations modernes, frigidaire, service du concierge aux appartements Lincoln, 14, avenue St-Denis. S'adresser au concierge ou G.-I. Lachance, 263, St-Paul, tél.: 2-6403. 20jan-6fs-5r

ARGENT A PRETER

ARGENT à prêter sur 1ère hypothèque et autres garanties, en ville et à la campagne. Ed.-Boisseau Picher, notaire, 2A, avenue Turnbull, Québec, téléphone 2-1161. 21sept-1an-7f

ARGENT A PRETER sur hypothèque à 6 p. c. 6½ p. c. 7 p. c. en ville. Aussi prêts remboursables mensuellement. J.-C. Picher, notaire, No 473, rue St-Jean. Bureau jour et soir, 7 h. 30 à 8 h. 30 p. m. tél.: bureau 2-7550M, rés. 3-2459. 18jan-26fs-7f

ARGENT à prêter sur première hypothèque. S'adresser L.-E. Fortier, N. P., 87, de l'Eglise, tél.: 9450, rés. 2-3926 sonner 2. 8jan-26fs-7r

ARGENT DEMANDE

UNE SOMME de $3,000 demandée sur première hypothèque, couvrant un quart de la valeur municipale. Ecrire à Casier 23, "Le Soleil". 13jan-8fs-8b

ARGENT DEMANDE pour fabrique. Bon intérêt. Pour informations écrire Casier 42, "Le Soleil". 19jan-6fs-8b

ARTICLES DE MENAGE

PIERRE DENIS, chaises, bureaux, matelas, couchettes, sommiers, set salon, poêles et fournaises, gramophones, manteaux pour dames, habits, pardessus, piano automatique, bassin de barbier, etc. Achetons à domicile. Haut prix payé. 188, du Pont, tél.: 4-0761. 9jan-26fs-9r

POELES BEACH—La maison J.-P. Bédard & Co, Enr., 72, St-Joseph, vous invite cordialement à visiter leur département de poêles et laveuses usagés, et profiter ainsi de véritables bargains. Tél.: 4-4251, rés. 4-4576. 14jan-26fs-

L'AMEUBLEMENT de 10 pièces à vendre et le logement peut être loué pour garder pensionnaire. Conditions faciles. S'adresser 215, St-Jean. 14jan-6fs-9b

J'ACHETE à domicile et à vendre flat desk, moulin, cabinet cuisine, divanette, carrosse d'enfant avec patins, set chambre, virtine, table boudoir, gramophone, Orthophonic, set salle, bureau, table extension, sideboard, combiné, lit, commode, fournaises. G. Brousseau, 24, St-Nicolas, tél.: 2-0196. 16jan-4fs-9r

CHANCE EXCEPTIONNELLE, ameublement chambre à coucher, salle à manger 9 morceaux, lampe de piano, chaises de cuisine, le tout presque neuf. S'adresser 360, Richelieu, tél.: 3-0474. 20jan-2fs-9b

SET CHAMBRE tout neuf, lampe de piano à vendre cause départ. S'adresser 245, des Oblats. 18jan-3fs-9b

MACHINE A COUDRE Singer, tête basculante en bon ordre, aucun prix raisonnable, refusée. 1 autre $8.00. S'adresser 17, rue Victoria. 19-21-23jan-9b

AUTOMOBILES A VENDRE

CHARS USAGES Buick, Chrysler Dodge, Essex, Ford, Graham, Paige, Plymouth, Chandler, Pontiac, Reo, Studebaker. Bon ordre, conditions faciles. Moteurs marins Chrysler 4 et 6 cyl. Couture Motor Sales, 12 Couronne et 93 d'Abraham, tél.: 7163. 7jan-26fs-11r

FORD TUDOR 1930 en bon ordre, de marche. Aubaine à $325.00. Tél.: 7544. 16jan-4fs-11f

PNEUS USAGES, demandés 30x500, 30x450, 29x440, 30x3½, 32x600, 33x600, 30x5, 32x6, 33x4½, 32x4½, 34x4½, 29x450, 29x475, 33x5. Aussi nous vendons les pneus usagés. S'adresser Caron Tires Shop, coin boulevard des Fossés et Dorchester. 16jan-28fs-11f

MOTEUR générateur à vendre aussi tubes et criards à prix d'occasion. S'adresser à Batterie Service Station, 371, St-Vallier, tél.: 2-4473. 18-20-23jan-11r

A VENDRE OU A ECHANGER

A VENDRE OU ECHANGER, terrain 25x100 situé sur 4ème Avenue, Québec-Ouest, à échanger pour automobile quelle que soit la marque. Un Ford à transmission modèle 1929 ou 1930. Pour détails s'adresser au Casier No 44, "Le Soleil", Québec. 19jan-6fs-13b

A VENDRE OU A LOUER

COTTAGES NEUFS à vendre ou à louer 6, 8, 10 pièces, avec toutes améliorations modernes, aussi foyer ouvert, avenue Ploermel en face Spencer-Wood. S'adresser Immeuble Ploermel Limitée, 351 boulevard des Fossés, tél.: 8716, soir 8038 ou 6954. 15jan-26fs-14r

BUREAUX A LOUER

BUREAU à louer plus 2 appartements, 28, rue Montcalm. S'adresser 194, avenue des Erables, tél.: 3-4217. 4jan-26fs-17f

BUREAUX ET PLAIN-PIED à louer, meilleur site pour médecin ou homme d'affaires, situés à 47A, rue St-Jean, près côte du Palais. S'adresser à E.-J. Dynes. 5jan-26fs-17r

BUREAUX, entrepôt, magasins 3,000 pieds carrés, 1er plancher autres différentes grandeurs à partir $15.00, entretenus, service d'ascenseur, édifice Séguin, coin St-Roch, boulevard des Fossés. S'adresser Emile Carette, 34, côte d'Abraham, ou sur les lieux au gardien, tél.: 2-4825. 2jan-26fs-17r

$45,000 d'assurances à donner à la compagnie ou représentant d'une compagnie qui serait intéressé dans la location d'un bureau. Edifice situé sur la rue St-Joseph. Ecrire à Casier No 26, "Le Soleil". 14jan-26fs-17r

BUREAUX—Grands et petits bureaux chauffés à louer dans l'édifice St-Cyr, No 74, St-Joseph. Pour location s'adresser St-Cyr & Frère, 70, St-Joseph, tél.: 4-3015. 14jan-26fs-17r

BUREAUX situés dans l'édifice Dominion, 126, St-Pierre. S'adresser Dominion Fish & Fruit Ltd tél.: 2-3463. 16jan-26f17r

BUREAU à louer, coin des rues St-Paul et Dalhousie, éclairé et chauffé, premier plancher. Edifice Whitehead & Turner Ltd, 40, rue St-Paul, tél.: 2-7800. 9-12-16-19-23-26-30déc. 2-6-9-13-16-20-23-27-30jan. -17b

BUREAUX de différentes grandeurs, très bien éclairés, voûtes de sûreté, élévateur pour passagers et marchandises. Service du concierge, à aproximité des gares de chemins fer. S'adresser édifice Lachance, 263, St-Paul, tél.: 2-6403. 20jan-6fs-17b

BUREAUX A LOUER dans immeuble moderne à l'épreuve du feu, meilleur site de la ville. S'adresser à L'Industrielle Cie d'Assurance-Vie, 231, boulevard des Fossés. 20jan-10fs-17b

CHAMBRES ET PENSIONS

CHAMBRES A LOUER avec ou sans pension. Toutes les améliorations modernes, près de la rue du Pont. S'adresser 101, Ste-Marguerite. 29ao-j.n.o.-23b

BELLE GRANDE chambre avec ou sans pension, dans famille privée, sans enfant. S'adresser 25½, St-Réal. 15jan-6fs-23b

JEUNES GENS vous trouverez dans faubourg St-Jean-Baptiste, chambre et pension, bain, téléphone, chauffé à l'eau chaude, $6.00 par semaine. Pour renseignements tél.: 5701. 15jan-6f23b

CHAMBRE meublée à louer avec pension, améliorations modernes, pour monsieur seulement. S'adresser 112½, d'Aiguillon. 16jan-4fs-23r

CHAMBRE A LOUER chauffée, poêle à gaz, chambre de bain, conviendrait personne honnête. Couple marié $3.00 par semaine, personne seule $10.00 par mois. S'adresser 186, boulevard Langelier, tél.: 9149. 19jan-2fs-23b

BELLE GRANDE CHAMBRE avec pension, dans famille privée, pour messieurs, sobres et honnêtes. S'adresser 51, St-Anselme. 18-20-22-23jan-23f

CHAMBRES A LOUER

BELLE GRANDE chambre à louer, très confortable, dans famille privée. S'adresser 162, rue Fleurie, près rue de la Couronne, tél.: 3-3197. 19jan-4fs-24x

BELLE GRANDE chambre pour une ou deux personnes dans famille privée, chambre de bain avec usage du téléphone, bon chez-soi, pension si désiré. 333 du roi, tél.: 9711. 24sept-j.n.o.-24b

UNE BELLE grande chambre boudoir luxueusement meublée, fenêtre double donnant sur la rue, chambre bain à côté, téléphone, conviendrait pour monsieur ou couple marié, pension si désirée. Une autre chambre confortablement meublée sur même plancher donnant sur la rue conviendrait pour une ou deux personnes honnêtes. Prix raisonnable. S'adresser à 149½, St-Cyrille, tél.: 3-2604. 11déc-j.n.o-24b

CHAMBRES A LOUER avec ou sans pension. Toutes avec douches, bains et téléphones. Prix réduit jusqu'au 15 juin 1932. S'adresser au gérant Manoir Montmorency, 410, St-Jean, tél.: 2-8164. 8jan-26fs-24r

HOTEL LORRAINE, carré Hôtel-de-Ville, améliorations très modernes. Prix pour chambres au mois $15.00 en montant, aussi chambres à la semaine. Service d'ascenseur. S'adresser au bureau. 21déc-26fs-24r

HOTEL VICTORIA, 56, rue St-Jean, chambre à louer $20.00 par mois en montant, ainsi que chambre et repas, taux modéré. S'adresser au bureau. 18jan-26fs-24r

BELLES CHAMBRES doubles et simples, chauffées, garde-robes, dans chaque chambre, usage bain et téléphone, dans famille sans enfant, prix modéré. S'adresser 192, Ste-Marguerite, près rue de l'Eglise. 31déc-26fs-24r

BELLE GRANDE chambre à louer pour une ou deux personnes avec grand garde-robe, eau dans la chambre, sur le 1er étage, dans famille privée. S'adresser 40, côte Ste-Geneviève 9jan-j.n.o.-24

CHAMBRE MODERNE à louer, près du Parlement, eau courante, dans la chambre, bien éclairée. S'adresser à 112, Grande-Allée. 14jan-6fs-24r

TRES BELLE chambre à louer pour couple ou 2 messieurs, bel endroit, confort du chez-soi, usage bain, téléphone. Améliorations modernes, prix modéré. S'adresser 47, des Remparts. 14jan-6fs-24r

CHAMBRES double et simple, très propres à louer. S'adresser 12, McMahon. 14jan-6fs-24r

CHAMBRE à louer avec eau courante dans chaque chambre, matelas à ressort, tranquillité assuré. Aussi suite de chambre. 39, avenue Ste-Geneviève, et 107, Grande-Allée. 14jan-6fs-24r

7 HAMEL, chambres doubles et simples, avec eau dans les chambres. Aussi suite de 3 chambres. Pension si désirée. S'adresser P. Daigle, 7, Hamel. 16jan-6fs-24r

BELLE CHAMBRE meublée, chauffée, éclairée avec lavabo garde-robes et armoires, tout près église St-Sauveur, porte privée seule. S'adresser 32, Montcalm, tél.: 3-1317. 19jan-6fs-24f

45 DES REMPARTS, à louer, grande chambre, une avec 3 fenêtres sur la rue, richement meublée, avec set de chesterfield, gaz si désiré, bain avec douche, usage du téléphone, place tranquille. Prix modéré. 19jan-6fs-24r

GRANDE CHAMBRE à louer bien éclairée et propre, usage bain, téléphone. S'adresser 190, du Pont. 19jan-3fs-24r

8 HALDIMAND près rue St-Louis, belle grande chambre double et simple à louer prix modéré, eau chaude, confort du chez soi. Téléphone 2-4355J. 19jan-3fs-24b

A LOUER beau grand salon spacieux pour 1 ou 2 personnes, 2 garde-robes avec miroirs, eau dans la chambre, à prix modéré et dans famille privée. S'adresser à 40, côte Ste-Geneviève. 20jan.j.n.o-24b

APPARTEMENT à louer, chauffé, gaz, lumière, chambre toilette. S'adresser 366½, du Roi, tél.: 3-3279. 19-20-22jan-24f

APPARTEMENT, suite de 3 chambres meublées et bien chauffées, conviendraient pour 2 ou 3 personnes. S'adresser 86, rue Lavigueur. -24f

BELLE GRANDE CHAMBRE à louer dans famille privée, confort du chez soi, usage du bain et téléphone. S'adresser 154, St-François, tél.: 4-1278. 20jan-4fs-24r

BELLE GRANDE CHAMBRE à louer avec gaz installé, dans la chambre, usage du téléphone. S'adresser à 1065, St-Vallier ou téléphone 5807. 20jan-2fs-24b

CHAMBRE A LOUER, très confortable, usage du bain et du téléphone, située au 3ème étage au No 43, rue Artillerie. 20jan-3fs-24b

CHANCES D'AFFAIRES

ON DEMANDE associé avec $500.00 ou bonne valeur pour manufacturer bon produit de table, bien établi. Toujours en main, terre, hôtel, magasin, maison, fromagerie, restaurant dont plusieurs à échanger. Grosse manufacture bien située prix du terrain seulement. 65, Laurier, Sherbrooke, P. Q. 13jan-26fs-26b

Chevaux, voitures, harnais

BISSON & GIROUX, commerçants de chevaux. Nous avons en main plusieurs belles juments, pour cultivateur, de différentes pesanteur. Coin Aqueduc et Ste-Thérèse. 30déc-26fs-27f

AVIS JE VIENS de recevoir un char de magnifiques chevaux de différentes pesanteurs. Très bons chevaux pour cultivateurs. Prix des plus intéressants. Une visite vous convaincra. F.-M. Bernier, 1955, St-Vallier. 14jan-12fs-27f

2 BONS JEUNES chevaux de voiture à vendre, pesanteur 1,000 lbs. S'adresser 159, la Couronne. Visible en tout temps, tél.: 6939. 19jan-3fs-27b

BELLE SLEIGH d'hiver, fermée, convenant pour boulanger, pâtissier, belle occasion. S'adresser F.-L. Hoeckx, 245, St-Jean. 18jan-6fs-27r

PONEY à vendre avec voitures d'été et d'hiver et attelage à un prix exceptionnel. S'adresser à 51 Colomb, téléphone 9635, ou 448, St-François, téléphone 8995, Québec. 19jan-3fs-27f

4 JEUNES chevaux de voiture, pesanteur 1,000 lbs à 1100 lbs à vendre. S'adresser Albert Vallerand, 319, rue Morin. 16jan-6fs-27b

BOIS, CHARBON

CHARBON Coke 25c la poche, Coke 4 poches pour $1.00, Stove, Chestnut 75c la poche. Délivrer dans toutes les parties de la ville. S'adresser A. Falardeau, 161, Dorchester. tél.: 3-3795. 2jan-26fs-30f

CHARBON Stove, Chestnut, 75c la poche livré. Charbon bois franc 25c. Coke 25c la poche. Bois, érable, merisier, 2 pieds $2.50 le voyage. Croûtes merisier, slab bouleau $3.00 le voyage. H. Bourassa, 154, Montcalm. tél.: 7815. 18déc-26fs-30f

SI VOUS VOULEZ vous chauffer à bon marché, achetez grosses poches de Stove 75c. Chestnut 75c et Cook 4 poches pour $1.00. Charbon à la tonne $15.50. Aussi bois de chauffage de toutes sortes, prix du voyage $2.25 en montant. J. Racine, 299, Canardière, téléphone: 4-4026. 19déc-26fs-30f

COUR A BOIS, Limoilou Enr. Pont Drouin, 4ème Avenue, tél.: 4-3831. Erable, merisier, 2, 2½, 3 pieds. Croûtes bois franc, bois mou. Spécial merisier et bouleau $3.50 la corde. 23déc-26fs-30f

ESSAYEZ NOTRE BOIS FRANC, scié, fendu $2.75 le voyage livré. Grosses croûtes érables et merisier $3.00. Bloc $3.25. Délignures bois franc 25c la poche, 5 poches pour $1.00. Erable 2, 2½ pieds scié, fendu. Cyrille Bussière 49, rue St-Bernard, tél.: 6827. 8jan-26fs-30f

CHARBON DUR Stove, Chestnut, première qualité, 75c, la poche livré. Charbon de bois franc 25c. Coke bien sassé 25c la poche livré par quantité de 4 poches et plus. Albert Royer, 171, Aqueduc, tél.: 6618. 18jan-26fs-30f

J.-ALDERIC LATULIPPE, No 14, 3ème Avenue, près pont Dorchester, tél.: 4-2112. Bois de chauffage de toutes sortes. Charbon de première qualité. Mesurage pesanteur garantis. Livraison dans toutes les parties de la ville. 30déc-26fs-30f

ATTENTION—Nous venons d'acheter d'une faillite 50 chars de bois de toutes sortes qu'il nous faut vendre à tout prix, faute d'espace. S'adresser Security Mfg Co., 100, 3ème Avenue ou 112, 3ème Rue, tél.: 4-4321. 8jan-26fs-30f

CHARBON DE TOUTES sortes, première qualité à la tonne ou au sac, pesanteur garantie. Consultez nos prix. S'adresser G.-S. Marceau Enr., 817, rue St-Vallier, tél: 3-0617 ou 9561. 9jan-26fs-30b

BOIS de chauffage, bois de corde, slabs de bois franc, de bois mou et de bouleau scié, fendu et livré à domicile. Cour à Bois St-Roch, 173½, du Pont, tél.: 3-4822 ou 4-6811. 5jan-26fs-30r

COKE "LASALLE" $11.50 la tonne délivré en sac. Téléphonez pour votre prochaine commande à The Connell Anthracite Mining Co. Ltd. 50 avenue Conway, tél.: 4-4870. 30déc-26fs-30b

BOIS DE CHAUFFAGE à prix réduits, merisier, érables, de la 1ère qualité, scié, fendu, livré $3.50 la corde de 12 pouces. Erables 3 pieds de longueur $8.50 la corde. S'adresser Ed. Conway, 235, Canardière, tél.: 4-2351. 11jan-26fs-30b

COMMERCE A VENDRE

EPICERIE à vendre, magnifique poste licence de bière, stock et ameublement. S'adresser 376, Richardson. 16jan-6fs-31f

EPICIERS RESTAURANT, hôtels, Cour à Bois, manufacture et ameublements de maison de chambres, Bons, postes. S'adresser H.-P. Cimon, 6, côte d'Abraham, tél.: 5169. 20jan-6fs-31r

DIVERS A LOUER

GRANDE COUR ET ECURIE à louer, situé dans St-Roch, près de la rue du Pont. S'adresser Elz. Savard, tél.: 9417. 19jan-6fs-36f

DIVERS A VENDRE

CETTE ANNEE donnez-lui un cadeau utile de qualité, une balayeuse électrique Eureka, elles sont peu dispendieuses. Une laveuse Eureka ou Sunnyday rend le jour du lavage agréable. Pour démonstration gratuite, s'adresser Cie Eureka, 87 Dorchester, 3-2651. 28déc-26fs-37f

MIMEOGRAPHE "Gestener" à peu près pas usagé à vendre à bon marché. S'adresser tél.: 2-0739. 14jan-6fs-37b

GLACIERE DE MAGASIN ainsi qu'une caisse enregistreuse Nationale à vendre à bon marché. S'adresser tél.: 2-0739. 14jan-6fs-37b

MACHINES à coudre pour famille, ainsi que hemstitch, cordonnier, tailleur avec moteur, pour faire les boutons, aussi fournaise neuve. W. Bessette, 785, St-Vallier, tél.: 3-0011. 16jan-4fs-37f

OUTILS de ferblantier à vendre avec brake (plieuse pour la tôle) 8 pieds long. S'adresser 46, Richardson. 26oct-l.m.j.s.37b

ENCYCLOPEDIE de la Jeunesse complet 12 volumes, très propres, à vendre à sacrifice, pour du comptant. S'adresser 366 de la Ronde, St-Pascal-Baylon. 19jan-4fs-37b

UNE TOILETTE de mariée ou de soirée à vendre à 66, St-Louis. 19jan-6fs-37r

A BAS PRIX gramophone, radio, glacières usagées, poêles électriques, brûleurs d'huile "Silent Glow" pour poêles et brûleur pour fournaise 3 soufflets à charbon Buckwheat, poêle à charbon Happy Thought. J.-A.-Y. Bouchard, Limitée, 27, St-Jean. 13jan-26fs-37r

DIVERS

VOIES urinaires. Syphilis, cœur et poumons, médecine générale. Docteur L.-G. Farrin, 24, du Pont. tél.: 4-4871. 29déc-26fs-38r

HOPITAL de la Miséricorde—Maternité à l'épreuve du feu, site salubre, confort moderne, 3 catégories: salle commune, chambres semi-privées chambres privées. Interne en permanence. Médecin au choix. pour malades privées et semi-privées. Sécurité d'hôpital (antisepsie stérilisation, réactions sérologiques en traitement de toutes affections. Avantages religieux, (aumônier, chapelle) Discrétion absolue. Adresse: Mère Directrice, 682 chemin Ste-Foy, Québec, tél.: 7067 29déc-26fs-38f

JEUNE DAME SANS enfants, pouvant fournir de bonnes références, prendrait un bébé en soin. Personne fiable et très propre. S'adresser 18, rue Ferland, Mme Leblanc. 17jan-3fs-38b

Emplois demandés, hommes

HOMME 38, célibataire, plusieurs années expérience magasin général, bon teneur de livres, vendeur, parle parfaitement les deux langues. Préférence magasin, nord de la province. Ecrire Casier 43, "Le Soleil", Québec. 19jan-6fs-40b

JEUNE HOMME sobre, honnête, demande position comme chauffeur soit sur char privé ou truck. Ecrire Casier 44, "Le Soleil". 19jan-j.n.o-40b

HOMME DE VINGT HUIT ans marié, possédant plus de neuf ans d'expérience dans la comptabilité, la collection et la sollicitation, demande position à salaire raisonnable. Ecrire à Casier 27, "Le Soleil". 19jan-3fs-40b

VOUS TROUVEREZ un chauffeur soit pour truck ou char privé, en vous adressant J.-E. Paquet, 388, St-Luc, tél.: 5615. 13-15-18-20jan-40b

MENUISIER DIPLOME sachant lire les plans et faire les estimations, propriétaire d'un sableur électrique à plancher demande position. E. Dufour, 4¼, Ste-Geneviève. 20jan-4fs-40b

JEUNE HOMME 21 ans, sobre, honnête, cinq ans d'expérience comme mécanicien électricien, chauffeur, licencié, toutes sortes d'ouvrages, très bonnes références, demande position immédiate, salaire raisonnable. Roger Fiset, 131, boulevard de l'Entente, tél.: 8351. 20-22jan-40b

Emplois demandés, femmes

MESDAMES—Soyez votre propre couturière en faisant tailler et préparer prêt à coudre vos vêtements, robes, manteaux et aussi complets de garçons à très bas prix. 77, Bonaventure, tél.: 4-4273. 20jan-3fs-41b

POUR TRAVAIL de ménage ou lavages faits à domicile. S'adresser à 153, rue Latourelle, Mme Plamondon. 20jan-3fs-41

FINISSEUSE de fourrure, 25 ans d'expérience dans tout genre de couture, demande de l'ouvrage dans un atelier ou les familles privées. S'adresser à Mlle M.-B. Proteau, 129, 3ème Rue, Limoilou. 20jan-2fs-41b

ENTREPOTS A LOUER

LOCAL A LOUER rue St-Jean, près théâtre Canadien, 2ème étage, grande salle 38x90 chauffé, excellent endroit, pour association, club, sportif, etc. S'adresser Georges Paquet, 59, St-Joseph, tél.: 4-4221, résidence 6678. 14jan-6fs-42b

FILLES DEMANDEES

FILLE DEMANDEE pour ouvrage de bureau, sachant la machine à écrire pour faire correspondance. Inutile de se présenter sans expérience. Références exigées S'adresser 109½, Richardson. 19jan-2fs-48b

SPIRELLA—Dame ou fille demandée pour représenter la compagnie Spirella, bonne position pour femme compétente. Mme A. Pépin, 20 Ste-Julie, tél.: 2-3206. Appelez après 5 heures. -48v

Une femme qui s'irrite change de sexe.—Mme de Puisieux.

112,441
Petites Annonces publiées dans
LE "SOLEIL"
en 1931
Notre journal à lui seul au cours de cette année a publié
30,978
PETITES ANNONCES
de plus que tous les autres quotidiens de Québec réunis
Témoignage évident de l'efficacité des petites annonces du "SOLEIL"

DIVERS

MATERNITE PRIVEE, licencié, prix modéré, attention spéciale aux gens de la campagne. Plaçons bébés. Prix des chambres avant termes, $3.00 par semaine. On demande aussi 2 servantes immédiatement. S'adresser 182, des Fossés, tél.: 5201. 21déc-26fs-38r

MATERNITE licenciée, place distinguée, honnête et tranquille. Repas servis dans les chambres, prix modéré. Garderai les enfants en pension. Pour informations écrire boîte postale 792, bureau poste Haute-Ville, Québec, téléphone: 8518. 14jan-26fs-38f

ON DEMANDE des lavages de linges. Ouvrage garanti. Téléphoner entre 6 et 7 heures à 3-2416. 19jan-2fs-38b

ELEVES DEMANDES

PROFESSEUR BERUBE, 285, 3ème Avenue, tél.: 4-4307, Anglais, français, piano, cours commercial, préparation au Séminaire. Spécialité, conversation anglaise, méthode rapide, cours tous les soirs $5.00 par mois. Accompagnement pour chanson. 4jan-26fs-39b

NOUVELLE méthode—L'anglais enseigné par la poste. Succès garanti par écrit en 2 mois. 20c la leçon. Ecrivez pour détails. Adressez à A.-F. Fortier, St-Ubald, comté Portneuf. 7jan-26fs-39b

INSTITUT J. THOMAS, 25, St-Stanislas, tél.: 2-7490, anglais, français, sténographie, comptabilité, cours commercial complet, classiques, préparation pour brevets et tous les examens de la province. Cours d'été. 11jan-26fs-39r

INSTITUTRICE anglaise donnerait des cours d'anglais Spécialité conversation anglaise. Heure au goût de l'élève, succès garanti. S'adresser 144½, 6ème Rue, tél.: 4-1235. 7jan-26fs-39b

APPRENEZ la guitare, hawaïenne, la ukelele, la guitare espagnole, la mandoline, le ténor banjo, etc. Leçons privées tous les jours et soirs. Studios 251, rue St-Joseph, tél.: 5963. Professeur T.-W. Gagnon. 4sep-142fs-39f

COURS PRIVE, classique et commercial complet, français, anglais, latin par professeur, 15 ans d'expérience. Prépare aussi au Séminaire et collège Jésuites. Succès garanti. S'adresser M. J.-G.-P. Guay, en résidence chez M. Alexandre Lacasse, 86, Scott. 11jan-j.n.o-39b

ANGLAIS—Conversation anglaise, sténographie, dactylographie, comptabilité, etc. Cours le jour et le soir. Cours individuels ou d'ensemble. Bart School, No 353, rue St-Jean, tél.: 2-5889 ou 2-5387, Loretteville. 22déc-26fs-39r

LECONS DE MUSIQUE, Mademoiselle Irène Rochette médaille d'or de l'Académie de Musique et brevet d'enseignement donne des leçons de piano à domicile et chez elle. S'adresser 70, avenue Maisonneuve. 13déc-j.n.o-39b

ON DEMANDE des élèves commençants ou enfants malades ou en retard. Chez moi ou à domicile. Prix modéré. S'adresser téléphone 2-5846 ou écrire Casier 40, "Le Soleil". 18jan-4fs-39b

Les yeux interrogent comme ils regardent ; ils prouvent l'âme qu'ils réfléchissent.

GARAGES A LOUER

GARAGE POUR plusieurs machines à louer, situé 64, Ste-Hélène. S'adresser 62, Ste-Hélène. 19jan-6fs-50b

GARAGE A LOUER, rue St-Michel. S'adresser 43, rue Lachevrotière. 8-11-13-15-18-20jan-50b

GARAGES chauffés et non chauffés, situés No 13 d'Argenson et 256, Prince-Edouard. S'adresser Alex. Renaud, 263, St-Paul, tél.: 2-6403 ou 4-2557. 20jan-6fs-50r

GARAGE CHAUFFE pour l'hiver $10.00 par mois. Ouvert jour et nuit. Nous prenons les machines en dead storage pour la somme de $15.00 pour la saison. Nous avons soin des pneus, batteries, nickel et vous remettons la machine en marche au printemps. S'adresser au garage Berthelot, rue St-Patrice, tél.: 2-3896. Nous donnons aussi un service d'aller chercher et reconduire les chars tous les jours. 20jan-6fs-50r

GARÇONS DEMANDES

GARCON DEMANDE ayant un peu d'expérience dans l'épicerie. S'adresser à Ludger Royer, 117, Victoria. 19jan-2fs-53b

HOMMES DEMANDES

HOMMES, garçons, Attention venez apprendre le métier de barbier, la meilleure la plus vieille, la seule institution de ce genre à Québec, conditions très avantageuses commission payée en apprenant, quelques semaines suffisent pour être diplômé et gagner un salaire de $25 à $35 par semaine. Pour votre intérêt n'hésitez pas à écrire ou venez me voir avant d'aller apprendre dans les écoles secondaires. S'adresser Collège des Barbiers de Québec Enr., 878, St-Vallier, tél.: 4-0479. 19déc-26fs-54f

HOMMES, GARCONS, apprenez le métier de barbier, à conditions avantageuses. Commission payante en apprenant, quelques semaines pour gagner bon salaire. Nous donnons diplômes. Pour conditions s'adresser John Devarennes, 418, St-Joseph, tél.: 4-0474. 7jan-26fs-54f

DEUX HOMMES bilingues, propres, actifs pour nous représenter dans Québec et Rivière-du-Loup, position permanente. S'adresser Fuller Brush, chambre 8, No 2, côte d'Abraham, Québec. 15jan-6fs-54r

HOMMES, garçons qui désirez apprendre le métier de barbier, vous perfectionner, commission payante en apprenant. Nous diplômons et plaçons. Ecole de Barbiers de Québec, 124, des Fossés, tél.: 5200. 16jan-26fs-54r

VENDEUR A commission demandé, pour la vente d'articles indispensables aux marchands généraux, sur la ligne du Transconstinental de La Tuque jusqu'à Cochrane. S'adresser par lettre Casier 39, "Le Soleil". 18jan-3fs-54b

VENDEURS—ON DEMANDE des vendeurs pour l'Eau de Javelle "Soleil", garantie préparée par un pharmacien 20% commission. St. Lawrence Products bureau 196, St-Jean, local 35. 18jan-4fs-54b

ON DEMANDE 2 à 3 bons voyageurs dans l'épicerie, connaissant la ville. S'adresser immédiatement 212, 1ère Avenue St-François-d'Assise. 20jan-2fs-54b

HOMMES DEMANDES

ON DEMANDE un bon voyageur pour vendre thé, café, avec expérience. Ecrire Casier 45, "Le Soleil". 19jan-3fs-54b

JEUNE HOMME demandé pour prendre commande pour nouvelle organisation, pouvant se créer bonne clientèle et se réaliser bon salaire, pas de livraison à faire. S'adresser immédiatement 160, du Pont. 20jan-2fs-54b

HOTELS A LOUER

HOTEL A LOUER contenant environ 16 chambres dont 8 doubles (2 lits) le tout bien meublé, situé dans meilleur centre de la ville, occupé comme hôtel depuis 25 ans, locataire devra acheter ameublement. Ecrire Casier 35, "Le Soleil". 16jan-6fs-56b

LOGEMENTS A LOUER

BEAU PETIT LOGEMENT chauffé avec entrée seule, à louer pour le 1er mai, 3 à 4 appartements, eau chaude, électricité, gaz, grande cave avec plancher en béton, clair de neige. Prix $22.00 par mois. S'adresser L.-P. Montreuil, 51½, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, téléphone 2-3708. 5jan-26fs-61r

LOGEMENT à louer 6 pièces plus chambre de bain, chauffé. S'adresser 57, rue Buade. 5jan-26fs-61r

MAISON à louer 6-7 et 8 chambres plus chambre de bain avec toutes les améliorations modernes. S'adresser Les Habitations Manrèse Ltée, 114, Dolbeau, tél.: 6681. 8jan-26fs-61f

A LOUER beau logement neuf, moderne, chauffé, clair de neige et vidange, situé 486, St-Cyrille, 7 chambres plus chambre de bain. S'adresser 484, St-Cyrille, tél.: 3-3204 ou Jos. Lemieux, tailleur, 408A, St-Jean, tél.: 2-2355. 19jan-6fs-61

RUE DES FRANCISCAINS, logements chauffés, 4 et 6 pièces plus chambre de bain. Chemin Ste-Foy, logement chauffé, 5 chambres plus bain. S'adresser J.-A. Lesage, 80 chemin Ste-Foy, tél.: 3-4475. 5jan-26fs-61b

A LOUER logement de 4 à 7 chambres, dans maison neuve, chemin Ste-Foy et avenue Laurentides nord, toutes améliorations modernes, garage chauffé. S'adresser 25, Laurentides Nord, tél.: 3-4380. 4jan-26fs-61b

RUE MARQUETTE No 105, logement moderne, 7 pièces plus chambre de bain, chauffé, eau chaude à l'année, garage, etc. S'adresser 435, chemin Ste-Foy, tél.: 5593. 4jan-26fr-61f

RUE LAFAYETTE, très beaux logements de 4 et 6 chambres plus chambre bain, grands balcons, hangar, etc., garage si désiré. S'adresser 435, chemin Ste-Foy, tél.: 5593 ou 118, rue Lafayette, tél.: 3-4111. 28déc-26fs-61f

469A RUE ST-JEAN. Nous avons des petits "flats" de trois et quatre chambres, meublés, chauffés, deux logements de sept chambres très spacieux. Prix raisonnables. Tél.: 2-7550F. 7jan-26fs-61f

LORETTEVILLE—A louer logement moderne, chauffé eau chaude, 5 pièces plus chambre bain et dépense, plancher bois dur, aussi garage. L'autobus passe à la porte. J.-E. Falardeau, voyageur de commerce, rue Principale, téléphone 116. 5jan-26fs-61b

RUE CREMAZIE

PARTIE DU BOULEVARD, logement de 6 pièces plus chambre de bain, améliorations modernes, eau chaude à l'année, système de chauffage. S'adresser 51, rue Crémazie, tél.: 6719. 13jan-6fs-61b

LOGEMENTS à louer à Limoilou, sur 6ème Rue, près 3ème Avenue. Possession immédiate et premier mai. S'adresser tél.: 2-1847W. 14jan-26fs-61f

LOGEMENTS A LOUER 7 chambres et chambre de bain à 413 St-Cyrille, autre de 6 chambres et chambre de bain, avenue Murray, le tout chauffé, clair de neige et vidanges. S'adresser tél.: 3-4394 et 3-2522. 15jan-26fs-61b

A LOUER rue Lockwell No 86 No 86½, sept appartements chacun plus chambre de bain, système de chauffage. S'adresser à 51 Aberdeen, tél.: 7029. 15jan-6fs-61b

LOGEMENT DE QUATRE appartements. S'adresser à F.-X. Gaboury, 112, De Meules. 14jan-6fs-61f

LOGEMENT à Jacques-Cartier, 6 chambres, 2ème et 3ème étage, chauffé, cave et hangar, clair de neige et vidanges. S'adresser 325, Richardson, tél.: 3-3087. 19jan-6fs-61f

RUE ST-CYRILLE près avenue Hollande, logements à louer de 5-6-7 appartements plus chambre bain, chauffé et non chauffé, moderne, prix raisonnable. Tél.: le jour 8716, soir 8038 ou 6954. 11jan-26fs-61b

APPARTEMENTS Ste-Foy, coin avenue Murray, chemin Ste-Foy, logements 5-7 chambres, modernes, bien chauffés, eau chaude à l'année, plancher bois dur, chambre bain en tuile, aussi autres à 37 Remparts. S'adresser C. Fournier, 35, Remparts, tél.: 2-4962. 13jan-26fs-61r

ST-SAUVEUR, logement à louer pièces plus chambre bain, dépense, plancher bois dur, galerie, balcon, chauffé eau chaude, améliorations modernes. Possession immédiate ou 1er mai. S'adresser A. Poudrette, 91½, St-Ambroise, tél.: 3-1481. 9jan-26fs-61b

LOGEMENT A LOUER neuf et fini moderne, 5 chambres en plus chambres de bain, et bien éclairé. S'adresser à 17, rue Chenier. 14jan-12fs-61b

LOGEMENT à louer chauffé, 4 chambres plus chambre bain et passage, $30.00 par mois, situé rue Vitré près chemin Canardière, S'adresser Jos. Lemay, 158, rue Vitré, tél.: 4-4967. 14jan-6fs-61f

LOGEMENTS NEUFS MODERNES chauffés, 6 chambres et chambre bain, plancher bois dur, coin St-Olivier. S'adresser A. Charland, 20, Déligny, tél.: 5255. 14jan-6fs-61f

LOGEMENTS NEUFS à louer, avenue Laurier, finis très modernes, 5 et 6 chambres, chemin Ste-Foy, logements neufs à louer, 5 chambres. S'adresser Wilfrid Legaré, tél.: 7372. 14jan-26fs-61b

RUE ST-JEAN, plain-pied 7 chambres plus chambre de bain, plancher en bois dur, chauffé, clair de neige et vidanges. S'adresser L.-P. Labrecque, 77, St-Jean. 18jan-3fs-61r

LOGEMENTS à louer de 3 à 7 chambres, améliorations modernes, chauffés, eau chaude à l'année à "Elisabeth" 50 rue Fraser et à "Beaumanoir" 208 avenue des Erables. S'adresser aux concierges sur les lieux, tél.: 2-1475, le soir 3-4498. 8jan-26fs-61r

LOGEMENT à louer 5 chambres, passage, grenier et hangar, 3ème étage, clair de neige et vidanges. S'adresser à 221, St-Vallier. 9jan-26fs-61b

ST-PASCAL-DE-BAYLON, deux logements cinq et six chambres avec bains. Endroit idéal. S'adresser par téléphone le jour 7171, 312, rue St-Joseph. 9jan-26fs-61f

LOGEMENTS—5ème Rue, 3 magnifiques logements, modernes, confortables et chauds, 7 pièces avec bain. Prix accomodant. Aussi maisons à vendre. S'adresser 76, 4ème Avenue. Limoilou. 15jan-26fs-61f

LOGEMENTS de 5-6-7 chambres, plus chambre bain, chauffés et non chauffés, améliorations modernes, près hôpital St-François d'Assise. S'adresser L.-S. Morin, 8, Carignan-Sallière, tél.: 4-4457. 15jan-6fs-61f

CHEMIN STE-FOY, voisin église St-Sacrement logement à louer 7 chambres, chambre bain, chauffé, plancher bois dur, hangar même étage. S'adresser J.-A. Gagnon, 884, chemin Ste-Foy, tél.: 5862. 19jan-6fs-61b

142 ET 144 MAISONNEUVE, 2ème et 3ème étage, 7 chambres plus chambre de bain, grande dépense, balcon, galerie, hangar, etc. Logement chauffé et libre de toutes redevances municipales. Prix 2ème étage $56.00 par mois. 3ème étage, $55.00 par mois. S'adresser à Arthur Bernier, 86, Lockwell, tél.: 7947 ou 2-6399. 9jan-26fs-61b

LOGEMENTS 5 chambres et chambre de bain 151½, St-Olivier, 5, rue Sutherland, 6 chambres et chambre de bain 33 Lachevrotière, 96, St-Patrice, 87, 89, 91 Crémazie, 85, St-Olivier, 7 chambres et chambre de bain, chauffés, 68, rue Richelieu, 4 chambres et bain, 30 Conroy, pour le tout s'adresser Jos. Robitaille, marchand fourrures, 108 Richelieu, tél.: 2-3288. 14jan-6fs-61r

LOGEMENTS NEUFS 4 pièces plus chambre bain, chauffés, 26, Laval, près des Remparts, eau chaude hiver et été, très modernes. Prix $40.00 par mois. S'informer 31, des Remparts, tél.: 2-7351. 12jan-26fs-61r

LOGEMENT 9 chambres compris chambre bain, chauffé. S'adresser Quebec Engraving Co., 52, Couillard. 16jan-6fs-61r

CARTES D'AFFAIRES

AUTOMOBILISTES

PIECES d'automobiles usagées à vendre pour toutes marques de chars à prix réduits, station de service, huile, graisse, gazoline, etc. Auto Parts Sales & Exchange Reg'd, 55, 1ère Avenue, Limoilou, tél.: 4-2200. 7jan-26fs-C.D.f

DENTISTES

Dr M. LEONCE LESSARD, chirurgien dentiste, ex-interne du Forsyth Dental Infirmery, Boston, E.-G. bureau et résidence 209, 3e Avenue, tél.: 4-3312. Spécialité: dentiers et extraction. Travail soigné de première qualité. 31déc-26fs-C.D.f

MEDECINS, SPECIALISTES

Dr J.-O. DUSSAULT, ex-élève des hôpitaux de Paris. Spécialité: voies genito-urinaires, maladies de la peau; accouchement. Electricité. 417 rue St-Jean, tél.: 2-1975, heures 9 à 11 a.m. 3 à 6 p. m. 7 à 9 p. m. 7jan-26fs-C.D.r

DOCTEUR CHS RINFRET, voies génito-urinaires, médecine générale et petite chirurgie. Traitements électriques. 71, St-Joseph, Québec. Heures de bureau 9 à 11 a.m. 2 à 4 p.m. le soir 7 à 8 h. 30, tél.: 4-4061. 11jan-26fs-C.D.r

NOTAIRES

TASCHEREAU & TASCHEREAU, notaires, 71, rue St-Pierre, Québec. Argent à prêter sur hypothèque et autres garanties. Administration de succession. Organisation de compagnie à fonds social. j.n.o.

PRESSAGE - NETTOYAGE

TEINTURERIE DORCHESTER Enr. Teinture, nettoyage, pressage de vêtements pour dames et messieurs. Nettoyage de fourrures, tapis, etc. Attention spéciale aux commandes de la campagne. Nos 116, 120 rue Dorchester, tél.: 4-2484. 29déc-26fs-C.D.f

NETTOYEURS—La plus vieille et la plus grande organisation à Québec pour nettoyage, teinturage, lavage de tous articles de maison, carpettes, fourrures, gants, vêtements, etc. Prix pas plus élevés qu'ailleurs. Service pour campagne et ville. Parisian Cleaners Reg'd (Pfeiffer), 4 McMahon, tél.: 2-0522. 11jan-26fs-C.D.r

PROMPT et efficace service par téléphone quand vous avez du nettoyage à faire faire. Appelez-nous 2-0522. 18jan-26fs-C.D.r

MADAME OU MONSIEUR, pour le nettoyage à sec, teinture, pressage de vêtements, téléphonez maintenant 4-1600 chez Mathieu, nettoyeur teinturier, 140, rue de la Couronne, Québec. Commandes de la campagne remplies avec soin. 29-31déc. 2-5-7-9-12-14-16-19-21-23-26-28-30-jan. 2-4-6-9-11-13-16-18-29-23-25-fév. C.D.f

PRESSAGE-NETTOYAGE

LA TEINTURERIE FRANCAISE LTEE 565, St-Jean, tél.: 4-4686. Teinture, pressage, nettoyage. Notre spécialité la "Teinture". Département spécial pour commandes de campagnes. Nous sollicitons une commande d'essai. 19jan-26fs-C.D.f

REPARATIONS DE MEUBLES

J.-E. LAROCHELLE — Réparations de meubles de tous genres. Rembourrage et plissage. Ouvrage garanti. Prix les plus bas. Ouvrage fait avec promptitude. 119½ Richelieu, tél.: 2-1498. Aussi meubles à vendre. 20-23jan-C.D.r

SALONS DE COIFFURE

AVIS—Chez Simone, No 341, rue St-Joseph, tél.: 8895. Ondulation permanente Croquignole Spirale $3.50, combiné $5.00, à l'huile $7.00. Marcel, papier, Komol, à l'eau, shampoo. Cours de coiffure rapide. 14jan-26fs-C.D.f

SPECIALE—Ondulation permanente croquignole ou Spirale $3.50 et plus. Ondulation Marcel 35c, samedi compris. Finger waves 75c. Ondulation au papier, au Komol. Aussi nous enseignons la coiffure. Salon Alma, 74, St-Joseph, tél.: 4-3013. 18déc-26fs-C.D.r

AU SALON NANETTE, 421, St-Jean, Nouveau permanent croquignole "Charmainette". Travail fait par des expertes. Durant janvier, nous le donnerons à titre d'annonce pour $4.00. Téléphonez à l'avance 2-1400. 18déc-26fs-VC.D.r

ONDULATION PERMANENTE $3.50. $5.00, $7.00 et $10.00 méthode française Bonnat. Ondulation à l'eau pas nécessaire. Mlle R. Charrier, ex-démonstratrice à New-York, 8 années d'expérience, 251, St-Joseph, chambre 104, édifice Bédard, tél.: 3-0884. 16jan-26fs-C.D.f

PERMANENT $4.00, indéfrisable, $4.00 Corquignole à l'huile $7.00. Pas de meilleure ondulation à Québec. Garantie de 6 mois. Autres ouvrages à prix modérés, par Mlle Marguerite Richard, 268, du Roi, tél.: 4-0334. Section à vendre. 19jan-26fs-C.D.f

PERMANENT $4.00 indéfrisable. $4.00 Croquignole à l'huile $7.00. Pas de meilleure ondulation à Québec. Garantie de 6 mois. Autres ouvrages à prix modérés, par Mlle Marguerite Richard, 268, du Roi, tél.: 4-0334. 19jan-26fs-C.D.f

SERVICE DE RADIO

EXPERT EN RADIO—Réparations générales de radios et éliminateurs de toutes marques, ouvrage garanti. Service prompt. Attention spéciale pour la campagne. Albert Brousseau, 21, rue Ste-Hélène, tél.: 3-2503. 15jan-26fs-C.D.r

LOGEMENTS A LOUER

BEAU LOGEMENT situé faubourg St-Jean-Baptiste, maison neuve, 3 et 4 chambres plus chambre bain, conviendrait pour nouveaux mariés, dépense, hangar, même plancher, garage si désiré. S'adresser 248, Richelieu. 5jan-26fs-61f

PLUSIEURS logements neufs à louer, 6 chambres plus chambre bain, plancher bois dur. Améliorations modernes. Situés près église St-François-d'Assise. S'adresser 64, avenue Royal-Roussillon, tél.: 3-1972 ou 4-3777. 5jan-26fs-61b

A LOUER, 9, 8ème Rue, 251½, 1ère Avenue, 6 appartements plus chambre bain, garage si désiré, près église et des chars. S'adresser 318½, 1ère Avenue, tél.: 4-0617. 7jan-26fs-61b

LOGEMENTS de 3-4-5-6 appartements, Limoilou, sur la 4ème Rue, près de l'église, des grands moulins à papier. S'adresser 154, 4ème Rue, Limoilou, tél.: 2-3039. 18déc-26fs-61f

LOGEMENTS de 4 à 8 chambres, chauffés, eau chaude à l'année, glacière électrique, situés avenues Laurentides, Belvédère, Marguerite-Bourgeois, Cartier et Murray, aussi garages chauffés si désiré. S'adresser Chrysanthe Jobin, No 182, rue Latourelle, tél.: 5338, soir 148, rue Lockwell, tél.: 6985. 9jan-26fs-61f

LOGEMENT DE 8 chambres avec bain très propre, 57 St-Anselme, 2 de 5 chambres plus chambre bain, très bien finis, 9-11 Déligny, 2 de 4 chambres très propres, 91-93 Latourelle. S'adresser 55, St-Anselme, tél.: 8419. 18jan-6fs-61f

LOGEMENT A LOUER, maison seule, 10 chambres, avec cour et garage, non chauffé, 142 des Prairies, près boulevard Lépine. S'adresser J.-U. Lemieux, 3, De Mazenod, tél.: 3-1436. 15jan-6fs-61

2 PLAIN-PIEDS moderne, 9 chambres plus chambre de bain et dépense, garage, situé avenue Brown, entre Fraser et St-Louis. S'adresser 131, avenue Brown, tél. 3-4472. 19jan-4fs-61f

COIN RUE FRASER et avenue Brown (2/o Fraser) 1er étage, logement chauffé de 8 chambres plus chambre de bain fini moderne. S'adresser 371, St-Jean, tél: 2-1351, 3-1200. 19jan-6fs-61r

LOGEMENT A LOUER 3ème étage, 4 grandes chambres, rue Boisseau. S'adresser 155A, Boisseau, tél.: 3-4509. 19jan-2fs-61b

84 ST-OLIVIER, à louer maison d'un seul logement 9 chambres, 2 étages, moderne, système de chauffage, très chaud bien éclairé. Informations Roméo Desrochers, tél.: 2-5625. 18jan-6fs-61b

RUE FRASER beau logement 7 chambres plus chambre bain, améliorations modernes et eau chaude à l'année, prix modéré. S'adresser 254 Fraser, tél.: 8734. 18jan-6fs-61b

CENTRE DE ST-ROCH logement à louer, 8 pièces bien éclairé, chambres séparées par passage, compris chambre bain. S'adresser téléphone 3-0798. 18jan-4fs-61b

RUE ST-JEAN, No 404, 3ème étage, plain-pied de 6 chambres, y compris chambre de bain, chauffé, nombreuses accommodations avec garage si désiré. S'adresser à N.-E. Papillon, No 406, rue St-Jean, tél.: 2-1742. 16jan-6fs-61b

A ST-ROCH logement de 9 appartements et un autre de 10, à louer avec cave, hangar, cour, gaz, etc., S'adresser à 36, rue Fleurie, St-Roch. 16jan-26fs-61b

LOGEMENTS spacieux à louer, plain-pied 9-10 chambres plus 2 chambres bain, finition luxueuse et moderne, garage chauffé, possession immédiate ou 1er mai. Avenue Manrèse coin Crémazie, tél.: 7767, pour apointements. 16jan-6fs-61f

RUE LAVIGUEUR No 9 petit logement de 4 chambres à louer pour le 1er mai, prix modéré.

RUE SCOTT, près de St-Amable, beau petit logement de 3 appartements à louer immédiatement pour trois mois d'ici au 1er mai, prix accomodant. S'adresser 51, Crémazie, tél.: 6719. 16jan-6fs-61b

15 ST-PATRICE, 5 chambres plus chambre de bain et dépense, chauffé, eau chaude à l'année, clair de tout. S'adresser sur les lieux, appt. B. 16jan- 6fs-61r

APPARTEMENTS ALICE No 20, avenue Laurier, près du Parlement, un magnifique logis de huit chambres et chambre de bain, chauffé, possédant toutes les améliorations modernes. S'adresser sur place au concierge ou au Trust Général du Canada, 71, rue St-Pierre, tél.: 2-0526. 19jan-6fs-61r

PLAIN-PIED 8 grandes chambres plus chambre bain en tuile, eau chaude à l'année, clair de vidanges, même que dans maison à appartements. S'adresser X. Lesage, 202, avenue Brown, tél.: 7252. 16jan-6fs-61b

LOGEMENT A LOUER 6 appartements plus chambre de bain, grand passage, plancher en bois dur, eau chaude et gaz, à 78, 11ème Rue, St-François-d'Assise. S'adresser à 76, 11ème Rue, Mme Damase Vachon, tél.: 4-2294. j.n.o-61b

LOGEMENTS 5 CHAMBRES et chambre bain, chauffés et non chauffés, 170, Garnier et boulevard de l'Entente, 6 et 7 chambres et chambre bain, chauffés numéros 764, 774, 766 et 772, St-Cyrille. S'adresser J.-E. Rouillard, 377, St-Jean. 8jan-26fs-61b

LOGEMENT A LOUER 1251 St-Vallier, un bas 4 chambres et cuisine d'été, hangar et grande cour, 109½, 8ème Avenue, un bas 4 chambres 1249½, St-Vallier, 2ème étage, 4 chambres. S'adresser W. Laframboise, 421, 1ère Avenue, tél.: 4-4731. 15jan-6fs-61b

LOGEMENTS A LOUER

LOGEMENT chauffé de 8 chambres plus la chambre de bain, plancher bois dur, et améliorations modernes, ainsi que garage et eau chaude à l'année, situé 92 avenue Brown. S'adresser à A. Rochette, téléphone 3-4313 ou 6667. 5jan-26fs-61b

LOGEMENTS 4 et 6 chambres 146 et 148 St-Léon, 4 chambres 167, St-Léon, aussi à 73 et 75 avenue Renaud 4 appartements, 157, 8ème Avenue 6 appartements et bain. S'adresser U. Girard, 98, du Pont, tél.: 4-0221. 15jan-4fs-61r

BEAU LOGEMENT plain-pied, 3ème étage, 8 chambres plus chambre bain, bien chauffé, $35.00 par mois, situé 183½, 5ème Rue, Sera réparé à neuf. S'adresser 142, Fleurie. 19jan-2fs-61r

DEUX LOGEMENTS à louer, bas et haut sur la 2ème Rue, Limoilou. S'adresser 28, 5ème Avenue Limoilou, tél.: 4-2928. 19jan-6fs-61b

BOULEVARD DES FOSSES, magnifique logement chauffé à l'eau chaude, comprenant 8 pièces plus chambre bain, fini moderne. S'adresser 228, des Fossés, tél.: 8211. 19jan-6fs-61r

455, 3ème AVENUE, 6 chambres plus chambre bain avec garage si désiré, 78, du Roi, 4 chambres. S'adresser P.-E. Bédard, 187, du Roi, tél.: 3-1634, rés. 4-2381. 19jan-6fs-61r

RUE ARTILLERIE, plain-pieds 3 et 4 chambres et chambre bain. Améliorations modernes, réservoir eau chaude avec connexions, aussi garages, électricité, eau. Téléphoner 2-2362J. S'adresser 59, Artillerie. 19jan-6fs-61r

PLAIN-PIED neuf, meublé et chauffé, 5 pièces, eau chaude hiver et été, planchers dur, moderne. Belle localité, sur les Remparts, prix $50.00 par mois. S'adresser tél.: 2-7351. 19jan-6fs-61r

A ST-SACREMENT, beau logement à louer, 5 appartements. Prix modéré. S'adresser à 190, Frontenac. 19jan-4fs-61b

LOGEMENT A LOUER 28 avenue des Oblats, en face de l'église St-Sauveur, 6 chambres plus chambre bain, chauffé, plancher bois dur. S'adresser J.-A. Pouliot, N. P., 26, avenue des Oblats, tél.: 3-0375. 15jan-6fs-61f

ST-CYRILLE coin avenue Bougainville, plain-pied, 7 grandes pièces plus chambre de bain, premier étage, maison détachée, chauffée, garage. S'adresser 501, St-Cyrille, tél.: 3-2957. 16jan-6fs-61b

RUE DE LA REINE logement de 4 pièces, 2ème et 3ème étage, garage si désiré. Paroisse St-Esprit, Limoilou, 1er étage, 6 pièces, chambre bain, aussi garage. S'adresser Frs Roger, 75, 9ème Rue, tél.: 4-1969. 15jan-6fs-61f

RUE FRASER 240, logement 6 chambres plus chambre bain, un bas, chauffé, eau chaude à l'année, améliorations modernes, aussi garage. S'adresser J.-A. Jolicœur, 93, St-Pierre, tél.: 2-6201. 11jan-26fs-61b

LOGEMENTS à louer, maisons seules 8 et 12 chambres, situées avenue des Erable et Salaberry, rue St-Cyrille 4 et 5 chambres chauffés, 38.00 et 42.00 pas chauffés, faubourg St-Jean, $20.00 et $25.00. S'adresser 49, des Erables, tél.: 6779. 20jan-6fs-61f

LOGEMENT A LOUER pour le 1er mai prochain, 2 étages, 13 chambres coin des rues Dorchester et St-Joseph, St-Roch. S'adresser L. Deschênes Ltée, 269, St-Joseph. 16jan-6fs-61b

LOGEMENT NEUF à 106, côte d'Abraham, plain-pied de 6 pièces et chambre bain, chauffé, planchers bois dur, chambre de bain en tuile, fini moderne. S'adresser Dr Dion, 24, côte du Palais, tél.: 2-2153. 20jan-6fs-61r

FLAT A LOUER 8 pièces plus chambre bain, dans maison à 2 étages, complètement détachée, garage le tout chauffé par propriétaire, situé 148, avenue Murray. S'adresser Jos Morel, 133, de la Reine, tél.: 4-3961. 16jan-6fs61b

122 LATOURELLE logements 7 chambres avec bain, grenier et cave, gaz, électricité, un autre de 5 chambres, galerie et véranda, gaz, électricité, cave. S'adresser Jos. Paradis, 122, Latourelle, tél.: 3-4960. 13jan-26fs-61b

5 AVENUE LEVIS, logement 10 chambres, chauffé, eau chaude à l'année, tuyauterie en cuivre, garage chauffé, améliorations modernes. S'adresser H. L'Heureux, No 1, avenue Lévis, tél.: 5948. 15jan-6fs-61b

LOGEMENTS NEUFS, pl in pied, chauffés, 5 pièces avec galeries, très modernes, clair de neige et vidanges. 26, Laval, localité tranquille, près des Remparts Prix $40 par mois. S'adresser 31, des Remparts, tél.: 2-7351. 12jan-26fs-61

RUE ST-JEAN, No 180, logement de 5 chambres, moderne, chauffé, clair de neige et vidanges, réparé à neuf. S'adresser au No 176, rue St-Jean, tél.: 2-1354. 18jan-26fs-61r

LOGEMENT A LOUER de 4 chambres plus chambre bain, plancher bois dur, 2ème étage, galerie en avant, en arrière, fini moderne, situé 273-277 Kirouac. S'adresser O. Lapointe, 125, Kirouac, tél.: 3-0767. 19jan-6fs-61f

LOGEMENT A LOUER Grande-Allée près Château-St-Louis, moderne, 7 pièces plus chambre bain, chauffé, eau chaude à l'année, clair de tout, frigidaire si désiré. S'adresser tél.: 4-1410 ou 4-4221. 19jan-6fs-61b

RICHELIEU ET STE-MARIE, logements de 3-4-5 et 6 chambres à louer, au centre de St-Jean-Baptiste, chauffés ou non. Possession immédiate ou au 1er mai. S'adresser 138, Richelieu. 19jan-6fs-61b

IMMEUBLES

AVENUE LAURIER, deux constructions neuves, 6 logements chacune.
RUE DES FRANCISCAINS, maison seule, 10 appartements. A vendre prix évaluation municipale.
RUE SAUNDERS, 5 logements, 4-5 et 1 de 7 pièces.
GRANDE-ALLEE, maison seule, 12 appartements, pierre soide. A vendre prix évaluation municipale.
RUE MARQUETTE, à vendre maison d'un logement 10 appartements. Système à l'huile, bonnes conditions.
RUE D'ARTIGNY, construction brique solide,1 logement 8 pièces.
RUE DE SALABERRY, 2 logements 8 appartements, brique solide, $10,000 dont $1,000 comptant, balance $1,000 par année.
RUE ABERDEEN, deux maisons, 3 logements 6 pièces, brique solide, rapportent $233.00 par mois chacune.
RUE ST-CYRILLE,2 logements 7 pièces.
AVENUE BROWN, trois logements 8 et 9 pièces, chauffage à l'huile. Echangerait pour propriété seule 10 appartements dans environs de la ville.
RUE ST-OLIVIER, 3 logements et 1 magasin, brique solide, bonnes conditions.
RUE LAVAL, 2 logements 8 et 9 appartements, pierre solide. A vendre à $1,000 en bas de l'évaluation municipale.
RUE GARNIER, maison d'un seul logement 7 appartements. Paiement initial raisonnable, balance payable comme loyer.
RUE FRASER, 3 logements 6 pièces, à vendre prix de l'évaluation municipale.
CHEMIN STE-FOY, maison d'un seul logement 12 pièces, bel endroit. A vendre prix évaluation municipale.
RUE FRASER, 3 logements, 7 appartements, rapporte $225.00 par mois.
RUE BOURDON, St-François-d'Assise, 2 logements 5 pièces. Bas prix.
RUE ST-AMABLE, 3 logements, 7-8-9 pièces. A vendre à près l'évaluation municipale.
RUE FRASER, trois logements, 6-7-7 pièces, bons revenus.
RUE ST-FRANCOIS, 4 logements, 7-8 pièces, à vendre à près l'évaluation municipale.
RUE ST-JEAN, 2 magasins, 1 étage complet vaste et 4 logements, 11, 6, 6, 8 pièces. Brique solide. Bon placement.
RUE ST-JOSEPH, 4 étages, 2 magasins, 2 logements 12 appartements. Belle valeur comme placement.
AUTRES propriétés de rapport, seules, commerciales dans les limites de la ville et banlieue ainsi maisons de campagnes, terrains, terres à vendre et à échanger, prix, conditions avantageux.

A LOUER
LOGEMENTS, BUREAUX, MAGASINS
RUE ST-URSULE, 10 appartements, maison seule, 2 chambres de bains.
RUE SAUNDERS, 5 appartements, plus chambre bain (2 logements)
PAROISSE ST-DOMINIQUE, près Grande-Allée, 2 logements 7 pièces plus chambre bain chacun. Chauffés, eau chaude à l'année.
AVENUE BOURLAMAQUE, 6 pièces plus chambre bain.
RUE FRASER, 8 pièces plus chambre bain. Chauffé, 1er étage.
RUE DES FRANCISCAINS, logement 9 pièces plus chambre bain.
RUE RICHELIEU, 7 pièces plus chambre bain. Chauffé.
RUE CHARLEVOIX, 9 pièces plus chambre bain.
BUREAUX, dans l'édifice "Le Journal" de différentes dimensions.
MAGASINS rue St-Jean, coin de rue, et boulevard des Fossés.

GEORGES PAQUET
Immeuble et assurance, 59, St-Joseph, tél.: bureau 4-4221, rés. 6678. 18jan-6fs-100r

OCCASIONS D'ACHETER
MAISONS à plusieurs logements, rues St-Cyrille, St-Augustin, avenue Brown. Maison pour touristes, près Château-Frontenac. Maisons à revenus dans quartiers St-Sauveur, St-Malo, St-Jean-Baptiste, Limoilou. Conditions faciles. S'adresser de La Bruère Fortier, 47, rue Notre-Dame-des-Anges, St-Roch, tél.: 9479. 5-7-9-12-14-16-19-21-23-26-28-30jan 2-4-6-9-11-13 16-18-20-23-25-27féc. 1-3mrs. -100f
ST-SACREMENT. Maison détachée, 3 logements. Améliorations modernes. Aucune rente terrain. Prix, $12,000.00.
AVENUE BROWN. Maison 3 logements. Améliorations modernes. Système à l'huile. Logement livre 1er mai. Prix, $13,500.00. $1,500.00 accompte.
FAUBOURG ST-JEAN. Maison 3 plainspieds. $1,000.00 accompte.
ST-MALO. Maison 3 logements, 5 et 6 chambres avec bains, très propres.
ST-FIDELE et ST-FRS-D'ASSISE. Maison 3 logements avec améliorations modernes. Revenus $1,100 par année. Prix d'occasion $7,500.00.
RUE ST-JEAN. Maison de deux logements, belle partie, à vendre à des prix d'occasion, $12,000.00.
PLUSIEURS AUTRES PROPRIETES d'un, deux, trois logements dans toutes les parties de la ville. Très bonnes conditions.
PRES DU PARLEMENT, maison à deux étages d'un seul logement, huit chambres plus bain. Améliorations modernes, grande cour, garage. Prix, $6,800.00. Conditions faciles.

EMILE BROUSSEAU
255, St-Jean, tél: 2-5768. 16-19-20-21-22-23jan-100r

LOGEMENT A LOUER
515-517 COIN ST-CYRILLE et Murray, eau chaude à l'année. Aussi manufacture à vendre ou à louer, avec maison privée et terrain, coin Ste-Thérèse et Bayard. S'adresser Alex. Blondeau, 157, Ste-Thérèse, tél.: 9402. 5jan-26fs-100f

MAISONS A VENDRE
$1800.00 pour trois terrains avec hangar et écurie, situés coin Normandie et avenue Lamontagne. Evaluation municipale $2000.00.
$3500.00 pour maison de quatre logements située rue Champlain. Revenu annuel $564.
$6500.00 pour maison de quatre logements avec garage et hangar, située rue St-Bonaventure. Revenu annuel $792.00.
$8500.00 pour maison de deux logements située rue Garnier. Revenu annuel $660.00.
$8500.00 pour maison de deux logements et un magasin avec garage, hangar et écurie, située rue Victoria.
$10500.00 pour maison de 6 logements située rue Latourelle. Revenu annuel $1476.
$14500.00 pour maison de 3 logements située rue Fraser. Revenu annuel $2208.
$18000.00 pour maison de 6 logements, située rue Notre-Dame-des-Anges, coin St-Anselme. Revenu annuel $2532.00.
RESTAURANT situé à la Basse-Ville. Chiffre d'affaires intéressant.
EPICERIES licenciées, situées sur avenue Cartier, côte d'Abraham et aux alentours du parlement. Clientèle établie.
HOTELS situés rue St-Paul, près la gare Union et à Limoilou sur la 1ère Rue et 2ème Rue.
MANUFACTURE de matelas. Occasion d'avenir.
AMEUBLEMENTS de maisons de chambres situés sur les rues St-Joseph, Ste-Ursule, McMahon et des Remparts.
TERRAINS—Beaux choix très bien situés. Prix $75.00 et plus.
AUSSI AUTRES PROPRIETES ET TERRAINS situés dans tous les quartiers de la ville.

H.-P. CIMON
Immeuble en général. Edifice Cimon, 6, côte d'Abraham, tél.: 5169. 20jan-6fs-100r

MAISONS A VENDRE
QUARTIERS MONTCALM ET BELVEDERE, beau choix maisons modernes. $10,000 à $20,000 suivant grandeur, etc. Aussi beau choix maisons seules de 6 à 15 chambres. Maison neuve, complètement détachées de 3 logements dont un 10 chambres plus 2 chambres bain (plain-pied) et deux 6 chambres avec deux garages chauffés $20,000. Maison neuve deux logements de 10 chambres et garages chauffés.
QUARTIERS MONTCALM ET BELVEDERE, maions neuves de 6 logements, 6 chambres, frigidaires, etc. Genre appartements. Prix bas. Conditions faciles. Valeur exceptionnelle comme placement.
QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE, maison neuve sept logements. Revenu 15% net ou encore 10% net et un logement gratuit.
BOULEVARD CREMAZIE, maison brique solide trois logements, trois fournaises. Revenu $1488. Prix $10,500.
RUE DU ROI (centre St-Roch) deux logements 4-8 chambres Revenu $720.00 Prix $4,800. Conditions faciles.
RUE DU ROI (près Caron) trois logements. Revenu $936. Prix $6,500
RUE ST-AMABLE, brique solide. Trois logements 8 chambres (plain-pied). Prix $13,000.
RUE FRASER, cottage 8 chambres. Terrain 50x130. Prix $6,800. Terrain clair.
BERGERVILLE, cottage 9 chambres. Terrain 70x85. Prix $5,800.
ST-SACREMENT, cottage semi-détaché 9 chambres. Prix $6,500.
LIMOILOU, trois logements, 6 chambres. Prix $7,000.
ST-ESPRIT, trois logements 6 chambres. Offre raisonnable acceptée.
ST-PASCAL, deux logements 8 chambres. Terrain 50x80. Prix $7,500.
COTTAGES, MAISONS, près de Québec (Beauport, etc.)
CHOIX CONSIDERABLE propriétés de revenus. Profit net 13% à 20% sur votre argent.
IL EST DE VOTRE INTERET de me consulter avant d'acheter.
S'ADRESSER

ST-GEORGES MORENCY
Immeuble et assurances, 235, rue St-Joseph, tél.: 8311 - 5680. 16jan-6fs-100f

IMMEUBLE
COLLECTION et assurance. Vente et achat de propriétés. Location et administration. Collection générale, loyers, billets, créances. Prêts sur hypothèques. Rachat de bonnes valeurs. Notre notaire ou notre courtier en assurance transigeront vos affaires promptement si désiré. Architecte renommé pour plans et évaluations. 25 ans d'expérience en affaires. Satisfaction garantie. Venez nous voir ou téléphonez à

LOUIS GIRARD
(autrefois gérant de Lindsay Ltée) tél.: 9075 rés. 7030, 59, rue St-Joseph, Québec. 18jan-6fs-100b

MAISONS A VENDRE 9, Ste-Hélène, 2 logements, 3-4 chambres, revenu annuel $420. Prix $3,000, $500 comptant, balance $25 par mois à prompt acheteur.
22 A 28, JEANNE-D'ARC, 4 logements 6-7 chambres plus chambres bain, tank eau chaude à chaque logement. Revenu annuel $1,428. Prix d'occasion. Logement libre à l'acheteur.

O.-F. BOUCHER
46 St-Eustache, tél.: 2-7780. 20jan-6fs-100r

La fortune ne vous sourit pas deux fois dans la vie et l'occasion n'a qu'un cheveu.—Lamartine

MAISONS A VENDRE
RUE ST-AUGUSTIN, maison 4 logements, construction première classe fini moderne, revenu 1968, annuel, prix $12,-000.
2e AVENUE, 3 logements de 6 chambres, revenu $996.00 pour $2,500 comptant, balance sur hypothèque.
A VENDRE OU ECHANGER, maison 2 logements près du Parlement, revenu 12% excellente construction.
RUE MONTCALM, construction de bois grand terrain à vendre en bas de l'évaluation municipale $1500.
RUE ST-MATHIAS, maison 2 logements grand terrain 42x60, hangar, garage, prix $1,350.
RUE DUROCHER, 1 logement de 5 chambres et magasin en bas, bon revenu. Construction de brique. Prix $3,200.00. Conditions des plus avantageuses.
$500 COMPTANT, 3 logements, rue Bayard, revenu $720.00, bonne construction. Balance facile.
ON DEMANDE à acheter propriété dans bas de la ville, construction moderne, 2 logements de 6 appartements, à prix avantageux pour du comptant.
TERRE A VENDRE à 8 milles de Québec, comprenant maison, grange, écurie, roulant, etc., le tout en parfaite condition. 50 arpents superficie.
RUE MONTCALM, maison de 1 logement, terrain complet, prix $1,500.00.

C.-E. MIGNER
Immeuble et assurances, tél.: 8358, 28, Montcalm. 18jan-6fs-100f

MAISON A VENDRE
13e RUE, près de l'église, maison neuve, six logements, revenu $2,160.00, prix, $16,500.00.
RUE LAVIGUEUR, maison deux logements, $500.00 comptant, balance comme loyer.
AVENUE BROWN, maison trois logements 7 et 8 chambres plus chambre de bain, planchers en bois dur, foyer. Prix, $15,500.00.
RUE DU ROI, maison deux logements, 5 et 8 chambres, $1,000.00 comptant, balance conditions faciles.
RUE GODBOUT, maison seule, $800.00 comptant, balance comme loyer.
RUE SIMON, propriété de trois logements, solide en brique, prix, $6,000.00.
RUE JOLIETTE, maison seule, $200.00 comptant, balance comme loyer.
10e RUE, deux magnifiques maisons, 5 et 6 chambres, améliorations modernes, 32-34-36-38, 4e AVENUE, maison de six logements, revenu $1,440.00, bon marché.
RUE DU ROI, deux logements, 4 chambres, bonnes conditions.
AUSSI plusieurs miasons à vendre ou à échanger dans toutes les parties de la ville

PAUL-EMILE BEDARD
Assurance et immeuble, 187, rue du Roi. Tél: 3-1634. Rés.: 4-2381. 16jan-6fs-100r

MAISONS A VENDRE
162, CREMAZIE, construction neuve, revenu $180.00 par mois, système de chauffage Buck Wheat.
166, CREMAZIE, poste de commerce et logement privé.
MANUFACTURE et machinerie à vendre 28 rue Montcalm, 3,000 pieds de plancher, possession immédiate, en plus loyer privé, 7 appartements, autre servant de bureau d'affaires, 3 appartements loués dans le moment, conditions faciles.
CHANCE EXCEPTIONNELLE rue Bougainville, prix spécial $8,800.00 demande $5,000.00, 1ère hypothèque 6% balance $3,800.00 comptant, 3 revenus $1,200.00 par année 10¾% net d'argent.
HOTEL GRAND CENTRAL, Loretteville, 16 chambres plus grand magasin et restaurant, échangeable ou très peu comptant et balance 1ère hypothèque.
TERRAINS A VENDRE
Coin des rues Bourlamaque et St-Laurent voisin de la nouvelle église Notre-Dame-du-Chemin.

R. DROLET
194, avenue des Erables, tél.: 3-4217. 26déc-26fs-100f

C. BUSSIERES
DEVENEZ PROPRIETAIRE. Maison coin Montmagny et Bonaventure. Poste de commerce, 4 logements et garage.
RUE ST-VALLIER, maison 1 logement.
RUE TRUDEL, maison 2 logements.
AUSSI TERRAINS rue Montmagny et Lafayette.
VENDRA peu comptant, balance à terme facile. Cy. Bussières, épicier, 49, St-Bernard. tél.: 6827. 28déc-26fs-100f

OCCASIONS
$300.00 COMPTANT St-François-d'Assise, maison neuve de deux logements de 5 chambres plus bain, balance comme loyer.
$300.00 COMPTANT, rue Marie-Louise, pour 3 logements, balance comme loyer.
$250.00 COMPTANT, rue Arago, pour maison de un logement de 4 pièces plus garage. Balance $15.00 par mois sans intérêt.
$600.00 COMPTANT, 4ème Avenue, Limoilou. Pour 3 logements de 6 chambres plus bain. Balance comme loyer.
$400.00 COMPTANT, rue Jeanne-Mance, pour maison non terminée de 2 logements. Balance au mois.

Immeuble & Epargne Inc.
Administration et ocation de propriétés. Edifice Cimon, 6, côte d'Abraham, tél.: 5160. 20jan-6fs-100r

LOGEMENTS A LOUER
LOGEMENT 4 chambres plus cuisine d'été, entrée par cour, chaud, fera très bien pour petit ménage. S'adresser par téléphone 2-1073. 16jan-6fs-61b

145-147 RUE SCOTT. Appartements des plus modernes, chambre de bain en tuile, frigidaire, chauffés, eau chaude à l'année. S'adresser J. Sansfaçon, 93½, St-Patrice, tél.: 2-3462J. 19jan-6fs-61r

AVENUE LEVIS, 2 plain-pieds 8-9 chambres, chambre bain en tuile, avec douche, balcon, bien éclairés, chauffés, garage, prix $60.00. S'adresser L. Trépanier, tél.: 2-7241, 3-1526. 19jan-6fs-61r

LOGEMENTS à louer de 6 appartements plus chambre de bain, et chauffé, situé 48, rue Lockwell. S'adresser téléphone 4-1963. Un autre de 7 appartements avec bain, pas chauffé, situé 311, rue St-Vallier. S'adresser à 50, Lockwell. Téléphone 4-1963. 19jan-6fs-61b

BEAU LOGEMENT neuf à louer, 6 appartements plus chambre de bain, fini moderne, aussi maison à vendre. S'adresser à 455, 3ème Avenue, tél.: 9784. 20jan-6fs-61f

LOGEMENTS chauffés et non chauffés de 4-5-6-7 chambres, possédant toutes améliorations modernes, situés 252-256, Prince-Edouard et 11A, 11D, 13 d'Argenson, aussi 634 St-Vallier. S'adresser Alex. Renaud, 263, St-Paul, tél.: 2-6403 ou 4-2557. 20jan-6fs-61b

RUE FRASER No 288, logement 8 chambres plus chambre bain, chauffé, fini moderne, endroit idéal situé entre Brown et Bougainville. S'adresser 20 Crémazie, tél.: 5224. 20jan-4fs-61f

CENTRE DE ST-ROCH coin de rues, logement de 4 chambres, très propre. Pour visiter 22 de l'Eglise, coin Fleurie. Pour informations s'adresser 142, Fleurie. 20jan-2fs-61r

LOGEMENT A LOUER de 4 chambres plus chambre de bain, situé rue St-Vallier en face du marché St-Pierre, clair de neige. S'adresser U. Bédard, 874, St-Vallier, tél.: 4-0479. 20jan-6fs-61f

GRAND LOGEMENT chauffé, quartier St-Jean-Baptiste, neuf pièces plus chambre de bain et dépense froide, eau chaude, gaz, partie de cave. S'adresser à 512, St-Jean. 20jan-6fs-61f

PAROISSE SACRE-COEUR maison seule à louer 6 chambres plus passage. Réparations faites par propriétaire. S'adresser O. Laplante, 26, rue Falardeau, tél.: 8418. -61f

AVENUE BROWN, Nos 83-85, 7 et 8 chambres, avenue Moncton, Nos 27-29, 7-8 chambres rue St-Cyrille 408B, 8 chambres. S'adresser à J.-E. Frenette 167, avenue des Erables, tél.: 6040. 9jan-26fs-61f

BAS DE MAISON à louer, 4 appartements plus chambre de bain, chauffé, plancher en bois dur, situé à 6½, côte Ste-Geneviève. S'adresser à 8, côte Ste-Geneviève. 20jan-4fs-61r

LOGEMENTS 4 et 6 chambres 146 et 148 St-Léon, 4 chambres 167, St-Léon, aussi à 73 et 75 avenue Renaud 4 appartements, 157, 8ème Avenue 6 appartements et bain. S'adresser U. Girard, 98, du Pont, tél.: 4-0221. 20jan-4fs-61r

LOGEMENTS A LOUER
PLAIN-PIED situé 15 Charlevoix, Haute-Ville, 5 chambres plus chambre de bain, chauffé. S'adresser Dr A. Dion, 24, du Palais. 16jan-6fs-61r

BEAU LOGEMENT très ensoleillé, 6 chambres plus chambre de bain, chauffé, entrée privée, plancher en bois dur, véranda vitrée, balcon, garage si désiré. S'adresser 84, Vimy, tél.: 3-4200. 19jan-6fs-61b

1 RUE ST-JEAN, grand logement moderne, très confortable. Pour visiter s'adresser sur les lieux. 19jan-15fs-61b

ST-PASCAL-BAYLON, logements à louer rue Champ Fleuri, 6 chambres et bain, près de l'église et tramways. S'adresser J.-A. Lemay, 184, 8ème Avenue, Limoilou, tél.: 6929. 19jan-5fs-61b

LOGEMENTS ET MAGASINS—Logements rue St-François, 4 chambres, 3 logements rue Dolbeau, 5, 6 et 9 chambres. Magasin No 137, rue St-Paul. S'adresser Roy & Baillargeon, 71, St-Pierre, tél.: 2-1390. 16jan-6fs-61r

RUE MARQUETTE, plain-pied 5 chambres plus bain, fini moderne, plancher bois dur, chauffé, paroisse des Martyrs, 114 Marquette. S'adresser tél.: 3-4316 ou 2-0494. 16jan-6fs-61r

LOGEMENT A LOUER 4 appartements neufs, $15.00, 2e étage. S'adresse. à 276, avenue des Pins, tél.: de 8 a.m. à 6 p.m. 4-4515. 16jan-4fs-61r

LOGEMENT A LOUER 5 chambres plus bain, 129 rue Scott, logement 45, rue LaSarre. 4 chambres plus bain. S'adresser Louis Careau, 127, rue Scott, tél.: 2-3088. 18jan-5fs-61b

11 RUE HAMEL, beau grand logement, libre 1er main, comprenant 16 chambres. Le tout ayant été remis à neuf. Il y a 6 mois, système de chauffage, prix modéré. Informations s'adresser 284, St-Cyrille, appt. 3, tél.: 8620. 18jan-6fs-61b

APPARTEMENTS LAURIER 5 chambres plus bain, fini moderne, 306, avenue Laurier. S'adresser tél.: 3-4316 ou 2-0494. 16jan-6fs-61r

A LOUER logements 4-5 et 6 appartements, situés 40 Richelieu, coin côte d'Abraham, chauffé, le tout moderne. S'adresser 34, côte d'Abraham, tél.: 2-4825. 16jan-4fs-61b

165, DU PONT, 2 logements de 3 chambres, 2e et 3e étage. Electricité, gaz, chaud Convenable pour couples âgés. S'adresser sur les lieux. Tél.: 4-2143. 16jan-4fs-61r

298 RUE FRASER près Bougainville, dix pièces, confort moderne, eau chaude à l'année, bien éclairé de tous côtés, prix modéré. Libre à la fin d'avril. S'adresser J.-Ch. Harvey, 302, rue Fraser. 14jan-12fs-61b

A ST-SACREMENT logement de 6 chambres plus chambre de bain, chauffé, situé coin avenue Marguerite-Bourgeois et Montmorency, tél.: 3-4229. 14jan-6fs-61b

A LOUER No 8 rue Wolfe, Lévis, un magnifique logement de 10 chambres avec toutes les améliorations modernes, lumière électrique, bain, fournaise, cour, hangar, garage. Possession immédiate. S'adresser à Adjutor Roy, notaire, No 10, rue Wolfe, Lévis. 15jan-6fs-61b

LOGEMENTS A LOUER
ST-SACREMENT 219-221 Kitchener, 2 logements 5 chambres, chambre bain, un 10 chambres, chauffé ou non, planchers bois dur, améliorations modernes. S'adresser Nap. Bédard, 23, Crémazie, tél.: 3-4670. 13jan-26fs-61b

LOGEMENTS A LOUER
PLUSIEURS LOGEMENTS neufs de 5 chambres près de l'église St-François-d'Assise, avec chambre de bain, hangar, plancher bois dur. S'adresser à Art Jobidon, 32, 13ème Rue. tél.: 4-0822. 14jan-6fs-61b

LOGEMENT 5 appartements, faubourg St-Jean-Baptiste, bien propre, fini crépi blanc, gaz, électricité, cave, pour petite famille ou nouveaux mariés. S'adresser tél.: 3-4506. 19jan-3fs-61b

265A RUE FRASER, 5 chambres, chambre bain en tuile moderne, eau chaude à l'année, chauffé. S'adresser A. Ratté, 446, St-Cyrille, tél.: 3-0745. 19jan-26fs-61b

52 AVENUE PARENT à louer un bas ainsi qu'un 2ème étage, 5 chambres, plancher bois dur. S'adresser A. Ratté, 446, St-Cyrille, tél.: 3-0745. 19jan-26fs-61b

108 AVENUE BOUGAINVILLE, coin St-Cyrille à louer 5 chambres, chambre bain, moderne, chauffé, eau chaude à l'année. S'adresser A. Ratté, 446, St-Cyrille, tél.: 3-0745. 19jan-26fs-61b

RUE ARTILLERIE, logements 4-5 et 6 chambres plus chambre bain, chauffés, système d'eau chaude à l'année, maison neuve avec toutes améliorations modernes. Pour renseignements s'adresser Lauréat Blouin, 47, Artillerie, tél.: 2-1705. 14jan-26fs-61b

A LOUER logement 9 pièces y compris chambre de bain, dans le centre de St-Roch, chambre séparé par un passage. S'adresser à 70, rue Fleurie. 20jan-3fs-61r

PLAIN-PIED à louer 5 chambres plus chambre bain, chauffé. S'adresser 35 Latourelle. 20jan-4fs-61r

LOGEMENTS de 2 et 3 appartements, cuisinette, bain, chauffés, meublés ou non, améliorations modernes, service de concierge. S'adresser app. Colinette, 8, rue Collins. 11jan-26fs-61b

MAGNIFIQUE LOGEMENT à 2 étages, chauffé, 10 pièces, chambre de bain, eau chaude, planchers bois dur, système buckwheat, très ensoleillé à 279, rue St-Cyrille, une minute de l'Avenue des Erables. S'adresser tél.: 2-8630 ou 6274. 20-21-23jan-61b

LOGEMENT NEUF à 116 côte d'Abraham, plain-pied de 6 pièces et chambre de bain, chauffé, planchers bois dur, chambre bain en tuile, bain carré avec douche, fini moderne. S'adresser Dr Dion, 24, côte du Palais, tél.: 2-2153. 20jan-6fs-61r

RUE DES FRANCISCAINS à louer deux plain-pieds 4 chambres, chauffés, bien éclairés, grande cour, l'un avec chambre bain, l'autre sans chambre bain. S'adresser J.-A. Talbot, 113, des Franciscains, tél.: 3-4275. 20jan-4fs-61b

A LOUER logement de 3 à 5 chambres. S'adresser 446, rue Arago, tél.: 3-2758. 20jan-26fs-61b

AVENUE HAMILTON, logement moderne 32x49 parfaitement éclairé, 6 grandes pièces plus chambre bain, dépense froide. S'adresser 6 avenue Hamilton, St-François-d'Assise, tél.: 3-4488. 20-23jan-61b

LOGEMENT à louer plain-pied, 7 chambres plus chambre de bain, avec garage si désiré, situé à 24 DeVarennes, près du marché St-Roch. S'adresser à 26, DeVarennes, tél.: 8775. 18jan-4fs-61b

2 FLATS à louer 8 et 4 pièces plus bain chauffés 5 et 7 pièces plus bain, non chauffés, plus belle rue St-Cœur-de-Marie, 54, avenue Maisonneuve. 18jan-4fs-61b

SUR LA PREMIERE AVENUE, commodités de la ville, air de la campagne. Six chambres, chambre de bain. Libre actuellement. S'adresser à Raoul Renault, 552, Première Avenue, tél.: 4-4802. 19jan-15fs-61b

RUE ST-OLIVIER 259½, logement, 1er étage, cinq appartements plus chambre bain, passage, récemment réparé à neuf, cave et cour. S'adresser No 259, St-Olivier, tél.: 6628. 19jan-26fs-61b

A LOUER logement 6 chambres plus chambre bain en tuiles, chauffé, eau chaude à l'année, foyer, belle finition, avec garage, situé 17, avenue Lévis, près Monument des Braves. S'adresser Antonio Sévigny, 375, St-Olivier. 20jan-6fs-61f

LOGEMENTS à louer sur les rues Crémazie, Maisonneuve et Fraser. S'adresser à J.-A. Chiquette, 395, rue St-Cyrille, tél.: 5550. 20jan-4fs-61f

LOGEMENT à louer de différents prix et de grandeurs différentes de 5 à 8 chambres, plain-pied, chauffé. S'adresser N. Cauchon, 166, avenue Cartier, tél.: 6052. 20jan-6fs-61f

RUE ABERDEEN, 6 et 5 chambres, bien chauffées, planchers bois dur, dépense, eau chaude à l'année, clair de neige et vidanges. S'adresser 60 Aberdeen, tél.: 5653. -61f

PAROISSE ST-SACREMENT à louer un logement au No 103½, avenue Bourlamaque, 6 chambres plus chambre de bain, dépense, 2 galeries, plancher bois dur, chauffé. S'adresser à J. Nadeau 105½ avenue Bourlamaque, tél.: 6501. 20jan-6fs-61f

LOGEMENT A LOUER 4 appartements et chambre bain, chauffé, situé No 52, St-Patrice, près du Parlement. Pour informations s'adresser C.-E. Migner, tél.: 8358 - 9821. 20jan-6fs-61f

LOGEMENTS DEMANDES
LOGEMENT demandé pour mai prochain 4 ou 5 chambres plus chambre bain, chauffé ou non, premier étage, dans partie haute St-Jean-Baptiste, rue St-Jean, côte d'Abraham, d'Aiguillon, St-Joachim de préférence. Geo. Paquet, 59, St-Jo ph. tél.: 4-4221 18jan-6fs-62r

LOGEMENT DEMANDE pour le 1er mai 1932, famille cinq grandes personnes, dans St-Cœur-de-Marie, Notre-Dame-du-Chemin, St-Dominique ou St-Martyrs Canadiens. Doit avoir 6 ou 7 pièces, (plus chambre de bain) dont 3 chambres à coucher. Chauffé ou non. Aussi gaz et garage. Faites votre plus bas prix, clair de tout supplément, avec option jusqu'au 30 janvier. Adresser Casier No 1, "Le Soleil", Québec. 7jan-t.n.o.

LOGEMENT demandé pour mai, 4 et 5 chambres avec bain et gaz, pour nouveaux mariés, 2e étage, dans St-Roch, Jacques-Cartier, St-Sauveur, Sacré-Cœur. Ecrire à Casier 38, "Le Soleil". 18jan-6fs-62f

LOGEMENTS DEMANDES
OCCASION exceptionnelle pour prompt acheteur ameublement complet de maison de chambres à louer, à vendre avec avantage de continuer le bail. 11 chambres bien louées, rapportant $140.00 par mois net, à vendre en bas du prix coûtant. S'adresser à Georges Paquet, 59, St-Joseph, tél.: 4-4221 rés. 6678. 15jan-6fs-6.r

MACHINERIES A VENDRE
MOTEUR ELECTRIQUE 40 forces presque neuf, à vendre à un prix très avantageux. S'adresser O. Chalifour Inc. 126 Prince-Edouard. Québec, téléphone 4-3546. 14jan-12fs-63r

PONEY PLANEUR Ball bearing de 17" pratiquement neuf, aussi 1 shaper à 1 tête table 30x30, faisant le travail gauche et droit en bonne condition, aussi 1 sableuse Rouleau 24" large table en bois 36"x36" et 1 machine à faire les boites queue de ronde. S'adresser à 158, du Roi. 18jan-6fs-63r

MACHINES A VENDRE—1 planer combiné à planer, moulurer et embouveter, scie ruban sur pied, table renversible 36 pouces de roue, découpant 14 pouces de haut, 1 shaft en acier tourné, 36 pieds 1¼ pouce de gros et poulies, moteur de 10 forces, avec starter à l'huile, aussi courroies, en cuir. Tout en parfait ordre. A vendre à bas prix. S'adresser Louis Rousseau & Frères, 40, rue Dorchester, Québec, tél.: 4-1824 ou 8285. 20jan-6fs-63

MAGASINS A LOUER
EXCELLENT POSTE d'affaires à louer, près de l'hôtel Victoria, 68 et 70½, St-Jean. S'adresser A.-L. Langevin, 70 St-Jean. 8jan-12fs-64b

MAGASIN 117 RUE ST-JOSEPH, à louer, entre rues Lalliberté et du Pont, côté sud, centre des affaires. Deux belles vitrines. Possession immédiate si désiré. S'adresser 117, St-Joseph. 19jan-26fs-64b

MAGASIN A LOUER 162, rue Crémazie, Poste licencié avec stock, possession immédiate. S'adresser M. Rosaire Drolet, 3-4217, 194 avenue des Erables. 12jan-26fs-64

MAGASIN NEUF à louer 32x40 avec cave de même grandeur 6½ haut pavée à la grandeur, très beau poste en face d'un petit parc, au No 997 rue St-Vallier. Possession immédiate. Tél.: 6461. 18jan-6fs-64b

SALON DE BARBIER et coiffure coin de rues, 62, rue Scott, S'adresse, à J.-L. Blouin, tél.: 5341 ou 2-3542j. r 11jan-26fs-64b

MAGASIN A LOUER, deux grandes vitrines, un grand espace en arrière avec logement privé, aussi un salon de barbier situés côte d'Abraham. S'adresser à 174 côte d'Abraham. 19jan-6fs-64r

MAGASINS A LOUER
POSTE DE COMMERCE rue St-Vallier, occupé depuis plusieurs années par J.-W. Gaudette, pharmacien, 3 grandes vitrines, plancher bois dur, grandeur 33x27. Très bien situé pour tout genre de commerce. Aussi logement de 5 chambres avec bain. Très chaud. S'adresser A. Nadeau, 1118, St-Vallier, tél.: 3-4298. 15jan-6fs-64f

MAGASIN AVEC LOGEMENT à louer, situé dans St-Roch, rue du Pont. S'adresser Elz. Savard, tél.: 9417. 19jan-6fs-64f

MAGASIN A LOUER—Grand magasin à louer au coin des rues Auger et St-Vallier avec écurie. S'adresser au No 1257 rue St-Vallier, tél.: 6293. 19jan-l.n.o-64b

MAGASIN, BUREAU, ENTREPOT ou boutique à louer, côte d'Abraham, bureau du Dr Kirouac, aussi magasin très bien situé avec boutique ou entrepôt. S'adresser 34, côte d'Abraham, tél.: 2-4825. 19jan-4fs-64r

MAGASIN et 2 logements, loués $55.00 à vendre rue St-Olivier, $300.00 comptant, balance comme loyer. Notaire Samson, 6 côte d'Abraham, tél.: 5169. 20jan-6fs-64b

MAISONS A LOUER
MAISON ET MAGASIN à louer à Bergerville, sur le chemin St-Louis, en face du cimetière St-Patrice. La maison à cinq chambres et chambre de bain, eau chaude dans cuisine et chambre de bain. Magasin actuellement utilisé comme restaurant et magasin. Réservoir à gazoline installé. Prix quarante dollars par mois. Téléphoner 5635. 14jan 6fs-67b

MAISON SEULE à louer dans St-Jean-Baptiste, 8 appartements y compris chambre de bain, propre, bien ensoleillée, grand de cour. S'adresser 381, Richardson, tél.: 3-3535. 14jan-4fs-67b

186 AVENUE DES ERABLES, maison seule 11 chambres, à louer. Informations s'adresser 505, St-Jean. 19jan-3fs-67b

MAISON A LOUER, 12 chambres. Loyer moderne, 6 rue St-Stanislas. S'adresser à A.-E. Pfeiffer, 4, rue McMahon. 20jan-6fs-67r

MAISONS A VENDRE
MAISON A VENDRE—83-85 rue Bagot, 2 logements, 1-3 rue Racine, 2 logements, 346 rue St-François, 5 logements. S'adresser Emile Plante. 346, St-François. 22déc-26fs-68f

2 MAISONS A VENDRE de 3 logements de 5-6 chambres $1,000.00 comptant, balance $300.00 par année. S'adresser 192, 11ème Rue. 9jan-26fs-68f

ATTENTION—Maison 4 étages, 10ème Rue, Limoilou, 4 logements 7 chambres, deux garages, prix $8,500, $2,500 comptant, hypothèque $6,000, 1ère Avenue St-François-d'Assise, 2 étages, 7 chambres, 2 terrains 30x70, $2,800, $1,800 comptant, $1,000 hypothèque. S'adresser 152, 3ème Rue. 14jan-6fs-68b

MAISON A VENDRE—Logement 8 chambres et chambre bain, salle à déjeuner, deux chambres toilette et soubassement de 4 chambres. Garage pour deux autos. Située 126 avenue Moncton. S'adresser 126 Prince-Edouard, téléphone 4-3546. 14jan-12fs-68r

MAISON A VENDRE située dans St-Roch, maison 12 chambres, en bon ordre, améliorations modernes. Visible en tout temps. S'adresser 168, du Roi, tél.: 9713. 24déc-26fs-68b

MAISONS A VENDRE
MAGNIFIQUE maison en brique, 3 étages, neuve, moderne et artistique, à vendre en bas prix coûtant, termes faciles. Rare occasion, aussi 2 autres maisons. S'adresser 76, 4ème Avenue, Limoilou. 31déc-25fs-68f

MAISON A VENDRE ou à louer, 6 chambres en bas et 7 chambres en haut, face sur la rue Berthelot, cour rue Drolet. S'adresser à François Fournier, le jour 304, rue St-Jean, tél.: 2-0149, le soir à 308, rue St-Jean. 15jan-5fs-68b

10ème RUE, maison à vendre, bâtie depuis 2 ans, cause départ de la ville. Pour renseignements s'adresser 111, 10ème Rue, tél.: 4-4816. 19jan-6fs-68b

OCCASION exceptionnelle de devenir propriétaire avec conditions de payement très avantageux. Voyez nous avant d'acheter. S'adresser L.-S. Morin, 8, Carignan-Sallière, tél.: 4-4457. 15jan-6fs-68f

PROPRIETE à vendre, magasin ameublement et stock. Commerce établi depuis 15 ans. V.-H. Cloutier, No 33, rue d'Assise. 15jan-6fs-68f

COTTAGES NEUFS à vendre. Nous offrons à conditions très avantageuses, cottages de 6, 8, 10 pièces avec toutes améliorations modernes, situés avenue Ploermel, en face de Spencer-Wood. S'adresser l'Immeuble Ploermel Limitée, No 351, des Fossés, tél.: jour 8716; soir 3038 ou 6954. 15jan-26fs-68r

A BERGERVILLE, cottage neuf, 8 pièces, eau chaude, bain, $1,000 comptant, balance comme un loyer. A 237 rue Boisseau, 2 logements, écurie, cour, à vendre payable comme un loyer, plus un petit versement comptant. Roch Pilon, 237 Boisseau. 15jan-26fs-68b

MAISON NEUVE A VENDRE ou à échanger, 7 logements. Bonne construction. Rapportant $1690 par année. A vendre bonne condition pour acheteur sérieux. S'adresser 100. 3ème Avenue, tél. 4-4321. 18déc-26fs-68f

BEAUPORT près de l'église, belle vue, propriété en brique, 9 chambres, chauffé à l'eau chaude, électricité, terrain 40x200 pieds, garages, hangars. S'adresser au No 35, rue Latourelle. 20jan-4fs-68r

POUR VENDRE immédiatement votre propriété adressez-vous à P.-F. Lalliberté, 27 Jeanne-d'Arc, tél.: 8281. 20jan-26fs-68f

BELLE PROPRIETE privée à vendre ou à louer à St-Romuald. Superbe endroit, grand terrain, jardin, arbres, commodités modernes, tramway et chemin de fer à la porte. S'adresser téléphone 3-4975 ou Mme Davis, St-Romuald, P.Q. 14jan-6fs-68b

A VENDRE OU A ECHANGER, maison 10 pièces plus bain, garage, écurie, située rivière Charny, chauffage central, conditions faciles. S'adresser H.-P. Cimon, 6, côte d'Abraham, tél.: 5169. 15jan-6fs-68r

PROPRIETE No 301, rue St-Cyrille, coin avenue Parc, maison seule, 7 pièces, chambre de bain, chauffage à l'huile, garage. J.-L.-R. Lorquet, No 95½, côte d'Abraham, tél.: 2-3452. 16jan-6fs-68r

325-327 ST-CYRILLE, maison à vendre 6,900 pieds, terrain pas de rente. Prompt acheteur. Conditions faciles. Tél.: 6647. 16jan-26fs-68b

FAUBOURG St-Jean-Baptiste, 3 bonnes maisons vendues par propriétaire. Revenu $165.00 par mois, pas chauffée, bon marché pour personne sérieuse. S'adresser 126, 1ère Avenue, paroisse St-Esprit, tél.: 4-1098. 16jan-6fs-68b

RUE ST-JEAN, en dedans des murs, bâtisse de trois magasins en plus deux autres étages, donnant un revenu $9,-600.00 par année. A vendre à $65,000.00 pour acheteur sérieux. Le tout en très bon ordre. Conditions de payement $10,-000.00 à $15,000.00 d'acompte. Balance conditions très faciles. Ecrire Casier 37, "Le Soleil". 16jan-6fs-68r

MAISON A VENDRE—Maison de 2 étages, 12 pièces en plus chambre de bain et rez de chaussé, grand terrain situé au No 97, St-Cyrille, pour plus d'informations s'adresser Edgar Langlois, 40, rue St-Jean. 16jan-6fs-68b

PROPRIETES A VENDRE à sacrifice, de deux logements. A vendre bon marché, pour prompt acheteur. S'adresser 16, avenue des Oblats, ou 208, Kirouac, tél.: 9896, 5656. 18jan-6fs-68f

MAGASINS DEMANDES
A-STE-FOY—On demande petite maison avec emplacement à vendre ou à louer, avec de bonnes conditions. Pour le 1er mai. S'adresser téléphone 2-1784. 20jan-2fs-69b

MAISONS DE CAMPAGNE
BELLE PROPRIETE d'été à vendre à Ste-Pétronille, I. O., à 5 minutes du quai, 9 chambres et chambre de bain, le tout meublé. L'électricité, et tout le confort moderne, grand terrain, etc. S'adresser à 320 avenue Laurier, tél.: 5627. 19jan-6fs-70b

MANUFACTURES
MANUFACTURE A LOUER
28 RUE MONTCALM manufacture à louer 3,000 pieds de plancher, 2 étages, avec machineries, fabricant makins, pantoufles de boudoir. Spécialité de gants de toutes sortes, etc. S'adresser 3-4217M M. Rosaire Drolet, 194, des Erables. 14jan-6fs-71f

MANUFACTURE A VENDRE
MANUFACTURE d'articles de cuir en opération à vendre à bon marché. Conditons faciles. Accepterait propriété en échange à la ville ou à la campagne Ecrire Casier 29, "Le Soleil". 14jan-6fs-71b

ON DEMANDE A ACHETER
MEUBLES ANTIQUES
ON DEMANDE à acheter des meubles antiques. Nous achetons toute sorte de meubles antiques vieux d'environ 100 ans. Vieilles gravures et peintures. Ecrire à Case 12, "Le Soleil". 11jan-10fs-73b

PENSIONS POUR BEBES
JE DONNERAI joli petit garçon en adoption. Pour autres informations appelez 8518. 16jan-4fs-74f

PENSION POUR ENFANTS naissants jusqu'à l'âge de dix ans, chez dame d'expérience, place distinguée, discrétion, pouvant donner meilleurs références, soins maternels au plus bas prix. S'adresser 44A, Latourelle, 2e étage. 19-20-22-23jan-74r

OBJETS PERDUS
PLUME-FONTAINE marque "Sheaffer" noir et blanc, perdue vendredi soir 15 janvier par les rues St-Jean, St-Joseph et St-Vallier. S'il vous plaît retourner L. Auclair, 46, côte du Palais. Récompense promise. 18jan-3fs-75b

PERDUE AU MAGASIN Steel rue St-Jean, samedi une robe en crêpe plat. S'il vous plait avertir tél.: 6090. Récompense. 18jan-3fs-75b

PERDUE paire de gants en kid avec pagode grise presque noirs, partir patinoir Limoilou passant 3ème Avenue jusque 91½, Canadière. Récompense promise en remettant 91½, Canardière. 19jan-2fs-75b

SACOCHE contenant argent perdue de l'église St-Pascal à l'église de Limoilou. Prière de s'adresser 4-4490. 20jan-2fs-75b

PERDUE SACOCHE en cuir noir, avec chapelet perles satin, trousseau de clefs, de St-Pascal-Baylon à 22, rue Racine et chemin Ste-Foy. Remettre à 22, rue Racine. Récompense. -75b

ANIMAUX PERDUS
CHIEN POLICIER noir, perdu vendredi. S. v. p. téléphoner 3-1539. Celui qui le gardera après cet avis sera poursuivi. 19jan-3fs-76b

PETIT CHIEN policier noir et jaune, perdu lundi. S. v. p. téléphoner 3-1700. Celui qui le gardera après cet avis sera poursuivi. -76b

PIANOS A VENDRE
A VENDRE PIANO "Lindsay" automatique électrique, pratiquement pas usagé, très bon marché et à bonnes conditions. S'adresser Château St-Jean, 547, St-Jean, tél.: 3-0117. -80b

PRELARTS ET RUGS
ACHETEZ VOS PRELARTS aux deux magasins Lamy. Le choix est des plus grands et les prix sans compétition. Prélarts 2 verges de largeur nouveaux dessins fini émaillé 39c. Prélarts sur toile 1ère qualité 50c. Carpettes Congoleum ...eaux dorés, 1ère qualité notez nos prix 6 piedsx9 pieds $3.95 7½ piedsx9 pieds $4.95 9 piedsx10½ pieds $6.95 9 pieds x12 pieds $7.95 9 piedsx15 pieds $10.00. Ecrivez-nous votre commande, service parfait. 60, St-Joseph. 73 St-Vallier, Lamy-Lamy, Québec. 17déc-26fs-82r

PROPRIETES A VENDRE
AVENUE LEVIS—Magnifique propriété à vendre 3 logements 8-9 chambres, chambre bain en tuile, avec douche, chauffage, Buckwheat, foyer, balcon, 2 garages. Revenu $2,024.00 par année, pas de rente de terrain. Prix intéressant pour personnes sérieuses. S'adresser 88, Bougainville, tél.: 2-7241 - 3-1526. 19jan-6fs-84r

RADIOS A VENDRE
VERITABLE OCCASION de se procurer un magnifique radio phonographe combiné, en parfaite condition, comme un neuf, sacrifié à bon marché. S'adresser 164, rue Bayard, 2e étage. 19jan-6fs-86r

MAGNIFIQUE radio cabinet 8 lampes, sacrifiera à bon marché. S'adresser 37, des Remparts, champre 4. 20jan-6fs-86r

SERVANTES DEMANDEES
SERVANTE—On demande une servante générale sachant très bien faire la cuisine. S'adresser 134, avenue Murray. 16-18-20-22-25-27jan-91b

SERVANTE—On demande une servante pour une famille sans enfants. S'adresser à Mme J.-E. Bédard, 2, Durocher, tél.: 3-3985. 20jan-2fs-91b

ON DEMANDE une servante. S'adresser à 426, St-Cyrille. 20jan-3fs-91b

TERRAINS A VENDRE
GRAND TERRAIN à vendre ou à louer superficie 90,000 pieds, avec voie d'évitement du C. N. R. Situé sur la 1ère Avenue, à Limoilou, dans la paroisse St-François-d'Assise. Conditions avantageuses. S'adresser O. Chalifour Inc., 126, Prince-Edouard, Québec, téléphone 4-3546. 14jan-12fs-93r

TERRAIN sur avenue Bégin et ses voisines. Le plus beau site du quartier Belvédère. Pour prix et conditions défiant toute compétition. S'adresser P.-F. Lalliberté, 27, Jeanne-d'Arc, tél.: 8281. 20jan-26fs-93f

TERRE A VENDRE
A LOUER 2 terres à ferme avec le roulement bâti et quelques instruments, références requises. Mme Geggie, Beauport, tél.: 2-0225 s. 12. 18jan-6fs-95b

VOLAILLES
UNE TRENTAINE de poules Leghorn Blanches en pleine ponte, lapins de race à vendre et fournaise à charbon en bonne condition à vendre. S'adresser à 194, des Commissaires. 20jan-3fs-98b

VUES ANIMEES
VUES ANIMEES à la maison. Projecteurs pour $14.00 en montant. Aussi un assortiment complet de films pour louer. Agents des appareils Eastman, Ampro, Bell et Howell, Frontenac Photo Supply Co., 19, Buade, tél.: 2-3100. 20jan-26fs-99r

NON CLASSIFIEES
JEUNE HOMME 21 ANS, possédant comptabilité, ayant quelques années d'expérience commis dans magasin, désire emploi comme commis, (time Keeper) ou autres, pourra fournir très bonnes références. S'adresser à L. Levesque, Ste-Florence, P. Q. 15jan-4fs-4b

MAUVAISEGRIPPE
PROTEGEZ-VOUS et protégez les vôtres, contre la grippe en ayant toujours sous la main une bouteille de l'Oxymel à l'Eucalyptus, une préparation efficace pour soulager en peu de temps les affections de la gorge et de la poitrine. Les enfants l'aiment particulièrement parce qu'il est inoffensif. En vente partout à 50 sous. 8sept.l.n.o-4b

A ST-ROCH, logement de 5 chambres non chauffé, avec bain, très chaud et propre. S'adresser à 38, du Roi, tél.: 2-4181. 16jan-6fs-4b

LOGEMENT DE 6 CHAMBRES, compris chambre de bain, cuisine d'été, cave, clair de neige. S'adresser 40 avenue Jacques-Cartier, St-François-d'Assise. 18jan-6fs4-f

APPARTEMENTS suite de 2 et 3 chambres, avec gaz, à louer ensemble ou séparément, meublé et bien chaud, $3.00 par semaine. Libre le 22 janvier. S'adresser 86, Lavigueur. 20-22jan-4b

VETERAN DE LA Grande Guerre, sans ouvrage, demande emploi. S'adresser M. Galarneau, 78, rue St-Vallier, coin Lacroix, tél.: 2-6149F. 20jan-2fs-40b

BELLE GRANDE CHAMBRE à louer dans famille privée, grandes fenêtres sur la rue, garde-robes, eau dans la chambre, usage du bain et téléphone, prix modérés. S'adresser à 36 Garneau. 20jan-6fs-24b

ETAL DE BOUCHER à vendre situé dans un des meilleurs postes de la partie haute de la ville. Cause de vente trop d'occupation. S'adresser à Casier 47, "Le Soleil". 20jan-4fs-31b

REPRESENTANT Foyer Canadien, mensuel, recevra à l'hôtel St-Roch, distributeurs, vendeurs de journaux, solliciteurs d'annonces, d'abonnements, les 22, 23, janvier. Plus gros revenus connus. 20jan-3fs-54b

11 DES REMPARTS à louer très belle pièce meublée, avec divanette, avec l'eau, 1er étage, très chaude, maison tranquille. Aussi autres petites chambres très propres, $2.50 et plus. S'adresser sur les lieux. 20jan-4fs-24b

SALLE A LOUER salles du Club Mercier, soit pour banquet ou fêtes de famille, ou assemblées politiques. Très propre, bien aménagée, avec vestiaire. Informations, s'adresser les lundi ou mardi soirs au Club Mercier, 308, St-Joseph, tél.: 3-1520 ou 4-1557. 20jan-15fs-36b

JEUNE FILLE graduée de l'Université Laval, demande emploi dans bureau, magasin, pharmacie ou magasin de musique. Accepterait même position comme institutrice dans maison privée. Peut donner cours complet de français, piano, sténographie, clavigraphie, plus un peu d'anglais et de peinture. S'adresser par lettre à Mlle A. Bishop, Casier 258 Rivière-du-Loup, comté Témis. 20-22-25-27jan-41b

2 JEUNES HOMMES de bonne apparence, capables de commencer de suite, position permanente et bon salaire. Téléphoner No 3-3201 au gérant. -54b

HOMME MARIE de préférence comme solliciteur, bonne rénumération au début et chance d'avancement rapide à fort travailleur. Pour appointement tél.: 3-3201. -54b

Dures exigences
Chicago, 20. (P. C.)—Trois chauffeurs syndiqués, qui faisaient partie d'un cortège funèbre, ont été arrêtés hier pour avoir abandonné le corbillard et deux autres automobiles parce qu'il y avait des autos particuliers dans le cortège. L'union des chauffeurs établit comme règle, récemment, que ses membres ne pourraient pas exercer leur métier dans un cortège funèbre où seraient des autos particuliers. Trois policemen, désignés pour suivre les funérailles, arrêtèrent les chauffeurs, et des agents de la sûreté municipale prirent leur place au volant des véhicules abandonnés.

Rien ne soulage du mal qu'on souffre comme le bien que l'on fait.

VOYAGEUR DEMANDE
Jeune homme de 21 à 28 ans, sobre, honnête, trouvera position permanente, pour solliciter dans Lévis et les environs. Très bons salaires à réaliser. Grande possibilité d'avenir, pour voyager en auto, aidé d'un gérant de vente. S'adresser au Gérant, jeudi et vendredi, entre 9 hrs et 30 et 11 hrs 30 a.m., à 141½, rue Commerciale, Lévis, P. Q.

Les Aventures de 'Tit Jean, l'Aviateur -:- Par Lym Young

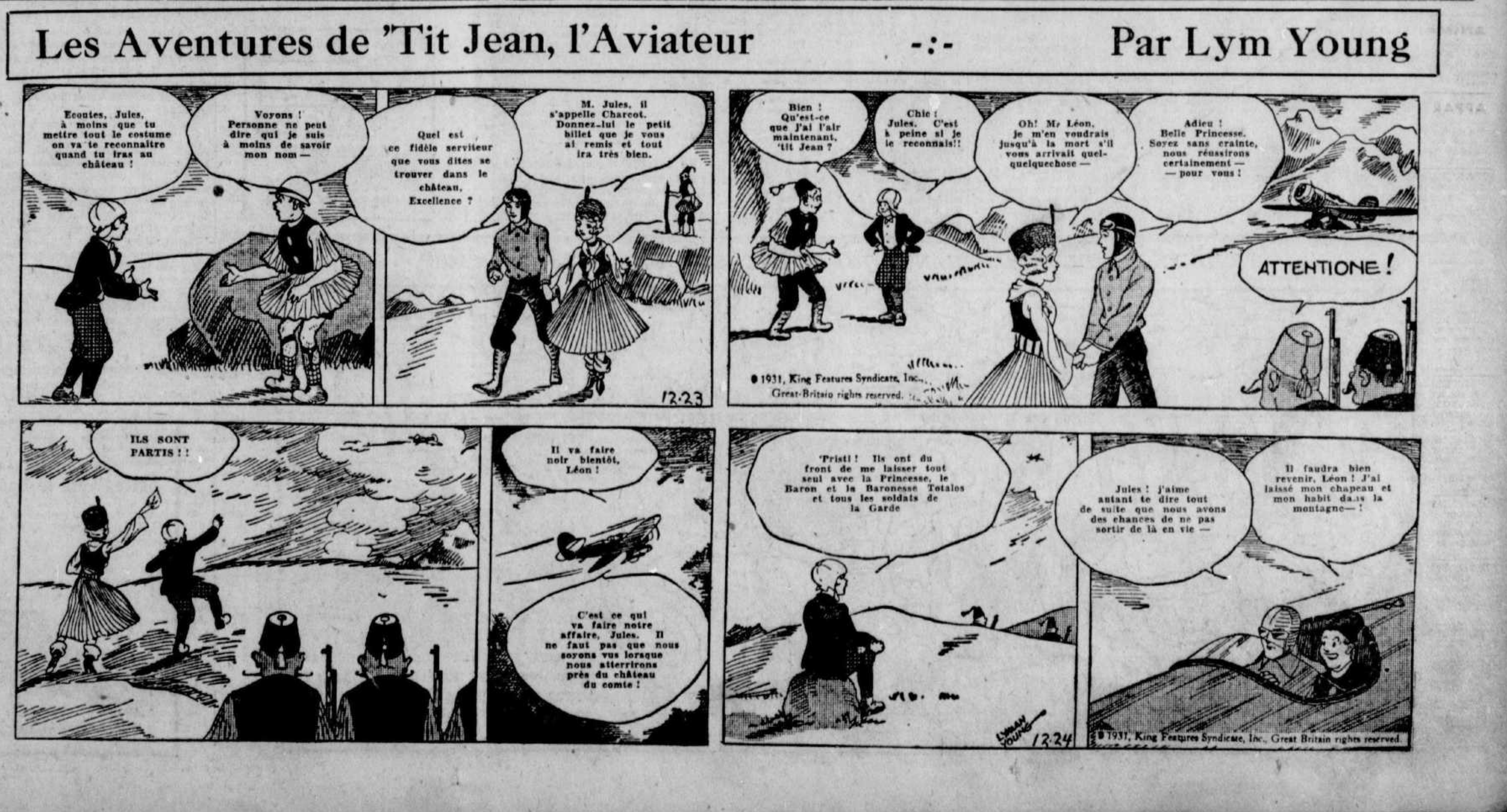

LA RUSE DE GLORIEUX

Sa Majesté Louis XIV s'ennuyait. En vain ses courtisans empressés à chasser de son front les noirs nuages qui le voilaient, avaient-ils tenté cent expériences pour le dérider, rien ne pouvait le faire sourire. Il se promenait d'un pas alangui la tête inclinée sur sa poitrine à travers les allées de son parc de Versailles sans prononcer une parole et sans qu'aucun de ses familiers se permit d'interrompre sa rêverie. Son favori, le duc de Saint-Aignan à qui cet état de chose déplaisait et qui ne pouvait tolérer la mélancolie de son souverain résolut de l'arracher à ses sombres méditations.

—Sire, lui dit-il en s'approchant, dites à vos fidèles serviteurs qu'elle est la distraction favorable ? Votre tristesse nous afflige et nous voudrions la dissiper par quelque manière que ce soit.

—Je crois que vous en serez pour votre peine et vos efforts mes chers amis Je ne sais quels pressentiments m'accablent aujourd'hui, mais j'ai la conviction que rien au monde ne pourrait me faire même sourire.

—Vous croyez Sire ? interrompit Glorieux, le bouffon royal qui, en sa qualité de fou se permettait toutes les privautés.

—Certes mon garçon et toi-même en dépit de ta vivacité, de tes grimaces ne saurais y parvenir.

—Votre Majesté veut parier ?

—De grand coeur, je consens à être pendu si l'on m'entend rire de la journée !

—C'est bien Sire, dit Glorieux en s'éloignant le pari est tenu.

Et le cortège reprit sa marche silencieuse parmi les bosquets ombrageux et les charmilles enguilandées de roses.

— o —

Cependant au détour d'un sentier une apparition bizarre attira l'attention du roi.

Venant vers lui en s'appuyant sur une canne à double béquilles, une vieille femme, vêtue d'oripeaux scintillants, coiffée de cornettes d'une hauteur exagérée, et surchargée de bijoux qui cliquetaient à chacun de ses pas, s'avançait en sautillant.

—Qu'est-ce ? demanda le roi.

—Je suis une plaideuse enragée, Sire, répondit la bonne aïeule d'une voix grimaçante et je viens vous demander grâce à Votre Majesté, au sujet du procès que je soutiens contre le Parlement de Paris. Mon chat minou et mon chien noumi sont en lutte perpétuelle, et ces messieurs de la cour ne peuvent donner raison ni à l'un ni à l'autre. En disant ces mots la promeneuse leva la tête et présenta aux regards royaux une physionomie si extraordinairement peinturlurée, de bleu, de rouge, et de blanc, que devant l'étrangeté de se spectacle Louis XIV oubliant son pari éclata d'un rire inextinguible qui se communiqua à tous ses favoris.

Aussitôt, l'étrange suppliante se redressa et, envoyant, d'un coup de doigt voler perruque et cornettes montra aux spectateurs le visage narquois et l'air finement railleur du bouffon.

—Votre Majesté a daigné manifester sa joie dit-il, elle a perdu son pari.

—C'est juste, dit le roi. Et je suis prêt à payer. Mais rapide comme l'éclair le fou avait disparu. Le roi que cet intermède avait presque complètement déridé avait repris sa promenade et maintenant dansait gaiement avec ses compagnons.

La soirée était splendide.

Le soleil se couchait peu à peu à l'horizon en flammes, lorsque, en arrivant auprès du bassin Neptune un appareil bizarre disposé au bord de l'eau le frappa d'étonnement, à côté d'un trone d'arbre faisant l'office de billot et recouvert d'un manteau d'étoffe noir, un homme, le visage masqué et vêtu de rouge de la tête aux pieds, se tenait debout une hache à la main.

Auprès de lui Glorieux affublé d'une longue robe de magistrat tenait un immense parchemin dans lequel il s'empressait de plonger ses regards Mais dès que le cortège fut en sa présence :

Sire, dit-il en s'approchant, vous avez parié que si quelqu'un parvenait à vous arracher un sourire vous vouliez être pendu. Or selon le mot de M. Cromwell il ne faut toucher les rois qu'à la tête et la corde est supplice des manants. Nous allons donc avoir le regret de vous occire

Qu'est-ce à dire messire fou ? interrogea le roi.

Qu'est-ce à dire ? Or reprit Glorieux de plus en plus imperceptible. je ne permettrais pas de porter la main sur la précieuse personne de Sa Majesté, ce serait un crime.

Cependant, comme il faut une victime je m'offre à votre place, Sire. Je vous recommande ceux que j'aime et je vous prie de me pardonner si en quelque sorte j'ai pu vous déplaire depuis que je suis à votre service.

Et tirant de sa poche un immense madras de soie à grands carreaux rouges et jaunes du plus ahurissant effet, il se mit à pousser des hurlements, tandis que le bourreau le saisissant d'une main le forçait à s'agenouiller auprès de l'échafaud.

A cette vue si vraiment comique, le roi et ses favoris ne purent retenir leur hilarité et se laissant aller aux manifestations de la plus intense gaieté, ils rirent aux éclats.

Lorsque leur joie fut un peu calmée, Louis XIV s'approchant de son fou et lui mettant la main sur l'épaule :

—Allons, maître railleur, lui dit-il, relève-toi. Je fais grâce, la plaisanterie a assez duré.

—C'est vrai et je rachèterai ma peine en t'octroyant dès ce soir, une belle pension. Mais sans t'en douter tu m'as donné une leçon qui, je l'espère, sera profitable. Quoique roi j'ai parlé à la légère en déclarant que je me laisserais pendre volontiers. Ce sont là des propos qu'il ne faut jamais tenir. J'ai donné le mauvais exemple.

Réfléchir avant de s'engager doit être la première vertu d'un souverain. Merci de me l'avoir appris Glorieux, je ne l'oublierai pas !

Et le cortège royal continua sa route.

L'HUMBLE ESPOIR

Le temps passe, pauvre âme, et tes voeux sont stériles,
Malgré nos longs travaux et nos veilles fébriles,
Que savons-nous, sinon que nous ne savons rien ?
Comme l'enfant distrait par l'insecte qui vole,
Je me suis égaré dans maint sentier frivole,
Et me voici tremblant devant le soir qui vient.
Et pourtant je n'ai pas désespéré du Maître
Tout faible que je suis, il bénira peut-être
La bonne volonté d'un effort vers le bien...

LE DERNIER ECU

Mon grand-père, monsieur, que les brevets de 1837 qualifient de maître-machiniste, avait entrepris les travaux de ferrure du canal à écluse de Luzech. C'était au beau temps du parapluie de Louis-Philippe, de la batellerie fluviale et des compagnons du Tour de France. Alors, le "fleuve Lot" portait gabarres, tonneaux et chansons. Les lourds bateaux cuirassés de goudron, glissant sur l'eau moirée du reflet des pampres, amenaient à Bordeaux le vin d'Albas, la Crèzette, Luzech, Cayx, Parnac, Saint-Vincent-rive-d'Olt... le Cahors. De là, par bons voiliers, ce sang pur partait pour Londres et Berlin, pour la Russie et les Antilles.

Le canal allait épargner aux gabarres une longue boucle semée de rapides et de "gourgs". En mémoire de ces risques anciens, parmi les melonnières et les vignes, la vieille chapelle de N.-D. de l'Ile prie encore pour les mariniers.

Les travaux terminés et l'écluse bénite en grande pompe par le curé, mon grand-père songea à reprendre, avec sa femme, le chemin de Moissac. Il avait, en effet, sa maison et sa forge en Quercy blanc. Je lui donne, à cette époque, vingt-six ou vingt-sept ans ; sa femme en avait vingt et un ou vingt-deux. Ils firent leurs adieux aux Luzéchois, qui sont gens de bonne compagnie, attelèrent leur cabriolet et se mirent en route.

Ils en étaient à leur quinzième mois de mariage. Vous imaginez ça. Ce voyage de retour était une de ces petites aventures qui égaient la vie. Le grand-père avait fait un travail qu'on admire encore. Il ne cachait pas sa joie. Sa femme était fière. Ils avaient vu tourner les grandes portes, la première gabarre passer avec ses tonneaux de chêne cerclé de feuillard. Toutes les ferrures jouaient avec précision et sûreté parmi le grondement des eaux et les jurons des bateliers. Des Causses pétrés où la sécheresse crie avec la poulie des puits profonds, les hommes descendaient pour voir s'ouvrir et se fermer ces puissantes écluses

Ainsi, notre jeune couple s'en allait heureux de jeunesse, de contentement et d'écus. Le maître-machiniste, en effet, venait de recevoir le paiement de sa longue entreprise. Une petite fortune, en vérité. Tout cela se tassait en un sac à l'arrière de la voiture, ficelé, recouvert. Peut-être y avait-il dans le caisson un de ces solides pistolets à crosse de cuivre et à batterie de silex, qui sont de bons compagnons de grand chemin. Mais les voies étaient sûres, le pays honnête et nul, hors du canton, n'eût soupçonné que ce jeune couple voyageant épaule contre épaule, coeur contre coeur, emportât d'autre trésor que son amour.

Le cheval montait la côte de Lauzerte. La ville qui est une ancienne bastide royale, est haut perchée. La route, avec des flexions patientes, attaquait le coteau. Curieux pays, Lauzerte; la patrie du fameux rimeur, un homme, monsieur, qui ne laissait jamais une phrase tan écho... Oui, un rimeur fameux; j'ai d'ailleurs oublié son nom, mais non un trait de son histoire.

Instruit de ses facéties, l'évêque de Cahors (ou celui de Montauban) désira le voir et l'entendre. Le bonhomme, faraud et bien en selle, arrive un matin dans la cour de l'évêché, saute de sa monture et salue profondément le prélat qui s'empresse à sa rencontre.

—Vous êtes de Lauzerte ?
—Oui, certes.
—Le grand rimeur ?
—Oui, Monseigneur.

"Oh! oh ! pense l'évêque, voici en vérité un plaisant visiteur: je vais le retenir à déjeuner." Ils se tourne vers ses valets :

—Qu'on desselle son cheval.
—Monseigneur parle mal.
—Ah! comment ?
—C'est une jument.

Les bonnes côtes font maint détour, mais continuons de monter vers Laurerte.

C'était une tiède nuit d'automne qui mûrissait une belle lune jaune comme un cantaloup. Nos amoureux bâtissaient l'avenir au pas paisible du cheval. A chaque lacet, ils ajoutaient une enclume à leur forge, un baiser au bout de leur propos. Et ceci valait bien, je pense, la rime du bonhomme.

Il faut pourtant tourner bride au plus tôt. Les voici redescendant à pied, les yeux à terre, cette côte de rêve de projets, de baisers qu'ils ont montée, joyeux, au pas rythmé de leur bête. Et c'est cela, voyez-vous, la vie: il faut redescendre. Il faut chercher dans la poussière des jours ce qui fut l'espoir, la joie, la certitude heureuse de l'instant... Quelle folie ! Avec ce gain, ils avaient l'appui, le point solide d'un beau départ.

Mais qu'est-ce qui luit dans l'herbe du bord ? Un écu. Cela fait deux. Hélas !... Il faut se hâter, l'aube dort encore dans les clochers. Bientôt cependant. il y aura des piétons, des cavaliers, le fouet du meunier claquera dans la côte...

Le cheval suit comme un chien. Il flaire la route, les rênes sur le cou. La mécanique grince. Quelque chose brille, appelle près du fossé.

—Un autre !
—Quatre ! Cinq !

Les chouettes se répondent d'un noyer à l'autre. Leur cri est très doux : il a la liquide inflexion d'un glou-glou de source.

Et ils retrouvèrent, pièce par pièce, tout leur trésor.

Le jour venait. De fins brouillards des "fûns", ceignaient le front des pechs. Promesse de soleil. signe de joie. Nos jeunes voyageurs s'embrassèrent. Ils étaient si heureux de recouvrer leur argent et leur chance ! Le sac fut pansé, ficelé, cordé, arrimé. On reprit le chemin de Lauzerte—certes—et de Moissac—avec le sac. Chacun serra ses rêves avec les écus. Mais devenu vieux, le grand-père dont nous conservons les brevets, les cocardes et la canne de maîtrise, avait plaisir à conter cette ancienne épreuve d'où il tirait toutes sortes de philosophies, comme vous ne manquerez pas de le faire vous-même.

Léon LAFAGE

L'HISTOIRE D'UNE PETITE VIOLETTE

Il se trouvait, une fois, dans une vallée un peu étroite une toute petite violette fort jolie, seule, cachée parmi les herbes de cet endroit, pas du tout de son espèce.

Un jour qu'elle s'ennuyait bien-fort elle se mit dans l'esprit de demander à son Créateur, son congé de cette vallée.

—Si j'étais du moins sur le bord d'un chemin, je verrais passer des voitures des piétons etc..... je pourrais tout aussi bien être avec mes sœurs, mes compagnes, dans un jardin de fleurs, près d'une maison pour être admirée des hommes.

Elle adressa donc à Dieu cette prière :

"Oh! Dieu qui m'avez créée, Dieu qui aimez toute créature et même la plus petite herbe ! Dieu que j'aime et que je loue, transplantez-moi dans un jardin de fleurs pour me distraire de l'ennui."

Dieu ne resta pas sourd, à la fervente prière de la petite violette et la plaça dans un grand jardin, dont le propriétaire vendait les fleurs. Se voyant dans un lieu aussi exposée, et croyant perdre sa vie comme ses voisines, qui tombaient sous le coup meurtrier du ciseau, elle regretta sa vallée natale, et la solitude du lieu elle se remit de nouveau en prières pour revenir à son premier logis ;.... mais cette fois Dieu n'entendit pas ses prières.....

Cette petite narration peut aussi être appliquée à ceux qui cherchent le bonheur et quand ils croient l'avoir trouvé, ils voient sous leurs pieds le malheur !

"JOCELYNE"
Envoi de : Thérèse Mailloux
Baie St-Paul.

DEVINETTES

Quelle différence y a-t-il entre un menteur et une pomme cuite ?
— Tous les deux ne sont pas crus.

Quelle différence entre une religieuse et une serrure.
— La religieuse est remplie de vertue et la serrure est remplie de vices.

LA PLUS BELLE DES LANGUES

Charles-Quint, disait : "Je parle à Dieu en espagnol; aux dames en italien; aux hommes en français et à mes chevaux en allemand."

Il faisait la part assez belle au français. C'est bien en effet la langue des hommes, car c'est celle de la raison et du commandement.

Voici le jugement que portait sur elle le savant américain Mac Dougall Hawkes :

"Aucune langue ne comporte tant de nuances et de finesse de pensée que le français ; en conséquence, aucune n'offre un instrument aussi délicat pour l'éducation de l'esprit. Le français, grâce à sa précision convient excellemment aux mathématiques, à la chimie, à la physique, à la médecine; tout étudiant en sciences devrait être capable de lire les traités scientifiques en français... Le français, a-t-il ajouté, est la langue d'une grande partie du Canada, de la Belgique, du Luxembourg, de la Suisse, d'Haïti. Il est, en outre, dans une large mesure, le langage des affaires, de la culture, de la diplomatie; en Russie, en Hollande, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Grèce, en Turquie et dans une partie des Balkans, sans compter les vastes pays de l'Amérique du Sud où une grande partie des affaires est traitée en français. Le français est donc une langue universelle, qui doit être familière à quiconque a des intérêts ou des relations à l'étranger. L'intérêt des Etats-Unis demande que le plus grand nombre possible de citoyens soit capable d'écrire et de parler le français."

C'est la langue de la clarté ! Les idées se filtrent en passant par nos vocables et s'ordonnent dans nctre construction grammaticale. Les Allemands se moquent de cette qualité et lui opposent leur profondeur ; mais tout le monde sait ce que veut dire ce mot, et eux-mêmes ne l'ignorent pas, puisqu'un de leurs savants disait : "Je ne comprends mes ouvrages que quand ils me reviennent de Paris, traduits en français."

YAN D'OR

PENSEES

Grand'maman.——Mon cher petit Louis, tu es bien trop fin; tu ne vivras pas vieux.

Petit Louis (5 ans).—Est-ce vrai que les fins meurent jeunes, grand'maman ?

Grand'maman.—J'ai toujours entendu dire que, quand on est bien fin, on ne peut vivre longtemps.

Petit Louis.—Sais-tu que tu dois pas être bien fine, toi, grand'maman, parce qui tu es pas mal vieille maintenant...

PETITE POSTE

COURAGEUSE. — Je suis contente que vous ayiez fait par l'entremise de notre page, d'agréables connaissances et que vous aimiez toujours notre grande famille, je vous remercie des bons voux et je vous en offre autant pour une bonne et heureuse année.

NUIT ETOILEE.—Je sais que vos classes doivent prendre beaucoup de temps et ne voudrais pas que vous négligiez vos études. Je suis contente de savoir que vous trouvez les récompenses distribuées avec astuce. Les dessins doivent avoir 5 x 5½ et doivent toujours être faits à l'encre de Chine. Le nom que vous avez choisi me plait beaucoup. Je vous remercie de tous ces bons souhaits et j'espère que l'année que nous commençons sera pour vous, bonne et heureuse.

Je félicite de votre part Rose de l'Immaculée.

IMELDA. — Je comprends tous ces petits contretemps, et je vous félicite pour le bon rang que vous avez atteint aux derniers examens. Les fêtes ont passé vite comme tous les jours de repos. Vous avez raisons d'être contente de votre succès au concours, cela vous sera un encouragement pour recommencer.

Je félicite Rose de l'immaculée de votre part et les autres gagnantes. Que votre année soit bonne, paisible, fructueuse et qu'elle ne vous apporte que des joies.

ZITKA—Vous serez plus heureuse une autre fois, et j'espère que vous êtes complètement guérie de cette indisposition. Je félicite gagnants et gangnantes du dernier concours. Merci de tous ces bons voux et des prières que vous voulez bien adresser pour moi au Jésus de la Crèche.

SAVOYARDE. — Vous êtes la bienvnue, petite nièce et j'espère que vous occuperez souvent et longtemps la place que je vous donne de grand coeur. Bien que vous n'ayiez rien au concours, je suis certaine que cela ne vous empêchera pas d'essayer en d'autres circonstances. Je fais vos amitiés à tous les cousins et cousines et particulièrement à tous les collectionneurs de timbres s'il y en a.

LILY. — Je ne sais s'il n'a pas déjà une Lily chez nous ; si oui, elle protestera et je vous demanderai de choisir un autre nom, d'ici là, je vous garde sous ces aspect. Je suppose que ce sont d'autres nièces qui vous ont attirée chez nous et je les en remercie.

Vous ne devez pas lire ces livres à moins que quelqu'un de sérieux ait pu les lire avant vous. Ce sont des romans-feuilletons qui ne valent pas grand'chose au point de vue littéraire ni au point de vue moral.

Je fais vos amitiés à Fée des Fleurs et à Roxane et des bonjours à tous les cousins et cousines de la page.

ROSA BONHEUR. — Vous êtes bien gentille de me souhaiter tant de bonnes et aimables choses. Votre carte était bien jolie, mais je regrette qu'il ne me soit pas possible de reproduire des cartes de couleur dans la page. La poésie a paru dans nos pages de Noel. Je vous souhaite aussi la meilleure des années.

Amitiés aux cousins et cousines particulièrement à vos amies Mésange du Paradis, Pianiste, Tyrolienne, Javotte.

LIANE.—Vous écrivez une jolie lettre pour une enfant de onze et je vous accueille avec grand plaisir dans notre famille. Je suis certaine que vous réussirez dans nos concours, auxquels vous souhaitez désormais prendre part. Le pseudonyme me plait bien et vous l'expliquez très gentiment, je crois qu'il vous convient.

COLETTE GASPESIENNE.—Je comprends que vous soyiez bien occupée et je suis toujours heureuse de vous lire. Vous vous donnez beaucoup de peine pour participer aux concours, et vous ne manquerez pas, à la longue d'avoir quelques récompenses, comme celle de votre petite cuisine Roche de Gaspé.

Je salue de votre part les gagnantes du concours.

PETIT COEUR.— Le Noel est venu trop tard pour nos pages, mais je vous remercie de cette bonne volonté. Il ne faut toujours préparer ces pages à l'avance Je fais votre message affectueux à Liseron Bleu, Liseron Rose, Yoyo d'Argent, Colette Gaspésienne à qui je demande la raison de son long silence. Lorenza avec qui vous aimeriez à correspondre. Si j'Etais Roi, Madeleine L. Sapin de Forêt, Fée Patience, Blanche Neige, Hirondelle du Faubourg, Rosa Bonheur, Lue Bébé, Blond, Courageuse avec qui vous aimeriez à correspondre et tous les cousins et cousines. Merci de vos vons souhaits et puissiez passer une année bonne et heureuse.

ROSE PARFUMEE.—Vos jolis vœux si délicatement exprimés me sont parvenus et je vous offre les miens pour une bonne et heureuse année.

PETITE BELETTE.—Je vous souhaite aussi, tout ce que votre coeur peut désirer de bon et de beau au seuil d'année nouvelle. Elle ne nous dira pas son secret tout d'un coup, mais lentement, jour par jour, heure par heure, elle nous le dévoilera. Elle aura de bonnes surprises, elle aura de sombres nuages, et le bon Dieu qui permettra saura tout disposer pour le mieux. Je transmets aussi vos souhaits aux cousins et cousines.

ARLETTE DE MAILLANCE.— Bien sûr qu'il y a encore de la place dans le cercle de nos neveux et nièces. Vous prendrez part, je l'espère à tous nos concours et vous contribuerez à l'intérêt de notre page.

BRUNETTE DE LA VALLEE.—Non je ne vous en veux pas, mais pour me prouver vos regrets et votre bon propos, il va falloir me promettre d'être bien ponctuelle à l'avenir. Vous avez quand même de bonnes raisons pour aexpliquer votre silence. J'espère que votre bonne maman est complètement rétablie et qu'elle ne se sent plus de cette fracture. Les fêtes sont venues et parties sans que nous ayions presque le temps de nous en apercevoir. Je fais des saluts et des vœux à Suzette, Roche de Gaspé, Fleurette de Gaspé, Je demande à Ros-Aimée si elle s'im rait à correspondre avec vous, si elle le veut, elle n'aura qu'à écrire la première lettre à Catherine Minville, Grande-Vallée, Gaspé.

AIMANTE DE REVE.—La petite nièce est la bienvenue et le sera chaque fois qu'elle viendra nous visiter, et nous espérons que ce sera très souvent. Il y a toujours des obstacles qui se dressent devant nos bons désirs, mais il faut s'obstiner. Je vois que vous passez de bonnes soirées et que votre vie n'est pas monotone, croyez que ces divertissements valent mieux que ceux de la ville. Je suis contente voir combien vous appréciez les petites correspondantes que vous avez trouvées par l'intermédiaire de la page, et en fait, elles sont très gentilles.

Je fais vos bonjours affectueux à Lys de Provence, Suzette et Rose Parfumée, Fleurette Provençale, Vévette, Mécomme, et à tous les autres cousins et cousines.

ETOILE D'OR.—Je suis contente de savoir que votre santé s'améliore et j'espère aussi que dans le cours de l'été prochain, vous pourrez venir à Québec en auto et que j'aurai le plaisir de faire votre connaissance. Nous avons un hiver imprévu qui fait croire à un printemps hâtif. Les pauvres sont peut-être moins à plaindre, mais la neige abondante est une manne pour les sans-travail et nos routes sont à l'asphalte.

L'histoire que vous m'envoyez est un peu longue pour être publiée, mais je la garde en réserve pour le jour où je serai dépourvue.

SAPIN DE FORET.—L'une de ces histoiriettes a été publiée et j'ai dû mettre l'autre de côté parce qu'elle était trop connue. Je fais vos messages affectueux à Courageuse, Petit Cœur, et à toutes les Beauceronnes que vous aimez bien.

JOUVENCELLE.—Il me semble que je vous ai déjà souhaité la bienvenue dans la page des enfants, mais en tout cas, vous ne vous plaindrez pas que je la réitère et peut être ne l'avez-vous pas lue dans cette colonne. Désormais vous pourrez participer à tous nos concours. Les petites orphelines ont un titre spécial à mon affection et j'espère que nous pourrons vous distraire un peu de votre grand chagrin.

SWEET LEI LEHUA.—Je n'ai pas de nouvelles récentes de vous, mais j'espère que vous continuez à prendre du mieux malgré la température maussade que nous avons. Je n'écoute jamais de musique hawaïenne à la radio, sans songer ce que vous m'aviez raconté de vos goûts.

FLEUR D'ESPAGNE.—Le livre dont vous parlez ne doit pas vous convenir, ne le lisez pas à moins d'avoir l'opinion d'une personne sérieuse. Cet auteur qui est plutôt démodé a surtout écrit des feuilletons qui n'ont aucune valeur littéraire et qui ne sont pas irréprochables.

PARLE AURORE.—Vos bons souhaits ont été les bienvenus et je vous offre mes meilleurs vœux au début de 1932. Je félicite pour vous les lauréates de notre dernier concours et en particulier Rose de l'Immaculée. Je fais vos souhaits de bonne année à Lise du Mont. Sourette, Ramona, Rosa Bonheur, et tous les cousins et cousines.

ROSE DISTRAITE. — Vous êtes aussi la bienvenue et j'espère que vos distractions ne vous empêcheront pas de nous faire souvent visite. Les journées passent bien vite lorsque l'on étudie sérieusement et il ne faut pas délaisser ses devoirs et ses amis, même pour écrire à Tante Josephte. Je fais vos affectueux messages à Rose Sans Epines, Rose Marquise, Rosemonde et Verte Fougère.

ROXANE.—Je vous remercie de toutes les bonnes choses que vous me souhaitez et je voudrais aussi que votre année soit bonne, paisible, heureuse. Oui vous pouvez demander pour correspondante par l'entremise de la Petite Poste, une cousine qui va à l'Académie St-Jean-Baptiste.

Je n'ai pas su que la mère de Fée des Roches Grises était décédée et je le regrette, car elle a pu croire ainsi à notre indifférence. Je lui fais vos sincères sympathies et les miennes. Je fais vos amitiés aux cousins et cousines spécialement à Mésange du Paradis, Roselyne de Gaspé, Tyrolienne, Sœurette, Verte Fougère, Doctoresse, Fleur du Carmel, Miss T. Rieuse, Yoyo d'Argent. Je demande à Marjolaine si ses initiales ne sont pas L. J. et je lui demande si elle n'est pas pensionnaire dans un couvent de la Beauce. Je demande à Fleur du Carmel si elle veut correspondre avec vous, d'adresser la première lettre à Roxane, B. P. 126, St-Joseph, Beauce. Constant souvenir à Katzima, Cœur d'Or. Etoile d'Or. Je regrette que les posies que vous m'avez envoyées se sient trop longues pour être publiées. Histoires et poésies devraient être plus courtes.

FEE DES ROCHES GRISES. — Je regrette d'apprendre si tard, la disparition de votre chère maman, vous aurez la sympathie de tous les cousins et cousines aussi bien que la mienne. Je prie le bon Dieu de vous consoler.

JOCELYNE. — Oui vous aurez votre place au foyer de Tante Josephte et j'espère que vous y viendrez souvent, et que vous prendrez part à tous nos concours.

Merci pour tous ces bons souhaits. Puissent mes voeux se réaliser et l'année vous apporter la réalisation de tous vos désirs.

LORENZA. — Je vois que vous avez passé de bonnes fêtes et que vous êtes en bonne santé et d'excellente humeur. Nous avons eu à Québec une température exceptionnelle et la semaine dernière, j'aurais pu vous dire qu'il ne restait plus de neige dans nos rues, mais une bonne petite tempête est en train de les combler. Je dis à vos correspondantes que vous regrettez de ne plus pouvoir répondre à leurs lettres que vous êtes trop occupée, mais que vous continuerez à échanger des cartes avec celles qui vous en enverront. Vous remerciez Goldentrod pour les belles vues qu'elle vous a envoyées et qu'elle en recevra encore de Cleveland. Bonjour amical à tous les cousins et cousines.

La toilette d'une femme ne doit se faire remarquer que par sa simplicité. — **Mme Necker.**

Pour un peuple, changer de langue, c'est presque changer d'âme.—

DESSIN A FINIR POUR LES JEUNES

Devoirs de politesse envers vos maîtres

Votre maître remplace vos parents

Votre maître remplace vos parents qui n'ont ni le temps, ni les aptitudes nécessaires pour vous instruire et vous élever.

Comme eux, il veut votre bien et veut faire de vous des hommes vertueux.

Vous lui devez donc les mêmes égards qu'à vos parents : obéissance, respect, affection, reconnaissance.

Cependant, vous avez d'autres devoirs à remplir envers votre maître.

Arrivez à l'heure

Soyez exact à la rentrée du matin et du soir. Saluez tous les maîtres de l'école en entrant dans la cour.

Ecoutez attentivement

Pour suivre les leçons, ayez une attitude attentive : tenez-vous droit à votre place et regardez votre maître.

LA POLITESSE A L'ECOLE

L'école est une grande famille et une petite société.

Vos camarades sont vos égaux, vos maîtres, vos supérieurs. Vous avez, vis-à-vis des uns et des autres, des devoirs de politesse à remplir.

Vous devez aimer, comme tous les enfants à couper du papier, à coller des images, à dessiner et à pendre Il y a mille petites choses que vous pouvez fabriquer de cette façon, pour vous, pour vos parents pour vos camarades et vos compagnes.

Vous pouvez par exemple, faire et habiller des poupées en papier, les têtes peuvent être prises dans des catalogues ou dans des magasines. Avec du papier de soie, du papier crêpé, du fil doré ou d'argent, du ruban, de la dentelle, vous pouvez leur faire des robes et amuser ainsi vos soeurs plus petites.

Vous pouvez encore fabriquer des boîtes de toutes dimensions avec des bonbonnières vides et du papier de fantaisie. Dans vos tiroirs, vous serlez quelque fois bien aise d'avoir des boîtes à mouchoirs, à collets, à gants, à colliers. Il n'y a qu'à suivre les fantaisies de votre imagination et les goûts de ceux auxquels vous voulez faire plaisir.

TROUVEZ LES DEUX ELEPHANTS QUI SE CACHENT DANS CETTE IMAGE

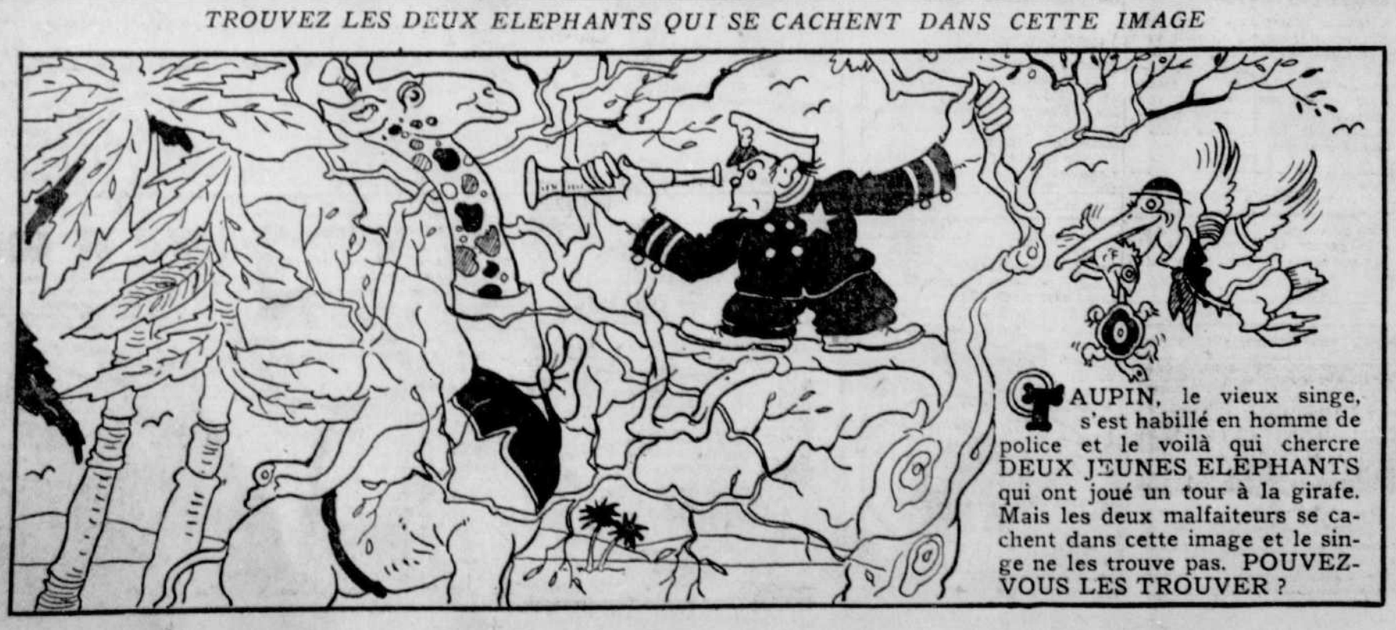

CAUPIN, le vieux singe, s'est habillé en homme de police et le voilà qui chercre DEUX JEUNES ELEPHANTS qui ont joué un tour à la girafe. Mais les deux malfaiteurs se cachent dans cette image et le singe ne les trouve pas. POUVEZ-VOUS LES TROUVER ?

POUA AJOUTER A VOTRE COLLECTION

DECOUPEZ soigneusement ce beau crocodile, puis pliez-lui les pattes vers le bas.

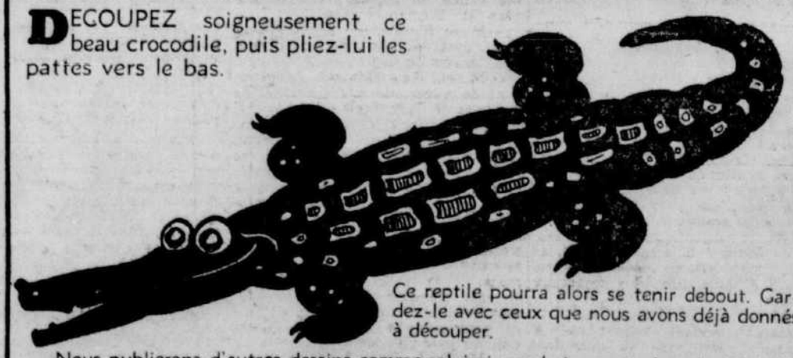

Ce reptile pourra alors se tenir debout. Gardez-le avec ceux que nous avons déjà donnés à découper.

Nous publierons d'autres dessins comme celui-ci prochainement dans le "Soleil".

MARIAGES

LEPAGE-AUGER—On annonce pour le 27 janvier prochain, le mariage de M. Maurice Lepage, fils de Mme Joseph Lepage, de Jonquière, avec Mlle Bertha Auger, fille de M. François Auger, aussi de Jonquière. Pas de faire-part. -b

NAISSANCES

AUBIN—M. Eloi Aubin et Mme Aubin, née Marie-Antoinette Mercier, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 16 et baptisée le 17, sous les prénoms de Marie-Antoinette-Gabrielle.

Parrain et marraine, M. et Mme J.-Arthur Gauthier, de Sillery. Porteuse, Garde Moisan.

BERRIGAN—M. Philippe Berrigan et Mme Berrigan, née Eugénie Fréchette, de Lévis, font par à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 17 janvier et baptisée sous les prénoms de Marie-Georgette-Michelle.

Parrain, M. Edgar Fréchette, oncle de l'enfant; marraine, Mme Edgar Fréchette, tante de l'enfant. Porteuse, Mebelle Fréchette, tante de l'enfant. -b

BLOUIN—M. Félix Blouin et Mme Blouin, née Régina Bélanger, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 18 janvier à l'Hôpital St-Sacrement et baptisée le même jour, sous les prénoms de Marie-Pierrette-Lilliane.

Parrain et marraine, M. Alfred et Yvette Blouin, cousin et soeur de l'enfant. Porteuse, Garde Soucy.

DROUIN — M. Edmond Drouin et Mme Drouin, née Juliette Mathieu, de Giffard, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, né et baptisé le 16 janvier, sous les prénoms de Joseph-Arthur-Jean-François.

Parrain et marraine, M. et Mme Arthur Bourret, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Françoise Bourret, tante de l'enfant.

RIVARD—M. et Mme Noël Rivard, de Dolbeau, Lac St-Jean, née Cécile DeVarennes, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, né le 16 janvier et baptisé le même jour, sous les prénoms de Joseph-Xavier-Amédée.

Parrain et marraine, M. et Mme Amédée Fortier, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme Georges Moisan.

TETREAULT—M. H. Tetreault et Mme Tetreault, née Julienne Hamel, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, né le 9 et baptisé le 10, sous les prénoms de Joseph-Léo-Jean-Robert.

Parrain, M. Léo Blondeau, cousin, représenté par M. Arthur Hamel, grand'père; marraine, Mlle Yvonne Hamel, tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Rolande Desnoyers, cousine de l'enfant.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIONNE—Jeudi, 21 janvier, à 7 heures 45, sera chanté en l'église St-Coeur de Marie, le service anniversaire de M. Art. Dionne. -b

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS—M. Dr L.-P. Leclerc, M. et Mme Hubert L'Heureux, M. Dr L.-N. Leclerc et Mme Leclerc, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Mme L.-P. Leclerc, soit par offrande de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. -b

DECES

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER — A Limoilou, le 20 janvier 1932, à l'âge de 16 mois, est décédée Hélène Bélanger, enfant de M. et Mme Cyrille Bélanger.

Funérailles privées.

BOLDUC— A St-Malo, le 18 janvier, 1932, à l'âge de 60 ans, est décédée Madame Delphine Beaupré, Vve de Napoléon Bolduc, exemployé des Postes.

Les funérailles auront lieu jeudi à 8 hrs. Départ de la maison mortuaire, à 7 heures 45, No 265, Avenue des Oblats. 18-3fs

BRINDAMOUR—A Saint-Malo, le 19 janvier 1932, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Marie Thomassin, épouse de feu Honoré Brindamour.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 21, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, 54 rue Aqueduc, à 8 heures 45 pour l'église de Saint-Malo, et de là au cimetière St-Charles.

Elle faisait partie du Tiers-Ordre et de la Congrégation de la Ste-Famille de St-Sauveur, et de l'Apostolat de la Prière. L'office de l'Apostolat sera récité mercredi soir à 8 heures. Elle laisse pour pleurer sa perte 12 enfants: Honoré, Joseph, Louis, Antoine, Georges; Mme Eug. Dion (Délina), J.-B. Paquet (Marie-Louise), Mme Vve Edmond Dion (Belzémire), Mme Joseph Thomassin (Malvina), Mme Vve Isidore Caouette (Elisabeth), Mme Paul Dion (Joséphine), Mme Elz. Dion (Rébecca). Aussi 115 petits-enfants et 54 arrière-petits-enfants. 19jan-2fs-b

COSTIN—A Lévis, le 17 janvier 1932, à l'âge de 37 ans, est décédé Marie-Joseph-André-Frédéric-Alfred Costin, époux de Jeanne Leveillée.

Les funérailles auront lieu jeudi le 19, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, rue St-Rémi, à 8 heures 45, pour l'église Notre-Dame de Lévis, et de là au cimetière Mont-Marie. 19jan-2fs-b

GILBERT — A St-Sauveur, le 18 janvier 1932, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Odina Gilbert, commis à la compagnie Paquet Ltée, époux de feu dame Belzémire Gilbert.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 21 courant, à 8 heures 30.

Départ de la maison mortuaire, No 59, rue Boisseau, à 8 h. 15, pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.

Il était du Tiers-Ordre, Congréganiste, de la Tempérance et de l'Apostolat de la Prière. 19jan-2fs-b

HUOT—A St-Augustin, le 18 janvier, à l'âge de 43 ans 4 mois, est décédé Ferdinand Huot, époux de dame Marie-Anne Cantin.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 21 courant, à 9 heures 1-2.

L'inhumation se fera au cimetière paroissial. 19jan-2fs-b

JULIEN—A Québec, le 19 janvier 1932, à l'âge de 76 ans, est décédée Marie-Marthe Baillargeon, épouse de feu Alexis Julien.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, No 73, rue Fleurie, à 8 heures 45, pour l'église de St-Roch, et de là au cimetière St-Charles. 20jan-2fs-b

NOLIN—A l'Hôtel-Dieu de Lévis, est décédé, le 18 janvier, à l'âge de 68 ans, Sieur Edouard Nolin. Les restes mortels sont exposés chez son frère, M. Narcisse Nolin, 266, rue Commerciale, St-Romuald.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à 9 heures. 19jan-3fs-b

ROBERT—A Beauport-Ville, le 19 janvier, est décédé à l'âge de 70 ans et six mois Monsieur Jean-Baptiste Robert, époux de dame Georgiana Giroux.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures, à Beauport-Ville. 20j-2fs-b

ROY—A St-Flavien, le 18 janvier 1932, à l'âge de 68 ans et 5 mois, est décédée dame Marie Côté, épouse de Napoléon Roy.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, le 21, à 8 heures.

Départ de la maison mortuaire chez sa fille, Mme Vve Arthur Gingras, pour l'église St-Flavien. -b

TREMBLAY—A Giffard, le 20 janvier 1932, à l'âge de 83 ans 4 mois, est décédée Mme Vve Arsène Tremblay, née Georgienna Girard.

Les funérailles auront lieu samedi le 23 janvier, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire chez son gendre M. J.-A. Auclair, contracteur, à 8 heures 45, pour l'église de Giffard, et de là au cimetière de la paroisse.

La défunte était la mère de feu Mesdames Alexis Goulet et Ernest Poulin, de Mmes Ovide Vachon et J.-A. Auclair, de Giffard; de Mme Alidor Belley, de St-Bruno et de M. Joseph Tremblay. 20jan-3fs-b

Albanel

Mariage

Le 12 janvier sera béni le mariage de M. Euclide Genest avec Mlle Rose-Hélène Hébert.

Divers

Mlle Laurette Tremblay, inst. est de retour de Chicoutimi.

—M. et Mme Louis Pouliot sont de retour d'une promenade à Dolbeau et Mistassini.

—M. et Mme Euclide Tremblay, M. et Mme Paul Pelchat, de Dolbeau, sont venus passer quelque jours à Albanel chez leurs nombreux parents.

—M. et Mme Evans Guay, de Normandin, étaient en promenade à Albanel et Girardville ces jours derniers.

M. Léo Vincent et Oscar Marcil, de Montréal, sont venus passer le temps des fêtes dans leur famille.

—Mlle Marie Gagnon, de Québec est venue en promenade chez son père M. Eugène Gagnon.

—M. et Mme Pierre Roy, de Dolbeau, sont venus en promenade chez M. Charles Ouellet.

—M. et Mme Edmond Langevin sont de retour, de Kénogami, où ils ont assisté aux funérailles de M. Xavier Langevin, décédé à l'âge de 79 ans et père de M. Edmond Langevin, décédé à l'âge de 79 ans et père de M. Eemond Langevin. Nous profitons de l'occasion pour lffrir à la famille éprouvée nos sincères sympathies.

—Mlle Rose-Emma Tremblay, institutrice est de retour d'une promenade à Chicoutimi, chez ses parents.

—M. Edouard Pitre et M. Armand Vachon, de Dolbeau, étaient en promenade à Albanel à l'occasion du jour de l'An.

—M. Emile Pouliot est de retour d'un voyage d'affaires à Péribonka.

M. Hubert Moisan a commencé sa campagne hier

M. Hubert Moisan, qui a été le premier à annoncer sa candidature à l'échevinat, a ouvert, hier soir, à la radio sa campagne électorale. Comme on le sait, M. Moisan, se présente au siège No 1, du quartier Saint-Roch.

Un des organisateurs de M. Moisan, M. Léopold-Paul Dussault accompagnait le candidat au poste C.H.R.C. et le présenta à l'auditoire. Il salua en lui le futur et prochain échevin du siège numéro 1 à Saint-Roch.

M. Moisan prend ensuite la parole et donne tout d'abord les raisons qui l'ont incité à se présenter au siège No 1. De nombreuses délégations de citoyens, et des plus importants du quartier ont fortement insisté auprès de M. Moisan pour qu'il brigue une fois encore les suffrages des électeurs du quartier Saint-Roch.

"Je me suis présenté, il y a deux ans, dit M. Moisan, au siège échevinal du quartier St-Roch, et si mon adversaire d'alors, celui-là même contre lequel je croise le fer dans la présente lutte, m'a battu, il s'apercevra qu'il ne m'a pas abattu."

Le candidat rappelle surtout à ses électeurs le souvenir de son père, qui pendant quarante ans et plus habita le quartier St-Roch et y fonda la maison de commerce que dirige actuellement M. Moisan. "C'était l'un des vôtres", dit-il, "comme lui j'ai toujours vécu au milieu de vous, et je puis vous assurer que mon passé est la garantie de mon avenir. J'aurai l'honneur de vous soumettre très prochainement quelle sera mon attitude à l'hôtel de ville si vous m'élisez. Soyez certains d'avance d'une chose vous serez vous-mêmes les dictateurs de ma volonté. Toujours ma porte vous sera ouverte comme dans le passé, d'ailleurs, et vos conseils seront hautement appréciés. Nous marcherons la main dans la main pour assurer le progrès et la prospérité de notre villle."

En terminant, le candidat au siège no 1 du quartier St-Roch s'adresse tout spécialement aux dames et leur demande leur appui. Il remercie tous ces auditeurs et invite ses électeurs à passer à son comité, 297 rue St-Joseph, où M. Moisan sera heureux d'expliquer à tous sa politique. De plus, les électeurs seront à même de constater de visu si leurs noms sont bien inscrits sur les listes électorales.

Initiation chez les Chevaliers de Colomb au Conseil Laval

Les membres du Conseil Laval des Chevaliers de Colomb de Québec, (2721) étaient en liesse dimanche dernier alors que cent neuf candidats ont subi avec succès les épreuves d'initiation. Les néophytes entendirent d'abord une messe solennelle célébrée avec pompes par M. l'abbé R.-A. Guillemette, du Séminaire de Québec . Au cours de la cérémonie, après que Mgr Adjutor Faucher leur eut souhaité la bienvenue, M. l'abbé Arthur Ferland, assistant-aumônier du Conseil Laval prononça une fervente allocution. Cette partie religieuse des cérémonies de l'initiation eut lieu en l'église de Jacques-Cartier dans l'avant-midi.

La partie musicale fut confiée à M. Louis Gravel, artiste distingué de Québec, pendant q M. J. Soulard touchait l'orgue

Après 'office plus de 300 Chevaliers conduits par M. Ludger Faguy, député du dist. et No 1 se rendirent à la sacristie pour présenter leurs hommages au dévoué pasteur de Jacques-Cartier, Mgr A. Faucher.

A l'issue de cette visite Mgr Faucher en profita pour bénir un magnifique drapeau, aux armes des Chevaliers, drapeau exhibé en public pour la première fois à l'occasion de ces imposantes cérémonies.

Les degrés furent conférés dans l'après-midi; le premier degré, à 1 heure 30, par les officiers du Conseil Laval (2721); le deuxième degré, à 4 heures, par M. l'abbé Bernardin Lemay, vicaire à St-Fidèle et par M. Alp. Tardif, du Conseil de Lévis; le troisième degré, à 8 heures p. m., M. Chs de L. Mignault avocat d'Etat.

Plus de 600 Chevaliers assistaient à la cérémonie du soir, venus de tous les Conseils de la Province particulièrement du Conseil N.-D. de Lévis.

Parmi ceux qui assistaient à cette belle réunion on remarquait : M. Chs-Aug. Bertrand, député d'Etat, M. Chs de L. Mignault, avocat d'Etat, M. J.-E. Lavergne, trésorier d'Etat, M. Ludger Faguy, député du district No 1, M. P.-E. Côté, député de Bonaventure, MM. les abbés Arthur Ferland, Léon Létourneau, B. Lemay, M. Fortunat Gingras, M. J.-Henri Levasseur, en Grand Chevalier du Conseil Laval (2721), le Rév. Frère Nicephore, de Jacques-Cartier, M. Elz. Déry, Grand Chevalier du Conseil N.-D. de Lévis, M. l'échevin E.-A. Tremblay, de Québec, MM. Lionel Roberge, Geo. Sawyer, G.-A. Tardif, Emile Giguère, L.-J. Fortin, L.-J. Roy, Eug. Gagnon, Alp. Lecours, Lactance Roberge, H.-H. Lemieux, J.-P. Dodier, Delphis Lemieux, Alfred Roy, H. Verreault, J.-C. Hébert, Montmagny, M. le Dr J.-A. Bélanger, M. J.-A. Marquis, M. G.-A. Collin, MM. Paul Plamondon, J.-J. Aubin, J.-O.-L. Morin, M. Severin, M. Deschamps, M. René Tremblay, M. Rosaire Tremblay, M. J.-P. Martel, Amos, M. J. Vaillancourt, Thetford-Mines et autres.

Les Gais Compagnons

par Gene Byrnes

INTERESSANTES DISCUSSIONS HIER AU PARLEMENT

(Suite)

cu que les citoyens ne le veulent pas.

M. Cohen.—"Pourquoi?

L'échevin Drolet.— Donnez nous en le pouvoir et nous irons.

M. Cohen.—Vous l'avez déjà le pouvoir , vous pouvez toujours y aller.

M. Guertin,—Je crois que les citoyens n'ont pas confiance dans la Commission.

M. Bertrand.—M. Rivard vient de nous dire qu'il a 2,800 signatures de propriétaires contre la municipalisation. Si l'on considère qu'il a 3,000 actionnaires du Quebec Power, c'est probablement eux qui ont signé.

M. Guertin—Le Premier Ministre demande si la ville a un pouvoir d'eau.

L'hon. M. Lapointe.—Si les compagnies hydrauliques peuvent vendre du pouvoir à la province d'Ontario, il semble logique de croire qu'elles peuvent en vendre à la ville de Québec.

Le maire Lavigueur.—Pourquoi la compagnie ou la Shawinigan ne pourrait-elle pas nous vendre le pouvoir au même prix qu'elle le vend à l'Anglo Pulp, $18 le cheval vapeur?

Me Rivard.—Sur les 3,000 actionnaires du Quebec Power, 326 demeurent à Québec. Ceux n'ont pas dû hésiter à signer.

Le maire Lavigueur.—M. Rivard pourrait-il nous dire comment il a obtenu les signatures dont il nous a parlé. N'est-ce pas en leur disant : Etes-vous pour Lavigueur?

Le Dr Jean Dusseault.—(président de la ligne des propriétaires)—Moi même, j'ai fait signer des requêtes, elles ont été publiées dans tous les journaux.

M. Guertin.—Sur quoi vous basez vous pour dire que les signataires représentent $30,000,000 d'évaluation?

L'échevin Drolet.—"Je demanderais au Dr Dussault pourquoi il n'a pas mis sur sa requête que l'assistant médecin municipal serait nommé en même temps.

Le maire Lavigueur.—Je prétenes que les signatures ont été obtenuss faussement. On a dit aux propriétaires: Etes-vous en faveur de Lavigueur...

Le Dr Dussault nia cette affirmation du maire.

Le maire Lavigueur.—"Vous irez voir M. G.-J. -Ernest Côté, il vous le dira.

L'hon. M. Arcand (ministre du Travail) "Je comprends que la ville de Québec, demande la pouvoir de municipaliser le service de l'électricité dans le but de donner aux citoyens un meilleur service. Est-ce que les échevins ont donné à leurs électeurs la garantie que si la ville a le pouvoir de municipaliser, ils auront un meilleur service que celui donné par la compagnie, ou si c'est simplement pour avoir une arme pour obliger la compagnie à baisser ses taux?

L'hon. M. Lapointe.—Je ne dirai pas que c'est une arme, mais un pouvoir, un droit que la ville veut, un droit que toutes les municipalités possèdent déjà.

L'hon. M. Francoeur.—Même si c'est une arme, on a le droit de vous la donner. --

L'hon. M. Lapointe.—Je ne suis pas pour la guerre, surtout à la veille de la conférence du désarmement, mais il y a un sentiment, il n'y a pas de doute la-dessus, que l'on paye trop cher. Il y a entre les taux qui sont chargés à Québec et ceux des autres villes, une grande différence. Je pourrais citer, si voule voulez, des chiffres. J'ai des statistiques. La cité de Québec veut se gouverner elle-même et j'ai confiance au gouvernement responsable. Ceci ne veut pas dire que la cité de Québec va municipaliser sans préparation, mais les taux qui lui sont chargés sont un obstacle au progrès à l'avancement. Le travail entrepris en faveur d'une réduction des taux va certainement se continuer. Les directeurs du Quebec Power sont des hommes d'affaires trop avertis pour ne pas comprendre que les taux doivent être réduits et que c'est dans leur intérêt. Rien ne forcera la ville à municipaliser. Le pouvoir qu'elle demande est entouré de garanties. Ce système ne pourrait être établi qu'avec l'approbation en nombre et en valeur des électeurs propriétair.s.

L'hon. M. Francoeur : Je suis certain que les directeurs du Quebec Power sont pour la municipalisation.

L'hon. M. Lapointe.— Oui mais avec l'appendice que le Québec Power ajoute à son bill. C'est une queue que nous ne voulons pas . Il y a quelque temps, j'ai beaucoup admiré le Premier Ministre, lorsqu'il déclarait au sujet d'un projet de loi fédéral : "Hands-off Quebec ! " Aujourd'hui, c'est ce que nous disons, nous aussi : "Hands-off Quebec ! "

Comme il était une heure et que le comité était sur le point de s'ajourner, le débat prit fin pour se continuer aujourd'hui, après que M. Taschereau eut demandé au maire Lavigueur : "Si le comité en venait à la conclusion de vous accorder le pouvoir d'exproprier, auriez-vous objection à ce que ce soit une expropriation du Quebec Power "as a going concern" ?

L'échevin Drolet répondit avec l'hon. M. Lapointe dans la négative et le maire Lavigueur ajouta : "Ce que nous voulons c'est d'avoir le pouvoir de faire les dépenses nécessaires pour étudier toute la question.

Ce matin, l'hon. Lucien Cannon, l'un des procureurs de la compagnie, avait la parole. On trouvera le détail dans une autre partie de notre journal.

CONFERENCE DU DORTEUR ELPH. BOIS

(Suite)

l'utilise aussi pour son bois, de plus en plus recherché depuis quelques années par les ébénistes. On en fait un peu toutes sortes de choses, depuis de vulgaires bâtons de traîne jusqu'à des violons. Mais sa valeur principale est dans l'utilisation de la sève, dont on extrait le délicieux sirop et les jolis pains de sucre dorés.

Le conférencier explique le processus par lequel l'érable puise dans le sol les matières nécessaires à la préparation de la sève qui lui permet de croître et de nous fournir un dessert si délectable. C'est l'osmose qui permet aux sucs puisés par les racines de remonter dans les branches et d'entretenir la vie dans l'arbre. Puis l'action de la chlorophile dans les feuilles, combinée avec la respiration naturelle, permettent l'assimilation de l'anhydride carbonique et la récupération de l'oxygène nécessaire à la régénération des cellules. Ainsi, l'on sait que les plantes utilisent, pour vivre, le même gaz carbonique que nous devons chasser de notre corps, sous peine de mourir asphyxiés.

Après avoir rappelé brièvement les procédés l ien connus de la cueillette de l'eau et de la fabrication du sucre, le Dr Bois explique les réactions chimiques qui président à la transformation de la saccharose, mêlée à l'eau pure deans la proportion de 3 p.c.) en cristaux dorés dont l'arome est si recherché. Il y a longtemps que les habitants du pays font du sucre, puisque les sauvages en faisaient quand les français sont arrivés ici. Mais il faut dire que les méthodes de fabrication et la qualité du produit ont considérablement évolué. Aujourd'hui, on est parvenu à éviter la transformation en caramel qui fut l'un des principaux défauts du sucre, jusqu'à ces derniers temps, et de nouvelles découvertes de laboratoires vont permettre de fabriquer prochainement des produits nouveaux qui mettront l'eau à la bouche.

Funérailles de Mme Nap. Laroche

Mardi matin à 9 heures en l'Eglise de St-Sauveur ont eu lieu les funérailles de dame Joséphine Giroux épouse de feu Napoléon Laroche décédée le 15 janvier 1932 à l'âge de 74 ans. Le convoi funèbre laissa la maison mortuaire de chez son gendre M. J.-B. Vaillancourt No 61 rue Kirouac à 8 heures 45 pour l'église paroissiale au milieu d'une foule de parents et d'amis.

Conduisaient le deuil, ses fils Arthur et Delphis, Laroche, ses gendres J.-Louis Ledoux, J.-B. Vaillancourt ses petits fils, Lucien, Adélard, et Jean-Paul Laroche, son frère Edouard Giroux, ses beaux frères Oct. Chouinard, Gaudias Masse, ses neveux Joseph, Lauréat, Ledoux, Alexandre, Albert Roy, Wilfrid, Edouard, Abraham Giroux, Albert Chouinard.

On remarquait aussi M. Jos. Boutet, M. Lorenzo Plante, Alfred Plante, J.-B. Lapointe, Oct. Labonté, A. Villeneuve, Arthur Ménard, M. Moisan, Pierre Drouin, Camille Chouinard, A. Delisle, R. Laplante, D. Galarneau, J. Vaillancourt, Art. Hébert, J. Guilbault, H. Blouin et une foule d'autres.

A l'église la levée du corps et le service a été chanté par le Rév. P. Berlinguette, O.M.I. Durant le service la chorale de la paroisse a chanté le messe de Requiem en grégorien, et les solos suivants ont été exécutés: "O Salutaris", M. Bertrand; "Laquentibus", J.-Os. Paquet; "Jesu Salvator", Raymond Cossette,E.E. M. M. Omer Létourneau, touchait l'orgue.

A la chapelle du cimetière St-Charles, les dernières prières ont été récitées par M. l'abbé C. Leclerc et M. Jos. Boutet a chanté "Arrête ici passant"; M. S. Marceau a aussi chanté "Nous passons". M. Arthur Parent accompagnait à l'orgue.

La maison Sylvio Marceau, avait été chargée des funérailles.

Le "Soleil" réitère à la famille ses plus sincères sympathies.

Accident d'auto

Un camion descendant la rue Ste-Famille hier soir est allé donner avec force contre le parapet de pierre des Ramparts et a été réduits en pièces. La remorqueuse du garage Berthelot a été appelée et à conduit les restes du camion au garage. Ce camion, un Ford, appartenait à M. James Scallen.

Essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Voyait tout en noir

Voulait mourir . . . elle se sentait si misérable et triste! Ne laissez pas les crampes gâter vos plaisirs. Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham soulage.

SAVON BABY'S OWN

"Le meilleur pour Bébé et pour Vous"

Funérailles de M. Alfred Bédard

Lundi matin à 9 heures en l'église St-Sauveur ont eu lieu les funérailles de M. Alfred Bédard, ancien commerçant, époux de Dame Amanda Arteau, décédé le 14 janvier 1932 à l'âge de 58 ans.

Le convoi funèbre laissa la maison mortuaire No 862 rue St-Vallier à 8 heures 45 pour l'église paroissiale au milieu d'une foule de parents et d'amis.

Conduisaient le deuil : ses frères: Arthur, Léo, de Montréal, et Alexandre Bédard, de Québec; ses beaux-frères: Jos. Sansfaçon, Alf. Vézina, Henri Talbot; ses neveux: Alf. Vézina, J. Davis, H. Lacasse, Léon

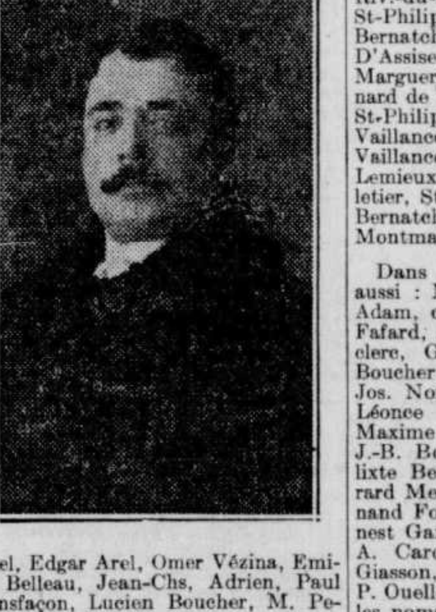

Arel, Edgar Arel, Omer Vézina, Emile Belleau, Jean-Chs, Adrien, Paul Sansfaçon, Lucien Boucher, M. Petitclerc, J.-E. Gosselin.

On remarquait aussi M. Dubé J. Roy, Jos. Alain, Jos. Carrier, A. Garns, A. Lemelin, R. Leduc, Arthur, Emile Alarie, Orp. Lapointe, Jos. Clark, Jos. Boutet, Jos. Barbeau, Eus. Bérubé, J.-Art. Bédard, Théo. Parent sr. E. Dion, A. Gaulin, J.-O. Nadeau, Albert Nadeau, Ant. Boisvert, R. Trudel, Jos. Bergeron, C. Godin, L. Déry, Nap. Morissette, P. Aubin, A. Paradis, F. Lessard, V. Laverdière, J.-C. Rondeau, Vilmcut Parent, O. Perron, G. Bélanger, Oct. Labarre, J. Côté, Chs Bédard, Pierre Dion, Chs Simard, A. Gignac, J. Maheux, W. McCarthy, Edouard Zicat, O. Routhier, A. Guilbault, J.-B. Lajeunesse, Albert Havard, T. Gaumond, L. Boucher, J. Huot, A. Parent, E. Fortin et une foule d'autres.

A l'église, la levée du corps fut faite et le service chanté par le Rév. Père Berlinguette, O. M. I., assisté du Rév. P. Duret, O. M. I., comme diacre, et du Rév. P. Art. Normand, O. M. I., comme sous-diacre.

Durant le service, la chorale de la paroisse a chanté la messe de Requiem en grégorien et les solos suivants ont été exécutés : "O Salutaris", J.-Art. Poitras ; "In manus tuas", J.-L. Paquet : "Miseremini", Raymond Cossette, E. E. M. M. Omer Létourneau touchait l'orgue.

L'inhumation eut lieu au cimetière Belmont. M. Wilfrid Laberge, entrepreneur de pompes funèbres de St-Sauveur, avait été chargé des funérailles.

"Le Soleil" réitère à la famille ses plus sincères sympathies.

Saint-Bruno

Mariages

Le 4 janvier a été béni le mariage de M. René Tremblay, fils de M. et Mme François Tremblay avec Mlle Germaine Tremblay, fille de M. et Mme Isaie Tremblay.

—Le même jour a été béni le mariage de M. Louis-Joseph Desbiens, fils de M. et Mme Ths.-Ls Desbiens avec Mlle Julianna Munger fille de M. et Mme Emile Munger.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Service anniversaire

Le 2 janvier a été chanté le service anniversaire de feu Edmond Thibeault. Une foule considérable de parents et d'amis y assistaient.

Naissances

—Le 5 janvier.—Joseph-Ange-Bruno, fils de M. et Mme Henry Munger. Parrain Georges-Henri Munger, marraine Marie-Ange Munger.

—Le 6 janvier.—Joseph-Paul-Emile fils de M. et Mme David Simard. Parrain et marraine M. et Mme François Simard.

—M. et Mme Georges Lebel sont de retour d'une promenade à Ste-Croix.

On aime toujours ceux qui nous donnent des conseils qui nous plaisent, des conseils qu'on se serait donnés à soi-même.

L'Islet Station

Feu Mme Onésime Bélanger

Samedi le 9 janvier à 9 heures eurent lieu à l'église de L'Islet les imposantes funéraille de Mme Vve Onésime Bélanger, (née Anéxime Vaillancourt)décécée à Québec, le 5 janvier dernier. à l'âge de 88 ans et 11 mois.

M. l'abbé J.-E. Donaldon, fit la levée du corps, et le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Omer Rheaume, assisté des abbés Donaldson et Poitras, comme diacre et sous diacre.

Mlle Léonie Lemieux touchait l'orgue.

La chorale de l'Islet sous la direction du Docteur Dion rendit la messe des Morts. Les soli furent chantés par M. l'abbé Biron, et capt. Geo. P. Caron.

Conduisait le char funèbre M. Amédée Ménard, M. Emilieus Blanchette portait la croix. Le cercueil était porté par ses quatre pettits-fils MM. Armand Blanchet, Arthur Blanchet, Ls-Gep. Blanchette et Armand Fregeau du Cap St-Ignace.

Conduisaient le deuil, son fils M. J.-S. Bélanger, ses gendres MM. Ls.-Thomas Pelletier de Québec , Jos. Blanchet de L'Islet, ses petits-enfants Mme Armand Fregeau, Mlles Germaine, Alida, Rolande, Aline Bélanger et Aline Blanchette ; ses neveux et nièces : MM. et Mmes Jos. Vaillancourt, Honoré Vaillancourt, Adélard Vaillancourt de Québec, Antoine Lebel de St-Pacome, Mme Arthur Caron St-Philippe, Omer Freve de Riv.-du-Loup, Mlles Marie Beaulieu, St-Philippe de Neri, Maria et Ida Bernatchez de Montmagny, Claire D'Assise, Bernatchez de Montmagny, Marguerite, Henriette, Emilienne Menard de L'Islet, MM. Jos. Hudon, de St-Philippe de Neri, M. et Mme Jos. Vaillancourt, MM. Fernand, Roger Vaillancourt, Etienne Lemieux, Jos. Lemieux, de Ste-Anne, Philippe Pelletier, St-Roch des Aulnaies, et J.-P. Bernatche: et Philippe Giasson de Montmagny.

Dans l'assistance, on remarquait aussi : MM. Xavier Caron, Anatole Adam, capt. Ernest Caron, Auguste Fafard, Auguste Morin, Edmond Leclerc, Georges Guillemette, Arthur Boucher, Jos. Bernier, Arthur Koenig Jos. Normand, Honorius Fournier, Léonce Moreau, Georges Moreau, Maxime Mercier, J.-N. Cloutier, W.-J.-B. Boucher. Geo. Dusseault, Calixte Bernier, Bernard Mercier, Gérard Menard, Amédée Fournier, Fernand Fournier, Robert Fournier, Ernest Gamache, Fenelon Menard, C.-A. Caron, Thomas Labbé, Jos.-L. Giasson, William Morin, G.'P. Caron P. Ouellet, et une foule d'autres dont les noms nous échappent.

Un grand nombre de témoignages de sympathies furent déposés sur sa tombe. Offrandes de fleurs : Une couronne par M. et Mme Vaillancourt de Montréal.

Offrandes de messes: J.-S. Bélanger l'Islet; Mme Jos. Vaillancourt, M. et Mme Honoré Vaillancourt, M. et Mme Armand Blanchette, de l'Islet; Mme Vve Luc Vaillancourt, M. et Mme L.-Thomas Pelletier, Mlles Vaillancourt, M. et Mme L.-S. Bélanger, de Québec; et M. et Mme Nap. Fortin, de Montmagny.

Bouquets spirituels: La famille Jos.-S. Bélanger, de l'Islet; la famille Joseph Blanchette, M. et Mme Armand Blanchette, M. et Mme Jos. Hudon, de St-Philippe, de Nérl0 M. et Mme Jos. Brochu, de Québec; M. et Mme Armand Fregeau, du Cap-St-Ignace; la famille Mag. Bernatchez, de Montmagny; Etienne Lemieux, de St-Roch-des-ulnais.

Cartes de sympathies: MM. et Mmes Albert Normand, Louis Blanchette, Marius Blanchette, de Montmagny; Emilius Blanchette, Auguste Fafard, Amédée Caron, Arthur Boucher , Georges Guillemette, capt. Ernest Caron, Maxime Mercier, Léonce Moreau, Fenelon Ménard Ernest Gamache, J.-B. Noucher, J.-N. Beaulieu, C.-A. Caron, Louis Poitras, Victor Moreau, Edmond Leclerc, Jos. Challfour, Romuald Fortin, Josaphat Thibeault, William Morin, Amédée Fournier, Geo.-P. Caron, Auguste Morin, Chas-E.d Fournier, Amédée Bernier, famille Philippe Kirouac, Arthur Dusseault, Mmes J.-E. Roy Edmond Lepage, Alphonse Leclerc, Alp. Blanchette, P. Caron, Lorenzo Boucher, Adelbert Francoeur, de St-Roch-des-Aulnaies; Mlles Blanche Fortin, de Montmagny; M.-A. Blanchette, Henriette Ménard, Ijelda Clutier, Marguerite Ménard, Marie-Paule Cloutier, Emilienne Ménard, MM. J.-Paul Mercier, Georges Moreau, Roch Challfour.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, quatre filles, Mme Vve Jos. Morin de New-York, Mme Eugène Lemieux de Alida Sask. Mme Ls. Thomas ...elletier de Québec, Mme-Joseph Blanchette de l'Islet, deux fils, MM. J.-S. Bélanger, entrepreneur de pompes funèbres de l'Islet, et Amédée Bélanger de Lowell Mass. trois soeurs, Mme Oliver Turcotte de Montréal, Mme Jules Beaulieu de St-Philippe de Néri, Mme Esdras Fabas, Labrouqueris, un frère M. Maxime Vaillancourt de St-Philippe de Neri, une belle-soeur Mme Vve Luc Vaillancourt, de Québec. Ses petits-enfants : Rvde Soeur Véronique Marie des Servantes du St-Sacrement de Chicoutimi, M. et Mme Alfred Morin, de Nashua N.H., Adj. Morin de New-York, Alphonse Bélanger de New-York, Damien Bélanger de New-York, Armand Fregeau du Cap St-Ignace, Armand Blanchette, L'Islet, Ls.-Geo. Blanchette L'Islet, et Jos. Tremblay,de L'Islet, Mlles Emma Florence, Bélanger de New-York, Marie-Jeanne Germaine, Alida, Rollande et Aline Bélanger, Antoinette et Aline Blanchette, MM. Gilbert Bélanger L'Islet, Luc et Lucien Lemieux de Alida Sask., Rosaire Pelletier de Québec, Arthur et Léo Blanchette de L'Islet; ses neveux et nièces, MM. et Mmes Armand Turcotte de Montréal, Armand Vaillancourt, Luc Vaillancourt de Montréal, Jos. Vaillancourt, Honoré Vaillancourt, de L'Islet, J.-B. Vaillancourt, et Adélard Vaillancourt de Québec , M. et Mme Omer Frève Riv.-du-Loup, Arthur Caron St-Philippe de Neri, Jos. Hudon, Jos. Thibault, St-Philippe de Néri, Marius Blanchette de Montmagny, Nap. Fortin de Montmagny, Mag. Bernatchez J.-E. Guy, de Montmagny, Mlle Marie-Anne, Bernadette, et Yvonne Vaillancourt de Québec, Henriette Marguerite et Emilienne Menard de L'Islet, Yvette Gervaise, Yolande, Lucienne et Marcelle Vaillancourt de Québec, MM. Paul, et Maurine Ménard de L'Islet, Fernand, Simon, Roger et Martin Vaillancourt de L'Islet, etc.

A la famille en deuil nous offrons nos plus suncères sympathies.

Rapide

Soulagement pour TOUX et RHUMES

Buckley's détient tous les records de vitesse dans le soulagement de la toux et des rhumes "Elle agit comme l'éclair". La première gorgée de cette mixture puissante, vive et pénétrante donne des résultats. Ne courez pas le risque d'essayer des remèdes qui n'ont pas fait leur preuve—prenez Buckley's.

A toutes les pharmacies.

BUCKLEY'S MIXTURE

"Rapide comme l'éclair — Une Simple Gorgée le Prouve"

M-16F

Rivière-à-Pierre

Noel La belle fête de Noël fut célébrée solennellement et toute la paroisse avait tenu à s'approcher des sacrements pour la circonstance. Un magnifique programme musical rehaussait aussi l'éclat de la fête dont voici la teneur.

Messe de Minuit

"Minuit, Chrétien" chanté par M. E. Falardeau; "Adeste Fideles" après l'Elévation. Pendant la communion : "Ca Bergers" solo chanté par M. P.-E. Thibaudeau; "Les Anges dans nos campagnes" solo chanté en partie par MM. Patrice et Gérard Tremblay ; "Il est né le Divin Enfant" solo chanté en partie par MM. Robert et Chs. -Eusèbe Tremblay.

Messe de l'Aurore

"Dans cette étable" solo chanté par M. Alp. Précourt; "Dans le silence de la nuit" solo chanté par le choeur des enfants;"Pie Pellicane" et "Les Chalumeaux" chantés en partie par le choeur des hommes et des enfants. x

Messe du jour

Nouvelle agéable", solo chanté par M. Larochelle.

M. l'abbé Bloun, ptre du Grand Sémmaire de Québec officiait à la messe de minuit et celle du jour fut chantée par M. le curé Ph. Chenard. Le sermon, à ces deux messes, fut donné par M. le curé.

Le Jour de l'An

La messe du jour de l'An fut chantée par M. l'abbé Albert Delisle, professeur au Collège de Lévis, M. le curé fit encore le sermon et traduisit à tous, ses souhaits les plus paternels.

L'Epiphanie

Cette fête dite des Rois, clôture la série des fêtes qui ont été splendides dans notre petite église, au dehors où la température était douce et belle pour la saison et dans nos foyers. Les Rois Mages ont fait leur entrée à la petite crèche du Dibvin Enfant. Comme eux, offrons-Lui nos humbles cadeaux en prières mortifications et entière soumission à sa volonté pour que 1932 soit en tout point profitable à chacun.

Et nous renouvelons nos souhaits de bonne heureuse et sainte année aux nombreux amis et lecteurs du "Soleil".

St-Basile Station

Notes ocia es

Mme Alfred Chenard ainsi que sa fille Marguerite, sont de retour d'un séjour à Québec et Montréal, où elles visitaient des parents.

—Mlle Aline Chenard, rendait visite à sa cousine, Mlle Régina Pagé des Ecureuils, cette dernière, était de passage ici dimanche dernier.

—M. et Mme Côme Lamothe ainsi que leur fillette Jeannine étaient les invités de la famille Alfred Chenard à l'occasion des fêtes du jour de l'An.

—M. et Mme Arthur Morissette ainsi que M. et Mme Anjenor Germain, tous de Portneuf, visitaient chez M. Fortunat Morissette.

—M. et Mme Gédéon Germain ainsi que leurs enfants, de Québec, étaient chez des parents.

—Mlles Auréa et Régina Gauthier, de Portneuf et Québec, passèrent le temps des fêtes chez leur père, M. Eugène Gauthier.

—Mlles Eva et Irène Marcotte, de Pont Rouge, étaient de passage chez leur oncle, M. Eugène Papillon.

—Mlle Marie-Jeanne Doré, de Québec, rendait visite à ses parents.

—M. Ernest Doré, Mlle Rachelle Hardy ainsi que son frère Maurice, de Québec, chez leurs parents.

—M. et Mme Maurice Fiset, de Trois-Rivières, chez M. Adjutor Fiset.

—M. et Mme Azarias Germain ainsi que leur fille Jeanne étaient de passage chez M. Alfred Hardy.

—M. et Mme Napoléon Leclerc, étaient chez M. Georges Leclerc.

—M. Eugène Bertrand, de Cap Santé, ainsi que ses soeurs, visitaient la famil. Eugène Bédard, ces jours derniers.

—M. Rosaire Lafleur, de Ste-Anne de la Pérade, de passage chez M. Alfred Hardy, à l'occasion des fêtes.

Condoléances

Le Cercle local de l'Union C. C. de St-Basile prie M. Aldéric Lalonde, président général d'agréer ses plus sincères condoléances à l'occasion de la mort de son regretté père, M. Damase Lalonde.

RESULTAT D'UNE RAFLE

Le couvrepied en tricot-filet raflé au profit de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, a été gagné par M. Edmond Trépanier, entrepreneur-peintre, 9 rue Ste-Agnès, Québec.

A Toronto

Nous apprenons que M. Jean-Alphonse Saucier, gérant de la Northern Life Insurance Company à Québec est parti pour Toronto où il représentera le district de Québec à la Convention de la "Life Underwriters Association of Canada", laquelle doit avoir lieu à Toronto même le 20 courant.

M. Saucier se rendra aussi à London Ont., où il visitera le bureau chef de sa compagnie. Il sera de nouveau à son bureau à Québec dans la semaine du 25 janvier.

St-Etienne de Lauzon

Marguillier

M. Eustazarde Demers a été élu marguillier pour remplacer M. Frédéric Vallières sortant de charge.

Visiteur

M. l'abbé P. Audet, du collège de Lévis, était en notre paroisse, le jour de Noël. Il fit le sermon à la messe de minuit et, à la messe du jour, il nous parla de la belle oeuvre qu'il représentait "L'Ecole Apostolique Notre-Dame".

Messe de minuit

Comme par les années dernières, nous avons eu une belle messe de minuit. Les demoiselles Enfants de Marie avaient préparé un beau programme de chant.

Statistiques

Au cours de 1931 il y eut 21 baptêmes, 7 mariages et 8 sépultures, 2 adultes et 6 enfants.

Notes sociales

M. et Mme Oscar Plante et leur famille, sont allés à St-Gilles le premier de l'an.

—MM. et Mmes Gilles Montminy et Valère Bolduc de St-Gilles chez Mme Calixte Bolduc.

—M. Arcand Carrier, d'Asbestos, était le jour de Noël l'invité de Mlle Alphonsine Huot.

—M. et Mme Donat Beaulieu, de St-Romuald chez M. Jos Simoneau.

—M. et Mme. Léopold Caouette et leur famille sont allés à St-Nicolas le premier de l'an.

—Mlles Bernadette et Antoinette Paquet sont de retour d'un voyage à Manchester, N.-H.

—Mlle M.-Jeanne Filteau, de Lévis de passage chez M. Alfred Marois.

—M. et Mme Aimé Poulin, de Québec, chez M. Jos. Simoneau.

St-Etienne 3-4 —Mlles Gilberte et Jeanne Arcand, de Charny, chez M. Arthur Paradis.

—MM. Emile et Raymond Desrochers, de St-Falvien, M. Evangeliste Desrochers, de Québec, de passage chez MM. Eugène et Thomas Desrochers.

—Mlle Juliette Huot, de St-Rédempteur, de passage chez Mme Francis Laberge.

—MM. et Mmes Rosatio Bolduc et Victor Huot, de. St-Rédempteur, M. et Mme Alphonse Boiduc, de,-Charny, chez Mme C. Bolduc.

—M. et Mme Alfred Huot, de Lévis, chez M. Wilfrid Huot.

—Mlle M.-Jeanne Desrochers, de Québec, chez son père M. Eugène Desrochers.

—M. et Mme Henri Vallières, de Charny, M. F.-Xavier Vallières, de St-Lambert, chez M. Frédéric Vallières.

—Mlle Alphonsine Huot de Lévis, chez son père M. Ls Huot.

—Mme Geo. Desrochers est de retour d'un voyage à Plessisville.

—M. et Mne Léonidas Pelchat, de St-Romuald, chez MM. Oscar Plante, et Eugène Desrochers.

—Mme Louis Vallières est actuellement en voyage à Plessisville.

Malades

—Mme Oscar Plante st entrée à l'Hôtel-Dieu de Québec pour y subir une opération.

—Mlle Yvonne Vallières est aussi entrée à l'hôpital Plessisville, pour y suivre un traitement.

A ces deux malades, nous souhaitons un prompt et complet rétablistons un prompt et complet retour à la santé.

MAL DE GORGE

CINQ minutes après une friction au Musterole vous devriez vous sentir la gorge moins sensible ! Continuez le traitement *une fois l'heure durant cinq heures* et vous serez émerveillé du soulagement.

Ce fameux mélange d'huile de moutarde, camphre, menthol et autres ingrédients soulage naturellement. Le Musterole agit parce qu'il est un "contre-irritant" — non simplement un onguent — il pénètre et stimule la circulation du sang et il aide à extirper l'infection et la douleur. Employé par des millions depuis 20 ans. Recommandé par médecins et gardes-malades.

MUSTEROLE BETTER THAN A MUSTARD PLASTER

MIEUX qu'une mouche de moutarde

SIR FRANCOIS LEMIEUX DONNE GAIN DE CAUSE AU MAITRE DE POSTE DE PARENT — ECHO DES ELECTIONS FEDERALES

Le juge-en-chef de la Cour Supérieure accorde un montant de dommages à M. Jean Pineault que certaines personnes voulaient faire congédier comme maître de poste

Un important jugement a été rendu, ce matin, par Sir François Lemieux, juge-en-chef de la Cour Supérieure. Nous en donnons le texte ci-après et nos lecteurs y trouveront tous les détails de la cause :

CANADA
Province de Québec
District de Québec — Cour Supérieure
No 20209

Notes de Sir François Lemieux

PINEAULT, demandeur,
vs
TREMBLAY & AL,
défendeurs.

LA COUR :

L'action, en date du 30 juin dernier, est en recouvrement de la somme de $2,000 pour dommages résultant au demandeur d'écrits libelleux faits et publiés par le défendeur Tremblay.

L'action est aussi dirigée contre la compagnie Z. Pineault & Cie, faisant affaire à Parent, et dont Tremblay est le gérant.

La compagnie Pineault et Tremblay ont plaidé séparément.

La compagnie prétend qu'elle n'a jamais autorisé son gérant Tremblay à publier les libelles dont le demandeur se plaint.

Le défendeur Tremblay plaide qu'il a porté les dites accusations de bonne foi et avec cause probable.

Les accusations portées par Tremblay contre Pineault sont :

1o Que Pineault, maître de poste, de Parent, en juin 1930 et auparavant, avait ouvert des lettres adressées à Z. Pineault & Cie et à lui-même ; qu'il avait manqué à son devoir ; que lui, Tremblay, avait trouvé les sacs de malle dans la rue qu'il avait remis à un nommé Blanchard. (Accusation en date du 5 juin 1931).

2o Que Pineault, comme maître de poste, aurait fait acte de partisanerie politique et d'ingérance électorale, au cours de l'élection de 1930 ; qu'il avait, comme partisan, préparé une liste électorale, dans l'intérêt du parti libéral ; qu'il avait tenu un poll chez-lui à une élection en 1925.

Voilà la synthèse de la contestation liée entre les parties.

La preuve a révélé, entr'autres faits, les suivants, relatifs à l'accusation portée contre Pineault d'avoir ouvert des lettres, alors qu'il était maître de poste.

Le demandeur est marchand et maître de poste à Parent, depuis sept ans. Le défendeur Tremblay est gérant de la compagnie Pineault Ltée, à Parent. Cette compagnie exerce, depuis plusieurs années, dans la région, un commerce assez étendu.

Il appert que Tremblay et Pineault sont des adversaires déclarés et presque irréconciliables. L'origine de leurs différends date de plusieurs années, alors que Pineault, employé de la maison Pineault, fut congédié et remplacé par Tremblay.

Pineault, paraît-il, en conçu du dépit, qui se manifesta de différentes manières. Les choses s'envenimèrent au point que Tremblay se porta à des voies de fait sur la personne de Pineault, pour lesquelles il fut traduit devant la Cour des Sessions de la Paix, alors qu'il plaida coupable et fut condamné à une amende de $25 et aux frais, $45, et, à défaut de paiement, à un mois de prison. (14 oct. 26).

Cette condamnation ne fit qu'envenimer les esprits.

Après les élections de 1930, Tremblay, dont le parti détenait le pouvoir à Ottawa, cru le moment propice d'assouvir son ressentiment contre Pineault, en sollicitant pour lui-même la place de maître de poste qu'il convoitait ardemment.

Tremblay ne pouvait arriver à ses fins qu'en faisant destituer Pineault, et il crut que l'accusation suivante aurait bon effet.

Il accusa donc Pineault, dans une déclaration solennelle, d'avoir manqué à son devoir, d'avoir ouvert des lettres adressées à Pineault Limitée et à lui-même, que Pineault s'était permis d'écrire des petits mots d'insinuation sur le coin des lettres, que deux fois il avait trouvé le sac de malle dans le chemin.

Ce grief d'accusation fut transmis aux autorités postales ou au département des postes, à Ottawa, qui requit M. Green, administrateur des postes à Québec, de faire enquête.

Le 8 juin, M. Green écrivit à Tremblay lui demandant de lui procurer les enveloppes des lettres ouvertes et à quelle date il avait trouvé le sac de malle.

Ce n'est que le 28 juin que Tremblay répondit à M. Green en lui disant qu'il ne pouvait pas donner de date au sujet du sac de malle, mais qu'il avait un témoin qui valait la date. Quant aux lettres ouvertes, il en avait gardé une qu'il avait transmise au député fédéral.

Plus tard, Tremblay fut informé par M. Green qu'une enquête serait tenue à Parent et de se présenter avec ses témoins devant le commissaire.

M. Lallier, fonctionnaire des postes, se rendit sur les lieux et requit Tremblay de supporter d'un affidavit son accusation sur l'ouverture des lettres et de produre des témoins. Tremblay, sous le vain et frivole prétexte qu'il avait été poursuivi en dommages par Pineault, ne voulut pas assermenter la plainte et ne produisit pas de témoins, vu qu'il voulait consulter son avocat au préalable.

En cette circonstance, M. Lallier représenta à Tremblay la gravité de l'accusation et lui conseilla, si possible, de venir à une entente avec Pineault.

Tremblay paraît avoir accepté la suggestion et requit, comme intermédiaire auprès de Pineault, M. le Curé. Pineault exigea $250 de dommages, que Tremblay refusa de payer, trouvant le montant exagéré. Alors la poursuite suivit son cours.

M. Green fit rapport au maître général des postes, le 12 septembre 1931, du refus de Tremblay de faire l'enquête.

Il s'ensuit donc que le département des Postes n'a jamais été saisi d'une enquête sur la plainte qui avait été faite et démontrant le bien-fondé de l'accusation de Tremblay.

Tremblay avait choisi son tribunal le Département des Postes. C'est là où il aurait dû, sommairement et sans frais pour lui, faire la preuve de son accusation. Il n'en a rien fait.

Un plaignant, qui porte une accusation aussi grave que celle de Tremblay contre Pineault, laquelle aurait, si prouvée, entraîné sa destitution comme maître de postes et aurait pu le faire condamner au pénitencier (ch. 161 & 286 S.R. 27), doit avoir le courage d'assermenter la plainte qu'il a faite et assez prudent pour s'assurer au préalable d'une preuve substantielle. Le refus de Tremblay d'assermenter la plainte dénote son incapacité de le faire.

Au cours de ce procès, aucun témoin n'a été entendu pour prouver, directement ou indirectement, que Pineault avait ouvert des lettres. Pineault, entendu comme témoin, a juré positivement qu'il n'en avait jamais ouvert.

Tremblay, au cours de l'instruction, change d'attitude. Comme témoin, il n'accuse plus Pineault d'avoir ouvert les lettres, mais il dit qu'il avait demandé une enquête pour connaître celui ou ceux qui avaient ouvert les lettres.

Cet aveu de sa part dénote la témérité de son accusation.

Il a été démontré par les employés des postes qu'il arrivait fréquemment que des lettres ouvertes étaient déposées dans les bureaux de poste.

Une seule enveloppe de lettre ouverte, adressée par Canadian International Paper à Pineault & Cie, a été produite. On ne connaît pas les circonstances dans lesquelles cette lettre a été mise à la poste. D'après les traces du mucillage, l'enveloppe paraît avoir été insuffisamment cachetée. Elle n'est revêtue que d'un timbre de deux centins, lorsque son affranchissement exigeait trois centins; ce qui, au premier abord, démontrerait que l'envoyeur, vu le peu d'importance de la lettre, ne l'aurait pas revêtue de trois centins.

Tremblay prétend avoir reçu cette enveloppe ou cette lettre ouverte au mois d'avril 1930. Il ne s'est jamais plaint, avant 1931, de l'ouverture de cette lettre, c'est-à-dire après les élections fédérales.

La Cour, sur ce premier chef, statue que l'accusation portée par Tremblay contre Pineault d'avoir ouvert des lettres était malicieuse, faite sans cause ni raison probables, mais dans le but d'assouvir sa vengeance et d'obtenir la situation de maître de poste, en faisant destituer Pineault comme tel.

La deuxième accusation de Tremblay contre Pineault est celle d'ingérance politique au cours de l'élection de 1930, alors qu'il était maître de poste.

Pour arriver à son but, Tremblay a eu recours à toutes les influences politiques locales.

Ainsi, en septembre 1931, il s'adresse au club conservateur de Parent, en disant qu'il fait instance auprès du club pour passer une résolution le recommandant comme maître de poste, "car il est impossible de voir "supporter plus longtemps le patronage par des libéraux." Le club a passé une résolution recommandant le défendeur comme maître de poste, malgré qu'aucune accusation n'ait été faite devant le club par Tremblay contre Pineault.

Les autorités postales ou le maître général des postes, ayant été saisi de l'accusation d'ingérance politique faite par Tremblay contre Pineault, a délégué, à Parent, un commissaire pour y faire une enquête. L'enquête a été produite en cette cause par le défendeur Tremblay.

Il paraît que six témoins ont été entendus. Cinq d'entre eux, MM. Samson, Blais, Fortin, D'Amour et Dussault, ont témoigné les uns qu'ils avaient signé une requête pour demander le maintien de Pineault comme maître de poste, qu'ils étaient satisfaits de lui, que le bureau de poste était bien tenu. Tous les cinq ont affirmé que Pineault n'avait jamais fait aucun acte d'ingérance électorale ou politique ; qu'il avait purement et simplement assisté à un ou deux comités conjoints de conservateurs et libéraux,que dans cette circonstance, il n'avait jamais manifesté comme partisan.

On a reproché à Pineault d'avoir préparé les listes électorales dans l'intérêt des libéraux. Il a refusé cette accusation en démontrant qu'il avait préparé les listes électorales en sa qualité de régistraire nommé par l'officier rapporteur. Ce n'était pas un acte politique qu'il faisait, mais l'accomplissement d'un devoir public.

Il a été dit incidemment que, dans une élection, Pineault avait tenu un poll chez-lui. Le fait de tenir un poll ne constitue pas un acte de partisanerie politique.

Pineault a expliqué qu'un jour, un sac de malle était tombé de la voiture qui le portait au bureau de poste, qu'il avait été trouvé de suite, sans inconvénient pour qui que ce soit.

Le seul témoin qui a rapporté un fait apparemment dommageable contre le demandeur serait le nommé Landry, qui prétend que, lors de la préparation des listes électorales, il aurait informé Pineault, sans dire pourquoi, qu'il n'était pas qualifié comme voteur et que Pineault lui aurait dit que s'il votait libéral il serait porté sur les listes électorales.

De toute évidence, d'après la preuve offerte par le plaignant lui-même, le témoignage de ce nommé Landry est plus que suspect et n'a pas de valeur probante. C'est un névrosé qui parle beaucoup lorsqu'il a pris de la boisson, et il en prend souvent.

Les témoins qui parlent de Landry ne semblent pas attacher grande importance à ses dires.

Pineault déclare emphatiquement qu'il n'a jamais tenu telle conversation avec le nommé Landry.

Cette enquête, au cours de laquelle Tremblay a dû faire produire les témoins qu'il a cru les plus hostiles à Pineault, n'a révélé aucun fait incriminant Pineault d'ingérance politique ou électorale. Pas un seul électeur ou citoyen responsable n'a accusé Pineault d'avoir préparé des listes électorales d'une façon injuste et partiale.

Il serait surprenant qu'un citoyen qui, comme maître de poste, a toujours rempli son importante fonction avec dévouement et fidélité et qui a toujours joui de l'estime, de la considération et de la confiance du public et de ses supérieurs (allégués 2 et 4 de la déclaration), fait admis par le défendeur, sans restriction, dans son plaidoyer produit le 20 août 1931, se serait rendu coupable d'une irrégularité et d'une offense aussi grave que celle d'ouvrir des lettres, et aurait été assez imprudent pour s'ingérer dans les affaires électorales, surtout lorsque le défendeur admet que Pineault a toujours rempli son devoir avec fidélité et dévouement. Cette admission du défendeur, quelques mois après les accusations qu'il a portées contre le demandeur, atteste bien de l'inanité des accusations.

La Cour, sans plus de commentaires, est convaincue que si les deux accusations avaient été portées devant un jury impartial et honnête qu'il n'aurait pas manqué de rapporter, dans chacun des cas, un verdict de non coupable et peut-être d'ajouter qu'il recommandait le demandeur à l'esprit d'humanité du maître général des postes.

La Cour statue que Pineault n'a fait aucun acte de partisannerie aux termes de l'art. 55 Ch. 22 S.R. 1927, c'est-à-dire qu'il ne s'est pas ingéré dans les luttes électorales, pour favoriser un parti au détriment d'un autre.

Tremblay et la compagnie, dont nous discuterons dans un instant le plaidoyer, ont prétendu que l'accusation ou l'information de Tremblay au département des postes constituait un privilège.

En loi, ce privilège est accordé à tout citoyen de dénoncer aux autorités un désordre, une information grave, que telles autorités ont pouvoir et juridiction de réprimer.

Ce privilège est reconnu dans l'intérêt public et pour le bon ordre dans la société.

Ce privilège n'existe qu'à deux conditions : Bonne foi de l'accusateur et cause probable de l'accusation faite dans l'intérêt du plaignant ou du public.

S'il en était autrement, s'il était permis au premier venu de porter, sans cause et sans raison, malicieusement, des accusations devant les autorités, il en résulterait que bien des gens s'abriteraient lâchement derrière ce privilège pour causer de graves ennuis, des injustices et des dommages sérieux à des citoyens respectables.

Le privilège disparaît donc devant la mauvaise foi et la malice et le défaut de cause probable.

Il s'agit de savoir si Tremblay, dans les deux accusations qu'il a portées contre Pineault a agi en esprit prudent, raisonnable et impartial, s'il l'a fait de bonne foi, et avec cause probable.

Une personne qui écrit ou publie un article libelleux ou dommageable contre quelqu'un doit croire ou avoir raison de croire que l'accusation est vraie. Pour qu'il y ait cause probable il faut que le fait invoqué, s'il est prouvé, donne lieu à une accusation criminelle bien fondée ou apparamment bien fondée.

En pareille matière, personne ne doit agir inconsidérément ou "recklessly" suivant l'expression des auteurs anglais, ou être mû par des motifs sinistres, corrompus. Nous le répétons, l'accusation doit être faite avec l'intention de remplir un devoir moral, social ou politique.

La compagnie a plaidé qu'elle n'avait jamais autorisé le défendeur, son gérant, à porter contre Pineault, les susdites accusations. Les accusations ont été faites par Tremblay personnellement et non pas par Tremblay en qualité de gérant. Il a donc pris seul la responsabilité de ses accusations et la compagnie doit être déclarée indemne jusqu'à un certain point.

Cependant, la compagnie a plaidé que Tremblay, son gérant, avait fait des accusations de bonne foi et avec cause probable et que si ces accusations avaient été connues, c'était parce qu'elle les avait publiées.

Ce plaidoyer atteste bien des dispositions sympathiques de la compagnie envers son gérant, puisque, dans son plaidoyer, elle sustente les accusations. Il est vrai que Tremblay, dans ses accusations d'ouverture des lettres, dit que des lettres adressées à Z. Pineault & Cie ont été ouvertes, mais ce fait n'est allégué que pour appuyer ses propres accusations.

La Cour, ayant sur le tout délibéré, statue que les accusations de Tremblay, et particulièrement l'accusation d'avoir ouvert des lettres, ont nécessairement affecté le caractère de Pineault, lui ont causé des inquiétudes, des troubles moraux, l'ont soumis à des dépenses, vacations, qu'il a souffert et souffrira des dommages que la Cour arbitre à la somme de $800.00.

La Cour, pour éviter des conflits entre le Tribunal et le Département des Postes, ne prend pas de conclusions ni ne porte de condamnation contre Tremblay, à raison de l'accusation d'ingérance politique, vu le rapport du commissaire enquêteur et vu la décision que l'honorable ministre des Postes pourrait rendre.

Pour ces motifs :

La Cour condamne Tremblay à payer à Pineault, à titre de dommages-intérêts, la dite somme de $800.00 avec intérêts et dépens, y compris tous les frais de sténographie, de la taxe de tous les témoins entendus par le demandeur, et réserve à ce dernier tout recours ultérieur pour contrainte par corps ; Renvoie l'action contre la compagnie, mais sans frais, vu sa participation directe à l'accusation mal fondée de Tremblay.

(Signé) **F.-X. LEMIEUX**
Juge en chef

A l'Union Libérale

L'Union libérale Laurier, au cours des dernières sessions, a établi une belle coutume celle d'inviter à tour de rôle les députés libéraux à rendre visite à ses membres et à leur adresser la parole.

Cette coutume sera de nouveau à l'honneur cette année et deux députés, l'un plus ancien, M. Lucien Dugas, député de Joliette, et l'autre plus jeune, M. Alphéda Crête, député de Laviolette ont accepté l'invitation du président, M. Gérard Lacroix, avocat et ils assisteront à la séance, ce soir.

Tous les membres de l'Union sont priés d'assister à la réunion ainsi que tous les libéraux du quartier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COUR SUPERIEURE
No. 20209

JUGEMENT DE SIR FRANCOIS LEMIEUX

PINAULT. Demandeur vs TREMBLAY & AL, Défendeurs.

La cour :

Considérant que le demandeur réclame du défendeur Tremblay et de la compagnie Pineault Limitée la somme de $2000. de dommages, pour accusations fausses et libelleuses portées contre lui par Tremblay, gérant de la compagnie défenderesse.

Considérant que le défendeur Tremblay a plaidé qu'il avait porté les accusations de bonne foi et avec cause probable ;

Considérant que la compagnie Pineault a plaidé qu'elle n'était pas responsable des accusations portées par Tremblay qui n'avait jamais été autorisé par elle à porter telles accusations ;

Considérant que le défendeur Tremblay , tel que dit dans l'action, a porté contre le demandeur deux accusations :

1—D'avoir, alors qu'il était maître de poste à Parent, ouvert des lettres adressées à Z. Pineault Ltée et à lui Tremblay, et que deux fois Tremblay avait trouvé le sac de malle dans le chemin, qu'il avait remis à un nommé Blanchard ;

2—Que Pineault, alors, qu'il était maître de poste, avait fait acte de partisannerie politique au cours de l'élection fédérale de 1930.

Considérant que les autorités postales à Ottawa ont été saisies des dites accusations et ont ordonné des enquêtes ;

Considérant que M. Lallier, délégué de M. Green, administrateur des postes à Québec, s'est rendu à Parent, pour faire l'enquête sur l'accusation portée contre Pineault d'avoir ouvert des lettres; qu'alors il a requis Tremblay, le défenseur, d'assermenter la plainte et de produire ses témoins ;

Considérant que Tremblay, pour de vains et frivoles prétextes, a refusé de jurer que la plainte était bien fondée, que partant l'enquête n'a pas eu lieu et que M. Green a informé le département des faits ci-dessus;

Considérant que, dans cette occasion, le défendeur a manifesté, devant M. Lallier, le désir de régler la présente poursuite intentée contre lui et il a requis le curé de lui servir d'intermédiaire auprès de Pineault, qui a exigé, comme réparation, la somme de $250.00 que le défendeur n'a pas voulu payer;

Considérant que le défaut de Tremblay d'assermenter sa plainte et de procéder à l'enquête attestait de son incapacité de prouver ladite plainte;

Considérant que la preuve faite en cette cause a démontré conclusivement que ladite plainte était sans fondement, sans cause probable et qu'elle avait été faite par malice et dans le seul but de faire destituer Pineault comme maître de poste, afin de prendre sa place, que ledit Tremblay convoitait ardemment ;

Considérant que la seconde accusation contre Pineault, celle d'ingérance politique au cours de l'élection de 1930, a donné lieu à une enquête départementale, au cours de laquelle des témoins ont été entendus devant un commissaire ;

Considérant que ladite enquête, produite par le défendeur, ne démontre aucun fait d'ingérance électorale ou politique de la part de Pineault ;

Considérant qu'il est de plus démontré que Pineault s'était abstenu, de toute participation électorale et comme fonctionnaire public, s'était conformé à la section 52, ch. 22 des statuts revisés ;

Considérant que ladite accusation d'ingérance politique a été aussi faite sans cause probable, dans un but sordide, celui de s'emparer de la position de maître de poste.

Et la cour statuant sur le plaidoyer de la défenderesse:

Considérant que la défenderesse a plaidé que le défendeur Tremblay avait fait les accusations en son nom personnel et non en sa qualité de gérant de la défenderesse, qu'elle n'avait jamais autorisé ni approuvé les dites accusations;

Considérant néanmoins que la compagnie défenderesse, dans son plaidoyer, approuve, jusqu'à un certain point, la conduite de Tremblay, en alléguant qu'il avait agi de bonne foi et qu'il y avait cause probable;

Considérant qu'il n'y a pas lieu, pour éviter des conflits entre le tribunal et le département des postes, de prononcer une condamnation contre le défendeur, sur l'accusation d'ingérance politique, vu le rapport du commissaire enquêteur et aussi vu la décision que l'honorable Ministre des Postes pourrait prendre.

La Cour a néanmoins analysé l'enquête faite devant elle sur cette question, afin de mieux connaître l'animus du défendeur.

Considérant que le demandeur, comme maître de poste et comme marchand, a toujours été avantageusement connu de la population et qu'il a toujours rempli ses devoirs de maître de poste avec dévouement et fidélité; qu'il a toujours joui de l'estime, de la considération et de la confiance du public et de ses supérieurs;

Considérant que le défendeur admet, dans son plaidoyer, produit deux mois après les susdites accusations, sans restriction, le bon caractère du demandeur, tel qu'allégué dans l'action;

Considérant que cette admission démontre l'inanité des accusations du défendeur.

Considérant que l'accusation portée par le défendeur contre le demandeur, d'avoir ouvert des lettres, alors qu'il était maître de poste, était de nature à affecter son caractère, lui a causé et lui causera des peines et des humiliations morales, l'a soumis à des ennuis, dépenses et vacations, et lui a causé des dommages que la Cour arbitre à la somme de $800.00;

Considérant que l'accusation portée contre le demandeur, si prouvée, aurait non seulement entraîné sa démission comme maître de poste, mais l'aurait traduit devant les cours criminelles.

Pour ces motifs :

La Cour condamne le défendeur Tremblay à payer au demandeur la dite somme de $800.00 avec intérêts et dépens (ou frais de l'action telle qu'intentée) y compris tous les frais de sténographie et aussi tous les frais d'assignation et de taxe des témoins entendus en cette cause, la Cour réservant de statuer ultérieurement sur la demande de contrainte par corps

Et la Cour statuant sur l'action contre la défenderesse :

Renvoie la dite action, mais vu la position qu'elle a prise dans son plaidoyer vis-à-vis du demandeur, la dite action est renvoyée sans frais.

Juge en chef

Importations réduites

Prague, 20. (P.A.)—Les importations de ce pays seront réduites à un minimum, à la suite d'un arrêté du gouvernement ordonnant que toutes les marchandises de provenance étrangère importées en Tchécoslovaquie doivent être payés seulement en mandats émis sur les banques du pays et au cours de la monaie nationale; de plus, chaque paiement devra être approuvé par une commission spéciale appointée par le ministre des finances.

Il n'y a pratiquement aucune marchandise manufacturée qui soit exempte de cette nouvelle ordonnance.

QUELLE SOLUTION DOIT-ON APPORTER AU PROBLEME DE L'ELECTRICITE A QUEBEC ?

TAXES DE L'ENTREPRISE PRIVEE EN ELECTRICITE.

L'un des facteurs importants à considérer, dans tout projet de municipalisation, est la question des taxes. L'Hydro de l'Ontario, propriété de l'Etat, ne paie pas d'impôts au gouvernement. Les compagnies de la province de Québec, par contre, sont lourdement taxées. Il y a là une anomalie dont on a souvent parlé.

La seule compagnie Montreal, Light, Heat & Power, en 1930, payait $1,595,000 en taxes de toute sorte, soit environ 17.83 pour cent de son revenu.

La Compagnie Quebec Power et Quebec Railway paie $164,000 au fédéral, $126,000 à la municipalité et $36,000 au gouvernement de Québec.

Il faut tenir compte de ce facteur. Dans le cas d'une municipalisation, il faut nécessairement penser que les revenus provenant de l'entreprise privée devront être trouvés ailleurs. Ce qui signifie que les citoyens, au lieu de payer environ $126,000 sur leurs comptes d'électricité, devraient débourser cette somme en taxes directes.

On voit d'ici les inconvénients du système pour Québec. Non seulement il faudrait que la ville assumât une dette nouvelle de plusieurs millions, à un moment où tout plan de finance est désavantageux, mais elle devrait chercher à remplacer une source permanente de revenus par une autre au moins aussi fructueuse.

Pendant que nous y sommes, disons que les partisans de l'étatisation de l'électricité dans la province de Québec ne songent pas assez aux revenus payés par nos compagnies privées, telles que Shawinigan, Quebec Power, Power Corporation, Southern Canada, Beauharnois Power et Montreal Power aux administrations municipale, provinciale et fédérale.

L'absorption par l'Etat de toutes ces corporations signifierait une perte considérable pour les trésors publics, et, en même temps, un accroissement considérable du coût de fonctionnement de tout notre système électrique.

UNE BELLE REUNION

Le Comité de Secours dirigé par Mme Alexandre Taschereau organise pour jeudi, le 4 février prochain, une grande séance d'amusements à laquelle il invite les enfants comme les parents. Cette séance sera donnée à une heure et un jour très convenables pour tous: un jeudi à 3 h. de l'après-midi, au théâtre Capitol.

Le programme se composera principalement d'interprétations données par les élèves de l'Institut de Culture Physique dirigé par Mme Arthur Duquet. Comme pièce de résistance, la direction offre "Une fête au Royaume des Jouets".

On sait quel succès ont remporté les 150 élèves de l'Institut dans des occasions précédentes. Ils se surpasseront cette fois-ci.

Ces divertissements, qui soulèvent l'admiration des plus vieux en même temps qu'ils font la joie des petits, sont un bienfait pour tous, car ils démontrent les avantages de la culture physique comme l'harmonie du geste et constituent un amusement sain qui repose et l'esprit et le corps.

En répondant à l'appel du Comité de Secours, on aura donc le double plaisir de prendre part à une bonne distraction et de venir en aide aux miséreux au soulagement desquels les dames organisatrices dirigées avec tant de zèle par Mme Taschereau se dévouent si charitablement.

L'HONORABLE LUCIEN CANNON PLAIDE AU NOM DU QUEBEC POWER DEVANT LE COMITE DES BILLS PRIVES AUJOURD'HUI

L'ancien Sollliciteur Général du Canada, a eu la parole dès le début de la séance de ce matin et a expliqué aux législateurs l'attitude et la position de la Compagnie qu'il représente

L'honorable Lucien Cannon, C. R., devant le comité des Bills Privés, ce matin, a exprimé le point de vue de la Compagnie Quebec Power au sujet de la municipalisation et des demandes de la cité de Québec.

Voici les remarques que fit M. Cannon dès le début de la séance du comité des Bills Privés au parlement : M. le président,

L'amendement soumis par la cité de Québec est d'une importance telle qu'il est inutile de la souligner, d'autant plus que les remarques de mon savant ami, l'hon. Ernest Lapointe ont indiqué combien la question a de l'ampleur, combien ces problèmes ont une étendue non seulement dans le champ municipal mais aussi dans le champ provincial et national.

Je me hâterai de sortir ce problème de la sphère des activités municipales. La Cie que je représente n'est pas intéressée dans la politique municipale et elle ne désire pas y entrer. Le problème est tellement grave qu'il faut éliminer de la discussion tous les éléments inutiles. Je me contenterai de suivre mon savant ami, M. Lapointe sur le terrain qu'il a choisi, celui des principes. Le Quebec Power est une Cie qui dans Québec contrôle les services d'utilité publique après avoir acquis les diverses compagnies qui ont existé depuis 1881 à date. Son territoire n'est pas limité à Québec mais il s'étend sur la côte nord, de St-Tite à St-Augustin, et sur la rive sud, jusqu'à Rimouski. La Cie possède le tramway, fournit l'éclairage et le gaz au public. Elle représente des placements de 30 millions de piastres, soit au dela de 17 millions d'actions et 12 millions en obligations, c'est à dire que nous sommes les fiduciaires de ceux qui ont investi dans la Cie.

Le service donné par la Cie, tant à Québec que dans la contrée avoisinante, est de la plus grande efficacité, c'est admis. Le bureau d'administration est composé d'hommes sérieux, de financiers experts, et M Julian-C. Smith, le président est un homme dont la réputation n'est plus à faire. C'est donc une compagnie dont le bureau de direction lui donne le caractère d'une compagnie sérieuse.

Nous avons des relations avec la ville de deux manières, en vertu de contrats existants: 1 0.—Le service des tramways, règlementé par un contrat passé en 1925 sous l'administration de M. Jos. Samson, maintenant député, et dont la sollicitude pour les affaires de la ville ne s'est jamais démentie.

L'hon. M. Lapointe: "Ce n'est pas le Quebec Power, cela, c'est une compagnie fédérale!"

L'hon. M. Cannon: "En réponse à mon honorable ami, je dirai que le tramway est une subsidiaire du Quebec Power qui le contrôle et le dirige comme il fait pour toutes les autres subsidiaires.

Nous assurons aussi, et c'est notre deuxième rapport avec la ville, l'éclairage des rues et des résidences. Là encore nous avons un contrat qui expire en 1935, tandis que le contrat pour le tramway expire en 1955. Je dois dire pour l'information du comité que le Quebec Power, autant que l'éclairage, est concerné, est protégé par un contrat qui lui permet de charger six sous du K.H., contrat passé après mure considération sous l'administration Samson.

La ville ne pouvait pas se plaindre si la Cie avait laissé le prix fixé par le contrat, signé par les autorités et valable pour encore plusieurs années. Nonobstant, elle a adopté une politique de réductions de taux graduelle. La Cie, sans y être forcée, par la Commission des Services publics, a réduit graduellement ses taux de 33 et tiers pour cent depuis que le contrat existe.

Jusqu'à récemment, aucune agitation n'avait été faite en faveur du changement des conditions actuelles. En 1930, au lendemain des élections municipales, un certain mouvement s'est dessiné qui a résulté dans la discussion actuelle. Le maire a déclaré au comité hier qu'il venait demander la municipalisation parce qu'il ne voyait aucun autre remède à la situation.

Je dois dire que la ville a nommé une commission d'enquête municipale et que cette commission a fonctionné. Un rapport a été fait et il a créé un incident quand les commissaires déclarèrent sous leur signature que la Commission des Services publics avait refusé à la Commission d'enquête la permission de forcer la compagnie à ouvrir ses livres et à les laisser examiner. Je n'ai pas l'intention d'enquêter sur cet incident, mais je crois qu'il faudrait éclairer le comité là-dessus. La ville n'a jamais porté une plainte formelle contre la compagnie devant la Commission des S. P., ni avant, ni pendant, ni après l'enquête municipale. Je ne discute pas le mérite ni le démérite de la décision de la Commission des S. P. mais en face de cette demande extraordinaire de la part des représentants de la ville, la C. des S. P. a déclaré qu'il n'y avait pas de plainte devant elle et qu'elle n'avait pas, de ce fait juridiction pour accorder la demande de la commission d'enquête.

L'hon. M. Taschereau : "De qui était composée cette commission d'enquête ?"

L'hon. M. Cannon : "Du Dr Bédard, de l'echevin Bouchard et du Dr Hamel."

"La Commission d'enquête a fait un volumineux rapport mais je vous ferai remarquer qu'elle n'a pas tenu de séances publiques, elle s'est contentée de procéder à huis clos, exparte, et de ce fait, ses conclusions perdent beaucoup de leur valeur.

A la suite de l'agitation faite autour de la question, la ville de Québec et la compagnie sont entrées en négociations, elles ont duré quelques mois et pour mettre b'en les faits devant le comité, je vous lirai messieurs, la lettre que la compagnie adressait à la cité de Québec le 17 juin 1931".

L'honorable M. Cannon donne lecture de cette lettre déjà publiée dans le "Soleil" et dans laquelle la Cie Quebec Power déclarait qu'elle ne pouvait pas réduire les taux car cette réduction l'aurait mise dans une position difficile qui aurait empêché ses directeurs de pouvoir obtenir le capital nécessaire pour les extensions futures. La Cie demandait de passer un nouveau contrat de dix ans et de soumettre la question des taux à la Commission des Services publics.

L'honorable M. Cannon ! "En résumé, la compagnie proposait à la ville d'aller devant la Commission des Services publics et de faire établir des taux acceptables par les deux parties en cause. La Cie ne voulait pas accorder de réduction avant de savoir si la cité renouvellerait son contrat. La ville de Québec n'a envoyé qu'un simple accusé de réception à cette lettre dont je viens de vous donner lecture et depuis ce temps-là rien n'y a été ajouté. Voilà, messieurs la vraie situation, les faits réels.

L'hon. M. Taschereau ! "Est-il à votre connaissance que la Commission des services publics ait établi des taux pour certaines municipalités ?"

L'Honorable M. Lapointe ! "Oui, pour Chicoutimi, par exemple".

M. Duplessis ! "Est-ce que la Commission des services publics ne devait pas étudier la question des taux et faire rapport ?"

L'hon. M. Taschereau: "Oui et le rapport est prêt. Quand vous le demanderez, vous l'aurez.

L'honorable M. Cannon: "Pourquoi, alors, la cité de Québec n'est-elle pas venue devant le comité l'an dernier au lieu d'attendre à cette année. Il est bvrai que nous sommes à la veille des élections municipales et ceci explique peut-être cela. L'an dernier le besoin devait exister autant que cette année. Cet automne le conseil de ville a délibéré pour savoir s'il y aurait un bill de Québec. Le comité exécutif a décidé dans la négative, pendant que le maire était en Europe, mais dès le retour de celui-ci, le comité change d'avis et présente un bill." .

L'hon. M. Cannon : Je passe aux arguments de mon savant ami, M. Lapointe. Le savant procureur de la ville dit que la demande devrait être accordée parce que l'électricité est une nécessité première, elle doit être accordée pour protéger l'autonomie municipale et parce que la municipalisation est un principe consacré par la législation générale. Je n'ai pas l'intention de discuter les mérites du système capitaliste, communiste ou d'étatisation. Cela serait en dehors de la question. Les membres du comité devraient songer sérieusement aux problèmes que nous avons dans notre pays avant de prendre une décision sur cette question complexe. Dans l'ouest la théorie de l'étatisation est appliquée et voyez où ce système a conduit les provinces des prairies. Dans Ontario, on a confié les services électriques à la commission hydro-électrique. Est-ce un succès? L'étatisation des chemins de fer est-elle un succès?

La séance continue au moment où notre journal va sous presse.

Des conférences

Monseigneur Ph. Fillion, recteur de l'Université Laval présidera, demain soir, à la Salle des Promotions la première réunion, sous les auspices du Comité de Lithurgie et d'Art Chrétien des Associations Fédérées des Anciennes Elèves des Couvents Catholiques du Canada.

Ce comité est formé comme suit: Aumônier, M. l'abbé E. Lemieux, professeur au Séminaire de Québec, Présidente, Mlle Alice Dussault, Vice-prés., Gabrielle Hamel, secrétaire, Marguerite Taschereau, Conseillères, Mlles Gabrielle Poulin, Marie Lemieux, Marie-Louise Gignac et Alice Sirois.

C'est la première d'une série de conférences qui seront données tous les mois à des dates différentes.

UN NOUVEAU PROGRAMME POUR L'OUEST

Les agriculteurs de l'ouest présenteront peut-être un front uni et un nouveau programme politique aux prochaines élections fédérales — Chez les Fermiers-Unis.

Edmonton, 20. (Par Frank Flaherty, de la C. P.) — Les agriculteurs de l'Ouest présenteront peut-être aux prochaines élections générales un front uni et un nouveau programme politique. Hier les Fermiers-Unis de Edmonton, ont donné instruction à leur comité exécutif d'entrer en contact avec d'autres groupes agraires de l'Ouest pour élaborer de concert un programme politique.

Les directeurs ont annoncé aux membres qu'on avait déjà commencé à agir dans ce sens. C'est ainsi qu'on a échangé des lettres avec les associations similaires d'autres provinces, et que le comité directeur a mis à l'étude certaines propositions émanant du groupe Saskatoon.

Jusqu'à présent les Fermiers-Unis de l'Alberta ont été sans peine le groupe agraire le plus fort du Canada, politiquement. Il est resté au pouvoir dans le domaine provincial plusieurs élections de suite et possède encore un bon groupe à Ottawa, alors que les agrariens du Manitoba et de la Saskatchewan n'y sont presque plus représentés.

Aujourd'hui, forts de leur situation dans leur propre province, les agrariens de l'Alberta tendent la main aux autres groupements similaires de l'Ouest pour accroître le groupe agraire à Ottawa.

Chantage

Denver, Colorado, 20.— (P. A.) — Une tentative de chantage a été effectuée aujourd'hui contre une boulangerie de Denver, alors qu'une bande de bandits armés s'empara de Benjamin-P. Bower, le gérant de cet établissement et le menaça de mort s'il ne fournissait sur l'heure une rançon de $50,000.

Bower fut attaqué et enlevé par un groupe de six bandits, alors que tard dans la soirée d'hier, il était à sa résidence. Les bandits ont avoué eux-mêmes faire partie d'une bande qui vola récemment environ $1,500 à une boulangerie du même genre établie à Cambell.

Les malfaiteurs obligèrent deux femmes qui passaient en automobile sur la route à les conduire, toutes deux avec leur voiture respective à la résidence de Bower, où ils effectuèrent cet enlèvement, alors que M. et Mme Bower attendaient des invités.

DEMAIN »»»
C'est la Journée des
ENFANTS
Chez POLLACK

ET cela veut dire, Madame, que si vous avez besoin de vêtements pour vos enfants, et si vous voulez réellement économiser de l'argent, cela vous paiera de venir visiter le Magasin des Garçons et Fillettes, demain sans faute.

Dans une autre page de ce journal aujourd'hui, vous trouverez quelques item choisis entre mille aux départements des Filletttes et Garçons, qui vous donneront une idée des réelles aubaines que nous offrons.

Faites-vous accompagner par vos enfants, comme cela vous verrez ce qui leur plaît et serez en mesure de les ajuster convenablement.

VOYEZ NOTRE ANNONCE EN PAGE 9

CHEVALIERS DE COLOMB

Conseil Laval 2721

Assemblée générale importante mercredi 20 janvier, à 8.00 heures p. m.

J.-H. LAPOINTE,
Sec.-arch.